

Rapport final :
Inventaire et analyse des données ventilées par sexe et des
indicateurs de genre au niveau fédéral belge

Recherche réalisée pour le compte de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Danièle Meulders
Síle O'Dorchai
Sébastien Avanzo
Stéphane Clesse

Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles
DULBEA

INTRODUCTION.....	13
CHAPITRE I : INVENTAIRE DES DONNÉES PAR SEXE PRODUITES PAR LES ORGANISMES PUBLICS BELGES	16
INTRODUCTION.....	16
I. JUSTICE.....	17
1. <i>SPF Justice</i>	17
1. Missions	17
2. Sources consultées.....	17
3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	18
3.1. Travailleurs du SPF Justice	18
3.2. Population incarcérée	18
3.3. Faits commis par les mineurs d'âge.....	19
3.4. Activité des Cours et Tribunaux.....	19
4. Prises de contact	21
5. Biais de genre et suggestions	22
2. <i>Institut National de Criminalistique et Criminologie</i>	23
1. Missions	23
2. Sources consultées.....	23
3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	23
4. Prises de contact	23
5. Biais de genre et suggestions	24
II. INTÉRIEUR	25
3. <i>SPF Intérieur</i>	25
1. Missions	25
2. Sources consultées.....	25
3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	26
3.1. Population	26
3.2. Demandes d'asile	26
4. Prises de contact	29
5. Biais de genre et suggestions	30
4. <i>Police fédérale</i>	32
1. Missions	32
2. Sources consultées.....	32
3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	32
3.1. Nombre d'arrestations par les forces de police.....	32
3.2. Activités de la Police de la route.....	33
3.3. Nombre de contrôles aux frontières	34
3.4. Criminalité	34
4. Prises de contact	36
5. Biais de genre et suggestions	36
III. AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE EXTÉRIEUR ET COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	38
5. <i>SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et coopération au développement</i>	38
1. Missions	38
2. Sources consultées.....	38
3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	38
3.1. Carrières intérieures et extérieures du personnel.....	38
4. Prises de contact	39
5. Biais de genre et suggestions	39
6. <i>Coopération Technique Belge</i>	41
1. Missions	41
2. Sources consultées.....	41

3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	41
3.1.	Bénéficiaires des bourses de la Coopération Technique Belge	41
4.	Prises de contact	42
5.	Biais de genre et suggestions	42
IV.	FINANCES ET ECONOMIE	43
7.	<i>SPF Finances</i>	43
1.	Missions	43
2.	Sources consultées	43
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	43
3.1.	Fiscalité	43
3.2.	Créances alimentaires	44
4.	Prises de contact	44
5.	Biais de genre et suggestions	45
8.	<i>Banque Nationale de Belgique</i>	46
1.	Missions	46
2.	Sources consultées	46
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	47
3.1.	Prévisions du Bureau fédéral du Plan pour le budget économique	47
3.2.	Population et marché du travail	48
3.3.	Enquête auprès des consommateurs	49
3.4.	Prix et salaires	49
3.5.	Activité, demande et marché du travail	50
3.6.	Situation financière des secteurs non financiers belges	52
4.	Prises de contact	52
5.	Biais de genre et suggestions	53
9.	<i>Bureau Fédéral du Plan</i>	55
1.	Missions	55
2.	Sources consultées	55
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	55
3.1.	Economie régionale	55
3.2.	Marché du travail	56
3.3.	Protection sociale et vieillissement	57
3.4.	Population	58
3.5.	Transport	60
3.6.	Productivité et croissance de long terme	60
4.	Prises de contact	61
5.	Biais de genre et suggestions	62
V.	EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE	64
10.	<i>SPF Emploi, Travail et Concertation sociale</i>	64
1.	Missions	64
2.	Sources consultées	64
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	65
3.1.	Population active	65
3.2.	Emploi	65
3.3.	Chômage	67
3.4.	Flexibilité et sécurité	69
3.5.	Diversité et discrimination	70
3.6.	Formation	71
3.7.	Productivité et coûts du travail	72
3.8.	Accidents du travail et maladies professionnelles	73
3.9.	Famille et travail	73
3.10.	Inactivité	73
3.11.	Mobilité	74
3.12.	Travail et pauvreté	74

3.13.	Fin de carrière.....	74
3.14.	Jeunes.....	75
3.15.	Politique active du marché du travail.....	76
3.16.	Emplois verts.....	76
3.17.	Mesures destinées aux groupes cibles.....	77
3.18.	Permis de travail.....	77
4.	Prises de contact.....	78
5.	Biais de genre et suggestions.....	78
VI.	SECURITE SOCIALE.....	80
11.	<i>SPF Sécurité Sociale</i>	80
1.	Missions.....	80
2.	Sources consultées.....	80
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine.....	81
3.1.	Statistiques générales.....	81
3.2.	Incapacités de travail.....	81
3.3.	Pensions.....	85
3.4.	Emploi.....	87
3.5.	Intégration sociale et aide sociale.....	89
3.6.	Soins de santé.....	90
3.7.	Prestations familiales.....	91
3.8.	Office de Sécurité Sociale d’Outre-Mer.....	92
3.9.	Personnes handicapées.....	93
3.10.	Recettes et dépenses de protection sociale.....	94
4.	Prises de contact.....	94
5.	Biais de genre et suggestions.....	95
12.	<i>Service des pensions du secteur public</i>	97
1.	Missions.....	97
2.	Sources consultées.....	97
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine.....	97
3.1.	Pensions du secteur public.....	97
4.	Prises de contact.....	98
5.	Biais de genre et suggestions.....	98
13.	<i>Office National de Sécurité Sociale</i>	100
1.	Missions.....	100
2.	Sources consultées.....	100
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine.....	101
3.1.	Emploi salarié.....	101
3.2.	Lieu de travail.....	105
3.3.	Travail étudiant.....	106
3.4.	Rémunérations et périodes rémunérées.....	108
3.5.	Périodes assimilées.....	109
3.6.	Cotisations déclarées.....	110
4.	Prises de contact.....	111
5.	Biais de genre et suggestions.....	111
14.	<i>Institut National d’Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants</i>	112
1.	Missions.....	112
2.	Sources consultées.....	112
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine.....	112
3.1.	Affiliés de l’INASTI.....	112
3.2.	Pensions de l’INASTI.....	113
4.	Prises de contact.....	114
5.	Biais de genre et suggestions.....	114
15.	<i>Office National des Pensions</i>	116
1.	Missions.....	116

2.	Sources consultées.....	116
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	116
3.1.	Bénéficiaires de pension.....	116
3.2.	Bénéficiaires décédés	119
3.3.	Bénéficiaires de prestations autres que pension.....	120
4.	Prises de contact	121
5.	Biais de genre et suggestions	121
16.	<i>Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales</i>	123
1.	Missions	123
2.	Sources consultées.....	123
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	124
3.1.	Emploi dans les administrations provinciales et locales.....	124
4.	Prises de contact	125
5.	Biais de genre et suggestions	126
17.	<i>Office National des Vacances Annuelles</i>	127
1.	Missions	127
2.	Sources consultées.....	127
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	127
3.1.	Bénéficiaires	127
4.	Prises de contact	128
5.	Biais de genre et suggestions	128
18.	<i>Office National de l'Emploi</i>	129
1.	Missions	129
2.	Sources consultées.....	129
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	130
3.1.	Marché de l'emploi.....	130
4.	Prises de contact	133
5.	Biais de genre et suggestions	133
19.	<i>Fonds des Maladies Professionnelles</i>	135
1.	Missions	135
2.	Sources consultées.....	135
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	135
3.1.	Déclarations de maladies professionnelles par le conseiller en prévention – médecin du travail	136
3.2.	Réparation des dommages provoqués par les maladies professionnelles	136
3.3.	Bénéficiaires d'indemnisations pour incapacité permanente et rentes aux ayants droit	140
4.	Prises de contact	141
5.	Biais de genre et suggestions	142
20.	<i>Fonds des Accidents de Travail</i>	143
1.	Missions	143
2.	Sources consultées.....	143
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	144
3.1.	Accidents sur le lieu du travail dans le secteur privé.....	144
3.2.	Accidents sur le chemin du travail dans le secteur privé.....	153
3.3.	Accidents de travail dans le secteur de la construction.....	162
3.4.	Accidents de travail dans le secteur du bois.....	164
4.	Prises de contact	165
5.	Biais de genre et suggestions	165
21.	<i>Banque Carrefour de Sécurité Sociale</i>	167
1.	Missions	167
2.	Sources consultées.....	167
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	167
3.1.	Sécurité sociale.....	167
4.	Prises de contact	170
5.	Biais de genre et suggestions	171

22.	<i>Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité</i>	172
1.	Missions	172
2.	Sources consultées.....	172
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	173
3.1.	Soins de santé.....	173
3.2.	Indemnités.....	173
3.3.	Effectifs.....	176
3.4.	Dépenses de l'assurance soins de santé en Belgique	177
3.5.	Travailleurs frontaliers.....	179
4.	Prises de contact	179
5.	Biais de genre et suggestions	180
23.	<i>Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés</i>	181
1.	Missions	181
2.	Sources consultées.....	181
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	182
3.1.	Attributaires dans le régime des travailleurs salariés.....	182
3.2.	Attributaires des prestations familiales garanties	185
3.3.	Paiements de l'ONAFTS aux attributaires pour compte de tiers	186
3.4.	Allocataires dans le régime des travailleurs salariés	187
3.5.	Allocataires des prestations familiales garanties.....	188
3.6.	Paiements de l'ONAFTS aux allocataires pour compte de tiers.....	189
4.	Prises de contact	190
5.	Biais de genre et suggestions	190
VII.	SANTÉ PUBLIQUE	192
24.	<i>SPF Santé Publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement</i>	192
1.	Missions	192
2.	Sources consultées.....	192
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	192
3.1.	Professions de soins de santé.....	192
3.2.	Influx dans la profession médicale	197
4.	Prises de contact	199
5.	Biais de genre et suggestions	199
25.	<i>Institut Scientifique de Santé Publique</i>	201
1.	Missions	201
2.	Sources consultées.....	201
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	202
3.1.	SIDA/VIH.....	202
3.2.	Infections sexuellement Transmissibles	203
3.3.	Etat civil/Mortalité	208
3.4.	Médecins vigies	209
4.	Prises de contact	210
5.	Biais de genre et suggestions	211
26.	<i>Agence fédérale des médicaments et des produits de santé</i>	211
1.	Missions	211
2.	Sources consultées.....	212
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	212
4.	Prises de contact	212
5.	Biais de genre et suggestions	212
27.	<i>Centre fédéral d'expertise des soins de santé</i>	213
1.	Missions	213
2.	Sources consultées.....	213
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	213
4.	Prises de contact	213
5.	Biais de genre et suggestions	214

VIII.	MOBILITE ET TRANSPORTS.....	215
28.	<i>SPF Mobilité et transports</i>	215
1.	Missions	215
2.	Sources consultées.....	215
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	216
3.1.	Transport routier	216
3.2.	Transport ferroviaire	216
3.3.	Mobilité domicile – travail.....	216
4.	Prises de contact	217
5.	Biais de genre et suggestions	218
IX.	INTEGRATION SOCIALE, LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ECONOMIE SOCIALE ET POLITIQUE DES GRANDES VILLES.....	219
29.	<i>SPP Intégration sociale, lutte contre la pauvreté, économie sociale et politique des grandes villes</i> <i>219</i>	
1.	Missions	219
2.	Sources consultées.....	219
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	220
3.1.	Bénéficiaires du revenu d'intégration sociale	220
3.2.	Bénéficiaires d'un droit à l'intégration sociale	221
3.3.	Bénéficiaires d'une aide sociale.....	222
3.4.	Bénéficiaires d'une aide sociale financière.....	223
3.5.	Mesures d'activation	225
3.6.	Bénéficiaires d'une aide médicale.....	226
4.	Prises de contact	226
5.	Biais de genre et suggestions	226
30.	<i>Agence fédérale d'Accueil des Demandeurs d'Asile</i>	228
1.	Missions	228
2.	Sources consultées.....	228
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	228
3.1.	Accueil des demandeurs d'asile	228
3.2.	Retours volontaires	229
4.	Prises de contact	230
5.	Biais de genre et suggestions	231
31.	<i>Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme</i>	232
1.	Missions	232
2.	Sources consultées.....	232
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	233
3.1.	Migration.....	233
3.2.	Démographie	233
3.3.	Discrimination selon la race, l'orientation sexuelle, l'âge, la conviction religieuse.....	234
3.4.	Traite des êtres humains	235
4.	Prises de contact	235
5.	Biais de genre et suggestions	237
X.	POLITIQUE SCIENTIFIQUE.....	238
32.	<i>SPP Politique Scientifique fédérale</i>	238
1.	Missions	238
2.	Sources consultées.....	238
3.	Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	238
3.1.	Personnel R&D.....	238
3.2.	Titulaires d'un diplôme de doctorat	241
4.	Prises de contact	242
5.	Biais de genre et suggestions	243
XI.	DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	244
33.	<i>SPP Développement durable</i>	244

1. Missions	244
2. Sources consultées.....	244
3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine	244
4. Prises de contact	244
5. Biais de genre et suggestions	245
CONCLUSION	246
CHAPITRE II : INVENTAIRE DES DONNEES PAR SEXE DANS LES ENQUETES STATISTIQUES.....	249
INTRODUCTION.....	249
I. JUSTICE.....	252
II. INTERIEUR	252
1. <i>Moniteur de Sécurité</i>	252
1. Contexte.....	252
2. Sources consultées.....	252
3. Description de l'enquête	252
4. Prises de contact	254
5. Biais de genre et suggestions	255
III. AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT	256
IV. FINANCES & ECONOMIE	256
2. <i>Accès au financement</i>	256
1. Contexte	256
2. Sources consultées.....	256
3. Description de l'enquête	256
4. Prises de contact	257
5. Biais de genre et suggestions	258
3. <i>Production Communautaire (PRODCOM)</i>	259
1. Contexte.....	259
2. Sources consultées.....	259
3. Description de l'enquête	259
4. Prises de contact	260
5. Biais de genre et suggestions	260
4. <i>Enquête sur la Structure des entreprises (ESE) / Enquête structurelle sur les entreprises (SSE)</i>	261
1. Contexte.....	261
2. Sources consultées.....	261
3. Description de l'enquête	261
4. Prises de contact	263
5. Biais de genre et suggestions	263
5. <i>TIC Entreprises (Technologies de l'information et des communications)</i>	264
1. Contexte.....	264
2. Sources consultées.....	264
3. Description de l'enquête	264
4. Prises de contact	265
5. Biais de genre et suggestions	265
6. <i>Enquête sur le financement et la consommation des ménages (HFCS)</i>	267
1. Contexte	267
2. Sources consultées.....	267
3. Description de l'enquête	267
4. Prises de contact	269
5. Biais de genre et suggestions	269
7. <i>Budget des Ménages (HBS)</i>	270
1. Contexte.....	270
2. Sources consultées.....	270
3. Description de l'enquête	270
4. Prises de contact	273

5.	Biais de genre et suggestions	273
V.	EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE	275
8.	<i>Coût de la main d'œuvre (LCS)</i>	275
1.	Contexte	275
2.	Sources consultées.....	275
3.	Description de l'enquête	275
4.	Prises de contact	276
5.	Biais de genre et suggestions	277
9.	<i>Enquête annuelle sur les salaires / L'enquête sur la Structure des Salaires (SES)</i>	278
1.	Contexte	278
2.	Sources consultées.....	278
3.	Description de l'enquête	278
4.	Prises de contact	280
5.	Biais de genre et suggestions	281
10.	<i>Enquête sur la Formation Professionnelle Continue (CVTS)</i>	282
1.	Contexte	282
2.	Sources consultées.....	282
3.	Description de l'enquête	282
4.	Prises de contact	284
5.	Biais de genre et suggestions	284
11.	<i>Enquête sur les Forces de Travail (LFS)</i>	285
1.	Contexte	285
2.	Sources consultées.....	285
3.	Description de l'enquête	285
4.	Prises de contact	288
5.	Biais de genre et suggestions	288
12.	<i>TIC Ménages (ICT-HH)</i>	290
1.	Contexte	290
2.	Sources consultées.....	290
3.	Description de l'enquête	290
4.	Prises de contact	291
5.	Biais de genre et suggestions	292
13.	<i>Education des Adultes (AES)</i>	293
1.	Contexte	293
2.	Sources consultées.....	293
3.	Description de l'enquête	293
4.	Prises de contact	295
5.	Biais de genre et suggestions	295
VI.	SECURITE SOCIALE.....	296
VII.	SANTÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT	296
14.	<i>Enquête de Santé Belge (HIS)</i>	296
1.	Contexte	296
2.	Sources consultées.....	296
3.	Description de l'enquête	296
4.	Prises de contact	298
5.	Biais de genre et suggestions	299
15.	<i>Survey of Health Ageing and Retirement in Europe (SHARE)</i>	301
1.	Contexte	301
2.	Sources consultées.....	301
3.	Description de l'enquête	301
4.	Prises de contact	303
5.	Biais de genre et suggestions	304
VIII.	MOBILITÉ ET TRANSPORTS.....	305
16.	<i>Tourisme et hôtellerie</i>	305

1.	Contexte	305
2.	Sources consultées	305
3.	Description de l'enquête	305
4.	Prises de contact	306
5.	Biais de genre et suggestions	306
17.	<i>Transport routier</i>	307
1.	Contexte	307
2.	Sources consultées	307
3.	Description de l'enquête	307
4.	Prises de contact	308
5.	Biais de genre et suggestions	308
18.	<i>Enquête de Mobilité (BELDAM)</i>	309
1.	Contexte	309
2.	Sources consultées	309
3.	Description de l'enquête	309
4.	Prise de contact	311
5.	Biais de genre et suggestions	311
IX.	INTÉGRATION SOCIALE, LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, ECONOMIE SOCIALE & POLITIQUE DES GRANDES VILLES.....	313
19.	<i>Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SILC)</i>	313
1.	Contexte	313
2.	Sources consultées	313
3.	Description de l'enquête	313
4.	Prises de contact	315
5.	Biais de genre et suggestions	315
20.	<i>Programme Génération et Genre (PGG)</i>	317
1.	Contexte	317
2.	Sources consultées	317
3.	Description de l'enquête	317
4.	Prises de contact	318
5.	Biais de genre et suggestions	319
X.	DÉVELOPPEMENT DURABLE	320
21.	<i>Enquête sur les déchets</i>	320
1.	Contexte	320
2.	Sources consultées	320
3.	Description de l'enquête	320
4.	Prises de contact	321
5.	Biais de genre et suggestions	321
22.	<i>Gaz, électricité et chaleur</i>	322
1.	Contexte	322
2.	Sources consultées	322
3.	Description de l'enquête	322
4.	Prises de contact	323
5.	Biais de genre et suggestions	323
23.	<i>Prix du gaz naturel</i>	324
1.	Contexte	324
2.	Sources consultées	324
3.	Description de l'enquête	324
4.	Prises de contact	325
5.	Biais de genre et suggestions	325
24.	<i>Enquête agricole de mai</i>	326
1.	Contexte	326
2.	Sources consultées	326
3.	Description de l'enquête	326

4. Prises de contact	327
5. Biais de genre et suggestions	327
CONCLUSION	328

CHAPITRE III : INVENTAIRE DES DONNEES PAR SEXE DANS LES SOURCES ADMINISTRATIVES..... 332

INTRODUCTION.....	332
1. <i>Registre National (RN)</i>	334
1. Contexte.....	334
2. Sources consultées.....	334
3. Description de la source.....	334
4. Prises de contact	335
5. Biais de genre et suggestions	335
2. <i>Office National de Sécurité Sociale (ONSS) : Base de données salaires-carrières (Dmfa)</i>	337
1. Contexte.....	337
2. Sources consultées.....	337
3. Description de la source.....	337
4. Prises de contact	338
5. Biais de genre et suggestions	339
3. <i>Base de données des carrières du secteur privé de SIGeDIS</i>	340
1. Contexte.....	340
2. Sources consultées.....	340
3. Description de la source.....	340
4. Prises de contact	341
5. Biais de genre et suggestions	341
4. <i>Base de données des carrières du secteur public (CAPELO) de SIGeDIS</i>	342
1. Contexte.....	342
2. Sources consultées.....	342
3. Description de la source.....	342
4. Prises de contact	343
5. Biais de genre et suggestions	343
5. <i>Base de données des Pensions Complémentaires (DB2P) de SIGeDIS</i>	344
1. Contexte.....	344
2. Sources consultées.....	344
3. Description de la source.....	344
4. Prises de contact	345
5. Biais de genre et suggestions	345
6. <i>Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI): Répertoire général des travailleurs indépendants (RGTI)</i>	346
1. Contexte.....	346
2. Source consultées	346
3. Description de la source.....	346
4. Prises de contact	347
5. Biais de genre et suggestions	347
7. <i>Statistiques fiscales des revenus de la Direction Générale Statistique et Information Economique du SPF Economie</i>	348
1. Contexte.....	348
2. Sources consultées.....	348
3. Description de la source.....	348
4. Prises de contact	349
5. Biais de genre et suggestions	349
8. <i>Census 2011</i>	350
1. Contexte.....	350
2. Sources consultées.....	350
3. Description de la source.....	350

4. Prises de contact	351
5. Biais de genre et suggestions	351
CONCLUSION	352
CONCLUSION GENERALE	353

INTRODUCTION

Les statistiques ventilées par sexe et les indicateurs de genre sont essentiels à l'élaboration de politiques intégrant la dimension de genre et sont donc indispensables à la mise en œuvre du gender mainstreaming.

L'article 4 de la 'loi gender mainstreaming' stipule que "*chaque ministre veille, dans les domaines relevant de ses compétences, à ce que les statistiques que les services publics fédéraux [...] produisent, collectent, et commandent dans leur domaine d'action soient ventilées par sexe et que des indicateurs de genre soient établis si c'est pertinent.*"

L'article 7 de la 'loi gender mainstreaming' charge l'institut pour l'égalité des femmes et des hommes "*de l'accompagnement et du soutien du processus d'intégration de la dimension de genre dans les politiques, mesures ou actions publiques.*"

C'est dans ce cadre que l'Institut a demandé au Département d'économie appliquée de l'Université Libre de Bruxelles d'établir un état des lieux des statistiques fédérales publiques belges afin d'analyser leur (manque de) ventilation par sexe et d'identifier les indicateurs de genre qui sont présentés.

Ce rapport présente les résultats de cette analyse. Les lacunes dans la visibilité des différences de sexe dans les statistiques belges sont identifiées et des suggestions sont faites pour améliorer la prise en compte du genre.

Le premier chapitre de ce rapport traite des données par sexe produites par 33 organismes publics fédéraux: les différents Services Publics Fédéraux (SPFs), institutions scientifiques fédérales, organismes d'intérêt public, institutions publiques de sécurité sociale et autres institutions fédérales.

1. SPF Justice
2. Institut National de Criminalistique et Criminologie
3. Police Fédérale
4. SPF Intérieur
5. Bureau Fédéral du Plan
6. SPF Affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement
7. Coopération Technique Belge
8. SPF Finances
9. Banque Nationale de Belgique
10. SPF Emploi, travail et concertation sociale
11. SPF Sécurité sociale
12. Service des pensions du secteur public
13. Office National de Sécurité Sociale
14. Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants
15. Office National des Pensions
16. Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales
17. Office National des Vacances Annuelles
18. Office National de l'Emploi
19. Fonds des maladies professionnelles
20. Fonds des accidents de travail

21. Banque-carrefour de la sécurité sociale
22. Institut National d'Assurances Maladie-Invalidité
23. Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés
24. SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement
25. Institut Scientifique de la Santé Publique
26. Agence fédérale des médicaments et des produits de santé
27. Centre fédéral d'expertise des soins de santé
28. SPF Mobilité et transports
29. SPP Intégration sociale, lutte contre la pauvreté, économie sociale et politique des grandes villes
30. Agence Fédérale d'Accueil des Demandeurs d'Asile
31. Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
32. SPP Politique scientifique
33. SPP Développement durable

Pour chaque organisme un inventaire des statistiques figurant sur le site web et dans les principaux rapports a été réalisé en classant les statistiques en trois groupes : celles qui sont ventilées et publiées par sexe, celles qui ne sont pas publiées par sexe mais qui peuvent être fournies par sexe sur demande et celles qui ne sont ni publiées ni disponibles par sexe. Les services concernés ont été consultés afin de vérifier l'existence de données ventilables par sexe qui ne sont pas systématiquement publiées sur le site ou dans les rapports et la possibilité de les y publier à l'avenir.

Le second chapitre porte sur l'inventaire des données par sexe récoltées dans 24 enquêtes.

1. Moniteur de sécurité
2. Accès au financement
3. Production Communautaire (PRODCOM)
4. Enquête sur la Structure des entreprises (ESE) / Enquête structurelle sur les entreprises (SSE)
5. TIC Entreprises (Technologies de l'information et des communications)
6. Enquête sur le financement et la consommation des ménages (HFCS)
7. Budget des ménages (HBS)
8. Coût de la main-d'œuvre (LCS)
9. Enquête annuelle sur les salaires / Enquête sur la Structure des Salaires (SES)
10. Enquête sur la Formation Professionnelle Continue (CVTS)
11. Enquête sur les Forces de Travail (LFS)
12. TIC Ménages (ICT-HH)
13. Education des Adultes (AES)
14. Enquête de Santé Belge (HIS)
15. Survey of Health Ageing and Retirement in Europe (SHARE)
16. Tourisme et hôtellerie
17. Transport routier
18. Enquête de Mobilité (BELDAM)
19. Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SILC)
20. Programme Génération et Genre (PGG)
21. Enquête sur les déchets

22. Gaz, électricité et chaleur
23. Prix du gaz naturel
24. Enquête agricole de mai

Pour chaque enquête, nous présentons le lien éventuel avec une enquête européenne connexe, les thèmes généraux de l'enquête, la ventilation par sexe des données, la représentativité des données à travers la taille des échantillons, la méthode de sondage, le niveau auquel les informations sont récoltées, l'utilisation d'une personne de référence et le cas échéant sa définition, l'utilisation de proxy, la disponibilité des données mesurée à travers la couverture temporelle de l'enquête, sa périodicité, les conditions d'accès et l'organisme belge responsable de l'enquête, et enfin, nous explorons les possibilités que l'enquête offre en termes d'analyses de genre. Des contacts ont été établis avec les organismes responsables des différentes enquêtes afin de discuter des biais de genre et d'analyser les possibilités d'améliorations.

Finalement, dans le troisième chapitre, nous explorons les statistiques de 8 sources administratives et les possibilités qu'elles offrent en termes d'analyses de genre.

1. Le Registre National
2. La base de données salaires-carrières (Dmfa) de l'Office National de Sécurité Sociale
3. La base de données sur les carrières dans le secteur privé gérée par SIGeDIS
4. La base de données sur les pensions dans le secteur public (CAPELO) gérée par SIGeDIS
5. La base de données des Pensions Complémentaires (DB2P) gérée par SIGeDIS
6. Le Répertoire Général des Travailleurs Indépendants (RGTI) de l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI)
7. Les statistiques fiscales de la Direction Générale Statistique et Information Economique du SPF Economie
8. Le Censur 2011

Ces informations sont présentées en détail dans ce rapport. Elles figurent également dans deux fichiers Excel qui synthétisent les données disponibles par thème et établissent les liens vers les sites et rapports étudiés.

CHAPITRE I : INVENTAIRE DES DONNÉES PAR SEXE PRODUITES PAR LES ORGANISMES PUBLICS BELGES

INTRODUCTION

Ce premier chapitre a pour objectif d'analyser les données présentées sur les sites web et dans les rapports les plus récents (à partir de 2010) des différents organismes publics belges. Il s'agit d'analyser comment la dimension de genre est prise en compte et de suggérer des améliorations.

Chaque organisme public est présenté selon un même schéma.

Après une présentation synthétique des principales missions de l'organisme, nous précisons dans une deuxième section les sources de données incluses dans notre analyse : les rubriques qui ont été consultées sur le site web de l'organisme ainsi que les rapports étudiés.

La troisième section classe les statistiques identifiées dans ces diverses sources en trois catégories :

- Les statistiques qui sont ventilées et publiées par sexe ;
- Les statistiques qui ne sont pas publiées par sexe mais qui peuvent être fournies par sexe sur demande ;
- Les statistiques qui ne sont ni publiées ni disponibles par sexe.

Une quatrième partie synthétise les contacts que nous avons établis avec les responsables des statistiques, les questions que nous leur avons posées et les réponses obtenues.

Enfin, une cinquième partie est consacrée à la mise en évidence des biais de genre que peuvent présenter les statistiques publiées sur les sites web et dans les divers rapports. Elle présente aussi nos suggestions pour améliorer la prise en compte de la dimension de genre dans les statistiques récoltées et publiées par l'organisme.

I. JUSTICE

1. SPF Justice

1. Missions¹

« Le SPF Justice est à la croisée des trois pouvoirs constitutionnels et a pour missions :

- 1) de préparer et de mettre en œuvre **la législation** et d'apporter un appui au ministre de la Justice dans le cadre de ses domaines de compétence
- 2) d'encadrer et de conférer un **appui opérationnel au pouvoir judiciaire**, en privilégiant la coordination et le développement de l'organisation
- 3) de veiller à **l'exécution effective des décisions judiciaires et administratives** en garantissant la sécurité juridique et l'égalité de traitement de toutes les parties concernées. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://justice.belgium.be/fr/>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le SPF Justice présente une rubrique « Statistiques » (<http://justice.belgium.be/fr/statistiques/>). Dans cette rubrique, nous avons consulté les rubriques relatives au Bureau Permanent des Statistiques et Mesure de la charge de travail et au Service de la Politique Criminelle.

Le Bureau Permanent des Statistiques et Mesure de la charge de travail présente une rubrique « Statistiques » (http://www.moniteur.be/fr_htm/information/statistiques/tableau.html).

Le Service de la Politique Criminelle présente une rubrique « Statistiques » (http://www.dsb-spc.be/web/index.php?option=com_content&task=view&id=28&Itemid=47&lang=french).

Les statistiques du Collège des procureurs généraux n'ont pas été reprises dans notre analyse car elles présentent des statistiques traitant uniquement des affaires pendantes.

2.3. Documents consultés :

SPF JUSTICE, *Justice en Chiffres*, De 2010 à 2011, Bruxelles

SURETE DE L'ETAT, *Rapport annuel*, De 2010 à 2011, Bruxelles

DIRECTION GENERALE DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES (SPF JUSTICE), *Rapport d'activités*, De 2007 à 2011, Bruxelles

¹ L'aperçu des missions du SPF Justice provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://justice.belgium.be/fr/>

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Travailleurs du SPF Justice

Les rubriques statistiques du Bureau Permanent des Statistiques et Mesure de la charge de travail et de la Politique Criminelle ainsi que le rapport d'activité de la Direction générale des établissements pénitentiaires ne présentent pas de statistiques sur ce domaine.

A. Publication « Justice en Chiffres »

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre de magistrats selon le sexe présentés annuellement entre 2006 et 2010 ;
- Proportion de magistrats selon le sexe par juridiction présentée annuellement de 2010 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution du nombre de magistrats selon le rôle linguistique ;
- Proportion de magistrats selon le niveau ;
- Proportion de magistrats selon la classe d'âge.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rapport annuel de la Sûreté de l'Etat

a. Ventilées par sexe

- Répartition du recrutement des services intérieurs de la Sûreté de l'Etat par sexe et par niveau de présentée annuellement de 2008 à 2010 ;
- Répartition du recrutement des services extérieurs de la Sûreté de l'Etat par sexe et par niveau présentée annuellement pour 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Population incarcérée

Les rubriques statistiques du Bureau Permanent des Statistiques et Mesure de la charge de travail et de la Politique Criminelle ainsi que la publication « Justice en Chiffres » et le rapport annuel de la Sûreté de l'Etat ne présentent pas de statistiques sur ce domaine.

A. Rapport d'activités de la Direction générale des établissements pénitentiaires

a. Ventilées par sexe

- Population journalière moyenne des établissements pénitentiaires selon le sexe (hors surveillance électronique) entre 2007 et 2011 ;
- Population moyenne et pourcentage des détenus présents en établissement pénitentiaires et taux de surpopulation entre 2008 et 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Population journalière moyenne des établissements pénitentiaires par situation légale ;
- Population journalière moyenne des établissements pénitentiaires par nationalité (hors surveillance électronique) ;
- Population journalière moyenne des établissements pénitentiaires par régime de détention ;
- Evolution de la population pénitentiaire par catégorie de détenus ;
- Evolution du nombre d'écrous par catégories de détenus ;
- Evolution du personnel de maison de justice.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.3. Faits commis par les mineurs d'âge

Les rubriques statistiques du Bureau Permanent des Statistiques et Mesure de la charge de travail et de la Politique Criminelle ainsi que le rapport d'activités de la Direction générale des établissements pénitentiaires et le rapport annuel de la Sûreté de l'Etat ne présentent pas de statistiques sur ce domaine.

A. Publication « Justice en Chiffres »

a. Ventilées par sexe

- Type de prévention pour les mineurs pour des faits qualifiés d'infractions entrée dans les parquets de la jeunesse par sexe entre 2006 et 2011 ;
- Age des mineurs pour des faits qualifiés d'infraction dans les affaires entrées dans les parquets de la jeunesse entre 2006 et 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.4. Activité des Cours et Tribunaux

La publication « Justice en Chiffres », le rapport d'activités de la Sûreté de l'Etat et le rapport annuel de la Direction générale des établissements pénitentiaires ne présentent pas de statistiques sur ce domaine.

A. Statistiques du Bureau Permanent des Statistiques et Mesure de la charge de travail

a. Ventilées par sexe

- Nombre d'inculpés et d'ordonnances de privation de liberté prononcées par les Juges d'instruction de la Chambre du Conseil des tribunaux de première instance présenté annuellement de 2000 à 2011 ;
- Nombre de mises en liberté provisoire ordonnées par le juge d'instruction, la Chambre du Conseil ou la Chambre des mises en accusation selon la durée de la mise en détention présenté annuellement de 2000 à 2011 ;
- Nombre d'affaires de divorces introduites au greffe civil du tribunal de première instance selon le sexe de la personne ayant introduit la demande présenté annuellement de 2000 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre de condamnations du Tribunal de Police ;
- Nombre de condamnations à une amende du Greffe Correctionnel ;
- Nombre de peines privatives de liberté des Tribunaux de Police et Tribunaux Correctionnels ;
- Nombre de peines privatives de liberté des Cours d'Assises ;
- Nombre de peines de travail.

B. Statistiques de la Politique Criminelle

a. Ventilées par sexe

- Nombre de condamnations par sexe présenté annuellement de 1995 à 2010 ;
- Nombre d'internements par sexe présenté annuellement de 1995 à 2010 ;
- Nombre de suspensions par sexe présenté annuellement de 1995 à 2010 ;
- Nombre d'infractions par sexe menant à une condamnation présenté annuellement de 1995 à 2010 ;
- Nombre d'infractions par type d'infractions et par sexe menant à un internement présenté annuellement de 1995 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre d'internements par type de juridiction ;
- Nombre de condamnations par type de juridiction ;
- Nombre de suspensions de type de juridiction ;
- Nombre de condamnations de récidiviste (définition légale) ;
- Nombre de condamnations pour délits sexuels ;

- Le nombre total des peines privatives de liberté prononcées par les tribunaux de police en première instance, les tribunaux correctionnels en première instance et les appels de police et les cours d'appel ;
- Nombre de condamnations à une peine de travail ;
- Nombre de déchéances du droit de conduire ;
- Montant des amendes prononcées comme peine principale ou accessoires ;
- Nombre de suspensions par type d'infraction ;
- Nombre de suspensions par type de décision (simple ou probatoire).

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Sandra Steurbaut

Type de contact : E-mail, téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.1 et 3.4.A

Concernant les statistiques sur les travailleurs du SPF Justice (cfr. 3.1), celles-ci sont disponibles par sexe sur demande auprès du service statistiques. Celles-ci ne sont pas publiées par sexe dans le rapport « Justice en Chiffres » par souci de lisibilité.

Pour les statistiques sur les activités des Cours et Tribunaux (cfr. 3.4.A), la politique du Ministère Public est de ne pas publier de telles statistiques par sexe. De plus, la ventilation par sexe n'est pas possible pour toute affaire concernant des personnes morales.

La raison pour laquelle les statistiques relatives à l'activité des tribunaux de première instance présentent une ventilation par sexe s'explique par le souci de ne pas rompre la série temporelle (elles étaient jadis présentées par sexe).

Laurent Sempot

Type de contact : E-mail, téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.2

Les données relatives à la population en établissement pénitentiaire par nationalité, situation légale et régime de détention sont disponibles par sexe sur demande. Ces informations n'ont pas été reprises dans le rapport d'activités qui se concentre sur le taux de population et surpopulation par sexe.

Saaske De Keulenaer

Type de contact : Téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.4.B

Le Service de la Politique Criminelle fait le choix de ne publier par sexe que les statistiques qu'il juge les plus pertinentes à la dimension de genre (tel que le type d'infraction). Les autres niveaux d'agrégation ne sont pas disponibles par sexe.

4.2. Travaux en cours de réalisation

Néant.

5. ***Biais de genre et suggestions***

a. Données non ventilées par sexe mais qui sont disponibles sur demande :

- Dans la publication « Justice en Chiffres » et le rapport annuel de la Direction générale des établissements pénitentiaires, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe pour les données du point 3 est le souci de lisibilité.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

- Pour les statistiques présentées par le Bureau Permanent des Statistiques, la raison invoquée par l'organisme quant à la non-disponibilité des données par sexe est le choix de la part du Ministère Public de ne pas publier des statistiques par sexe.
- Pour les statistiques présentées par le Service de la Politique Criminelle, la raison invoquée par l'organisme pour justifier l'absence de ventilation par sexe lorsque l'on prend en compte certaines variables (par exemple, le type de juridiction) est qu'il choisit de ne publier par sexe que celles qu'il juge les plus pertinentes.

Suggestions :

Pour la publication « Justice en Chiffres » et le rapport annuel de la Direction générale des établissements pénitentiaires, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

Pour le Bureau Permanent des Statistiques, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe lorsque les affaires touchent des personnes physiques.

Pour le Service de la Politique Criminelle, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe pour toute agrégation possible.

2. Institut National de Criminalistique et Criminologie

1. Missions²

« L'Institut National de Criminalistique et Criminologie est l'instance centrale de recherche criminalistique en Belgique :

- réalise des expertises forensiques à la demande des partenaires judiciaires;
- propose une plus-value importante aux autorités judiciaires (magistrature);
- fournit une recherche scientifique de qualité à un large éventail d'autorités mandantes »...

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://incc.fgov.be/fr/accueil>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Néant.

2.3. Documents consultés :

Néant.

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

Après avoir consulté les différentes rubriques du site web de l'organisme, nous avons constaté que ceux-ci ne présentent aucune statistique qu'il convient d'analyser dans le cadre de l'enquête.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Charlotte Vanneste

Type de contact : E-mail, téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

L'Institut ne collecte pas de statistiques. Les études publiées par l'INCC se fondent sur des données communiquées par la Police fédérale et le SPF Justice. L'INCC a déploré dans plusieurs rapports que ces statistiques ne soient pas ventilées par sexe. La non publication de ces données par sexe s'explique par le choix de ces organismes de se baser sur la charge de travail des effectifs.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Aucun projet n'est en cours.

² L'aperçu des missions de L'Institut National de Criminalistique et de Criminologie provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://incc.fgov.be/fr/accueil>

5. Biais de genre et suggestions

L'Institut National de Criminalistique et de Criminologie ne collecte pas de statistiques et ne présente aucune donnée sur son site.

II. INTÉRIEUR

3. SPF Intérieur

1. Missions³

« Le SPF Intérieur a comme mission la **préparation**, et **l'exécution/l'implémentation** de la politique du ministre fédéral de l'Intérieur dans les domaines suivants :

- la sécurité policière et civile,
- la gestion de crise
- la politique des étrangers
- l'inscription et l'identification des personnes physiques,
- la gestion des aspects institutionnels et réglementaires et l'exercice des droits démocratiques. » ...

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.ibz.be/news/fr/default.shtml>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site du SPF Intérieur renvoie à ses sept directions générales : la DG « Institutions et Population », « l'Office des étrangers », « le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides », « le Conseil du contentieux des étrangers », « la Sécurité civile », « la Sécurité et prévention » et « le Centre de crise ».

Le site de la Direction générale Institutions et Population contient une rubrique « Statistiques de population » (<http://www.ibz.rn.fgov.be/index.php?id=2471&L=0>).

Le site web de l'Office des étrangers contient une rubrique « Statistiques » (<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Statistiques/Pages/default.aspx>) et une rubrique « Publication » (<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Pages/Publications.aspx>).

Le site du Commissariat général aux réfugiés et apatrides contient une rubrique « Chiffres » (<http://www.cgra.be/fr/Chiffres/>).

Le site contient aussi une rubrique « Publication » (<http://www.cgra.be/fr/Publications/>).

Les autres directions générales ne publient pas de statistiques.

2.3. Documents consultés :

OFFICE DES ETRANGERS, *Rapport d'activités*, 2005-2011, Bruxelles

³ L'aperçu des missions du SPF Intérieur provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.ibz.be/code/fr/loc/ibz.shtml>

OFFICE DES ETRANGERS, *Mineurs non accompagnés en Belgique : accueil, retour et intégration*, 2009, Bruxelles

SPF INTERIEUR, *Rapport d'activités*, De 2010 à 2011, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Population

La rubrique « Statistiques », le rapport d'activités et la publication « Mineurs non accompagnés en Belgique : accueil, retour et intégration » de l'Office des étrangers ainsi que le rapport d'activités du SPF Intérieur ne présentent pas de statistiques sur ce domaine.

A. Rubrique « Statistiques de population » de la Direction générale Institutions et population

a. Ventilées par sexe

- La population par commune présentée pour la seule année 2012;
- La population dans les grandes villes et chefs-lieux de province présentée pour la seule année 2012;
- Le nombre de déclarations de cohabitation légale présenté annuellement de 2000 à 2011;
- Le nombre de cessations de cohabitation légale présenté annuellement de 2000 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Le nombre de naissances et de décès pour la population présente dans les grandes villes et chefs-lieux de province ;
- Le nombre de personnes devenues belges par région ;
- Les nouveaux inscrits et les radiations au Registre national ;
- Le nombre d'inscriptions de personnes venant de l'étranger ;
- Le nombre de déclarations de cohabitation légale lorsque la variable de la nationalité, de la région ou de la province est prise en compte ;
- Le nombre de cessations de cohabitation légale lorsque la variable de la nationalité est prise en considération.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Demandes d'asile

La rubrique « Statistiques de population » de la Direction générale Institutions et Population ne présente pas de statistiques sur ce domaine.

A. Rubrique « Statistiques » de l'Office des étrangers

a. Ventilées par sexe

- La proportion hommes/femmes des demandes d'asile présentée annuellement de 2007 à 2011 ;

- Le pourcentage des reconnaissances par sexe présenté annuellement de 2007 à 2010 ;
- La proportion garçons/filles des demandes d'asile de mineurs étrangers non accompagné présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Le nombre de mineurs étrangers non accompagnés demandeurs d'asile présenté pour la seule année 2008 ;
- Le nombre d'inscriptions de demandeurs d'asile se déclarant mineurs étrangers non accompagnés par groupe d'âge et par sexe présenté pour la seule année 2008.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Le nombre de demandes d'asile par mois ou par année ;
- Le top 10 des nationalités les plus représentées parmi les demandeurs d'asile
- Le nombre de premières demandes d'asile par mois ou par année ;
- Le top 10 des demandes d'asile multiples par pays d'origine ;
- Le top 10 des demandes d'asile multiples par mois ou par année ;
- Le top 10 des demandes d'asile multiples par pays d'origine et par mois ou par année ;
- Le nombre de demandes d'asile par nationalité ;
- Le nombre de demandes d'asile multiples par mois ou par année ;
- Le top 10 des nationalités les plus représentées parmi les demandeurs d'asile multiples
- Le nombre de demandes d'asile de mineurs étrangers non accompagnés par mois ou par année ;
- Le top 5 des nationalités représentées parmi les mineurs étrangers non accompagnés demandeurs d'asile ;
- Le nombre de décisions en reconnaissance du statut de réfugié par le CGRA par nationalité ;
- Le nombre d'octrois de la protection subsidiaire par nationalité ;
- Le nombre de ressortissants de pays tiers qui se trouvent en situation illégale sur le territoire ;
- Le nombre de ressortissants de pays tiers qui se trouvent en situation illégale sur le territoire et qui font l'objet d'une décision ou d'un acte de nature administrative ou judiciaire indiquant ou déclarant qu'ils sont en situation de séjour illégal et imposant une obligation de quitter le territoire.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rubrique « Chiffres » du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides

a. Ventilées par sexe

- Proportion d'hommes et de femmes parmi les demandes d'asile présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Pourcentage des reconnaissances de demandes d'asile présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Proportion de garçons et de filles parmi les demandes d'asile des mineurs étrangers non-accompagnés présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Nombre de demandeurs d'asile mineurs étrangers non-accompagnés présenté pour la seule année 2008.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de demandes d'asile par mois et par année ;
- Top 10 des nationalités les plus représentées parmi les demandeurs d'asile ;
- Nombre de premières demandes d'asile par mois et par année ;
- Top 10 des demandes d'asile par pays d'origine ;
- Top 10 des demandes d'asile multiples par mois et par année ;
- Top 10 des demandes d'asile multiples par pays d'origine, par mois et par année ;
- Nombre de demandes d'asile par nationalité ;
- Nombre de premières demandes d'asile par mois et par année ;
- Nombre de demandes d'asile multiples par mois et par année ;
- Top 5 des demandes d'asile multiples par pays d'origine ;
- Top 10 des nationalités les plus représentées parmi les demandes d'asile multiples
- Nombre de demandes d'asile des mineurs d'âge non-accompagnés par mois et par année ;
- Top 5 des nationalités représentées parmi les demandeurs d'asile mineurs d'âge non-accompagnés ;
- Nombre de décisions en reconnaissance du statut de réfugié par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides par nationalité ;
- Nombre d'octrois de la protection subsidiaire par nationalité ;
- Top 10 des décisions du Commissariat général en reconnaissance du statut de réfugié par nationalité et par mois ;
- Appel et décisions auprès de la commission permanente de recours de réfugiés.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Rapport d'activités de l'Office des étrangers

a. Ventilées par sexe

- Le nombre de différents documents délivrés par sexe présenté pour la seule année 2011 ;
- Le nombre de personnes obtenant le statut de victimes de la traite des êtres humains par secteurs d'exploitation et par sexe présenté pour la seule année 2006 ;
- Le nombre de dossiers de victimes de la traite des êtres humains par secteurs d'exploitation et par sexe présenté annuellement de 2006 à 2011 ;
- Le nombre de dossiers mineurs étrangers non accompagnés par secteurs d'exploitation et par sexe présenté annuellement de 2006 à 2011 ;
- Le nombre de documents octroyés pour des mineurs étrangers non accompagnés demandeurs d'asile selon le sexe présenté pour la seule année 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Le nombre de différents documents délivrés par tranche d'âge présenté pour la seule année 2011 ;
- Le nombre de dossiers de victimes de la traite des êtres humains par secteurs d'exploitation et âge présenté annuellement de 2006 à 2011 ;
- Le nombre de dossiers mineurs étrangers non accompagnés par secteurs d'exploitation et par nationalités les plus représentées présenté annuellement de 2006 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

D. Publication « Mineurs non accompagnés en Belgique : accueil, retour et intégration » de l'Office des étrangers

a. Ventilées par sexe

- Le nombre de demandes d'asile des mineurs étrangers non accompagnés par pays d'origine présenté annuellement de 2002 à 2008 ;
- Le nombre de demandes d'assistance au retour volontaire des mineurs étrangers non accompagnés par sexe présenté pour la seule année 2008 ;
- Le nombre de demandes d'assistance au retour volontaire des mineurs étrangers non accompagnés par pays et par sexe présenté annuellement de 2003 à 2007 ;
- La répartition par sexe des mineurs étrangers non-accompagnés présenté annuellement de 2004 à 2008.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Le nombre de mineurs étrangers non accompagnés enregistrés par le service de tutelles par pays d'origine présenté annuellement de 2004 à 2008 ;
- La répartition par âge des mineurs étrangers non accompagnés présenté annuellement de 2004 à 2008.

c. Non ventilées et non disponibles

Néant.

E. Rapport d'activités du SPF Intérieur

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution du nombre de demandes d'asile ;
- Top 10 des demandes d'asile par pays d'origine.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Zoé Borakis

5. Type de contact : E-mail, téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.1

Les statistiques qui ne sont pas publiées par sexe sont disponibles sur demande car elles proviennent du Registre National. Il n'y a pas de règles strictes concernant les données qui sont présentées par sexe. La direction générale Institutions et Population peut présenter par sexe toutes les données qui ne sont pas encore ventilées par sexe si la demande officielle lui en est faite.

Nicolas Perrin

Type de contact : téléphone, E-mail

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.2.A, 3.2.C, 3.2.D

Toutes les données sur les demandes d'asile non ventilées par sexe sont disponibles sur demande. Pour le rapport d'activités et la publication « Mineurs non accompagnés en Belgique : accueil, retour et intégration », toutes les données ne sont pas ventilées systématiquement par sexe par souci de lisibilité.

Tine Van Valckenborgh

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.2.B

Un choix doit être fait dans la présentation des statistiques. Il n'est pas possible de présenter toutes les statistiques par sexe, particulièrement quand la dimension de la nationalité ou le pays d'origine entre en compte. Une attention particulière est cependant accordée aux statistiques portant sur les mineurs d'âge non-accompagnés pour lesquelles l'organisme tente de publier un maximum de statistique par sexe. Toutes les statistiques en ligne qui ne sont pas ventilées par sexe sont disponibles par sexe sur demande auprès du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Aucun projet n'est en cours.

6. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

- Pour les statistiques de population de la rubrique « Statistiques de population » de la DG Institutions et population, aucune raison particulière n'a été invoquée quant à la non publication systématique de toutes les données par sexe.
- Pour les statistiques sur les demandes d'asile présentées dans la rubrique « Statistiques » de l'Office des Etrangers, aucune raison particulière n'a été invoquée quant à la non publication systématique de toutes les données par sexe.

- Pour les statistiques sur les demandes d'asile présentées dans le rapport d'activités et la publication « Mineurs non accompagnés en Belgique : accueil, retour et intégration » de l'Office des Etrangers, la raison du souci de lisibilité a été invoquée pour expliquer la non ventilation systématique par sexe des données présentées.
- Pour les statistiques sur les demandes d'asile présentées dans la rubrique « Chiffres » du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides, la raison du souci de lisibilité a été invoquée pour expliquer la non ventilation systématique par sexe des données présentées.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

Suggestions :

Pour l'ensemble des sources consultées, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données.

4. Police fédérale

1. Missions⁴

« La Police fédérale contribue, comme composante du service de police intégré et sous l'autorité et la responsabilité des ses autorités, à la sécurité de vie dans la société.

Elle effectue dans un contexte national et international, des missions spécialisées et supra-locales de police et fournit un appui aux autorités de police et aux services de police locale.

Elle le fait :

- En tenant compte des principes du fonctionnement intégré, de spécialité et de subsidiarité
- En synergie avec les autres partenaires »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

http://www.polfed-fedpol.be/home_fr.php

2.2. Rubriques consultées sur le site :

La Police fédérale présente un ensemble de rapports dans la rubrique « Publications », http://www.polfed-fedpol.be/pub/pub_fr.php

2.3. Documents consultés :

POLICE FEDERALE, *Rapport annuel*, De 2007 à 2011, Bruxelles

POLICE FEDERALE, *Rapport annuel des statistiques policières de criminalité*, De 2010 à 2011, Bruxelles

Nous avons choisi de ne pas nous concentrer sur le « rapport annuel de la Police Judiciaire Fédérale » car les statistiques qu'il contient ne sont pas ventilées par sexe et ne peuvent pas l'être.

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Nombre d'arrestations par les forces de police

Le rapport annuel des statistiques policières de criminalité n'est pas repris car il ne présente pas de statistiques sur ce domaine.

A. Rapport annuel de la Police fédérale

a. Ventilées par sexe

Néant.

⁴ L'aperçu des missions de la Police fédérale provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : http://www.polfed-fedpol.be/home_fr.php

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre d'arrestations administratives par la police des chemins de fer ;
- Nombre d'arrestations judiciaires par la police des chemins de fer ;
- Nombre total de personnes mises à disposition du parquet ;
- Nombre d'arrestations judiciaires pour délits de propriété avec une attention pour les groupes d'auteurs itinérants ;
- Nombre d'arrestations judiciaires pour délits de violence grave ;
- Nombre d'arrestations judiciaires pour criminalité environnementale grave et organisée ;
- Nombre d'arrestations judiciaires pour immigration illégale et trafic des êtres humains ;
- Nombre d'arrestations judiciaires pour exploitation sexuelle ;
- Nombre d'arrestations judiciaires pour exploitation économique ;
- Nombre d'arrestations judiciaires pour fabrication, production illégale et trafic de drogue ;
- Nombre d'arrestations judiciaires pour fraude grave et organisée ;
- Nombre d'arrestations judiciaires pour corruption ;
- Nombre d'arrestations judiciaires pour blanchiment ;
- Nombre d'arrestations judiciaires pour criminalité informatique grave.

3.2. Activités de la Police de la route

Les statistiques présentées sur ce domaine proviennent exclusivement du rapport annuel de la Police fédérale.

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre de tests d'haleine exécutés ;
- Nombre de tests sanguins ;
- Nombre de retraits de permis
- Nombre d'infractions alcool ;
- Nombre d'infractions drogue ;
- Nombre d'infractions ceinture ;
- Nombre d'infractions GSM ;
- Nombre de personnes contrôlées lors de l'Action Bucargo – Sécurité routière
- Nombre total d'infractions constatés lors de l'Action Taxi ;
- Nombre de participants aux actions de voiture-tonneau ;
- Nombre d'étudiants et de participants de l'enseignement primaire, secondaire et entreprises aux activités d'éducation et de prévention ;
- Nombre de morts sur les autoroutes et routes régionales ;

- Nombre de blessés graves sur les autoroutes et routes régionales ;
- Nombre de blessés légers sur les autoroutes et routes régionales.

3.3. Nombre de contrôles aux frontières

Les statistiques présentées sur ce domaine proviennent exclusivement du rapport annuel de la Police fédérale.

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre de passagers contrôlés (Schengen et hors Schengen) ;
- Nombre de passagers contrôlés en seconde ligne ;
- Nombre de personnes refusées aux frontières ;
- Nombre de visas délivrés ;
- Nombre de documents d'identités faux et falsifiés – Nombre d'imposteur ;
- Eloignements : nombre de refoulement aux frontières ;
- Eloignements : nombre de rapatriements ;
- Nombre d'illégaux interceptés ;
- Nombre de marins contrôlés ;
- Nombre de passagers contrôlés ;
- Nombre de visas individuels contrôlés ;
- Nombre de clandestins découverts ;
- Nombre d'illégaux interceptés par la police des chemins de fer.

3.4. Criminalité

Les statistiques présentées sur ce domaine proviennent exclusivement du « rapport annuel des statistiques policières de criminalité ».

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe mais disponibles sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre de faits criminels enregistrés, par catégorie source, au niveau national ;
- Nombre de faits criminels enregistrés, scindé par type d'infraction, au niveau national présenté annuellement de 2000 à 2011 ;
- Division en pourcentage du nombre de faits criminels enregistrés par région ;

- Nombre de faits criminels enregistrés par 1000 habitants au niveau des régions ;
- Vol et extorsion – nombre de faits enregistrés, subdivisés en classes, au niveau national ;
- Vol et extorsion – répartition du nombre de faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Vol de voiture – répartition du nombre de faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Vol de voiture – nombre de faits enregistrés par région ;
- Vol de voiture – nombre de faits enregistrés par 1000 habitants au niveau des communes ;
- Carjacking – répartition du nombre de faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Carjacking – répartition en pourcentages du nombre de faits enregistrés par région ;
- Vol de vélo – répartition en pourcentages du nombre de faits enregistrés par région ;
- Cambriolage dans habitation (strict) – répartition du nombre de faits enregistrés au niveau national ;
- Cambriolage dans habitation (strict) – répartition du nombre de faits enregistrés par mois au niveau national ;
- Cambriolage (strict) – nombre de faits enregistrés où un objet (top 5) a été volé au niveau national ;
- Vols à main armée – répartition des faits enregistrés au niveau national présenté annuellement de 2000 à 2011 ;
- Vols à main armée – nombre de faits enregistrés par commune ;
- Vols avec violence sans arme – répartition des faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Vols avec violence sans arme – nombre de faits enregistrés, par 1000 habitants, par commune ;
- Vols dans ou sur un véhicule – répartition des faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Vols dans ou sur un véhicule – nombre de faits enregistrés par 1000 habitants par commune ;
- Sacjacking dans une voiture – répartition des faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Vol à l'étalage – répartition des faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Vol à l'étalage – nombre de faits enregistrés, par 1000 habitants, par commune ;
- Vol avec ruse – répartition des faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Vol à la tire – répartition des faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Dégradation de la propriété – répartition du nombre de faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Graffiti – répartition du nombre de faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Infractions contre l'intégrité physique – répartition du nombre de faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Violence intrafamiliale au sein du couple – répartition des faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;

- Violence contre les métiers d'intérêt général – répartition des faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Meurtre et Assassinat – nombre de faits enregistrés au niveau national ;
- Infractions contre les mœurs – répartition des faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Viol – répartition des faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Viol – nombre de faits enregistrés, répartis selon l'âge de la victime, au niveau national ;
- Attentat à la pudeur – nombre de faits enregistrés, répartis selon l'âge de la victime, au niveau national ;
- Harcèlement – répartition des faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Drogues – répartition des faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011 ;
- Armes et explosifs : détention illégale – répartition des faits enregistrés au niveau national présentée annuellement de 2000 à 2011.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Patrizia Klinckhamers

Type de contact : E-mail, téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

Le service statistiques de la police fédérale ne possède pas de statistiques ventilées par sexe relatives aux différentes activités des forces de police (3.1 à 3.3). Cela s'explique par le fait que la Police fédérale mesure uniquement la charge de travail des services de police.

Concernant les statistiques sur la criminalité, le service statistiques de la police fédérale ne dispose pas de données par sexe car l'unité de base est l'infraction.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Aucun travail n'est en cours pour rendre plus visible la dimension du genre dans les statistiques de la Police Fédérale.

5. Biais de genre et suggestions

- a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

Néant.

- b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

- Pour les statistiques sur les activités des forces de police présentées dans le rapport annuel de la Police fédérale, la raison invoquée par la Police fédérale quant à la non disponibilité des données par sexe est le choix de la part de celle-ci de mesurer uniquement la charge de travail des policiers.
- Pour les statistiques sur la criminalité présentées dans le rapport annuel des statistiques de criminalité, la raison invoquée par l'organisme quant à la non disponibilité des données par sexe est que l'unité statistique est l'infraction.

Suggestions :

Pour les statistiques sur les activités des forces de police, il est nécessaire de lier la charge de travail aux personnes.

Pour les statistiques sur la criminalité, il est nécessaire de prendre en compte le sexe des victimes des différentes infractions.

III. AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE EXTÉRIEUR ET COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

5. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et coopération au développement

1. Missions⁵

« Le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement a pour mission d'œuvrer à la défense et à la promotion des intérêts de la Belgique et des Belges à l'étranger et de stimuler la cohérence de l'action extérieure de la Belgique en tant que pays fédéral. Le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement a pour souhait de contribuer à l'avènement d'un monde sûr, juste et prospère. » ...

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://diplomatie.belgium.be/fr/>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et coopération au développement présente une rubrique « Documentation » (<http://diplomatie.belgium.be/fr/documentation/>)

2.3. Documents consultés :

SPF AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, *Rapport d'activités*, 2005-2011, Bruxelles

DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, *Rapport annuel*, 2003-2010, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

Après avoir consulté les différents rapports annuels disponibles sur le site de l'organisme public, nous avons constaté que ceux-ci ne présentent aucune statistique qu'il convient d'analyser dans le cadre de l'enquête. Les seules statistiques disponibles au sein de ceux-ci traitent du personnel de l'organisme.

3.1. Carrières intérieures et extérieures du personnel

a. Ventilées par sexe

Néant.

⁵ L'aperçu des missions du SPF Affaires Etrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : http://diplomatie.belgium.be/fr/sur_lorganisation/mission_et_objectifs/

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- La proportion d'hommes et de femmes dans les carrières intérieures du SPF ;
- La proportion d'hommes et de femmes dans les carrières intérieures en fonction du statut;
- La proportion d'hommes et de femmes dans les carrières intérieures en fonction du temps de travail ;
- La proportion d'hommes et de femmes dans les carrières intérieures sur base du télétravail ;
- La proportion d'hommes et de femmes dans les carrières intérieures en fonction des niveaux ;
- La proportion d'hommes et de femmes dans les carrières extérieures du SPF ;
- La proportion d'hommes et de femmes dans les carrières extérieures en fonction des types de carrières extérieures ;
- La proportion d'hommes et de femmes dans les carrières extérieures en fonction des niveaux pour chaque type de carrière extérieure ;
- La composition du ménage des personnes ayant une carrière extérieure selon le sexe ;
- La proportion d'hommes et de femmes qui s'inscrivent au concours diplomatique.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Patricia Meeremans

Type de contact : E-mail, Téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

Le SPF Affaires Etrangères ne publie actuellement aucune donnée ventilée par sexe. Malgré tout, celui-ci accorde une place importante à la dimension de genre puisqu'un audit est en cours de réalisation pour mener, à termes, des actions allant dans le sens d'une plus grande égalité hommes/femmes des carrières diplomatiques. Dans ce sens, l'organisme dispose en interne d'une analyse quantitative menée en octobre 2012 au sein de son administration dans le cadre du Gender Audit.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Le SPF Affaires Etrangères travaille actuellement à un audit global en matière de genre, tant au niveau de l'analyse statistique que l'analyse qualitative. Sur base de ces analyses, des actions seront mises en place et des indicateurs seront développés pour permettre un suivi de ces actions.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

- Pour les statistiques sur les carrières intérieures et extérieures du personnel présentées dans l'analyse quantitative, l'organisme n'a pas invoqué de raison particulière à la non-publication de celle-ci sur le site web.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

Suggestions :

Pour les statistiques sur les carrières intérieures et extérieures du personnel, il est nécessaire de rendre disponible l'analyse quantitative sur le site web de l'organisme.

6. Coopération Technique Belge

1. Missions⁶

« La Coopération Technique Belge est l'agence belge de développement. Elle appuie et encadre des programmes de développement pour le compte de l'État belge et d'autres donateurs d'ordre.

Elle collabore avec ses partenaires en mettant à leur disposition de l'expertise, des ressources humaines et des moyens financiers.

La transparence et l'intégrité sont les principes de base de ses activités. Elle applique des règles et des méthodes rigoureuses qui permettent de lutter contre la fraude et la corruption. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.btcctb.org/fr>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web de la Coopération Technique Belge présente sur son site une rubrique « Rapports annuels » (<http://www.btcctb.org/fr/rapports-annuels>)

2.3. Documents consultés :

COOPERATION TECHNIQUE BELGE, *Rapport annuel*, De 2003 à 2011, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Bénéficiaires des bourses de la Coopération Technique Belge

Toutes les statistiques présentées ci-dessous sont disponibles dans les rapports annuels.

a. Ventilées par sexe

- La répartition hommes/femmes des bénéficiaires de bourses de la CTB pour la seule année 2010;
- La proportion de bénéficiaires de formations de la CTB en fonction du genre présentée annuellement pour les années 2009 et 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- La répartition des bénéficiaires de bourses de la CTB selon le type de bourse présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- La répartition des bénéficiaires de bourses de la CTB selon le secteur présenté annuellement de 2010 à 2011 ;

⁶ L'aperçu des missions de la Coopération Technique Belge provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.btcctb.org/fr/profil-ctb-mission-vision-valeurs>

- La répartition des bénéficiaires de bourses de la CTB selon le pays de formation présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- La répartition des bénéficiaires de bourses de la CTB selon le pays d'origine présenté annuellement de 2010 à 2011.

c. *Non ventilées par sexe et non disponibles*

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Saskia Ravesloot

Type de contact : E-mail, Téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

Un ensemble de données ventilées par sexe traitant de ce sujet sont disponibles sur demande auprès de l'unité Bourses de la CTB. Ces dernières sont récoltées systématiquement chaque année depuis 2010 et comprennent les bourses belges ainsi que les bourses locales ou régionales.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

La Coopération technique belge travaille actuellement, en interne, à l'intégration systématique de la dimension du genre dans les publications futures de l'organisme. Pour ce faire, elle finalise un rapport sur l'évolution des bénéficiaires de bourses de la CTB avec la prise en compte du sexe.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

- Pour les statistiques sur les bénéficiaires de bourses octroyées par l'organisme présentées dans le rapport annuel, la Coopération Technique Belge n'a pas invoqué de raison particulière à la non publication systématique de toutes les données par sexe. Pour pallier à cela, elle met en place une nouvelle procédure afin de publier systématiquement les données par sexe.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

Néant.

Suggestions :

Il est nécessaire de rendre systématiquement disponible par sexe toutes les données traitant des bénéficiaires de bourse présentées dans le rapport annuel.

IV. FINANCES ET ECONOMIE

7. SPF Finances

1. Missions⁷

« La gestion d'un Etat moderne passe par la satisfaction de besoins collectifs. Le Service Public Fédéral Finances a pour mission principale d'assurer la collecte et la gestion d'une part importante des moyens nécessaires à la satisfaction de ces besoins.

Le principe financier du consentement à l'impôt par le Parlement constitue l'un des fondements de la démocratie. En acceptant de payer des impôts, les citoyens expriment leur volonté de vivre dans une société solidaire. Le Service Public Fédéral Finances vise à assurer une juste et exacte perception de l'impôt, ce qui signifie à faire en sorte que chaque contribuable supporte l'impôt légalement dû par lui. »...

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.minfin.fgov.be/portail2/fr/index.htm>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web du SPF Finances propose une rubrique « Publications » (<http://www.minfin.fgov.be/portail2/fr/publications/index.htm>).

Le site web renvoie aussi au site web du Service des Créances Alimentaires (<http://www.secal.belgium.be/index.php?page=6&langue=fr>).

2.3. Documents consultés :

SPF FINANCES, *Rapport annuel*, De 2009 à 2011, Bruxelles

SERVICE DES CREANCES ALIMENTAIRES, *Rapport d'évaluation*, De 2004 à 2010, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Fiscalité

a. Ventilées par sexe

Néant

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de contribuables ;

⁷ L'aperçu des missions du SPF Finances provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.minfin.fgov.be/portail2/fr/site/aboutus.htm>

- Nombre de déclarations introduites ;
- Impôts sur les personnes physiques : revenus professionnels ;
- Impôts sur les personnes physiques : autres revenus imposables ;
- Impôts sur les personnes physiques.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Evolution du nombre de non-déposants ;
- Nombre de contrôles d'impôt sur les personnes physiques.

3.2. Créances alimentaires

a. Ventilées par sexe

- Nombre de demandeurs d'intervention du Service des Créances Alimentaires pour la perception et le recouvrement de pensions alimentaires présenté annuellement de 2004 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Christiaan Van Laere

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubrique concernée : 3.1

Les statistiques sur le nombre de contribuables et le nombre de déclarations introduites peuvent être disponibles par sexe sur demande auprès du SPF Finances. Ces statistiques ne sont pas systématiquement publiées dans le rapport annuel. La ventilation par sexe peut faire par le biais d'un recours au numéro de registre national. Les statistiques sur les impôts des personnes physiques qui sont dérivées des deux premières peuvent être obtenues par sexe sur demande auprès du SPF Finances.

Les statistiques sur le nombre de non-déposants et le nombre de contrôles sur les personnes physiques ne sont pas disponibles par sexe. Dans le cas des contrôles sur les personnes physiques, ceux-ci peuvent être fait auprès de couples, ce qui rend la ventilation par sexe impossible.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

- Pour les statistiques sur les impôts sur les personnes physiques qui ne sont pas ventilées par sexe dans le rapport annuel, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe de ces données est que l'impôt des personnes physiques n'est pas individualisé. Une telle ventilation par sexe demande donc une méthode particulière pour l'obtenir.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

- Pour les statistiques sur les non-déposants et les contrôles d'impôt sur les personnes physiques, l'organisme ne peut pas fournir ces données par sexe.

Suggestions :

Pour les statistiques présentées dans le rapport annuel, il est nécessaire de publier systématiquement par sexe toutes les données sur les impôts des personnes physiques.

8. Banque Nationale de Belgique

1. Missions⁸

« La Banque nationale est la banque centrale de notre pays depuis 1850.

Depuis l'introduction de l'euro de 1^{er} janvier 1999, elle fait partie de l'Eurosystème, qui se compose de la Banque centrale européenne (BCE), dont le siège est à Francfort, et des banques centrales nationales des Etats membre de l'Union européenne qui ont adopté l'euro. Ces pays constituent ce que l'on appelle la zone euro. L'Eurosystème est chargé de mener la politique monétaire pour toute cette zone, avec l'objectif assigné par le Traité de Maastricht d'assurer la stabilité des prix, condition essentielle d'une croissance économique durable.

Outre la politique monétaire, la Banque nationale assume d'autres missions, que l'on peut regrouper de la manière suivante :

- l'impression des billets et mise en circulation des pièces et des billets,
- la récolte, la diffusion et l'analyse d'informations économiques et financières,
- la surveillance micro- et macroprudentielle du secteur financier,
- le rôle d'ambassadeur financier auprès d'institutions économiques internationales,
- le service à l'Etat,
- le service au secteur financier,
- les services au grand public. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

www.bnb.be

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web de la Banque Nationale de Belgique présente sur son site un onglet « Statistiques ». Cette rubrique propose une sous-rubrique « Chiffres » qui renvoie à la base de données interactive « Belgostat » (<http://www.bnb.be/pub/stats/stats.htm?l=fr>).

2.3. Documents consultés :

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, *Rapport annuel*, De 2011 à 2012, Bruxelles

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, *Indicateurs économiques pour la Belgique*, 2013, Bruxelles.

⁸ L'aperçu des missions de la Banque Nationale de Belgique provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : www.bnb.be

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Prévisions du Bureau fédéral du Plan pour le budget économique

A. Base de données « Belgostat » : rubrique « masse salariale dans le secteur marchand »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Coût salarial par heure effective ;
- Coût salarial par personne ;
- Salaire brut par heure effective ;
- Salaire brut par personne ;
- Salaire brut par heure effective hors indexation ;
- Salaire brut par personne hors indexation ;
- Emploi (nombre d'heures) ;
- Emploi (nombre de personnes) ;
- Masse salariale (y compris cotisations patronales) ;
- Masse salariale (hors cotisations patronales) ;
- Cotisations patronales (census lato) ;
- Cotisation patronales (census stricto) ;
- Cotisations des salariés ;
- Emploi (nombre d'heures) ;
- Productivité horaire.

B. Base de données « Belgostat » : rubrique « situation sur le marché du travail »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Population totale ;
- Population d'âge actif ;
- Population active (concept BfP) ;
- Population inactive (concept BfP) ;
- Emploi intérieur : total ;

- Emploi intérieur : salariés ;
- Emploi intérieur : indépendants ;
- Emploi intérieur : emploi public ;
- Travailleurs frontaliers ;
- Chômage (concept BfP) ;
- Chômeurs non demandeurs d'emploi ;
- Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi ;
- Taux de chômage ;
- Taux d'activité ;
- Taux d'emploi ;
- Taux de chômage.

3.2. Population et marché du travail

A. Base de données « Belgostat : rubriques « population totale » et « marché du travail »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Population totale en milliers.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Population en âge de travailler ;
- Population active ;
- Emploi ;
- Emploi national ;
- Travailleurs frontaliers ;
- Emploi intérieur ;
- Travailleurs indépendants ;
- Travailleurs salariés par branche d'activité ;
- Chômage.

B. Base de données « Belgostat » : rubrique « chômage »

a. Ventilées par sexe

- Taux de chômage harmonisé ajusté, données brutes (nombre de demandeurs d'emploi) présenté annuellement de 1983 à 2012 ;
- Taux de chômage harmonisé ajusté, données désaisonnalisées (nombre de demandeurs d'emploi) présenté annuellement de 1983 à 2012 ;
- Demandeurs d'emploi inoccupés présenté annuellement de 1983 à 2012.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.3. Enquête auprès des consommateurs

A. Base de données « Belgostat » : rubrique « résultats nationaux »/ sous rubrique « Aperçu des indicateurs de confiance des consommateurs »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Situation économique en Belgique ;
- Evolution des prix à la consommation en Belgique ;
- Prévisions du chômage en Belgique au cours des 12 prochains mois ;
- Appréciation de l'opportunité ou non du moment pour procéder à des achats importants ;
- Prévisions d'achats importants des ménages au cours des 12 prochains mois ;
- Situation financière des ménages ;
- Epargne des ménages.

B. Base de données « Belgostat » : rubrique « résultats régionaux »/ sous-rubrique « Aperçu des indicateurs de confiance des consommateurs »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Situation économique en Belgique ;
- Evolution des prix à la consommation en Belgique ;
- Prévisions du chômage en Belgique au cours des 12 prochains mois ;
- Appréciation de l'opportunité ou non du moment pour procéder à des achats importants ;
- Prévisions d'achats importants des ménages au cours des 12 prochains mois ;
- Situation financière des ménages ;
- Epargne des ménages.

3.4. Prix et salaires

A. Base de données interactive « Belgostat » : rubrique « salaires »/ sous-rubrique « coût salarial »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Salaires et traitements bruts dans l'industrie manufacturière.

B. Rapport annuel

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Salaires bruts horaires ;
- Coûts salariaux horaires.

C. Publication « Indicateurs économiques pour la Belgique »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Coûts salariaux par heure prestée ;
- Coût salariaux par unité produite ;
- Emploi total ;
- Chômage ;
- Taux de chômage harmonisé ;
- Emploi intérieur ;
- Taux d'emploi.

3.5. Activité, demande et marché du travail

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement du rapport annuel.

a. Ventilées par sexe

- Taux d'emploi selon le genre présenté annuellement de 2008 à 2012 ;
- Taux d'emploi selon le genre présenté annuellement de 2003 à 2012 ;

- Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans présenté pour la seule année 2012 ;
- Taux d'emploi selon le genre : détail régional présenté annuellement de 2009 à 2012 ;
- Taux de chômage selon le genre présenté annuellement de 2008 à 2012 ;
- Taux de chômage selon le genre présenté annuellement de 2003 à 2012 ;
- Taux de chômage selon le genre : détail régional présenté annuellement de 2009 à 2012 ;
- Taux d'inactivité selon le genre présenté annuellement de 2003 à 2012 ;
- Taux d'inactivité selon le genre : détail régional présenté annuellement de 2009 à 2012.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- PIB, emploi et volume de travail présentés annuellement de 2007 à 2012 ;
- Consommation finales des particuliers en Belgique, dans les pays voisins et dans la zone Euro présentée annuellement de 2008 à 2012 ;
- Déterminants du revenu disponible brut des particuliers, à prix courant présentés annuellement de 2008 à 2012 ;
- Prévisions des consommateurs et des entreprises de l'industrie manufacturière quant à l'évolution du marché du travail présentées mensuellement en 2011 et 2012 ;
- Indicateurs de la consommation de biens durables des ménages ;
- Taux d'épargne et évolution attendue du chômage présentés annuellement de 2000 à 2012 ;
- Taux d'épargne et revenus de la propriété présentés annuellement de 2000 à 2012 ;
- Taux d'épargne et rendement des actifs financiers présentés annuellement de 2000 à 2012 ;
- Chômage temporaire, intérim et aménagement du temps de travail présentés annuellement de 2007 à 2012 ;
- Sorties du marché du travail en 2000 et 2011 ;
- Population en âge de travailler présentée annuellement de 2008 à 2012 ;
- Population active présentée annuellement de 2008 à 2012 ;
- Emploi national présenté annuellement de 2008 à 2012 ;
- Travailleurs frontaliers présentés annuellement de 2008 à 2012 ;
- Emploi intérieur présenté annuellement de 2008 à 2012 ;
- Chômage présenté annuellement de 2008 à 2012 ;
- Chômage selon la durée en Belgique présenté annuellement de 2009 à 2012 ;
- Chômage en Belgique et dans les régions présenté annuellement de 2009 à 2012 ;
- Taux d'emploi selon l'âge présenté annuellement de 2003 à 2012 ;
- Taux d'emploi selon le niveau d'éducation présenté annuellement de 2003 à 2012 ;
- Taux d'emploi selon la nationalité présenté annuellement de 2003 à 2012 ;
- Taux de chômage selon l'âge présenté annuellement de 2003 à 2012 ;
- Taux de chômage selon le niveau d'éducation présenté annuellement de 2003 à 2012 ;
- Taux de chômage selon la nationalité présenté annuellement de 2003 à 2012 ;
- Taux d'inactivité selon l'âge présenté annuellement de 2003 à 2012 ;
- Taux d'inactivité selon le niveau d'éducation présenté annuellement de 2003 à 2012 ;
- Taux d'inactivité selon la nationalité présenté annuellement de 2003 à 2012 ;
- Taux d'emploi selon l'âge : détail régional présenté annuellement de 2009 à 2012 ;

- Taux d'emploi selon le niveau d'éducation : détail régional présenté annuellement de 2009 à 2012 ;
- Taux d'emploi selon la nationalité : détail régional présenté annuellement de 2009 à 2012 ;
- Taux de chômage selon l'âge : détail régional présenté annuellement de 2009 à 2012 ;
- Taux de chômage selon le niveau d'éducation : détail régional présenté annuellement de 2009 à 2012 ;
- Taux de chômage selon la nationalité : détail régional présenté annuellement de 2009 à 2012 ;
- Taux d'inactivité selon l'âge : détail régional présenté annuellement de 2009 à 2012 ;
- Taux d'inactivité selon le niveau d'éducation : détail régional présenté annuellement de 2009 à 2012 ;
- Taux d'inactivité selon la nationalité : détail régional présenté annuellement de 2009 à 2012.

3.6. Situation financière des secteurs non financiers belges

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement du rapport annuel.

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Actifs et engagement financiers par secteur ;
- Taux d'endettement brut consolidé du secteur non financier ;
- Transactions financières des particuliers ;
- Patrimoine des particuliers ;
- Formation d'actifs financiers par les particuliers : ventilation par classe d'actifs ;
- Dépôts d'épargne et dépôts à terme des particuliers.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Isabelle Brumagne

Type de contact : E-mail, téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.1, 3.2, 3.3, 3.4.A, 3.5, 3.6

En matière de statistiques sur le marché du travail, la Banque nationale publie uniquement, dans le cadre des comptes nationaux et régionaux, les agrégats imposés par le Système Européen de comptes (SEC), qui ne comprennent aucune distinction par genre. Ces données sont cependant disponibles auprès de l'ONSS ou de la DGSIE (dans les enquêtes statistiques).

Thomas Staiger
Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.4.B

Aucune estimation n'est faite sur base du sexe dans les comptes nationaux, étant donné que ces données existent par ailleurs (voir Bureau fédéral du Plan pour les données qualitatives sur l'emploi, l'ONSS pour les données sur les salaires). C'est pour cette raison que l'on ne retrouve pas la dimension genre dans les indicateurs économiques pour la Belgique.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Aucun projet n'est en cours.

5. Biais de genre et suggestions

Malgré la multitude de statistiques publiées par la Banque Nationale de Belgique, on déplore la non-prise en compte de la dimension de genre.

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

Néant.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

- Pour les statistiques traitant de la confiance des consommateurs, aucune raison particulière n'a été invoquée par la Banque pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données présentées.
- Pour les statistiques sur le marché du travail, la raison invoquée par l'organisme pour justifier l'absence de ventilation par sexe est que ces données sont disponibles par sexe auprès du Bureau Fédéral du Plan.
- Pour les statistiques sur les salaires, la raison invoquée par l'organisme pour justifier l'absence de ventilation par sexe est que ces données sont disponibles par sexe auprès de l'Office National de Sécurité Sociale.
- Pour les statistiques traitant de la situation financière des particuliers, aucune raison particulière n'a été invoquée par l'organisme pour expliquer la non-individualisation.

Suggestions :

Pour les statistiques traitant de la confiance des consommateurs, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

Pour les statistiques traitant du marché du travail et des salaires, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées puisqu'elles sont disponibles auprès d'autres organismes.

Pour les statistiques traitant de la situation financière des particuliers, il est nécessaire de les présenter systématiquement de manière individualisée.

9. Bureau Fédéral du Plan

1. Missions⁹

« Le Bureau fédéral du Plan est un organisme d'intérêt public. Il réalise des études et des prévisions sur des questions de politique économique, sociale, environnementale et leur intégration dans une perspective de développement durable. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.plan.be/index.php?lang=fr&TM=30&IS=61>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web du Bureau Fédéral du Plan présente une rubrique « Data » (<http://www.plan.be/databases/databases.php?lang=fr&TM=30&IS=60>).

Le site présente aussi une rubrique « Publications » (<http://www.plan.be/publications/publication.php?lang=fr&TM=30&IS=63>).

2.3. Documents consultés :

CONSEIL SUPERIEUR DES FINANCES, *Rapport annuel du Comité d'étude sur le Vieillissement*, De 2010 à 2012, Bruxelles

BUREAU FEDERAL DU PLAN, *Perspectives économiques régionales 2012-2017*, 2012, Bruxelles

BUREAU FEDERAL DU PLAN, *Perspectives économiques 2012-2017*, 2012, Bruxelles

BUREAU FEDERAL DU PLAN, *Perspectives de l'évolution de la demande de transport en Belgique à l'horizon 2030*, 2012, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Economie régionale

A. Rubrique « Data »

⁹ L'aperçu des missions du Bureau fédéral du Plan provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.plan.be/index.php?lang=fr&TM=30&IS=61>

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Rémunération des salariés à prix courants ;
- Rémunération des salariés en volume ;
- Emploi intérieur total ;
- Emploi intérieur salarié ;
- Emploi intérieur indépendant ;
- Population et marché du travail ;
- Rémunération des salariés par tête à prix courants ;
- Rémunération des salariés par tête en volume.

B. Publication « Perspectives économiques régionales 2012-2017 »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Emploi intérieur total par région ;
- Coût salarial réel par tête selon la région ;
- Evolution de la population totale par région ;
- Evolution de la population d'âge actif par région ;
- Evolution du taux d'activité par région ;
- Evolution de la population active (définition BFP) par région ;
- Impact des mesures récentes de réforme du marché du travail sur l'offre de travail par région ;
- Evolution des taux d'emploi régionaux ;
- Evolution des taux de chômage régionaux ;
- Evolution des revenus primaires et disponible par tête par région.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Marché du travail

A. Rubrique « Data »

a. Ventilées par sexe

- Emploi intérieur total par branche d'activité, classe d'âge et niveau de formation de 1999 à 2009 ;

- Emploi intérieur par statut par branche d'activité, classe d'âge et niveau de formation de 1999 à 2009.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Masse salariale dans le secteur non marchand : évolution et déterminants ;
- Situation sur le marché du travail ;
- Situation sur le marché du travail – Détails.

B. Publication « Perspectives de l'évolution de la demande de transport en Belgique à l'horizon 2030 »

a. Ventilées par sexe

- Evolution du taux d'emploi selon l'âge et le sexe présentée tous les 5 ans de 2010 à 2030.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre d'actifs occupés par groupe d'âge ;
- Nombre d'inactifs par groupe d'âge.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Publication « Prévisions économiques 2012-2017 »

a. Ventilées par sexe

- Impact des mesures de réforme récentes du marché du travail sur l'offre de travail et sur le taux d'activité présenté annuellement de 2012 à 2017.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Volume de travail et emploi dans les branches d'activité marchande ;
- Population d'âge actif ;
- Population active ;
- Entrées nettes sur le marché du travail, par classe d'âge.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.3. Protection sociale et vieillissement

A. Rubrique « Data »

a. Ventilées par sexe

- Situation sur le marché du travail présentée annuellement de 2000 à 2060 ;

- Perspectives de population par classe d'âge de 5 ans et sexe présentées annuellement de 2011 à 2060.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de pensionnés par régime.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement

a. Ventilées par sexe

- Prévision du taux d'emploi des 15-54 ans par sexe pour les années 2011, 2017, 2030 et 2060 ;
- Prévision du taux d'emploi des 55-64 ans par sexe pour les années 2011, 2017, 2030 et 2060 ;
- Hypothèses d'évolution de la durée moyenne de carrière (en années) et des distributions d'entrées selon la durée de carrière (en %) par branche et par sexe (dans un scénario sans réforme) présentées pour les années 2008 et 2030 ;
- Les reports d'entrée dans les régimes de pension et de chômage avec complément d'entreprise présentés pour l'année 2030 ;
- La réduction du nombre de bénéficiaires par régime et par sexe présentée annuellement de 2013 à 2017 et pour les années 2021, 2030 et 2060 ;
- Risque de pauvreté en Belgique selon l'âge présenté pour l'année 2009 ;
- Evolution du degré de risque de pauvreté selon l'âge et le sexe présentée en 2003 et 2009.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution du taux d'activité total et des personnes de 55 à 64 ans avec et sans réforme ;
- Prévision du taux d'activité des 15-54 ans ;
- Prévision du taux d'activité des 55-64 ans ;
- Evolution du risque de pauvreté selon l'âge et selon le statut socio-économique.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Coût budgétaire du vieillissement à long terme selon le scénario de référence du Comité d'étude sur le vieillissement en % du PIB ;
- Coût budgétaire du vieillissement à long terme selon les 2 scénarios alternatifs et en écarts par rapport au scénario de référence.

3.4. Population

A. Rubrique « Data »

a. Ventilées par sexe

- Perspectives de population en milliers d'unités présentée annuellement de 2000 à 2060 ;
- Perspectives de population par arrondissement et âge présentée annuellement de 2000 à 2060 ;
- Perspectives de population par province et âge présentée annuellement de 2000 à 2060 ;

- Perspectives de population par région et âge présentée annuellement de 2000 à 2060 ;
- Perspectives de population de la Communauté Germanophone présentée annuellement de 2000 à 2060 ;
- Perspectives de population de Belgique par âge présentée annuellement de 2000 à 2060 ;
- Quotient de mortalité présenté annuellement de 1990 à 2060 ;
- Alpha (x) de mortalité présenté annuellement de 1990 à 2060 ;
- Beta (x) de mortalité présenté annuellement de 1990 à 2060 ;
- Répartition par sexe de la population présentée annuellement de 2000 à 2060 ;
- Mouvement de la population par arrondissement présenté annuellement de 2000 à 2060 ;
- Mouvement de la population par province présenté annuellement de 2000 à 2060 ;
- Mouvement de la population par région présenté annuellement de 2000 à 2060 ;
- Mouvement de la population de Belgique présenté annuellement de 2000 à 2060 ;
- Espérance de vie à la naissance présenté annuellement de 2000 à 2060 ;
- Espérance de vie à 65 ans présenté annuellement de 2000 à 2060.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Pourcentage de population des 0-14 ans ;
- Pourcentage de population de +de 65 ans ;
- Age moyen de la population ;
- Remplacement des actifs en % ;
- Vieillesse des actifs en % ;
- Dépendance de la population en % ;
- Personnes d'âge actif par âgé ;
- Dépendance en % ;
- Dépendance des âgés en % ;
- Dépendance des âgés en % ;
- Personnes d'âge actif par âgé.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication « Perspectives de l'évolution de la demande de transport en Belgique à l'horizon 2030 »

a. Ventilées par sexe

- Part des différents types de ménage en 2008 et 2030 ;
- Prévision du taux de scolarité des personnes âgées entre 18 et 59 ans selon le sexe présentée tous les 5 ans de 2010 à 2030.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre d'étudiants par groupe d'âge.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.5. Transport

Toutes les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Data »

a. Ventilées par sexe

- Nombre de travailleurs (salariés et indépendants) dans le secteur des transports par sexe et tranche d'âge de 1999 à 2009.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre de travailleurs dans le secteur des transports, répartis entre salariés et indépendants ;
- Comparaison européenne du nombre de salariés dans le secteur des transports ;
- Nombre d'heures prestées par des salariés dans le secteur des transports ;
- Rémunération des salariés dans le secteur des transports ;
- Comparaison européenne des salaires et traitement dans le secteur des transports ;
- Comparaison européenne des salaires et traitements dans le secteur des transports ;
- Rémunération moyenne par salarié dans le secteur des transports ;
- Rémunération moyenne par heure dans le secteur des transports ;
- Comparaison européenne de l'évolution du nombre de mortellement blessés par accident de de la route ;
- Comparaison européenne de l'évolution du nombre de mortellement blessés de la route ;
- Nombre de victimes de la route par arrondissement, selon le type d'usager et la gravité des blessures ;
- Nombre de victimes d'accident de chemin de fer, voyageur/employé/tiers, selon la nature des blessures ;
- Nombre de victimes aux passages à niveau, selon la gravité des blessures ;
- Comparaison européenne du nombre de voyageurs morts lors d'un accident de chemin de fer.

3.6. Productivité et croissance de long terme

Toutes les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Data ».

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre de personnes engagées par secteur (en milliers) présenté annuellement de 1970 à 2009 ;
- Rémunération des employés ;

- Rémunération de l'emploi ;
- Nombre d'employés par secteur (en milliers) présenté annuellement de 1970 à 2009 ;
- Total des heures travaillées par personne engagée (en millions d'heure) présenté annuellement de 1970 à 2009 ;
- Total des heures travaillées par employé (en millions d'heure) présenté annuellement de 1970 à 2009.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Delphine Bassillière

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.1, 3.2

Les données non ventilées par sexe qui sont présentées dans les deux rapports sont disponibles sur demande auprès du Bureau Fédéral du Plan. Celles-ci ne sont pas systématiquement ventilées par sexe par souci de lisibilité et parce que le service responsable de ces rapports cherche surtout à travailler au niveau global.

Nicole Fasquelle

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.3

Les statistiques qui ne sont pas publiées par sexe dans le rapport annuel du Comité d'Etude sur le Vieillessement sont disponibles par sexe lorsqu'il s'agit de données traitant de la population et du marché du travail. Elles ne sont pas systématiquement ventilées par sexe parce que ce n'est pas toujours considéré comme pertinent et qu'il faut respecter un certain souci de lisibilité.

Les autres données telles que les statistiques traitant du coût budgétaire du vieillissement à long terme ne sont pas disponibles.

Johan Duyck

Type de contact : Téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.4

Le Bureau fédéral du Plan ne reçoit pas de directives spécifiques relatives aux données qui doivent être publiées. Le choix des données à ventiler par sexe se fait en interne (avec la concertation de la

DGSIE). Les données concernant le remplacement des actifs et les ratios de dépendance peuvent se calculer par sexe sur base des informations publiées par le Bureau fédéral du Plan.

Bart Hertveldt

Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.5

Toutes les statistiques dont dispose le Bureau fédéral du Plan sont publiées sur son site Internet. Les données qui ne sont pas ventilées par sexe ne sont pas disponibles.

Bernadette Biatour

Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.6

La méthodologie de l'enquête EU KLEMS d'où sont tirées les données traitant de la productivité et de la croissance à long terme ne permet pas de ventiler les données par sexe.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Aucun projet n'est prévu.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais qui sont disponibles sur demande :

- Pour les statistiques non ventilées par sexe dans le rapport annuel du Comité d'Etude sur le Vieillessement, deux raisons ont été invoquées par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe :
 - o La non-pertinence de tout ventiler par sexe ;
 - o Le souci de lisibilité.
- Pour les statistiques non ventilées par sexe dans les publications « Perspectives économiques régionales » et « Perspectives économiques », deux raisons ont été invoquées par le Bureau Fédéral du Plan pour expliquer l'absence de ventilation par sexe :
 - o Le service en charge de ces rapports cherche surtout à travailler à un niveau global ;
 - o Le souci de lisibilité.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles

- Pour les statistiques non ventilées par sexe présentées dans la rubrique « Data », aucune raison particulière n'a été invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données qu'il serait intéressant de ventiler.

Suggestions :

Pour les statistiques présentées dans le rapport annuel du Comité d'Etude sur le Vieillissement, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

Pour les statistiques présentées dans les publications « Perspectives économiques régionales » et « Perspectives économiques », il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

Pour les statistiques présentées dans la rubrique « Data », il est nécessaire de rendre disponible les données qui ne sont pas ventilées par sexe mais qu'il serait pourtant intéressant d'obtenir par sexe.

V. EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

10. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

1. Missions¹⁰

« Le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale est le garant des équilibres entre travailleurs et employeurs dans leur relation de travail, dans une économie de marché socialement contrôlée. Il assure la protection et la promotion du bien-être au travail. Il participe activement au développement de la législation sociale tant sur le plan national qu'international.

Les missions du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale sont les suivantes :

- Préparer, promouvoir et exécuter la politique en matière de relations collectives de travail, l'accompagnement de la concertation sociale, la prévention et la conciliation des conflits sociaux ;
- Préparer, promouvoir et exécuter la politique en matière de relations individuelles du travail. » ...

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.emploi.belgique.be/home.aspx>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale présente une rubrique « Statistique » (<http://www.emploi.belgique.be/moduleHome.aspx?id=218>).

Une rubrique « Publications » (<http://www.emploi.belgique.be/moduleHome.aspx?id=163>) est aussi présentée.

2.3. Documents consultés :

CONSEIL SUPERIEUR DE L'EMPLOI, *Rapport*, De 2011 à 2012, Bruxelles

Le rapport annuel du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale n'a pas été repris dans l'analyse car les seules statistiques qui y sont présentées sont des statistiques sur le personnel de l'organisme.

Le rapport annuel de la Direction Générale Contrôle du Bien-être au Travail n'a pas été repris dans l'analyse car il ne présente pas de statistiques qui pourraient être ventilées par sexe.

¹⁰ L'aperçu des missions du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=244>

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Population active

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Statistiques ».

a. Ventilées par sexe

- Population active présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Population active par classe d'âge et nationalité présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Population de 20 à 64 ans par niveau de qualification présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Population immigrée par nationalité présentée annuellement de 2010 à 2011 ;
- Population immigrée par pays de naissance présentée annuellement de 2010 à 2011 ;
- Population immigrée de 20 à 64 ans par niveau de qualification présentée pour la seule année 2011 ;
- Taux d'activité présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Ecart à un an de la population active présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux d'activité par classe d'âge présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux d'activité par niveau de qualification présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux d'activité de la population immigrée par nationalité présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Taux d'activité de la population immigrée par pays de naissance présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Part de la population active immigrée par nationalité présentée annuellement de 2010 à 2011 ;
- Part de la population active immigrée par pays de naissance présentée annuellement de 2010 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Evolution et projection du taux de dépendance au sens large ou strict présentée tous les 10 ans de 2000 à 2060.

3.2. Emploi

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Taux d'emploi présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Croissance de l'emploi présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Croissance de l'emploi par branche d'activité (NACE Rev 1) présentée annuellement de 2007 à 2011 ;

- Croissance de l'emploi par branche d'activité (NACE Rev 2) présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition de l'emploi par secteur présentée annuellement de 2010 à 2011 ;
- Taux d'emploi par classe d'âge présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux d'emploi par niveau de qualification présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux d'emploi par province présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Disparités régionales; coefficient de variation des taux d'emploi présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux d'emploi en équivalent temps plein présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux d'emploi de la population immigrée par nationalité présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Taux d'emploi de la population immigrée par pays de naissance présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Part de la population immigrée en emploi par nationalité présentée annuellement de 2010 à 2011 ;
- Part de la population immigrée en emploi par pays de naissance présentée annuellement de 2010 à 2011 ;
- Nombre de personnes ayant un emploi présenté trimestriellement du 2^{ème} trimestre de 2011 au 2^{ème} trimestre de 2012 ;
- Taux d'emploi présenté trimestriellement du 2^{ème} trimestre de 2011 au 2^{ème} trimestre de 2012.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Emploi par secteur (mensuel).

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rapport du Conseil supérieur de l'Emploi

a. Ventilées par sexe

- Taux d'emploi harmonisés dans les régions présentés annuellement de 2002 à 2011 ;
- Taux d'emploi des hommes et des femmes en Belgique et en Europe présentés annuellement de 2002 à 2011 ;
- Taux d'emploi des hommes et des femmes en équivalent temps plein en Belgique et en Europe présentés annuellement de 2002 à 2011 ;
- Pyramide des âges et de l'emploi en 1999 et 2010 ;
- Population âgée de 40 à 64 ans : ventilation selon le statut socioprofessionnel présentée pour la seule année 2010 ;
- Taux d'emploi de la population âgée de 55 à 64 ans en Belgique : ventilation selon le sexe et le niveau de qualification présentée pour les années 2000 et 2011 ;
- Taux d'emploi effectifs et taux d'emploi de cohortes synthétiques présentés pour la seule année 2010 ;
- Taux d'emploi par tranche d'âge : ventilation par sexe et niveau de qualification présentés pour la seule année 2011 ;

- Population en âge de travailler en Belgique : ventilation par statut socioprofessionnel présentée pour la seule année 2010 ;
- Personnes sans emploi : ventilation par genre et par niveau de qualification présentée pour la seule année 2010 ;
- Expérience professionnelles des personnes sans emploi présentée pour la seule année 2010

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Taux d'emploi harmonisés en Belgique et en Europe ;
- Statut socioprofessionnel avant la pension ;
- Taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans dans les régions ;
- Emploi salarié par tranche d'âge : ventilation par branche d'activité et ancienneté ;
- Population sans emploi ayant une expérience professionnelle datant de moins de 8 ans : ventilation par motif de cessation du dernier emploi ;
- Population sans emploi qui ne relève pas d'un système de retrait du marché du travail et ne cherche pas d'emploi : ventilation par raison de non recherche ;
- Mobilité dans l'emploi par classe d'âge.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Evolution de l'emploi intérieur par branche d'activité ;
- Evolution de l'emploi en Belgique et en Europe.

3.3. Chômage

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Taux de chômage par classe d'âge présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux de chômage par niveau de qualification présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Disparités régionales (Coefficient de variation des taux de chômage) présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux de chômage de longue durée présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux de chômage de la population immigrée par nationalité présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Taux de chômage de la population immigrée par pays de naissance présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Taux de chômage (données administratives) présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux de chômage par classe d'âge (données administratives) présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Chômage selon la durée d'inoccupation (données administratives) présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Nombre de chômeurs et demandeurs d'emploi (Comparaison entre l'EFT et les données administratives) présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Chômage mensuel présenté d'octobre 2011 à mars 2012 ;
- Taux de chômage mensuel présenté de juin à octobre 2012 ;
- Chômage mensuel par classe d'âge présenté de juin à octobre 2012 ;
- Taux de chômage mensuel par classe d'âge présenté de juin à octobre 2012 ;

- Chômage trimestriel par région présenté du 2^{ème} trimestre de 2011 au 2^{ème} trimestre de 2012 ;
- Chômage trimestriel par classe d'âge et région présenté du 2^{ème} trimestre de 2011 au 2^{ème} trimestre de 2012 ;
- Taux de chômage trimestriel par région présenté du 2^{ème} trimestre de 2011 au 2^{ème} trimestre de 2012 ;
- Taux de chômage trimestriel de la population immigrée présenté du 2^{ème} trimestre de 2011 au 2^{ème} trimestre de 2012 ;
- Taux de chômage trimestriel par niveau de qualification présenté du 2^{ème} trimestre de 2011 au 2^{ème} trimestre de 2012 ;
- Chômeurs indemnisés présentés d'octobre 2011 à mars 2012 ;
- Demandeurs d'emploi inoccupés indemnisés présentés de juin à octobre 2012 ;
- Taux de chômage – Données administratives présenté de juin à octobre 2012 ;
- Allocataires d'attente présentés de juin à octobre 2012 ;
- Dispense pour difficultés sociales et familiales présentée de juin à octobre 2012 ;
- Chômage temporaire présenté de juin à octobre 2012 ;
- Chômeurs âgés et prépension à temps plein présentés de juin à octobre 2012 ;
- Interruption de carrière et crédit-temps présenté de juin à octobre 2012 ;
- Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et allocations de garantie de revenus présentés de juin à octobre 2012 ;
- Mesures d'activation présentées mensuellement de juin à octobre 2012 ;
- Taux de chômage mensuel présenté mensuellement de 2008 à 2012 ;
- Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés indemnisés présenté mensuellement de 2008 à 2012 ;
- Taux de chômage (données administratives) présenté mensuellement de 2008 à 2012 ;
- Nombre de chômeurs temporaires présenté mensuellement de 2008 à 2012 ;
- Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés présenté mensuellement de 2008 à 2012 ;
- Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés de moins de 25 ans présenté annuellement de 2000 à 2006 et mensuellement en 2007 ;
- Taux de chômage présenté annuellement de 2005 à 2006 et mensuellement en 2007 ;
- Taux de chômage Eurostat présenté annuellement de 2000 à 2006 et mensuellement en 2007.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Taux de chômage par province ;
- Chômeurs indemnisés par nationalité présentés mensuellement ;
- Demandeurs d'emploi inoccupés indemnisés par nationalité présentés mensuellement ;
- Demandeurs d'emploi inoccupés par classe d'âge présentés mensuellement.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Mesures anti-crise présentées mensuellement.

B. Rapport du Conseil supérieur de l'Emploi

a. Ventilées par sexe

- Taux de chômage harmonisés dans les régions ;
- Taux de chômage des hommes et des femmes en Belgique et en Europe présentés annuellement de 2002 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution régionale du chômage en Belgique ;
- Evolution du chômage temporaire ;
- Evolution du chômage en Belgique et en Europe ;
- Chômage selon la durée en Belgique et dans l'UE

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.4. Flexibilité et sécurité

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Nombre de travailleurs avec des contrats atypiques présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Travail involontaire à temps partiel et/ou à durée déterminée présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Temps partiel involontaire en pourcentage du temps partiel présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Temps partiel involontaire en pourcentage de l'emploi salarié présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Travail temporaire involontaire en pourcentage du travail temporaire présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Travail temporaire involontaire en pourcentage du travail salarié présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Nature de l'emploi temporaire présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Durée hebdomadaire du travail réelle, habitude contractuelle présentée annuellement de 2010 à 2011 ;
- Heures supplémentaires présentées annuellement de 2010 à 2011 ;
- Accès à un temps de travail flexible présenté pour la seule année 2004 ;
- Interruption de carrière et crédit temps présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Nombre de travailleurs intérimaires présenté trimestriellement du 2^{ème} trimestre de 2011 au 2^{ème} trimestre de 2012.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre d'utilisateurs de titres-services ;
- Croissance du nombre d'heures prestées par les travailleurs intérimaires (mensuel).

B. Rapport du Conseil supérieur de l'emploi

a. Ventilées par sexe

- Taux de travail à temps partiel des hommes et des femmes en Belgique et en Europe présentés annuellement de 2002 à 2011 ;
- Part du temps partiel involontaire des hommes et des femmes en Belgique et en Europe présentée annuellement de 2002 à 2011 ;
- Part des emplois à contrats temporaires chez les hommes et les femmes en Belgique et en Europe présentée annuellement de 2002 à 2011 ;
- Travailleurs salariés : ventilation selon le régime de travail ;
- Travailleurs salariés occupés à temps partiel : ventilation selon la durée du temps de travail.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Réserve de main-d'œuvre.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.5. Diversité et discrimination

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Ecart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Ecart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes par classes d'âge présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Ecart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes par niveau de qualification présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Ecart de taux d'emploi en équivalents temps plein entre les femmes et les hommes présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Ecart de taux d'emploi selon la nationalité présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Ecart de taux d'emploi selon le pays de naissance présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Ecart de taux d'emploi selon le niveau de qualification présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Ecart de taux de chômage entre les femmes et les hommes présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Ecart de taux de chômage entre les femmes et les hommes par classe d'âge présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Ecart de taux de chômage entre les femmes et les hommes par niveau de qualification présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Ecart de taux de chômage selon la nationalité présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Ecart de taux de chômage selon le pays de naissance présenté annuellement de 2010 à 2011 ;

- Ecart de taux de chômage selon le niveau de qualification présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Différence entre le salaire brut moyen des hommes et des femmes présentée annuellement de 2010 à 2011 ;
- Différence entre le salaire brut moyen des hommes et des femmes par classe d'âge présentée annuellement de 2010 à 2011 ;
- Différence entre le salaire brut moyen des hommes et des femmes par niveau de qualification présentée annuellement de 2010 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Indice de ségrégation par secteur d'activité et type de profession.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rapport du Conseil supérieur de l'emploi

a. Ventilées par sexe

- Ecart de rémunération entre hommes et femmes en Belgique et en Europe présentés annuellement de 2006 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Risque de pauvreté ;
- Risque de pauvreté au travail.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.6. Formation

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Statistiques ».

a. Ventilées par sexe

- Répartition des adultes selon le niveau de qualification et le statut professionnel présentée annuellement de 2010 à 2011 ;
- Pourcentage de la population de 20 à 24 ans qui a terminé l'enseignement secondaire supérieur présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Pourcentage de la population de 30 à 34 ans qui a un diplôme de l'enseignement supérieur présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Pourcentage de la population de 18 à 24 ans qui n'a pas terminé l'enseignement supérieur et qui n'est plus dans l'éducation présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux de participation à la formation de la population au cours du mois de référence présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux de participation à la formation de la population au cours du mois de référence selon l'âge présenté annuellement de 2010 à 2011 ;

- Taux de participation à la formation de la population au cours des 12 derniers mois selon l'âge présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Taux de participation à la formation des travailleurs au cours du mois de référence présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Taux de participation à la formation des travailleurs au cours du mois de référence selon l'âge présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Taux de participation à la formation des travailleurs au cours des 12 derniers mois selon l'âge présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Taux de participation à la formation des inactifs au cours du mois de référence présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Computer skills par région présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Internet skills par région présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Nombre de travailleurs qui ont suivi un cours dans le cadre du congé-éducation payé par statut et région présenté semestriellement de 2001 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Taux de participation à la formation des chômeurs au cours du mois de référence ;
- Congé-éducation ;
- Computer skills par statut professionnel ;
- Computer skills par niveau de qualification ;
- Internet skills par statut professionnel ;
- Internet skills par niveau de qualification.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Dépenses publiques totales en éducation ;
- Dépenses publiques totales en éducation par communauté ;
- Formation dans les entreprises ;
- Besoins futurs du marché du travail par secteur ;
- Besoins futurs du marché du travail par niveau de qualification ;
- Besoins futurs du marché du travail par profession.

3.7. Productivité et coûts du travail

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Statistiques ».

a. Ventilées par sexe

- Salaires mensuels bruts moyens par sexe présenté annuellement de 2006 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Salaires mensuels bruts moyens selon l'âge ;
- Salaires mensuels bruts moyens selon le niveau de qualification ;
- Salaires mensuels bruts moyens selon la profession ;
- Salaires mensuels bruts moyens selon le secteur d'activité.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.8. Accidents du travail et maladies professionnelles

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Statistiques ».

a. Ventilées par sexe

- Nombre d'accidents du travail présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Nombre d'accidents du travail par région présenté pour la seule année 2011 ;
- Evolution des accidents du travail présentée annuellement de 2002 à 2006.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Maladies professionnelles.

3.9. Famille et travail

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Statistiques ».

a. Ventilées par sexe

- Impact de la parentalité sur le taux d'emploi présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Manque de systèmes de garde pour les enfants et les personnes dépendantes présentée annuellement de 2010 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Garde d'enfants ;
- Garde d'enfants – Données administratives.

3.10. Inactivité

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Statistiques ».

a. Ventilées par sexe

- Réserve de main-d'œuvre présentée annuellement de 2010 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.11. Mobilité

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Statistiques ».

a. Ventilées par sexe

- Mobilité par statut d'activité - Données administratives présentée annuellement de 2006 à 2009 ;
- Mobilité par type de contrat - Permanent et temporaire présentée annuellement de 2008 à 2010 ;
- Mobilité par type de contrat - Temps plein et plein partiel présentée annuellement de 2008 à 2010 ;
- Trajectoire par niveau de salaire présentée annuellement de 2008 à 2010 ;
- Trajectoire par décile - Données administratives présentée annuellement de 2006 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Mobilité par statut d'activité.

3.12. Travail et pauvreté

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Statistiques ».

a. Ventilées par sexe

- Risque de pauvreté présenté annuellement de 2009 à 2010 ;
- Population de 18 à 59 ans dans les ménages sans emploi présentée annuellement de 2007 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.13. Fin de carrière

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Durée moyenne de la vie active présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Durée moyenne de la vie active - Données administratives présentée annuellement de 2007 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Durée moyenne de la vie active selon le statut professionnel – Données administratives ;

- Retrait anticipé du marché du travail.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Conseil supérieur de l'emploi

a. Ventilées par sexe

- Pensions des salariés et des indépendants du secteur privé présentées pour les années 2000 et 2011 ;
- Pensions du personnel des administrations publiques présentées pour les années 2000 et 2011 ;
- Chômage avec complément d'entreprise présenté pour les années 2000 et 2011 ;
- Chômeur âgé non demandeur d'emploi présenté pour les années 2000 et 2011 ;
- Crédit-temps à temps plein et interruption de carrière complète présentés pour les années 2000 et 2011 ;
- Crédit-temps à temps partiel et interruption de carrière à temps partiel présentés pour les années 2000 et 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.14. Jeunes

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Statistiques ».

a. Ventilées par sexe

- Jeunes NEET (ni emploi, ni dans l'éducation, formation) présentés annuellement de 2007 à 2011 ;
- Jeunes NEET (ni emploi, ni dans l'éducation, formation) par classe d'âge présentés annuellement de 2007 à 2011 ;
- Jeunes NEET (ni emploi, ni dans l'éducation, formation) par niveau de qualification présentés annuellement de 2007 à 2011 ;
- Jeunes NEET (ni emploi, ni dans l'éducation, formation) par statut professionnel présentés annuellement de 2007 à 2011 ;
- Chômage des jeunes présenté annuellement de 2007 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.15. Politique active du marché du travail

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Statistiques ».

a. Ventilées par sexe

- Approche préventive pour réduire le flux d'entrée dans le chômage de longue durée présentée annuellement de 2008 à 2010 ;
- Nouveau départ pour réduire le flux d'entrée dans le chômage de longue durée présenté annuellement de 2008 à 2010 ;
- Taux d'entrée dans le chômage de longue durée présenté annuellement de 2006 à 2010 ;
- Activation et soutien au marché du travail présenté annuellement de 2009 à 2010 ;
- Activation des demandeurs d'emploi inoccupé présentée annuellement de 2009 à 2010 ;
- Activation des chômeurs de longue durée – Stock présentée annuellement de 2005 à 2008 ;
- Activation des chômeurs de longue durée – Flux présentée annuellement de 2005 à 2008 ;
- Politique active du marché du travail - Situation après sortie présentée annuellement de 2007 à 2010 ;
- Service préventif temporaire présenté pour la seule année 2008 ;
- Activation régulière temporaire présentée annuellement pour la seule année 2008.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Politique du marché du travail selon la classification LMP ;
- Dépenses pour la politique du marché du travail en pourcentage du PIB ;
- Dépenses par personne qui souhaite travailler.

3.16. Emplois verts

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Statistiques ».

a. Ventilées par sexe

- Part des emplois verts dans l'emploi présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Taux de croissance des emplois verts présenté annuellement de 2009 à 2011 ;
- Diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie présentés annuellement de 2006 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Répartition selon le moyen de transport ;
- Dépenses pour la protection de l'environnement par travailleur ;
- Emissions de gaz à effet de serre par travailleur.

3.17. Mesures destinées aux groupes cibles

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Statistiques ».

a. Ventilées par sexe

- Nombre d'heures prestées via une ALE par région présenté annuellement de 2000 à 2009 ;
- Nombre de personnes ayant un contrat de travail ALE présenté annuellement de 2000 à 2010 ;
- ACTIVA - Nombre de travailleurs ayant droit aux allocations de travail présenté annuellement de 2003 à 2010 ;
- Bénéficiaires de l'économie sociale d'intégration présentés annuellement de 2004 à 2006 ;
- Nombre de bénéficiaires d'interruption de temps de carrière, crédit-temps et congés thématiques présenté annuellement de 2003 à 2007.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.18. Permis de travail

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « Statistiques ».

a. Ventilées par sexe

- Nombre de permis de travail A et B délivrés par sexe et nationalité présenté annuellement de 2000 à 2008 ;
- Nombre de premiers permis de travail A et B par sexe et nationalité présenté annuellement de 2000 à 2008 ;
- Nombre de permis de travail C délivrés par sexe et nationalité présenté annuellement de 2003 à 2008 ;
- Nombre de permis de travail A et B délivrés par sexe, région et nationalité présenté pour la seule année 2008 ;
- Nombre de premiers permis de travail B délivrés par sexe, région et nationalité présenté pour la seule année 2008 ;
- Nombre de permis de travail C délivrés par sexe, région et nationalité présenté pour la seule année 2008.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de permis de travail délivrés présenté mensuellement ;
- Nombre de permis de travail refusés présenté mensuellement.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Valérie Gilbert

Type de contact : Entretien

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

L'organisme ne collecte que très peu de statistiques. Seules les statistiques relatives aux congés d'éducation payés et les relations collectives de travail sont récoltées par le SPF ETCS. Les autres statistiques sont soit compilées par le SPF ETCS sur base des données brutes de l'enquête sur les forces de travail et les statistiques sur les revenus et les conditions de vie, soit sont directement tirées du site internet d'autres organismes publics fédéraux belges. Soulignons que les statistiques relatives à l'emploi et le chômage proviennent de l'ONEm, les statistiques sur l'activité des indépendant de l'INASTI, de Federgon pour le travail intérimaire, du CGRA et de Fedasil pour les demandeurs d'asile, et de l'ONP et du SdPSP pour les pensions et prépensions.

En raison d'accords de confidentialité, il n'est malheureusement pas possible de demander davantage de précision et une désagrégation plus fine pour les statistiques produites à partir des données des enquêtes statistiques.

L'organisme ventile par sexe toutes les données requises par le Comité Emploi de la Commission européenne dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi. Le SPF ETCS a, en outre, la mission d'ajouter la dimension régionale aux données belges.

Concernant le rapport du Conseil supérieur de l'emploi, les données qui ne sont pas ventilées par sexe sont disponibles sur demande. Celles-ci ne sont pas systématiquement ventilées par sexe dans les différents rapports thématiques par souci de lisibilité. De plus, le choix est fait de présenter les statistiques en fonction des messages que veut faire passer le Conseil.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Le Comité Emploi de la Commission Européenne est chargé d'établir une liste d'indicateurs relatifs au marché de l'emploi présentant une ventilation par sexe. Un nombre croissant des statistiques publiées par le SPF ETCS doivent donc être obligatoirement ventilées par sexe.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

- Pour les statistiques présentées dans la rubrique « Statistiques », la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe est le souci de lisibilité.
- Pour les statistiques présentées dans le rapport du Conseil supérieur de l'emploi, deux raisons ont été invoquées par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe :
 - o Le souci de lisibilité ;

- Le choix du Conseil de présenter certaines statistiques en particulier pour faire passer un message précis.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

- Pour les statistiques présentées dans la rubrique « Statistiques » qui ne sont pas disponibles par sexe, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe est que ces données sont collectées par d'autres organismes. Ces derniers ne les rendent pas disponibles par sexe.

Suggestions :

Pour les statistiques de la rubrique « Statistiques » disponibles par sexe uniquement sur demande, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

Pour les statistiques présentées dans le rapport du Conseil supérieur de l'emploi, il serait intéressant de ventiler systématiquement par sexe les données présentées dans les différentes parties thématiques.

Pour les statistiques de la rubrique « Statistiques » qui ne sont pas disponibles par sexe, il est nécessaire de modifier la procédure de collecte des données afin de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

VI. SECURITE SOCIALE

11. SPF Sécurité Sociale

1. Missions¹¹

« Le SPF Sécurité sociale accomplit trois missions stratégiques :

- la coordination et l'appui stratégique ;
- l'offre de services sociaux aux usagers ;
- et la lutte contre la fraude sociale ;

Bien que les services du SPF aient chacun des missions qui leur sont propres, ils partagent les mêmes valeurs et des objectifs communs. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.socialsecurity.fgov.be/fr/nieuws-sociale-zekerheid.htm>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le SPF Sécurité sociale présente un ensemble de publications et de statistiques dans la rubrique « Publications »

(<http://www.socialsecurity.fgov.be/fr/nieuws-publicaties/publicaties/publicaties.htm>)

Au sein de celle-ci, on retrouve une rubrique « La sécurité sociale dans son contexte : 30 années de statistiques », présentant un grand nombre de statistiques

(<http://www.socialsecurity.fgov.be/fr/nieuws-publicaties/publicaties/statistische-reeksen/statistische-reeksen.htm>).

Nous avons choisi de la nommer « Rubrique « Statistiques » » dans le point suivant.

2.3. Documents consultés :

SPF SECURITE SOCIALE, *La sécurité sociale en un clin d'œil. Chiffres-clefs*, De 2008 à 2011, Bruxelles.

SPF SECURITE SOCIALE, *Vade Mecum des données financières et statistiques de la protection sociale en Belgique*, 2007-2013, Bruxelles

SPF SECURITE SOCIALE, *Indicateurs de protection sociale en Belgique*, 2009, Bruxelles

SPF SECURITE SOCIALE, *La protection sociale en Belgique : données Sespros*, De 2008 à 2010 ; Bruxelles

DG PERSONNES HANDICAPEES, *L'aperçu de l'année en chiffres*, 2009-2011, Bruxelles

¹¹ L'aperçu des missions du SPF Sécurité sociale provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.socialsecurity.fgov.be/fr/over-de-fod/organisatie/opdrachten.htm>

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Statistiques générales

Les différentes publications analysées dans le cadre de notre recherche ne sont pas reprises car elles ne présentent pas de statistiques sur ce thème.

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Mouvement de la population du Royaume présenté annuellement de 1969 à 2010 ;
- Population par classe d'âge et sexe présenté annuellement de 1954 à 2010 ;
- Nombre de ménages présenté annuellement de 1972 à 2001 ;
- Ratio de dépendance présenté annuellement de 1965 à 2010 ;
- Nombre de travailleurs assujettis à la sécurité sociale réparti par état social et par sexe présenté annuellement de 1970 à 2010 ;
- Nombre d'indépendants assujettis réparti par catégorie et par sexe présenté annuellement de 1970 à 2010 ;
- Assujettis au statut social des indépendants (total général) selon le groupe d'âge et le sexe présenté annuellement de 1998 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Mouvement de la population des arrondissements administratifs présenté annuellement de 1970 à 2010 ;
- Statistique des assujettis affiliés par catégorie de cotisants ;
- Evolution de l'effectif du personnel du secteur public (enseignement inclus) présentée annuellement de 1974 à 2010;
- Personnel dans le secteur public et l'enseignement uniquement soumis à l'assurance soins de santé présenté annuellement de 1970 à 2010.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Incapacités de travail

Les publications « Indicateurs de protection sociale en Belgique », « La protection sociale en Belgique : données Sespros » et « L'aperçu de l'année en chiffres de la DG Personnes handicapées » ne sont pas reprises car elles ne fournissent pas de statistiques sur ce domaine.

A. Rubrique « Statistiques »

- Régime des travailleurs salariés

a. Ventilées par sexe

- Invalidité : évolution du nombre d'invalides dans le régime général selon le groupe d'âge, le sexe et l'état social présentée annuellement de 1970 à 2010 ;
- Taux d'invalidité : nombre d'invalides par rapport à la population active présenté annuellement de 1991 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Invalidité : évolution des indemnités d'invalidité présentée annuellement de 1994 à 2012 ;
- Invalidité : évolution des dépenses présentée annuellement de 1970 à 2010.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Régime des indépendants

a. Ventilées par sexe

- Invalidité : évolution du nombre d'invalides selon le groupe d'âge et le sexe présentée annuellement de 1977 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Invalidité : évolution des indemnités présentée annuellement de 1994 à 2012,
- Invalidité : évolution des dépenses présentée annuellement de 1971 à 2010.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication « La sécurité sociale en un clin d'œil. Chiffres-clefs »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de personnes en invalidité et dépenses (en euros) présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de cas de maladies terminées (incapacité primaire) et dépenses (en euros) présenté annuellement de 2007 à 2010 ;
- Nombre de rentes pour les victimes d'un accident du travail présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'accidents du travail déclarés de 2006 à 2011 ;
- Nombre d'allocations pour les victimes d'une maladie professionnelle, présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Evolution du nombre de maladies professionnelles reconnues pendant l'année présentée annuellement de 2006 à 2011 ;

- Nombre d'allocations servies à des personnes handicapées présenté annuellement de 2008 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Vade-Mecum

- Régime des travailleurs salariés

a. Ventilées par sexe

- Population assurée à la sécurité sociale par statut, classe d'âge et sexe présentée annuellement de 2004 à 2011 ;
- Nombre d'invalides par classe d'âge et sexe présenté annuellement de 2004 à 2011 ;
- Evolution des effectifs présentée annuellement de 2001 à 2011 ;
- Incapacité primaire : taux de morbidité par statut et par sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Incapacité primaire : nombre de journées indemnisées par statut et par sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Incapacité primaire : indemnité journalière moyenne (en euros) par statut et par sexe présentée annuellement de 2001 à 2011 ;
- Incapacité primaire : montant total des dépenses de base (en milliers d'euros) par statut et par sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Invalidité : nombre de cas par statut et par sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Invalidité : nombre de journées indemnisées par statut et par sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Invalidité : indemnité journalière moyenne (en euros) par statut et par sexe présentée annuellement de 2001 à 2011 ;
- Invalidité : montant global des dépenses de base (en milliers d'euros) par statut et par sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Coût annuel moyen par ayant droit selon les classes d'âge présenté annuellement de 2005 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Régime des indépendants

a. Ventilées par sexe

- Population assurée par statut, classe d'âge et sexe présentée annuellement de 2009 à 2011 ;
- Nombre d'invalides par classe d'âge et sexe présenté annuellement de 2009 à 2011 ;
- Evolution des effectifs présentée annuellement de 2006 à 2011 ;

- Incapacité primaire : taux de morbidité par sexe présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Incapacité primaire : nombre de journées indemnisées par sexe présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Incapacité primaire : indemnité journalière moyenne (en euros) par sexe présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Incapacité primaire : montant total des dépenses de base (en milliers d'euros) par sexe présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Invalidité : nombre de cas par âge et par sexe présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Invalidité : nombre de journées indemnisées par sexe présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Invalidité : indemnité journalière moyenne (en euros) par sexe présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Invalidité : montant total des dépenses de base (en milliers d'euros) par sexe présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Coût annuel moyen par ayant droit selon les classes d'âge présenté annuellement de 2005 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Régime des marins

a. Ventilées par sexe

- Incapacité primaire : effectif, nombre de journées indemnisées, indemnité journalière moyenne et dépenses par sexe présentée annuellement de 2001 à 2011 ;
- Invalidité : effectif, nombre de journées indemnisées, indemnité journalière moyenne et dépenses par sexe présentée annuellement de 2001 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Mineurs

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Pensions d'invalidité.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.3. Pensions

Les publications « Indicateurs de protection sociale en Belgique », « La protection sociale en Belgique : données Sespros » et « L'aperçu de l'année en chiffres de la DG Personnes handicapées » ne sont pas reprises car elles ne fournissent pas de statistiques sur ce thème.

A. Rubrique « Statistiques »

- Régime des travailleurs salariés

a. Ventilées par sexe

- Répartition des bénéficiaires de la pension de retraite suivant le montant mensuel et la catégorie de pension présentée annuellement de 1972 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Régime des indépendants

a. Ventilées par sexe

- Pensions : répartition des bénéficiaires de la pension de retraite suivant le montant mensuel et la catégorie de pension présentée annuellement de 1973 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Fonctionnaires

a. Ventilées par sexe

- Répartition des bénéficiaires de la pension de retraite suivant l'importance du montant mensuel présentée annuellement de 1988 à 2000.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution des pensions publiques payées présentée annuellement de 1976 à 2010 ;
- Evolution du nombre de pensions publiques payées présentées annuellement de 1976 à 2010.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication « La sécurité sociale en un clin d'œil. Chiffres-clefs »

a. Ventilées par sexe

- Population belge de 65 ans et plus selon le sexe, présentée annuellement de 2008 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de pensions de vieillesse présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de nouvelles pensions de retraite présenté annuellement de 2006 à 2011 ;
- Nombre de bénéficiaires d'une pension de survie présenté annuellement de 2008 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Vade-Mecum

- Régime des travailleurs salariés

a. Ventilées par sexe

- Nombre de bénéficiaires d'une pension de retraite et/ou de survie présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Nombre de bénéficiaires d'une rente de vieillesse et/ou de veuve présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Montant moyen des pensions de retraite et/ou de survie (en euros) présenté annuellement de 2001 à 2011
- Bénéficiaires par type de pension, classe d'âge et sexe présenté annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Régime des indépendants

a. Ventilées par sexe

- Nombre de bénéficiaires d'une pension de retraite et/ou de survie présenté annuellement de 2001 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.4. Emploi

Les publications « Indicateurs de protection sociale en Belgique », « La protection sociale en Belgique : données Sespros » et « L'aperçu de l'année en chiffres de la DG Personnes handicapées » ne sont pas reprises car elles ne fournissent pas de statistiques sur ce thème.

A. Rubrique « Statistiques »

- Statistiques générales

a. Ventilées par sexe

- Ratio de mise au travail de la population professionnelle par rapport à la population active présenté annuellement de 1965 à 2011 ;
- Ratio de chômage : chômeurs complets indemnisés par rapport à la population active présenté annuellement de 1965 à 2011 ;
- Evolution du salaire moyen dans le secteur privé présenté annuellement de 1995 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Population active, emploi et chômage présentés annuellement de 1995 à 2010.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Travailleurs salariés

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre de journées de travail (par année) répartie par état social et sexe présentée annuellement de 1970 à 2010 ;
- Evolution des rémunérations globales (par année) répartie par état social et sexe présentée annuellement de 1970 à 2010 ;
- Chômage : répartition géographique des chômeurs complets indemnisés selon le sexe et l'arrondissement présentée annuellement de 1970 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Chômage : évolution du nombre de chômeurs présentée annuellement de 1970 à 2010 ;
- Chômage : évolution du nombre de chômeurs répartis selon les statistiques physiques présentée annuellement de 1982 à 2010.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Fonctionnaires

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre de journées prestées - secteur public et enseignement présentée annuellement de 1973 à 2009.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication « La sécurité sociale en un clin d'œil. Chiffres-clefs »

a. Ventilées par sexe

- Taux d'emploi par classe d'âge et par sexe présenté pour la seule année 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Population active (travailleurs et chômeurs) et inactive par classe d'âge présentée pour la seule année 2011 ;
- Nombre d'allocations de chômage présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Evolution du chômage présentée semestriellement de 2006 à 2012 ;
- Nombre d'activations de chômeurs présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de travailleurs qui choisissent une interruption de carrière ou un crédit-temps présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de prépensionnés répartis par classe d'âge.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Vade-Mecum

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de chômeurs selon le groupe et la catégorie ;
- Effectifs, CCI-DE par classe d'âge quinquennale ;
- Chômage complet et temporaire: nombre moyen, jours, allocation journalière moyenne, dépenses ;
- Prépension: effectifs (moyennes annuelles) ;
- Prépension: nombre moyen, jours, allocation journalière moyenne, dépenses ;
- Interruption de carrière et crédit-temps: effectifs (unités physiques) ;
- Interruption de carrière et crédit-temps: nombre moyen, jours, allocation mensuelle moyenne, dépenses.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.5. Intégration sociale et aide sociale

Les publications « Indicateurs de protection sociale en Belgique », « La protection sociale en Belgique : données Sespros » et « L'aperçu de l'année en chiffres de la DG Personnes handicapées » ne sont pas reprises car elles ne fournissent pas de statistiques sur ce thème.

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Nombre de bénéficiaire de la GRAPA et du revenu garanti aux personnes âgées selon le sexe présenté annuellement de 1972 à 2009.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- GRAPA et revenu garanti pour personnes âgées : dépenses présentées annuellement de 1994 à 2010 ;
- Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration selon la typologie familiale ;
- Nombre de bénéficiaires mis au travail.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication « La sécurité sociale en un clin d'œil. Chiffres-clefs »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale et à l'aide sociale (moyennes mensuelles) présenté annuellement de 2008 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Vade-Mecum

a. Ventilées par sexe

- Nombre de bénéficiaires de la GRAPA selon la classe d'âge et le sexe présenté annuellement de 2005 à 2011 ;
- Nombre de bénéficiaires du revenu garanti aux personnes âgées selon la classe d'âge et le sexe présenté annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.6. Soins de santé

Les publications « La protection sociale en Belgique : données Sespros » et « L'aperçu de l'année en chiffres de la DG Personnes handicapées » ne sont pas reprises car elles ne fournissent pas de statistiques sur ce thème.

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution des effectifs selon l'état social présentée annuellement de 1974 à 2010 ;
- Evolution du nombre de praticiens de soins présentée annuellement de 1995 à 2010.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication « La sécurité sociale en un clin d'œil. Chiffres-clefs »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution du nombre de dispensateurs de soins disposant d'un cabinet présentée annuellement de 2007 à 2010.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Vade-Mecum

– Tous les régimes

a. Ventilées par sexe

- Coût annuel moyen (en euros) par ayant droit selon les classes d'âge - régime général présenté annuellement de 2009 à 2010;
- Coût annuel moyen (en euros) par ayant droit selon les classes d'âge - régime des indépendants présenté annuellement de 2009 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Régime des marins

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Soins de santé : effectif par catégorie d'ayants droit (incluant les personnes à charge) ;
- Soins de santé : coût moyen annuel par ayant droit (en euros).

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

D. Publication « Indicateurs de la protection sociale »

a. Ventilées par sexe

- Age moyen de sortie du marché du travail présenté annuellement de 2001 à 2007 ;
- Espérance de vie à 65 ans et espérance de vie en bonne santé à 65 ans présentée pour les années 2004 et 2006 ;
- Niveau d'éducation des jeunes par sexe présenté pour les années 2000 et 2008 ;
- Espérance de vie en bonne santé selon le niveau d'éducation
- Espérance de vie à la naissance par sexe présenté annuellement de 2000 à 2006 ;
- Espérance de vie en bonne santé à la naissance présenté annuellement de 2004 à 2006 ;
- Ecart de rémunération entre les sexes (non ajusté) présenté pour la seule année 2007 ;
- Nombre de personnes qui participent à des activités non professionnelles par genre présenté pour la seule année 2006 ;
- Taux de risque de pauvreté par type de ménage présenté pour la seule année 2007 ;
- Structure de la population par type de ménage (en %) présenté pour la seule année 2007.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.7. Prestations familiales

Les différentes publications analysées dans le cadre de notre recherche ne sont pas reprises car elles ne présentent pas de statistiques sur ce thème.

A. Rubrique « Statistiques »

- Travailleurs indépendants

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Prestations familiales : évolution du nombre de familles attributaires selon le nombre d'enfants bénéficiaires d'allocations.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Fonctionnaires

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Prestations familiales : évolution du nombre de familles attributaires selon le nombre d'enfants bénéficiaires d'allocations présentée annuellement de 1984 à 2009.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.8. Office de Sécurité Sociale d'Outre-Mer

Les publications « La sécurité sociale en Belgique. Chiffres-clefs », « Indicateurs de protection sociale en Belgique », « La protection sociale en Belgique : données Sespros » et « L'aperçu de l'année en chiffres de la DG Personnes handicapées » ne sont pas reprises car elles ne fournissent pas de statistiques sur ce thème.

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Nombre de comptes présenté annuellement de 1980 à 2008 ;
- Nombre des assurés à l'OSSOM cotisants selon le sexe présenté annuellement de 1980 à 2009.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Vade-Mecum

a. Ventilées par sexe

- Nombre des assurés à l'OSSOM cotisants selon le sexe présenté annuellement de 2001 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de bénéficiaires soins de santé selon la catégorie applicable ;
- Nombre de bénéficiaires de l'assurance indemnité ;
- Nombre de bénéficiaires de rentes et d'allocations selon la législation et la catégorie ;
- Nombre de bénéficiaires d'accidents du travail selon la législation et la catégorie ;
- Nombre de bénéficiaires maladies professionnelles.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.9. Personnes handicapées

Les publications « La sécurité sociale en Belgique. Chiffres-clefs », « Vade-Mecum », « Indicateurs de protection sociale en Belgique », « La protection sociale en Belgique : données Sespros » ne sont pas reprises car elles ne fournissent pas de statistiques sur ce thème.

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Allocations aux personnes handicapées : nombre de bénéficiaires selon le type d'allocation ;
- Allocations aux personnes handicapées : dépenses selon le type d'allocation.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rapport annuel de la DG Personnes handicapées

a. Ventilées par sexe

- Nombre de bénéficiaires d'une ARR-AI ou d'une APA, en fonction de la catégorie d'âge et du sexe présenté annuellement de 2010 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Traitement des dossiers de demandes d'allocations aux personnes handicapées et délais moyens d'instruction ;
- Allocataires de 65 ans et + payés par la DG Personnes handicapées ;
- Nombre d'allocataires des allocations aux personnes handicapées ;

- Evolution du nombre de personnes de + et - de 65 ans; indépendamment du régime "âgés/non-âgés" ;
- Evolution du nombre de bénéficiaires d'une allocation selon le type d'allocation ;
- Evolution du nombre de bénéficiaires d'une allocation selon le régime "non âgés/âgés" ;
- Nombre de bénéficiaires des allocations aux personnes handicapées selon le type d'allocation ;
- Evolution du nombre de bénéficiaires d'une allocation de remplacement de revenus d'intégration ou d'une allocation pour l'aide aux personnes âgées, par tranche d'âge ;
- Répartition géographique du nombre de bénéficiaires d'une allocation de remplacement de revenus d'intégration ou d'une allocation pour l'aide aux personnes âgées ;
- Nombre de bénéficiaires d'une allocation de remplacement du revenu d'intégration selon le degré d'autonomie ;
- Nombre de bénéficiaires d'une ARR-AI selon les catégories familiales ;
- Nombre de bénéficiaires d'une APA selon le degré d'autonomie.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.10. Recettes et dépenses de protection sociale

Les données présentées pour ce thème proviennent exclusivement de la publication « La protection sociale en Belgique : données Sespros ».

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Evolution des recettes sociales belges ;
- Part des différents types de recettes dans les recettes totales de protection sociale belge ;
- Evolution des recettes de la sécurité sociale belge ;
- Part de chaque recette dans les recettes totales de la sécurité sociale ;
- Evolution des régimes spéciaux pour les fonctionnaires en Belgique ;
- Part de chaque type de recette concernant les régimes spéciaux pour les fonctionnaires ;
- Evolution des recettes des régimes complémentaires en Belgique ;
- Part de chaque type de de recette concernant les régimes complémentaires ;
- Evolution des recettes suivant le secteur de provenance ;
- Poids de chaque secteur dans les recettes sociales.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Michel Deffet

Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques sauf 3.9

La rubrique « Statistiques » est récente. Des améliorations sont en cours pour publier systématiquement les données par sexe.

La publication « La sécurité sociale en un clin d'œil. Chiffres-clefs » ne présente pas systématiquement les statistiques par sexe par souci de lisibilité. Elles sont disponibles sur demande.

Le Vade-Mecum publie des statistiques produites par d'autres organismes publics. Le SPF Sécurité sociale publie les données qu'il considère comme pertinentes pour expliquer l'évolution de la sécurité sociale. Les données qui ne sont pas ventilées par sexe peuvent être obtenues sur demande.

Les données publiées dans le rapport « La protection sociale en Belgique : données Sespros » sont celles qui sont demandées par Eurostat. Ce dernier n'exige pas ces données par sexe.

Luc Blom

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.9

Ces données sont disponibles par sexe sur demande. La DG Personnes handicapées ne les publie pas par souci de lisibilité.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Le Vade-Mecum sera amélioré pour l'édition 2014. Les données qui ne sont pas disponibles par sexe actuellement seront modifiées. Elles seront disponibles par sexe systématiquement.

5. Biais de genre et suggestions

- a. Données non ventilées par sexe mais qui sont disponibles sur demande :
 - Pour les statistiques non ventilées par sexe présentées dans la rubrique « Statistiques », la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation est le caractère récent de cette rubrique.
 - Pour les statistiques non ventilées par sexe présentée dans la publication « La sécurité sociale en un clin d'œil. Chiffres clefs », la raison invoquée par le SPF Sécurité sociale pour expliquer l'absence de ventilation est le souci de lisibilité.
 - Pour les statistiques non ventilées par sexe présentées dans le Vade-Mecum, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation est le choix de celui-ci de publier les chiffres qu'il considère comme pertinents. L'organisme compte remédier à cette absence lors de l'édition 2014 en proposant systématiquement les données par sexe.

- Pour les statistiques non ventilées par sexe présentées dans le rapport annuel de la DG Personnes handicapées, la raison invoquée par cette direction pour expliquer l'absence de ventilation est le souci de lisibilité.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles

- Pour les statistiques non ventilées par sexe présentées dans le rapport « La protection sociale en Belgique : données Sespros », la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation est que ces données sont celles exigées par Eurostat.

Suggestions :

Pour la rubrique « Statistiques », la publication « La sécurité sociale en un clin d'œil. Chiffres clefs », le Vade-Mecum et le rapport annuel de la DG Personnes handicapée, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

Pour le rapport « La protection sociale en Belgique : données Sespros », il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées. La non-exigence de celles-ci par Eurostat ne peut justifier une telle absence.

12. Service des pensions du secteur public

1. Missions¹²

« Les tâches principales du Service des Pensions du Secteur Public (le SdPSP) sont

- l'octroi,
- le calcul,
- et la gestion

de la plupart des pensions de retraite et de survie du secteur public »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.pdos.fgov.be/sdpsp/news/index.htm>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web du Services des Pensions du Secteur Public présente une rubrique « statistiques des pensions » (<http://www.pdos.fgov.be/sdpsp/statistics/index.htm>).

Le site web présente aussi une rubrique « Publications » (<http://www.sdpsp.fgov.be/sdpsp/publications/index.htm>).

2.3. Documents consultés

SERVICE DES PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC, *Rapport annuel*, De 2006 à 2010, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Pensions du secteur public

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Nombre de travailleurs du secteur public bénéficiaires d'une pension de retraite présenté annuellement de 2006 à 2011 ;
- Montant moyen des pensions de retraite des travailleurs du secteur public présenté annuellement de 2006 à 2011 ;
- Nombre de travailleurs du secteur public bénéficiant d'une pension de survie présenté annuellement de 2006 à 2011 ;
- Montant moyen des pensions de survie des travailleurs du secteur public présenté annuellement de 2006 à 2011.

¹² L'aperçu des missions du Service des pensions du secteur public provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.sdpsp.fgov.be/sdpsp/about/index.htm>

Toutes ces données sont désagrégées par année de naissance, par domicile, par tranche de revenu, par motif (limite d'âge, anticipée sur demande, différé, inaptitude physique, autre), groupe d'autorité, niveau d'autorité et type de carrière.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rapport annuel

a. Ventilées par sexe

- Nombre et montant mensuel moyen de pensions de retraite selon le sexe présenté annuellement de 2006 à 2010 ;
- Nombre et montant mensuel moyen de pensions de survie selon le sexe présenté annuellement de 2006 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition en pourcentage des pensions de retraite selon le motif de la mise à la retraite ;
- Répartition en pourcentage des pensions de retraite selon l'âge et par année de prise de cours.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Lucia Castagna

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.1.B

Le Service des Pensions du Secteur Public choisit de ne pas publier systématiquement les données par sexe qu'elle présente dans son rapport annuel par souci de lisibilité. Chaque année, le rapport permet de mettre en avant une thématique particulière. Une priorité est donc donnée à celle-ci.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. Biais de genre et suggestions

- a. Données non ventilées par sexe mais qui sont disponibles sur demande :

- Pour les données non ventilées par sexe présentées dans le rapport annuel, la raison invoquée par l'organisme pour justifier l'absence de ventilation par sexe est le souci de lisibilité.
- b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

Néant.

Suggestions :

Pour le rapport annuel, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

13. Office National de Sécurité Sociale

1. Missions¹³

« L'Office National de Sécurité Sociale perçoit les cotisations de sécurité sociale qui sont payées par les employeurs. Ces cotisations comprennent d'une part les cotisations patronales et d'autre part les cotisations personnelles des travailleurs, qui sont retenues par l'employeur à chaque paiement de leur rémunération. La perception implique le contrôle et le traitement des déclarations des employeurs et du paiement de leurs cotisations. Ces opérations concernent également la gestion complexe des nombreuses réductions de cotisations et des exonérations, la redistribution annuelle des charges sociales et le dépistage et l'identification d'employeurs qui ne respectent pas les règles imparties. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.rsz.fgov.be/fr>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web de l'organisme présente une rubrique « Statistiques en ligne » (<http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques>)

Celle-ci présente une sous-rubrique « Publications » (<http://onss.be/fr/statistiques/publications>)

2.3. Documents consultés :

OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, *Estimations rapides de l'emploi salarié*, 2012, Bruxelles

OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, *Emploi salarié*, De 2007 à 2011, Bruxelles

OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, *Travailleurs assujettis à la sécurité sociale répartis par lieu de travail*, De 2006 à 2010, Bruxelles

OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, *Etudiants occupés avec un contrat d'étudiant*, De 2007 à 2012, Bruxelles

OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, *Périodes rémunérées et rémunérations*, De 2006 à 2010, Bruxelles

OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, *Périodes assimilées des travailleurs assujettis à la sécurité sociale*, De 2006 à 2010, Bruxelles

OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, *Cotisations sociales déclarées à l'ONSS*, De 2006 à 2011, Bruxelles

¹³ L'aperçu des missions de l'Office National de Sécurité Sociale provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : http://onss.be/fr/propos-de-lonss#Mission_principale_de_l-ONSS

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Emploi salarié

Les statistiques présentées sur ce thème proviennent exclusivement de la publication « Emploi salarié » et de la rubrique « Statistiques en ligne ». Les autres publications ne proposent pas de statistiques traitant de ce thème.

- Travailleurs occupés

A. Publication "Estimations rapides de l'emploi salarié"

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre de travailleurs occupés par sexe et classe d'âge présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution du nombre de travailleurs occupés par activité de l'employeur présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution du nombre de travailleurs occupés par secteur et statut présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution du nombre de travailleurs occupés par résidence principale du travailleur présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution du nombre de travailleurs occupés par type et degré d'occupation présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution du nombre de travailleurs occupés par groupe sectoriel (commission paritaire) du travailleur présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication "Emploi salarié"

a. Ventilées par sexe

- Répartition des travailleurs occupés par secteur, âge et sexe présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des travailleurs occupés par secteur, sexe et branche d'activité présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des travailleurs occupés par type d'occupation, sexe et résidence principale: total général présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des travailleurs occupés par degré d'occupation, sexe et résidence principale: temps partiel présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des travailleurs occupés par degré d'occupation, sexe et résidence principale: saisonniers, intérimaires et prestations limitées présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;

- Répartition des travailleurs occupés par type d'occupation sexe et âge présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des travailleurs occupés par degré d'occupation, sexe et âge : temps partiel présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des travailleurs occupés par degré d'occupation, sexe et résidence principale: saisonniers, intérimaires et prestations limitées présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des travailleurs occupés par groupe sectoriel, âge et sexe présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des travailleurs occupés par groupe sectoriel, statut et sexe présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des travailleurs occupés par groupe sectoriel et résidence principale présentée trimestriellement de 2007 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des travailleurs occupés par secteur, statut et branche d'activité.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Rubrique "Statistiques en ligne"

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre de travailleurs auprès des titres-services déclarés auprès de l'ONSS par sexe présentée annuellement/trimestriellement de 2007 à 2011.

b. Non ventilées par sexe

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Volume de travail

A. Publication "Estimations rapides de l'emploi salarié"

a. Ventilées par sexe

- Evolution du volume de travail en équivalents temps plein par sexe et classe d'âge présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution du volume de travail en équivalents temps plein par activité de l'employeur présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution du volume de travail en équivalents temps plein par secteur et statut présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution du volume de travail en équivalents temps plein par résidence principale du travailleur présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;

- Evolution du volume de travail en équivalents temps plein par type de prestation et durée du travail présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution du volume de travail en équivalents temps plein par secteur et dimension de l'employeur présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution du volume de travail en équivalents temps plein par groupe sectoriel (commission paritaire) du travailleur présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication "Emploi salarié"

a. Ventilées par sexe

- Volume de travail en équivalents temps plein par secteur, sexe et âge présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Volume de travail en équivalents temps plein par secteur, sexe et branche d'activité présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Volume de travail en équivalents temps plein par groupe sectoriel, statut et sexe présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Volume de travail en équivalents temps plein par groupe sectoriel, âge et sexe présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Volume de travail en équivalents temps plein par groupe sectoriel, salaire journalier et sexe: ouvriers présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Volume de travail en équivalents temps plein par groupe sectoriel, salaire journalier et sexe: employés présenté annuellement de 2007 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Volumes de travail en équivalents temps plein par secteur, statut et branche d'activité ;
- Volumes de travail en équivalents temps plein par dimension et branche d'activité de l'employeur du secteur privé ;
- Volumes de travail en équivalents temps plein par groupe sectoriel et résidence principale.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Rubrique "Statistiques en ligne"

a. Ventilations par sexe

- Evolution du volume de travail en équivalents temps plein pour le deuxième trimestre par région d'occupation, sexe, type de prestation et durée de travail présentée annuellement de 2005 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Postes de travail

A. Publication "Estimations rapides de l'emploi salarié"

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre de postes de travail par sexe et classe d'âge présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution du nombre de postes de travail par activité de l'employeur présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution du nombre de postes de travail par secteur et statut présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution du nombre de postes de travail par résidence principale du travailleur présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution du nombre de postes de travail par type de prestation et durée de travail présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution du nombre de postes de travail par secteur et dimension de l'employeur présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution du nombre de postes de travail par groupe sectoriel (commission paritaire) du travailleur présentée annuellement de 2006 à 2010 et trimestriellement de 2011 à 2012.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication "Emploi salarié"

a. Ventilées par sexe

- Répartition des postes de travail par secteur, sexe et âge présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des postes de travail par secteur, sexe et branche d'activité présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des postes de travail par type de prestation, sexe et âge présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des postes de travail par durée de travail, sexe et âge : temps partiel présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des postes de travail par durée de travail, sexe et âge : saisonniers, intérimaires et prestations limitées présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des postes de travail par groupe sectoriel, statut et sexe présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des postes de travail par groupe sectoriel, âge et sexe présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;

- Répartition des postes de travail par groupe sectoriel, salaire journalier et sexe: ouvriers présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des postes de travail par groupe sectoriel, salaire journalier et sexe: employés présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des postes de travail par type de prestation et groupe sectoriel présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des postes de travail par durée de travail et groupe sectoriel : temps partiel présentée trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des postes de travail par durée de travail et groupe sectoriel : saisonniers, intérimaires et prestations limitées présentée trimestriellement de 2007 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des postes de travail par secteur, statut et branche d'activité ;
- Répartition des postes de travail par dimension et branche d'activité de l'employeur dans le secteur privé ;
- Répartition des postes de travail par groupe sectoriel et résidence principale.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rubrique "Statistiques en ligne"

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre de postes de travail par Commission Paritaire, statut et sexe présentée trimestriellement de 2007 à 2012.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Lieu de travail

Les statistiques présentées sur ce thème proviennent exclusivement de la publication « Travailleurs assujettis à la sécurité sociale répartis par lieu de travail » et de la rubrique « Statistiques en ligne ». Les autres publications ne proposent pas de statistiques traitant de ce thème.

A. Publication "Travailleurs assujettis à la sécurité sociale répartis par lieu de travail"

a. Ventilées par sexe

- Répartition des travailleurs par organisme de base présentée semestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des travailleurs par lieu de travail présentée semestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des travailleurs par branche d'activité et par classe d'importance des unités locales présentée semestriellement de 2006 à 2010 ;

- Répartition des travailleurs par secteur, sexe et branche d'activité présentée semestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des travailleurs par lieu de travail et classe d'importance des unités locales présentée semestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des travailleurs en fonction de l'importance des unités locales présentée semestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des unités locales et des travailleurs en fonction de l'importance des unités locales présentée semestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des employeurs et des travailleurs par organisme de base présentée semestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des travailleurs par lieu de travail et par classe d'importance des unités locales présentée semestriellement de 2006 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des travailleurs par lieu de travail, secteur et statut ;
- Répartition des travailleurs par secteur, statut et branche d'activité ;
- Répartition des travailleurs par branche d'activité et par classe d'importance.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rubrique "Statistiques en ligne"

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre de postes de travail au 30 juin par région d'occupation, classe d'âge et sexe présentée annuellement de 2005 à 2010 ;
- Evolution du nombre de postes de travail au 31 décembre par région d'occupation, sexe, type de prestation et durée de travail présentée annuellement de 2005 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.3. Travail étudiant

Les statistiques présentées sur ce thème proviennent exclusivement de la publication « Etudiants occupés avec un contrat d'étudiant » et de la rubrique « Statistiques en ligne ». Les autres publications ne proposent pas de statistiques traitant de ce thème.

A. Publication "Etudiants occupés avec un contrat d'étudiant"

a. Ventilées par sexe

- Poste de travail : Importance du travail étudiant auprès des employeurs présentée trimestriellement de 2007 à 2012 ;

- Rémunération : Importance du travail étudiant auprès des employeurs présentée trimestriellement de 2007 à 2012 ;
- Journées rémunérées : Importance du travail étudiant auprès des employeurs présentée trimestriellement de 2007 à 2012 ;
- Poste de travail : Répartition des étudiants suivant la taille des employeurs présentée trimestriellement de 2007 à 2012 ;
- Rémunération : Répartition des étudiants suivant la taille des employeurs présentée trimestriellement de 2007 à 2012 ;
- Journées rémunérées : Répartition des étudiants suivant la taille des employeurs présentée trimestriellement de 2007 à 2012 ;
- Poste de travail : Répartition des étudiants suivant la branche d'activité des employeurs présentée trimestriellement de 2007 à 2012 ;
- Rémunération : Répartition des étudiants suivant la branche d'activité des employeurs présentée trimestriellement de 2007 à 2012 ;
- Journées rémunérées : Répartition des étudiants suivant la branche d'activité des employeurs présentée trimestriellement de 2007 à 2012 ;
- Poste de travail : Répartition des étudiants suivant la localisation du siège principal de l'employeur présentée trimestriellement de 2007 à 2012 ;
- Rémunération : Répartition des étudiants suivant la localisation du siège principal de l'employeur présentée trimestriellement de 2007 à 2012 ;
- Journées rémunérées : Répartition des étudiants suivant la localisation du siège principal de l'employeur présentée trimestriellement de 2007 à 2012 ;
- Personnes : Répartition des étudiants d'après leur âge et leur domicile présentée trimestriellement de 2007 à 2012.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rubrique "Statistiques en ligne"

a. Ventilées par sexe

- Nombre de travailleurs étudiants selon le sexe et le nombre de trimestres prestés présenté annuellement de 2007 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des étudiants selon le nombre de jours prestés présenté annuellement de 2007 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.4. Rémunérations et périodes rémunérées

Les statistiques présentées sur ce thème proviennent exclusivement de la publication « Périodes rémunérées et rémunération ». Les autres publications ne proposent pas de statistiques traitant de ce thème.

A. Publication "Périodes rémunérées et rémunérations"

a. Ventilées par sexe

- Travailleurs à temps plein (en journées) présentés annuellement de 2006 à 2010 ;
- Travailleurs à temps partiel (en heures) présentés annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par branche d'activité (NACE 2008) des journées et heures rémunérées déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par secteur d'activité des journées et heures rémunérées déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par branche d'activité (NACE 2008) des rémunérations déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par branche d'activité (NACE 2008) des primes déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par branche d'activité (NACE 2008) des indemnités de rupture déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par branche d'activité (NACE 2008) du pécule simple de vacances de sortie déclaré à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par branche d'activité (NACE 2008) des rémunérations déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par secteur d'activité des rémunérations déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par secteur d'activité des rémunérations "ordinaires" déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par secteur d'activité des primes déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par secteur d'activité des indemnités de rupture déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par secteur d'activité du pécule simple de vacances de sortie déclaré à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par domicile des rémunérations déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par domicile des rémunérations "ordinaires" déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par groupe sectoriel (commission paritaire) des journées et heures rémunérées déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par groupe sectoriel (commission paritaire) des rémunérations déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par groupe sectoriel (commission paritaire) des rémunérations "ordinaires" déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;

- Répartition par groupe sectoriel (commission paritaire) des primes déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par groupe sectoriel (commission paritaire) des indemnités de rupture déclarées à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition par groupe sectoriel (commission paritaire) du pécule simple de vacances de sortie déclaré à l'O.N.S.S. présentée annuellement de 2006 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.5. Périodes assimilées

Les statistiques présentées sur ce thème proviennent exclusivement de la publication « Etudiants occupés avec un contrat d'étudiant » et de la rubrique « Statistiques en ligne ». Les autres publications ne proposent pas de statistiques traitant de ce thème.

A. Publication " Périodes assimilées des travailleurs assujettis à la sécurité sociale"

a. Ventilées par sexe

- Périodes assimilées (en jours) par sexe et statut du travailleur présentées annuellement de 2006 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Périodes assimilées (en jours) suivant la dimension de l'employeur ;
- Périodes assimilées (en jours) par branche d'activité de l'employeur ;
- Périodes assimilées (en jours) par siège principal de l'employeur ;
- Périodes assimilées (en jours) par groupe sectoriel (commission paritaire).

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rubrique "Statistiques en ligne"

a. Ventilées par sexe

- Périodes assimilées selon le sexe et le statut du travail présentées trimestriellement de 2007 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Périodes assimilées selon la branche d'activité (NACE) présentées trimestriellement de 2007 à 2011 ;
- Périodes assimilées selon le groupe sectoriel (Commission paritaire) présentées trimestriellement de 2007 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.6. Cotisations déclarées

Les statistiques présentées pour ce thème proviennent exclusivement de la publication « Cotisations sociales déclarées à l'ONSS ». Les autres publications ne proposent pas de statistiques traitant de ce thème.

A. Publication " Cotisations sociales déclarées à l'ONSS "

a. Ventilées par sexe

- Répartition des cotisations personnelles de sécurité sociale et à charge des étudiants par branche d'activité et secteur des employeurs et par statut des travailleurs présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition de la cotisation spéciale pour la sécurité sociale par branche d'activité et secteur des employeurs et par statut des travailleurs présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des cotisations patronales trimestrielles de sécurité sociale et pour les étudiants par branche d'activité et secteur des employeurs et par statut des travailleurs présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des cotisations pour les vacances annuelles des ouvriers par branche d'activité et secteur des employeurs présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des cotisations pour les fonds de sécurité d'existence par branche d'activité des employeurs et par statut des travailleurs présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des cotisations pour le congé-éducation payé par branche d'activité et secteur des employeurs et par statut des travailleurs présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des cotisations de base et spéciale pour le Fonds de fermeture des entreprises par branche d'activité et secteur des employeurs et par statut des travailleurs présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des cotisations pour les jeunes qui bénéficient d'un parcours d'insertion par branche d'activité et secteur des employeurs et par statut des travailleurs présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition de la cotisation pour les groupes à risques par branche d'activité et secteur des employeurs et par statut des travailleurs présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des cotisations pour l'accueil des enfants par branche d'activité et secteur des employeurs et par statut des travailleurs présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des cotisations pour le chômage temporaire et pour les chômeurs âgés par branche d'activité et secteur des employeurs et par statut des travailleurs présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition de la cotisation pour le Fonds amiante par branche d'activité et secteur des employeurs et par statut des travailleurs présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des cotisations sur les avantages non récurrents liés aux résultats par branche d'activité et secteur des employeurs et par statut des travailleurs présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;
- Répartition des cotisations patronales sur les prépensions suivant l'activité de l'entreprise débitrice présentée trimestriellement de 2006 à 2010 ;

- Répartition par branche d'activité des employeurs des cotisations patronales sur les pseudo-prévisions présentée trimestriellement de 2006 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des cotisations déclarées par siège principal des employeurs ;
- Répartition des cotisations déclarées suivant le domicile des travailleurs ;
- Répartition des cotisations déclarées par branche d'activité des employeurs ;
- Répartition des cotisations déclarées par classe d'importance des employeurs ;
- Répartition des cotisations déclarées par commission paritaire.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Pierre Dmitrevsky

Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

Toutes les statistiques de l'ONSS peuvent être réparties par sexe. Dans la majorité des cas, lorsque la variable du sexe n'est pas présente dans la statistique, c'est pour une question de lisibilité.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Aucun projet visant à mettre en avant la dimension du sexe n'est à l'ordre du jour.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais qui sont disponibles sur demande :

- Pour les statistiques non ventilées par sexe présentées dans les différentes publications prises en compte au point 3, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe est le souci de lisibilité.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

Néant.

Suggestions :

Pour les publications présentées dans les différentes publications de l'Office National de Sécurité Sociale, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

14. Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants

1. Missions¹⁴

« L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants, en abrégé l'INASTI, s'occupe du statut social de travailleur indépendant. ... L'INASTI dispose de sa propre caisse d'assurances sociales, la Caisse nationale auxiliaire, qui, comme les autres caisses, se charge d'appliquer la législation sociale. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.rsvz.be/fr/index.htm>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web de l'Institut propose une rubrique « Statistiques » donnant accès à un portail interactif (<http://www.rsvz.be/fr/tools/statistics/index.htm>)

2.3. Documents consultés :

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCES SOCIALES POUR TRAVAILLEURS INDEPENDANTS, *Rapport annuel*, 2011, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Affiliés de l'INASTI

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Nombre d'affiliés INASTI présenté annuellement de 1994 à 2011 ;
- Revenu moyen des affiliés INASTI présenté annuellement de 2000 à 2011 ;
- Nombre d'affiliés INASTI débutant une activité présenté annuellement de 2000 à 2011 ;
- Nombre d'affiliés INASTI terminant une activité présenté annuellement de 2000 à 2011 ;
- Nombre d'affiliés INASTI non-belges présenté annuellement de 2000 à 2011 ;
- Nombre de conjoints aidants affiliés INASTI présenté annuellement de 2000 à 2011.

Toutes ces données statistiques sont désagrégées par qualité (indépendant, aidant), par nature de l'activité (principale, complémentaire, après pension), par branche d'activité, par sous-branche d'activité, par pays de résidence, par nationalité, par secteur, par caisse d'assurance sociale.

¹⁴ L'aperçu des missions de l'Institut provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.rsvz-inasti.fgov.be/fr/index.htm>

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rapport annuel

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre d'assujettis (travailleurs indépendants + aidants) répartis par région linguistique, type d'activité et par sexe, présentée annuellement de 2008 à 2011 ;
- Evolution du nombre de conjoints aidants par statut et par sexe présenté annuellement de 2009 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution du nombre de travailleurs indépendants par branche d'activité ;
- Evolution du nombre d'assujettis et du nombre de starters selon la nationalité ;
- Evolution du nombre d'affiliés par caisse d'assurances sociales ;
- Evolution des personnes qui ont commencé une activité comme indépendant répartis par branche d'activité.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Pensions de l'INASTI

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre de bénéficiaires d'une pension INASTI par sexe présentée annuellement de 2002 à 2010 ;
- Répartition des pensionnés INASTI selon l'arrondissement administratif, la province, la région et le sexe présentée pour la seule année 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Comparaison du nombre d'assujettis, du nombre de pensionnés et du nombre de cotisants.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rapport annuel

a. Ventilées par sexe

- Répartition du nombre de pensionnés selon le sexe et la nature de la pension présentée annuellement de 2008 à 2011.

b. *Non ventilées par sexe*

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Julie Devlaminck

Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.1.A, 3.2.A

Toutes les statistiques traitant des personnes assujetties au statut d'indépendant, présentes sur le site web de l'INASTI peuvent être ventilées par sexe sur demande. Les statistiques sur les pensions proviennent de l'Office National des Pensions. Lors de la mise en fonction de la partie "statistiques interactives", le service statistique avait cherché à améliorer la visibilité de la variable sexe en proposant de nouvelles comparaisons hommes/femmes.

Nathalie Catoire

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.1.B, 3.2.B

L'absence de ventilation par sexe pour les données présentées dans le rapport annuel s'explique par un souci de lisibilité. Les tableaux présentés dans le rapport annuel doivent tenir sur une page. Ceux où l'on constate l'absence de ventilation par sexe ne permettraient pas d'être présenté dans ce format.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Aucun projet pour favoriser la visibilité de la dimension de sexe n'est à l'ordre du jour.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais qui sont disponibles sur demande :

- Pour les statistiques non ventilées par sexe présentées dans le rapport annuel de l'Institut, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe est la lisibilité.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

Suggestions :

Pour le rapport annuel de l'organisme, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe pour toutes les données présentées.

15. Office National des Pensions

1. Missions¹⁵

« Les 3 missions de l'Office National des Pensions sont :

- Informer le citoyen à propos des pensions du régime salarié et de la Garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa).
- Calculer les pensions des salariés et la Grapa.
- Payer les pensions des salariés et les pensions des indépendants (calculées par l'INASTI) ainsi que la Grapa. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.onprvp.fgov.be>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web de l'Office National des Pensions présente une rubrique « Législation et statistiques ». Celle-ci est disponible sur :

<http://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/legal/Pages/default.aspx>

2.3. Documents consultés :

La rubrique « Législation et statistiques » propose un ensemble de documents. Nous avons choisi de nous concentrer sur les plus récents.

OFFICE NATIONAL DES PENSIONS, *Statistique annuelle des bénéficiaires de prestations*, De 2002 à 2012, Bruxelles

OFFICE NATIONAL DES PENSIONS, *Statistique mensuelle des prestations sociales*, De 2011 à 2012, Bruxelles

OFFICE NATIONAL DES PENSIONS, *Rapport annuel*, 2011, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Bénéficiaires de pension

A. Publication « Statistique annuelle des bénéficiaires de prestations »

¹⁵ L'aperçu des missions de l'Office National des Pensions provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur :
<http://www.onprvp.fgov.be/FR/about/presentation/Pages/default.aspx>

a. *Ventilées par sexe*

- Nombre de bénéficiaires et dépense mensuelle présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Evolution du nombre de bénéficiaires de pension salariés ou indépendants par sexe présentée annuellement de 1999 à 2011 ;
- Répartition du nombre de bénéficiaires et des dépenses mensuelles correspondantes par groupe d'âge, catégorie, carrière et sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Répartition du nombre de travailleurs salariés ou indépendants bénéficiaires et des dépenses mensuelles correspondantes par groupe d'âge, catégorie, carrière et sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Répartition du nombre de travailleurs bénéficiaires et des dépenses mensuelles correspondantes par groupe d'âge, catégorie, carrière et sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Répartition du nombre de travailleurs salariés ou indépendants bénéficiaires et des dépenses mensuelles correspondantes par tranche de montant, catégorie, carrière et sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Répartition du nombre de travailleurs salariés ou indépendants bénéficiaires et des dépenses mensuelles correspondantes par tranche de montant, catégorie, carrière et sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Répartition du nombre de bénéficiaires et des dépenses mensuelles correspondantes par combinaison de régimes de pension, catégorie et sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Répartition du nombre de bénéficiaires et des dépenses mensuelles correspondantes par combinaison de bonus de pension, catégorie, carrière et sexe présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition du nombre de travailleurs salariés ou indépendants bénéficiaires et des dépenses mensuelles correspondantes par combinaison de bonus de pension, catégorie, carrière et sexe présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition du nombre de travailleurs dans le secteur public bénéficiaires et des dépenses mensuelles correspondantes par combinaison de bonus de pension, catégorie, carrière et sexe présenté annuellement de 2007 à 2011 ;
- Nombre de bénéficiaires et dépense mensuelle payés en Belgique par région, province et catégorie présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Nombre de travailleurs salariés et indépendants bénéficiaires et dépense mensuelle payés en Belgique par région, province et catégorie présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Répartition du nombre de bénéficiaires d'une pension de retraite et des dépenses mensuelles par année de prise de cours, catégorie et sexe
- Répartition du nombre de bénéficiaires d'une pension de survie par année de prise de cours de la pension de retraite du conjoint décédé et des dépenses mensuelles par année de prise de cours, catégorie et sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Répartition du nombre de bénéficiaires d'une pension de survie par année de prise de cours de la pension de survie et des dépenses mensuelles par année de prise de cours, catégorie et sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Nombre de bénéficiaires d'une pension allouée pour une occupation comme ouvrier mineur par groupe d'âge, catégorie et sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;

- Nombre de bénéficiaires de moins de 45 ans d'une pension de survie par groupe d'âge, condition de l'anticipation et sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Dépenses mensuelles et nombre de divorcés bénéficiaires d'une pension dont une partie au moins est allouée sur base de l'occupation de l'ex-conjoint par groupe d'âge, tranche de montant et sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Nombre de bénéficiaires et dépense mensuelle d'une pension pour une carrière complète par groupe d'âge, tranche de montant, catégorie et sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Répartition du nombre de bénéficiaires d'une rente de travailleur salarié et d'avantages par catégorie et sexe présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Répartition du nombre de travailleurs indépendants bénéficiaires d'une pension de retraite et dépenses mensuelles par année de prise de cours, catégorie et sexe présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Dépenses mensuelles et répartition du nombre de travailleurs indépendants bénéficiaires d'une pension de survie par année de prise de cours de la pension de retraite du conjoint décédé, catégorie et sexe présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Dépenses mensuelles et répartition du nombre de travailleurs indépendants bénéficiaires d'une pension de survie par année de prise de cours de la pension de survie, catégorie et sexe présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Nombre de bénéficiaires et dépense mensuelle par nature de l'anticipation, catégorie et sexe présenté annuellement de 2001 à 2011 ;
- Répartition du nombre de bénéficiaires d'une pension inconditionnelle de travailleur indépendant et d'avantages présenté annuellement de 2001 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de bénéficiaires de pension et dépenses mensuelles payés en Belgique par nationalité et régimes de pension ;
- Nombre de bénéficiaires de pension et dépenses mensuelles payés à l'étranger par continent, pays de résidence et nationalité.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication « Statistique mensuelle des prestations sociales »

a. Ventilées par sexe

- Aperçu du nombre de bénéficiaires par régime de pension, catégorie et sexe présenté mensuellement de novembre 2011 à novembre 2012 ;
- Répartition du nombre de bénéficiaires et des dépenses mensuelles par combinaison de régimes de pension, catégorie et sexe – Retraite ; présentée mensuellement de novembre 2011 à novembre 2012 ;
- Répartition du nombre de bénéficiaires et des dépenses mensuelles par combinaison de régimes de pension, catégorie et sexe – Retraite et survie ; présentée mensuellement de novembre 2011 à novembre 2012 ;

- Répartition du nombre de bénéficiaires, de la dépense mensuelle et le montant moyen des « nouvelles » pensions de travailleurs salariés par mois de prise de cours, catégorie et sexe – Partie retraite ; présentée mensuellement de novembre 2011 à novembre 2012 ;
- Répartition du nombre de bénéficiaires, de la dépense mensuelle et le montant moyen des « nouvelles » pensions de travailleurs salariés par mois de prise de cours, catégorie et sexe – Partie survie ; présentée mensuellement de novembre 2011 à novembre 2012.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Rapport annuel

a. Ventilées par sexe

- Aperçu des nouvelles prestations selon le type de prestation et le sexe présenté pour la seule année 2011;
- Evolution des nouvelles prestations selon le type de prestation et le sexe présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des bénéficiaires de pension selon le type de carrière et le sexe présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition des bénéficiaires de pension selon le taux de pension et le sexe présentée pour la seule année 2011

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution des bénéficiaires de pension selon le type de carrière présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Evolution des bénéficiaires de pension selon le taux de pension présentée annuellement de 2007 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Bénéficiaires décédés

A. Publication « Statistique annuelle des bénéficiaires de prestations »

a. Ventilées par sexe

- Répartition du nombre de bénéficiaires décédés au cours de l'année et les dépenses mensuelles correspondantes par groupe d'âge, catégorie, carrière et sexe présentée annuellement de 2001 à 2011 ;
- Répartition du nombre de travailleurs salariés bénéficiaires décédés au cours de l'année et les dépenses mensuelles correspondantes par groupe d'âge, catégorie, carrière et sexe présentée annuellement de 2001 à 2011 ;

- Répartition du nombre de travailleurs indépendants bénéficiaires décédés au cours de l'année et les dépenses mensuelles correspondantes par groupe d'âge, catégorie, carrière et sexe présentée annuellement de 2001 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.3. Bénéficiaires de prestations autres que pension

A. Publication « Statistique annuelle des bénéficiaires de prestations »

a. Ventilées par sexe

- Répartition du nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées et dépense mensuelle par sexe présentée annuellement de 2001 à 2011 ;
- Dépenses mensuelles et répartition du nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées par groupe d'âge s'ils entrent en considération pour l'attribution du montant de base ou du montant de base majoré et par sexe présentée annuellement de 2001 à 2011 ;
- Dépenses mensuelles et répartition du nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées par tranche de montant s'ils entrent en considération pour l'attribution du montant de base ou du montant de base majoré et par sexe présentée annuellement de 2001 à 2011 ;
- Dépenses mensuelles et répartition du nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées par combinaison de régimes de pension s'ils entrent en considération pour l'attribution du montant de base ou du montant de base majoré et par sexe présentée annuellement de 2001 à 2011 ;
- Dépenses mensuelles et répartition du nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées par région et province s'ils entrent en considération pour l'attribution du montant de base ou du montant de base majoré et par sexe présentée annuellement de 2001 à 2011 ;
- Répartition du nombre de bénéficiaires du revenu garanti aux personnes âgées et dépense mensuelle par combinaison de régimes de pension et sexe présentée annuellement de 2001 à 2011 ;
- Nombre de bénéficiaires de prestations ONP par groupe d'âge, sexe et suivant l'importance du montant mensuel (en euros) présentée annuellement de 2001 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de bénéficiaires d'allocation aux handicapés ;
- Répartition du nombre de bénéficiaires d'une allocation aux handicapés et d'avantages.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication « Statistique mensuelle des prestations sociales »

a. Ventilées par sexe

- Répartition du nombre de bénéficiaires d'une garantie de revenus aux personnes âgées en combinaison avec une pension et la dépense mensuelle par combinaison de régimes de pension et s'ils entrent en considération pour l'attribution du montant de base ou du montant majoré présentée mensuellement de novembre 2011 à novembre 2012 ;
- Répartition du nombre de bénéficiaires d'un revenu garanti aux personnes âgées en combinaison avec une pension et la dépense mensuelle présentée mensuellement de novembre 2011 à novembre 2012.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Hilde Hofman

Type de contact : E-mail, téléphone

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.1.A, 3.1.B, 3.2, 3.3

Toutes ces variables sont disponibles sur demande auprès du service statistiques de l'Office National des Pensions. Un délai de 1 à 3 semaines est prévu pour fournir ces données. Il n'y a pas de raison particulière qui expliquerait l'absence de ventilation par sexe des données sur les bénéficiaires d'allocation pour handicapés.

Christophe Blerot

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Les données présentées dans le rapport annuel sont disponibles par sexe sur demande auprès du service statistiques de l'Office National des Pensions. Elles ne sont pas systématiquement ventilées par sexe par souci de lisibilité.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Aucun nouveau projet visant à accroître la visibilité de la dimension de sexe n'est à l'ordre du jour.

5. Biais de genre et suggestions

- a. Données non ventilées par sexe mais qui sont disponibles sur demande :

- Pour les statistiques publiées dans les publications « Statistique annuelle des bénéficiaires de prestations » et « Statistique mensuelle des prestations sociales », l'organisme n'a pas invoqué une raison particulière pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données présentées.
- Pour les statistiques publiées dans le rapport annuel, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données présentées est le souci de lisibilité.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

Néant.

Suggestions :

Pour les publications « Statistique annuelle des bénéficiaires de prestations » et « Statistique mensuelle des prestations sociales », il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

Pour le rapport annuel, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

16. Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales

1. Missions¹⁶

« L'ONSSAPL veut être pour les administrations locales et leurs travailleurs le partenaire incontournable en matière de sécurité sociale et d'avantages sociaux. Il y parvient par :

- la perception, la gestion et la répartition des cotisations légales et conventionnelles,
- le contrôle des informations des travailleurs pour leur envoi dans le réseau de la sécurité sociale,
- la gestion du Fonds de pension solidarisé pour les nommés à titre définitif des administrations locales,
- l'établissement du droit aux allocations familiales et le paiement correct de celles-ci,
- le financement, par l'intermédiaire du Maribel social, des emplois supplémentaires du secteur public non marchand,
- l'offre de services collectifs facultatifs, tels que le deuxième pilier de pension, le service social, l'assurance hospitalisation,...
- la mise à disposition d'informations sur mesure, notamment statistiques. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

http://www.onssapl.fgov.be/fr/citoyens/accueil_as.htm

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web de l'Office présente une rubrique « Publications » (<http://www.onssapl.fgov.be/fr/onssapl/publications/publications.htm>).

2.3. Documents consultés :

OFFICE NATIONAL DE SECURITE SSOCIALE DES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET LOCALES, *Rapport annuel*, De 1999 à 2011, Bruxelles

OFFICE NATIONAL DE SECURITE SSOCIALE DES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET LOCALES, *Emplois contractuels et statutaires : Evolution dans le secteur local 1995-2010*, 2011, Bruxelles

OFFICE NATIONAL DE SECURITE SSOCIALE DES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET LOCALES, *Emploi chez les employeurs ONSSAPL : Statistiques semestrielles*, De 2008 à 2011, Bruxelles

¹⁶ L'aperçu des missions de l'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : http://www.onssapl.fgov.be/fr/onssapl/onssapl-vision_mission_valeurs.htm

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Emploi dans les administrations provinciales et locales

A. Rapport annuel

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de familles monoparentales et d'enfants bénéficiaires dans les familles monoparentales présentés annuellement de 2007 à 2011 ;
- Nombre de travailleurs soumis aux cotisations de sécurité sociale auprès des administrations locales et provinciales, par région présenté semestriellement de 2001 à 2005 ainsi que la répartition de ces travailleurs par région présenté sur base triennale de 1995 à 2007;
- Nombre de travailleurs soumis aux cotisations de sécurité sociale auprès des administrations locales et provinciales selon la région et le statut présenté semestriellement de 2003 à 2007 ;
- Nombre de travailleurs soumis aux cotisations de sécurité sociale auprès des administrations locales et provinciales selon le type d'administration et le statut présenté semestriellement de 2003 à 2004 ;
- Nombre de travailleurs soumis aux cotisations de sécurité sociale auprès des administrations locales et provinciales lorsque les variables du type d'employeur et du statut ; de la tranche d'âge et du statut sont pris en compte et présentés semestriellement de 1999 à 2004.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication « Emplois contractuels et statutaires : évolution dans le secteur local »

a. Ventilées par sexe

- Répartition du nombre de travailleurs dans les administrations provinciales et locales par statut et par sexe (en chiffres et pourcentages) présenté de manière triennale de 1995 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre d'agents nommés et contractuels par régime de pension (en chiffres et pourcentages) présenté de manière triennale de 1995 à 2010 ;
- Répartition du nombre de travailleurs dans les administrations provinciales et locales selon le statut et la classe d'âge (en chiffres et pourcentages) dans les différents types d'administration provinciale et locale présenté pour l'année 1995 et de manière triennale de 2004 à 2010 ;
- Répartition du nombre de travailleurs dans les administrations provinciales et locales selon le statut et la région (en chiffres et pourcentages) présentée de manière triennale de 1995 à 2010 ;

- Répartition du nombre de travailleurs dans les administrations provinciales et locales selon le statut et du type d'employeur (en chiffres et pourcentages) présentée de manière triennale de 1995 à 2010 ;
- Répartition du nombre de travailleurs dans les administrations provinciales et locales selon le statut et la classe d'employeur (en chiffres et pourcentages) présentée de manière triennale de 1995 à 2010.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Publication « Emploi chez les employeurs ONSSAPL : statistiques semestrielles »

a. Ventilées par sexe

- Nombre de travailleurs dans les administrations provinciales et locales par région et par sexe présenté semestriellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de travailleurs dans les administrations provinciales et locales par statut et par sexe (personnes physiques et ETP) présenté semestriellement de 2008 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Emplois selon le type de prestation et par type de travailleur (personnes physiques et ETP) présenté trimestriellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre d'agents nommés par région et régime de pension ; par tranche d'âge et régime de pension ; présentés semestriellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de travailleurs par région et par type d'employeur présenté semestriellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de travailleurs par région et classe d'importance présenté semestriellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de travailleurs par statut et type d'employeur (personnes physiques et ETP) présenté semestriellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de travailleurs par statut et région présenté semestriellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de travailleurs par statut et tranche d'âge (personnes physiques et ETP) présenté semestriellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de pompiers volontaires par région – assujettis ou non aux cotisations de sécurité sociale présenté semestriellement de 2007 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Katleen Soens

Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

Toutes les données non ventilées par sexe traitant de l'emploi dans les APL sont disponibles sur demande auprès du service statistiques de l'ONSSAPL. L'ONSSAPL a choisi de ne pas publier systématiquement par sexe dans ses différentes publications toutes les données dont il dispose dans sa base de données par souci de lisibilité.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Le service statistiques travaille actuellement au développement et à la mise à disposition future d'une application interactive traitant toutes les données statistiques disponibles et où le critère du sexe sera mis en avant. Celle-ci devrait être mise à disposition du public dans le courant de l'année 2013.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais qui sont disponibles sur demande :

- Pour les statistiques présentées dans le rapport annuel, les publications « Emplois contractuels et statutaires : évolution dans le secteur local » et « Emploi chez les employeurs ONSSAPL : statistiques semestrielles », la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe pour les données du point 3 est le souci de lisibilité.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

Néant.

Suggestions :

Pour le rapport annuel, les publications « Emplois contractuels et statutaires : évolution dans le secteur local » et « Emploi chez les employeurs ONSSAPL : statistiques semestrielles », il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

17. Office National des Vacances Annuelles

1. Missions¹⁷

« L'ONVA est responsable du calcul de la durée des vacances et du montant du pécule de vacances des ouvriers et de certains artistes ainsi que du paiement, direct ou indirect, du pécule. Dans ce dernier cas, il fournit aux différentes caisses sectorielles les données et les moyens financiers nécessaires à l'acquittement des montants dus.

L'ONVA assume une mission essentielle dans ce que l'on appelle le réseau primaire de la sécurité sociale. Il garantit le traitement ponctuel et correct des données. En ce qui concerne les caisses spéciales, il respecte strictement les dispositions légales et se charge de distribuer, dans les délais, les données et les fonds requis. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.onva.be/fr/Accueil>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Rubrique « Publications » (<http://www.onva.be/fr/content/nos-publications>)

2.3. Documents consultés :

OFFICE NATIONAL DES VACANCES ANNUELLES, *Rapport annuel en chiffres*, 2011, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Bénéficiaires

Toutes les données présentées ci-dessous sont disponibles dans le rapport annuel de l'organisme.

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Aperçu du montant des pécules de vacances payés en 2011 pour l'année de vacances de 2011 ;
- Evolution du nombre de travailleurs frontaliers ;
- Evolution du nombre de travailleurs ayant droit par caisse de vacances.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

¹⁷ L'aperçu des missions de l'Office National des Vacances Annuelles provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.onva.be/fr/content/notre-mission-et-vision>

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Egmont Maene
Type de contact : Téléphone

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

Les statistiques sur les bénéficiaires du pécule de vacances sont disponibles par sexe auprès du service statistique de l'ONVA. La demande sur un projet pour une plus grande visibilité de la variable sexe est transmise à la responsable du projet.

Caroline Chan
Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

Un groupe de travail, en collaboration avec le Centre pour l'Égalité des Chances et la lutte contre le racisme, vient d'être mis en place. Celui-ci a pour objet de mettre en avant, entre autres, la dimension de genre. Il n'y a pas encore eu de décisions à ce sujet.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Un projet est à l'étude. L'organisme est en attente de la décision du groupe de travail.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

- Pour les statistiques sur les bénéficiaires du pécule de vacances présentées dans le rapport annuel, aucune raison particulière n'a été invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe de ces données.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

Néant.

Suggestions :

Pour les statistiques présentées dans le rapport annuel, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

18. Office National de l'Emploi

1. Missions¹⁸

« L'ONEM met en œuvre le système d'assurance-chômage et certaines mesures pour l'emploi.

L'ONEM agit sur 6 domaines:

- la prévention
- l'indemnisation
- la (ré)insertion
- la conciliation entre vie privée et vie professionnelle
- l'information
- le contrôle

L'ONEM participe à la préparation et à l'évaluation des réglementations en la matière. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.rva.be/home/MenuFR.htm>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web de l'organisme propose une rubrique « Statistiques et Etudes ». Celle-ci propose une sous-rubrique « Statistiques » dans laquelle les points « Statistiques interactives » et « Statistiques annuelles » (http://www.rva.be/Frames/frameset.aspx?Language=FR&Path=D_stat/&Items=1).

La Rubrique « Statistiques et Etudes » propose aussi un point « Etudes » (http://www.rva.be/Frames/frameset.aspx?Path=D_stat/&Items=3&Language=FR)

2.3. Documents consultés :

La partie « Etudes » comprend un ensemble de rapports. Nous avons choisi de nous concentrer sur les plus récents. Il convient de noter que les statistiques reprises dans le rapport annuel sont identiques à celles disponibles dans la rubrique « Statistiques annuelles ».

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI, *Profil du chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi. Evolution 2000-2010*, 2011, Bruxelles

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI, *Rapport annuel*, 2011, Bruxelles

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI, *Les allocataires de l'ONEM admis sur la base de prestations de travail pour les CPAS en application de l'article 60§7 de la loi organique des CPAS*, 2011, Bruxelles.

Nous avons choisi de nommer cette publication « Article 60§7 ».

¹⁸ L'aperçu des missions de l'Office National de l'Emploi provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur :
http://www.rva.be/Frames/frameset.aspx?Language=FR&Path=D_RVA/&Items=2

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Marché de l'emploi

A. Rubrique « Statistiques interactives »

a. Ventilées par sexe

- Chômeurs indemnisés par l'ONEM par statut, sexe, nationalité, groupe d'âge et durée du chômage présentés de manière annuelle/trimestrielle/mensuelle de 2000 à 2011 ;
- Travailleurs soutenus par l'ONEM par statut, sexe, nationalité, groupe d'âge et durée du chômage présentés de manière annuelle/trimestrielle/mensuelle de 2000 à 2011 ;
- Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM par statut, sexe, nationalité, groupe d'âge et durée du chômage présentés de manière annuelle/trimestrielle/mensuelle de 2000 à 2011 ;
- Autres catégories par statut, sexe, nationalité, groupe d'âge et durée de chômage présentés de manière annuelle/trimestrielle/mensuelle de 2000 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rubrique « Statistiques annuelles » et Rapport annuel

a. Ventilées par sexe

- Nombre de demandeurs d'emploi et non demandeurs d'emploi à partir de 50 ans par région et classe d'âge (unités physique : moyenne annuelle) présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Nombre de prépensions réparties par type, région, classe d'âge et sexe (Unités physiques : moyenne annuelle et dépenses en millions d'euros) présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Répartition des mesures d'activation par programme, région et sexe (unités physiques : moyenne annuelle; Dépenses en millions d'euros) présentée annuellement de 2010 à 2011 ;
- Répartition des mesures d'activation par programme, sexe et classe d'âge (unités physiques : moyenne annuelle; Dépenses en millions d'euros) présentée annuellement de 2010 à 2011 ;
- Nombre d'assurés contre le chômage, de chômeurs et taux de chômage, par province et sexe présenté annuellement de 2010 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'assurés contre le chômage et du taux de chômage présentée annuellement de 2010 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Le plan WIN WIN ACTIVA, par groupe cible et par région ;
- Sanctions sans sursis ou avec sursis partiel, répartition par région et par type de sanction ;
- Sanctions avec sursis complet, répartition par région et type de sanction ;

- Sanctions, répartition par région et type de sanction ;
- Sanctions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi, par région et type de sanction.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Etude « Profil du chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi : évolution 2000-2010 »

a. Ventilées par sexe

- Evolution par région, de la population de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi selon le sexe (en unités physiques) pour les années 2000 et 2010 ;
- Evolution de la population des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi selon le sexe présentée annuellement de 2000 à 2010 (base 100 = année 2000) ;
- Répartition, par région, de la population des chômeurs complets indemnisés selon le sexe (en %) pour les années 2000 et 2010 ;
- Evolution, par région, de la population des chômeurs complets indemnisés selon le sexe et la classe d'âge (en unités physiques) pour les années 2000 et 2010 ;
- Evolution des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi de moins de 30 ans ; de 30 à 49 ans ou de + de 50 ans selon le sexe présentée annuellement de 2000 à 2010 (base 100 = année 2000) ;
- Répartition, par sexe et classe d'âge, de la population des chômeurs complets indemnisés selon la région (en %) pour les années 2000 et 2010 ;
- Répartition, selon le sexe, des articles d'indemnisation donnant droit à une allocation en tant que chef de ménage en 2000 et en 2010 (en unités physiques et en %) ;
- Evolution, par sexe, de la population des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi selon la catégorie familiale (en unités physiques et en %) pour les années 2000 et 2010 ;
- Evolution, par sexe, de la population des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi pour les chefs de ménage de moins de 50 ans selon la catégorie familiale (en unités physiques et en %) pour les années 2004 et 2010 ;
- Répartition des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi selon le sexe, la classe d'âge et la durée du chômage (en unités physiques) en 2000 et 2010 ;
- Evolution des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi de moins de 50 ans selon la durée du chômage entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000) ;
- Evolution des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi de 50 ans et + selon la durée du chômage entre 2000 et 2010 (base 100 = année 2000) ;
- Répartition de la population des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi selon le sexe, la classe d'âge et la durée du chômage (en unités physiques) pour les années 2004 et 2010 ;
- Répartition des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi de – de 30 ans, de 30 à 49 ans, de 50 ans et + selon le montant de l'allocation et le sexe (en prix constant de 2000) pour les années 2000 et 2010 (en unités physiques) ;

- Evolution des chômeurs complets indemnisés demandeurs d’emploi de – de 30 ans, de 30 à 49 ans, de 50 ans et + selon le montant de l’allocation et le sexe (en prix constant de 2000) présentée annuellement de 2000 à 2010 ;
- Répartition de la population de chômeurs complets indemnisés demandeurs d’emploi (en unités physiques) selon le montant d’allocation, le sexe et la classe d’âge (en prix constants de 2000) pour les années 2004 et 2010 ;
- Evolution de la population des chômeurs complets indemnisés demandeurs d’emploi selon le niveau d’études, l’âge et le sexe (en unités physiques) pour les années 2000 et 2010 ;
- Evolution des chômeurs complets indemnisés demandeurs d’emploi de – de 50 ans ou de 50 ans et + présentée annuellement de 2000 à 2010 (base 100 = année 2000) ;
- Répartition de la population des chômeurs complets indemnisés demandeurs d’emploi selon le sexe, la classe d’âge et le niveau d’études (en unités physiques) pour les années 2000 et 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l’être sur demande

- Evolution, par région, de la population des chômeurs complets indemnisés demandeurs d’emploi selon la base d’admissibilité (en unités physiques) pour les années 2000 et 2010 ;
- Evolution, par région, de la population des chômeurs complets indemnisés demandeurs d’emploi (en unités physiques) selon le montant de l’allocation et la catégorie familiale (en prix constants de 2000) pour les années 2000 et 2010 ;
- Evolution, par région, de la population des chômeurs complets indemnisés demandeurs d’emploi selon la durée du chômage et la catégorie familiale (en unités physiques) pour les années 2000 et 2010.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

D. Publication « Article 60§7 »

a. Ventilées par sexe

- Répartition des nouveaux allocataires de l’ONEM sur la base d’une occupation au CPAS via l’article 60§7 selon la durée d’occupation pour un CPAS et le sexe présentée pour la seule année 2010 ;
- Répartition des nouveaux allocataires de l’ONEM sur la base d’une occupation au CPAS via l’article 60§7 selon la classe d’âge et le sexe présentée pour la seule année 2010 ;
- Répartition des nouveaux allocataires de l’ONEM sur la base d’une occupation au CPAS via l’article 60§7 par région selon la classe d’âge et le sexe pour la seule année 2010 ;
- Evolution des allocataires de l’ONEM admis sur la base de prestations pour un CPAS selon le sexe présentée annuellement de 1999 à 2010 ;
- Evolution des allocataires de l’ONEM admis sur la base de prestations pour un CPAS selon le sexe et la région présentée annuellement de 1999 à 2010 ;
- Evolution des allocataires de l’ONEM admis sur la base de prestations pour un CPAS selon le sexe et la durée de chômage présentée annuellement de 1999 à 2010 ;
- Evolution de la répartition des catégories familiales selon le sexe (chiffres absolus et relatifs) présentée annuellement de 2000 à 2010 ;

- Evolution de la répartition des catégories familiales selon le sexe et la région présentée annuellement de 2000 à 2010 ;
- Répartition selon les classes d'âge des allocataires de l'ONEM admis sur la base de prestations pour un CPAS par région et par sexe pour les années 2000 et 2010 ;
- Evolution des bénéficiaires d'allocations de chômage sur la base de prestations pour un CPAS via l'article 60§7 selon le sexe et la nationalité présentée annuellement de 1999 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Hugo Boonaert

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques.

Les statistiques qui ne sont pas ventilées par sexe dans la rubrique « Statistiques annuelles » sont disponibles sur demande auprès du service statistique de l'ONEM. La raison pour laquelle les statistiques sur les bénéficiaires du plan Win Win Activa ne sont pas systématiquement publiées par sexe peut s'expliquer par le fait que cela alourdirait fortement les tableaux. Concernant les statistiques sur les titres-services, celles-ci demanderaient une importante recherche. En effet, il faudrait, pour chaque numéro d'utilisateur de titres-service, faire une recherche dans le registre national pour trouver le sexe des usagers. Il n'y a pas de raison particulière à la non-ventilation par sexe des statistiques sur les sanctions.

Les statistiques de l'étude « Profil du chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi : évolution 2000-2010 » qui perdent leur ventilation par sexe lorsque l'on effectue certains croisements de variables sont disponibles, elles aussi, sur demande auprès du service statistique de l'ONEM. Elles ne sont pas publiées systématiquement par sexe par souci de lisibilité.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Il n'est pas question à l'heure actuelle de rendre ces statistiques disponibles par sexe de manière systématique.

5. Biais de genre et suggestions

- a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

- Pour les statistiques sur le marché de l'emploi présentées dans les statistiques annuelles et le rapport annuel, plusieurs raisons ont été invoquées par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe :
 - o Pour les statistiques sur le plan Win Win Activa, la raison invoquée par l'organisme est la lisibilité ;
 - o Pour les statistiques sur les utilisateurs de titres-services, la raison invoquée par l'organisme est la charge de travail trop importante pour mettre à disposition la ventilation par sexe ;
 - o Pour les statistiques sur les sanctions, il n'y a pas de raison particulière à la non ventilation par sexe de ces données.
 - Pour les statistiques sur le marché de l'emploi présentées dans l'étude « Profil du chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi : évolution 2000-2010 », la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données du point 3 est la lisibilité.
- b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

Néant.

Suggestions :

Pour les statistiques présentées dans les statistiques annuelles et le rapport annuel, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

Pour les statistiques présentées dans l'étude « Profil du chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi : évolution 2000-2010 », il est nécessaire de rendre disponible par sexe les données qui sont présentées dans celle-ci.

19. Fonds des Maladies Professionnelles

1. Missions¹⁹

« Le Fonds des maladies professionnelles veut : « *en tant qu'institution publique de sécurité sociale, contribuer à la protection et à la promotion de la santé dans le milieu du travail et prévenir, réparer ou indemniser le dommage dû à la maladie professionnelle.* »

Le FMP accomplit sa mission en :

- étudiant les maladies professionnelles et les maladies en relation avec le travail ;
- proposant des actions préventives ;
- partageant ses connaissances et expériences ;
- statuant correctement et dans les délais sur les droits des demandeurs ;
- indemnisant correctement et dans les délais ;
- développant une bonne communication ;
- conseillant les autorités à propos de l'efficacité de la politique suivie ou prévue. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.fmp-fbz.fgov.be/web/content.php?lang=fr&target=citizen#/home>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web du Fonds des Maladies Professionnelles présente une rubrique « Documentation » au sein de laquelle on retrouve une partie « Statistiques »

(<http://www.fmp-fbz.fgov.be/web/content.php?lang=fr&target=citizen#/documentations-annual-report>).

2.3. Documents consultés :

FONDS DES MALADIES PROFESSIONNELLES ; *Rapport annuel statistique* ; De 2000 à 2011; Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

Toutes les données présentées ci-dessous sont publiées dans le rapport annuel statistique du Fonds des Maladies Professionnelles.

¹⁹ L'aperçu des missions du Fonds des Maladies Professionnelles provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.fmp-fbz.fgov.be/web/content.php?lang=fr&target=citizen#/about-mission>

3.1. Déclarations de maladies professionnelles par le conseiller en prévention – médecin du travail

a. *Ventilées par sexe*

- Déclarations de maladie professionnelle ventilées par sexe et par diagnostic présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Déclarations de maladie professionnelle ventilées par sexe par âge présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Déclarations de maladie professionnelle ventilées par sexe et nationalité des intéressés présentées annuellement de 2000 à 2011 ;
- Déclarations de maladie professionnelle ventilées par sexe et par industrie présentées pour la seule année 2011 ;
- Déclarations de maladie professionnelle ventilées par sexe et par profession présentées pour la seule année 2011.

b. *Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande*

- Déclarations de maladies professionnelles ventilées par domicile ;
- Déclarations de maladies professionnelles ventilées par pathologie ;
- Déclarations de maladies professionnelles ventilées par diagnostic pour les années antérieures à 2002;
- Déclarations de maladies professionnelles ventilées par âge pour les années antérieures à 2002;
- Déclarations de maladies professionnelles ventilées par industrie pour les années antérieures à 2011;
- Déclarations de maladies professionnelles ventilées par profession pour les années antérieures à 2011.

c. *Non ventilées par sexe et non disponibles*

Néant.

3.2. Réparation des dommages provoqués par les maladies professionnelles

– Secteur privé

a. *Ventilées par sexe*

- Répartition du nombre de demandes de réparation selon le sexe et la nationalité de l'intéressé (systèmes liste et ouvert) présentée pour les années 2000 et 2001 ;
- Premières demandes introduites pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par diagnostic et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2005 ;
- Premières demandes introduites pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par pathologie et par sexe (système ouvert) présentées annuellement de 2002 à 2005 ;
- Premières demandes introduites pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par pathologie et par sexe (systèmes liste et ouvert) présentées annuellement de 2006 à 2011 ;

- Premières demandes introduites pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par âge et sexe (systèmes liste) présentées annuellement de 2002 à 2005 ;
- Premières demandes introduites pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par âge et sexe (systèmes ouvert) présentées annuellement de 2002 à 2005 ;
- Premières demandes introduites pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par âge et sexe (systèmes liste et ouvert) présentées annuellement de 2006 à 2011 ;
- Demandes en révision pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par pathologie et par sexe (systèmes liste et ouvert) présentées annuellement de 2006 à 2011 ;
- Demandes en révision pour l'indemnisation d'incapacité de travail par âge et sexe (systèmes liste et ouvert) présentées annuellement de 2006 à 2011.
- Décisions de rejet suite à des premières demandes ventilées par maladie et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Décisions de rejet suite à des premières demandes ventilées par pathologie et par sexe (système ouvert) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Premières décisions positives suite à des premières demandes ventilées par maladie et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2000 à 2011 ;
- Premières décisions positives suite à des premières demandes ventilées par âge et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Décisions suite à des demandes en révision ventilées par maladie et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Premières décisions positives suite à des premières demandes ventilées par pathologie et par sexe (système ouvert) présentées annuellement de 2000 à 2011 ;
- Demandes d'indemnisation suite au décès ventilées par diagnostic et sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Demandes d'indemnisation suite au décès ventilées par âge et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Décisions de rejet d'indemnisation suite au décès ventilées par maladie et sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Décisions positives d'indemnisation suite au décès par maladie et sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Décisions positives d'indemnisation suite au décès ventilées par âge et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Demandes d'écartement ventilées par diagnostic et sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Décisions positives d'écartement ventilées par diagnostic et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Décisions dans le cadre de la nomenclature spécifique ventilées par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution du nombre de première demandes pour l'indemnisation de l'incapacité de travail (systèmes liste et ouvert) ;
- Evolution du nombre de demandes de réparation (système liste ou ouvert) ;
- Evolution du nombre de premières demandes pour l'indemnisation de l'incapacité de travail par pathologie ;

- Premières demandes pour l'indemnisation de l'incapacité de travail par nationalité ;
- Répartition des demandes en révision selon la nationalité ;
- Demandes de réparation des dommages provoqués par les maladies professionnelles réparties selon le diagnostic (système liste ou ouvert) ;
- Demandes de réparation des dommages provoqués par les maladies professionnelles réparties selon le domicile (systèmes liste et ouvert) ;
- Répartition des premières demandes pour l'indemnisation de l'incapacité de travail selon le domicile de l'intéressé ;
- Demandes de réparation des dommages provoqués par les maladies professionnelles réparties selon la qualité du demandeur (systèmes liste et ouvert) ;
- Répartition des personnes à la base de la première demande pour l'indemnisation de l'incapacité de travail ;
- Evolution du nombre de demandes reçues en révision ;
- Demandes en révision réparties selon le domicile ;
- Demandes non recevables et non fondées (systèmes liste et ouvert) ;
- Evolution du nombre de décisions accordant une incapacité permanente (système liste) ;
- Evolution de nombre de premières décisions positives pour incapacité permanente de travail (système liste) ;
- Evolution du nombre de décisions accordant une incapacité permanente par groupe de maladies professionnelles (système liste) ;
- Répartition des décisions positives par type de dommage et la nature de la décision (systèmes liste et ouvert) ;
- Répartition des premières décisions positives pour incapacité permanente selon le domicile de l'intéressé (systèmes liste et ouvert) ;
- Décisions positives pour incapacité permanente ventilées par nationalité (système liste) ; par pathologie et pourcentage d'incapacité ;
- Incapacité permanente suivant la pathologie et le pourcentage d'incapacité ;
- Evolution du nombre de premières décisions positives ventilées par pathologie ;
- Evolution du nombre de demandes enregistrées suite au décès ;
- Répartition des demandes suite au décès selon la nationalité ou selon le domicile de l'intéressé ;
- Décisions positives d'indemnisation suite au décès ventilées par pathologie ou par diagnostic ;
- Répartition des décisions positives d'indemnisation suite au décès ventilées par nationalité ;
- Répartition des décisions positives d'indemnisation suite au décès suivant le domicile de l'intéressé ;
- Demandes d'écartement ventilées selon le domicile de l'intéressé (système liste) ;
- Décisions d'écartement définitif ventilées selon le domicile de l'intéressé (système liste).

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- *Secteur des administrations provinciales et locales*

a. Ventilées par sexe

- Premières demandes introduites pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par diagnostic et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2005 ;
- Répartition du nombre de premières demandes introduites pour l'indemnisation de l'incapacité de travail par pathologie et par sexe (système ouvert) présentées annuellement de 2002 à 2005 ;
- Premières demandes introduites pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par pathologie et par sexe (systèmes liste et ouvert) présentées annuellement de 2006 à 2011 ;
- Premières demandes introduites pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par âge et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2005 ;
- Premières demandes introduites pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par âge et par sexe (systèmes liste et ouvert) présentées annuellement de 2006 à 2011 ;
- Demandes en révision ventilées par diagnostic et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2005 ;
- Demandes en révision ventilées par pathologie et par sexe (systèmes liste et ouvert) présentées annuellement de 2006 à 2011 ;
- Répartition du nombre de décisions selon la nature de la maladie professionnelle et le sexe de la victime (système liste) présentée pour les années 2000 et 2001 ;
- Répartition du nombre de décisions selon la nature de la pathologie et le sexe de la victime (système ouvert) présentée pour les années 2000 à 2001 ;
- Décisions de rejet suite à des premières demandes ventilées par maladie et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Premières décisions positives suite à des premières demandes ventilées par maladie et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Premières décisions positives suite à des premières demandes ventilées par âge et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Décisions suite à des demandes en révision ventilées par maladie et par sexe (système liste) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Décisions de rejet suite à des premières demandes ventilées par pathologie et par sexe (système ouvert) présentées annuellement de 2002 à 2011 ;
- Premières décisions positives suite à une première demande ventilées par pathologie et par sexe (système ouvert) présentées annuellement de 2002 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution du nombre de demandes de réparation ;
- Evolution du nombre de premières demandes pour l'indemnisation de l'incapacité de travail ;
- Répartition du nombre de premières demandes pour l'indemnisation de l'incapacité de travail selon le domicile de l'intéressé ;
- Evolution du nombre de demandes en révision reçues ;
- Répartition du nombre de demandes non recevables et non fondées (systèmes liste et ouvert) ;
- Répartition du nombre de décisions positives par dommage et selon la nature de la décision (systèmes liste et ouvert) ;

- Evolution du nombre de premières décisions accordant une incapacité permanente de travail par diagnostic (système liste) ;
- Evolution du nombre de décisions positives par pathologie (système ouvert).

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Secteur privé + secteur des administrations provinciales et locales

a. Ventilées par sexe

- Premières demandes introduites pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par diagnostic et par sexe (système liste) présentées pour les années 2004 et 2005 ;
- Premières demandes introduites pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par pathologie et par sexe (système ouvert) présentées pour les années 2004 et 2005 ;
- Premières demandes introduites pour l'indemnisation d'incapacité de travail ventilées par pathologie et par sexe (systèmes liste et ouvert) présentées annuellement de 2006 à 2011.
- Premières décisions positives suite à une première demande ventilée par diagnostic et sexe (système liste) présentées annuellement de 2004 à 2011 ;
- Premières décisions positives suite à une première demande ventilées par pathologie et sexe (systèmes liste et ouvert) présentées annuellement de 2006 à 2008 ;
- Premières décisions positives suite à une première demande ventilée par pathologie et sexe (système ouvert) présentées annuellement de 2004 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.3. Bénéficiaires d'indemnisations pour incapacité permanente et rentes aux ayants droit

a. Ventilées par sexe

- Bénéficiaires d'indemnisation pour incapacité permanente ventilés par diagnostic et par sexe (système liste) présentés annuellement de 2002 à 2011 ;
- Bénéficiaires d'indemnisation pour incapacité permanente ventilés par âge et sexe (système liste) présentés annuellement de 2002 à 2011 ;
- Bénéficiaires d'indemnisation pour incapacité permanente ventilés par pathologie et par sexe (système ouvert) présentés annuellement de 2002 à 2011 ;
- Bénéficiaires d'une rente ventilés par diagnostic (système liste) présentés annuellement de 2002 à 2011 ;
- Montants de la rente (en euros) ventilés par diagnostic (système liste) présentés annuellement de 2002 à 2011 ;
- Bénéficiaires d'une rente ventilés suivant l'âge et le sexe des ayants droit (système liste) présentés annuellement de 2002 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition par groupe d'âge ; selon le pays de résidence ou par domicile du nombre d'indemnisations pour incapacité permanente et des ayants droit suite au décès de la victime (systèmes liste et ouvert) ;
- Nombre d'indemnisations pour incapacité permanente de travail ventilé selon la nature de la pathologie (système ouvert) ;
- Bénéficiaires d'indemnisation pour incapacité permanente ventilés par pathologie (système liste) ;
- Répartition du nombre d'indemnisations et du montant des indemnités mensuelles par pourcentage d'incapacité permante (systèmes liste et ouvert) ;
- Bénéficiaires d'indemnisation pour incapacité permanente ventilés selon le pourcentage de l'incapacité (système liste ou ouvert) ;
- Nombre d'indemnisations pour incapacité permanente de travail ventilé selon la nature de la maladie professionnelle ;
- Nombre d'indemnisations et montants des indemnités mensuelles par pourcentage d'incapacité permanente : Silicose (système liste) ;
- Nombre d'indemnisations et montants des indemnités mensuelles par pourcentage d'incapacité permanente : Autres maladies professionnelles (système liste) ;
- Répartition du nombre d'indemnisations pour incapacité permanente pour les résidents en Belgique suivant leur nationalité ;
- Bénéficiaires d'indemnisation pour incapacité permanente ventilés par nationalité (système liste) ;
- Bénéficiaires d'indemnisation pour incapacité permanente ventilés selon le domicile (système liste) ;
- Evolution du nombre d'indemnisation et du montant global (système liste et ouvert) ;
- Bénéficiaires de rentes ventilés suivant la nationalité des décédés (système liste) ;
- Bénéficiaires de rente selon le domicile des ayants droit (système liste) ;
- Bénéficiaires de rente et montant ventilés par pathologie (système ouvert) ;
- Evolution du nombre d'ayants droit et des motant global (système liste et ouvert) ;
- Répartition des décisions positives selon le type de rente ;
- Dépenses d'assurance ventilées par diagnostic ;
- Dépenses d'assurance ventilées par industrie (NACE) ;
- Dépenses d'assurance ventilées par profession.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Karim Wilmotte

Type de contact : E-mail, téléphone

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

Toutes les données non ventilées par sexe disponibles dans le rapport annuel sont disponibles par sexe sur demande auprès du service statistique. Elles ne sont pas publiées par sexe de manière systématique par souci de lisibilité.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Le service des statistiques tente de mettre en avant la dimension de genre lors de la publication de chaque nouveau rapport. La création d'un portail statistique permettant de systématiser la ventilation par sexe est un projet en cours.

5. **Biais de genre et suggestions**

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

- Pour les statistiques présentées dans le rapport annuel statistiques, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données reprises au point 3 est le souci de lisibilité. Le projet de mettre en place un portail statistique permettra d'améliorer la visibilité de la dimension de genre.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

Néant.

Suggestions :

Pour les statistiques présentées dans le rapport annuel statistiques, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées

20. Fonds des Accidents de Travail

1. Missions²⁰

« Le Fonds assume essentiellement une mission de contrôle du régime qui se présente sous divers aspects :

- contrôle des employeurs sur le plan du respect de l'obligation d'assurance et de la déclaration d'accident ;
- contrôle des assureurs sur les plans technique et médical ;
- entérinement des accords intervenus entre les entreprises d'assurances et les victimes.

Le Fonds est un organisme de paiement d'allocations et de rentes pour les accidents entraînant une incapacité permanente jusqu'à 19 % inclus. Il gère par ailleurs les cumuls entre les allocations et rentes et les pensions de retraite et de survie dans le cadre des mesures de limitation des cumuls. Il verse enfin diverses allocations pour les accidents du travail survenus avant le 1er janvier 1988.

Le Fonds est assureur pour les gens de mer et fonds de garantie pour les victimes dont les employeurs ne sont pas assurés.

Le Fonds a une mission de perception de cotisations à la charge des employeurs dans le cadre de l'affiliation d'office des employeurs non assurés, de cotisations et de capitaux à la charge des entreprises d'assurances dans le cadre de son financement même et de ses différentes missions. » ...

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

http://www.faofat.fgov.be/site_fr/home.html

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web du Fonds des Accidents de Travail présente une rubrique « Statistiques et Etudes » (http://www.fao.fgov.be/site_fr/stats_etudes/stats_etudes.html).

On y retrouve une sous rubrique « Tableaux statistiques » (http://www.faofat.fgov.be/site_fr/stats_etudes/tableaux_stats/tableaux_stats.html) et une sous-rubrique « Etudes » (http://www.fao.fgov.be/site_fr/stats_etudes/etudes/etudes.html).

²⁰ L'aperçu des missions du Fonds des accidents de travail provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : http://www.faofat.fgov.be/site_fr/fat/missions_contrat/missions/missions.html

2.3. Documents consultés :

La sous-rubrique « Etudes » présente un ensemble de publications. Nous avons choisi de nous concentrer sur les plus récents.

Le rapport annuel du Fonds des Accidents de Travail ne présente pas statistiques mis à part celles sur le personnel de l'organisme.

FONDS DES ACCIDENTS DE TRAVAIL, *Les accidents de travail dans le secteur de la construction*, De 2008 à 2013, Bruxelles

FONDS DES ACCIDENTS DE TRAVAIL, *Les accidents de travail dans le secteur du bois*, 2010, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Accidents sur le lieu du travail dans le secteur privé

Toutes les données présentées pour ce domaine sont exclusivement disponibles dans les tableaux statistiques.

- Caractéristiques personnelles des victimes d'accident du travail

a. *Ventilées par sexe*

- Distribution des accidents du travail selon le genre de la victime présentée annuellement de 2003 à 2011;
- Distribution des accidents du travail selon les suites encourues et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011;
- Distribution des accidents du travail selon la durée de l'incapacité temporaire et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011;
- Distribution des accidents du travail selon l'incapacité permanente et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011;
- Distribution des accidents du travail selon l'âge de la victime, les suites de l'accident et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011;
- Distribution des accidents du travail selon la nationalité de la victime, les suites de l'accident et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon la province du domicile, les suites de l'accident et le genre de la victime présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail et de l'emploi (en ETP) selon l'âge et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente et de l'emploi (en ETP) selon l'âge et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011.

b. *Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande*

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- *Caractéristiques professionnelles de la victime*

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents du travail selon la catégorie professionnelle, les suites de l'accident et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon la durée de l'incapacité temporaire, la catégorie professionnelle et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon le taux d'incapacité permanente prévu, la catégorie professionnelle et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon les suites de l'accident, la profession et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon les suites de l'accident, l'expérience professionnelle et le genre de la victime présentée annuellement de 2008 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon les suites de l'accident, l'ancienneté et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents de travail selon les suites de l'accident, la durée du contrat de travail et le genre de la victime présentée annuellement de 2008 à 2011 ;
- Distribution des accidents de travail selon les suites de l'accident, le poste de travail et le genre de la victime présentée annuellement de 2009 à 2011 ;
- Distribution des accidents de travail selon les suites de l'accident, la nature du contrat de travail et le genre de la victime présentée annuellement de 2008 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution des accidents du travail selon l'âge et la catégorie professionnelle de la victime ;
- Distribution des accidents du travail selon la profession et la durée de l'incapacité temporaire de travail ;
- Distribution des accidents du travail selon la profession et le taux d'incapacité permanente ;
- Distribution des accidents du travail selon l'ancienneté et l'âge de la victime ;
- Distribution des accidents du travail selon l'ancienneté et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents du travail selon l'ancienneté et le taux d'incapacité permanente ;
- Distribution des accidents du travail selon la durée du contrat de travail et l'âge de la victime ;
- Distribution des accidents du travail selon la durée du contrat de travail et la durée de l'incapacité temporaire de travail ;
- Distribution des accidents du travail selon la durée du contrat de travail et le taux d'incapacité permanente ;
- Distribution des accidents du travail selon le poste de travail et l'âge de la victime ;
- Distribution des accidents du travail selon le poste de travail et la durée de l'incapacité temporaire de travail ;
- Distribution des accidents du travail selon le poste de travail et le taux d'incapacité permanente ;

- Distribution des accidents du travail selon la nature du contrat de travail et l'âge de la victime ;
- Distribution des accidents du travail selon la nature du contrat de travail et la durée de l'incapacité temporaire de travail ;
- Distribution des accidents du travail selon la nature du contrat de travail et le taux d'incapacité ;
- Distribution des accidents du travail selon la durée du contrat de travail et le taux d'incapacité permanente.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- *Caractéristiques spatio-temporelles des accidents du travail*

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents du travail selon l'heure de survenance, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon l'horaire de travail de la victime, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2010 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon le jour de survenance, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon le mois de survenance, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon la province de survenance, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2006 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon l'heure de survenance de l'accident du travail, la génération de la victime et des suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon l'heure de survenance de l'accident du travail, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents du travail selon l'heure de survenance de l'accident du travail et la durée de l'incapacité temporaire de travail ;
- Distribution des accidents du travail selon l'heure de survenance de l'accident du travail et le taux d'incapacité permanente prévu ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon l'horaire de travail, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon l'horaire de travail, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents du travail selon l'horaire de travail et la durée de l'incapacité temporaire de travail ;
- Distribution des accidents du travail selon l'horaire de travail et le taux d'incapacité permanente prévu ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon le jour de survenance, la génération de la victime et les suites de l'accident ;

- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon le jour de survenance, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents du travail selon le jour de survenance et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon le mois de survenance, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon le mois de survenance, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents du travail selon le mois de survenance et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents du travail selon le mois de survenance et le taux d'incapacité permanente prévu ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon la province de survenance, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon la province de survenance, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents du travail selon la province de survenance et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents du travail selon la province de survenance et le taux d'incapacité permanente prévu.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- *Caractéristiques du processus accidentel des accidents du travail*

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents du travail selon le type de travail, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon la déviation, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon l'agent matériel lié à la déviation, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon la modalité de la blessure, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon le type de travail, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon le type de travail, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon le type de travail et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon le type de travail et le taux d'incapacité permanente ;

- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon la déviation, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon la déviation, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon la déviation et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon la déviation et le taux d'incapacité permanente ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon l'agent matériel lié à la déviation, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon l'agent matériel lié à la déviation, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents du travail selon l'agent matériel lié à la déviation et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents du travail selon l'agent matériel lié à la déviation et le taux d'incapacité permanente ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon la modalité de la blessure, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon la modalité de la blessure, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon la modalité de la blessure, le genre de travail et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon la modalité de la blessure, le genre de travail et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents du travail selon la modalité de la blessure et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents du travail selon la modalité de la blessure et le taux d'incapacité permanente.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Caractéristiques des lésions causées par les accidents du travail

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents du travail selon la nature de la blessure, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon la localisation de la blessure, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon la nature de la blessure, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon la nature de la blessure, la génération de la victime et les suites de l'accident ;

- Distribution des accidents du travail selon la nature de la blessure et la durée d'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents du travail selon la nature de la blessure et le taux d'incapacité permanente ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon la localisation de la blessure, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon la localisation de la blessure, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents du travail selon la localisation de la blessure et la durée d'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents du travail selon la localisation de la blessure et le taux d'incapacité permanent prévu.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Accidents du travail mortels

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents du travail mortels selon le type de travail et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon la déviation et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon l'agent matériel lié à la déviation et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon la modalité de la blessure et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon la nature de la blessure et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon la localisation de la blessure et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution des accidents du travail mortels selon le type de travail et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon le type de travail et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon la déviation et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon la déviation et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon l'agent matériel lié à la déviation et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon l'agent matériel lié à la déviation et le genre de travail de la victime ;

- Distribution des accidents du travail mortels selon le contact-modalité de la blessure et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon la modalité de la blessure et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon la nature de la blessure et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon la nature de la blessure et le genre de travail ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon la localisation de la blessure et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents du travail mortels selon la localisation de la blessure et le genre de travail.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- *Accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente*

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon le type de travail et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la déviation et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon l'agent matériel lié à la déviation et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la modalité de la blessure et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la nature de la blessure et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la localisation de la blessure et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon le type de travail et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon le type de travail et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la déviation et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la déviation et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon l'agent matériel lié à la déviation et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon l'agent matériel lié à la déviation et le genre de travail de la victime ;

- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon le contact-modalité de la blessure et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon le contact-modalité de la blessure et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la nature de la blessure et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la nature de la blessure et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la localisation de la blessure et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la localisation de la blessure et le genre de travail de la victime.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– *Caractéristiques des accidents de la circulation*

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon le genre de la victime et les suites présentée annuellement de 2009 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon la génération de la victime et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon le genre de travail de la victime et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon l'heure de survenance et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon l'horaire de travail de la victime et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon le jour de l'accident et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon le mois de l'accident et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon la province de l'accident et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon la province de l'employeur et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon le secteur d'activité économique de l'employeur ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon le taux d'incapacité permanente prévu ;

- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon le type de travail effectué au moment de l'accident et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon la déviation ayant mené à l'accident et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon l'agent matériel lié à la déviation et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon le contact - modalité de la blessure et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon la nature de la blessure et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus durant le travail selon la localisation de la blessure et les suites.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– *Caractéristiques des entreprises dans lesquelles surviennent les accidents*

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la province de l'employeur, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la taille de l'entreprise, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2006 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon la province de l'employeur, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon la province de l'employeur, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents du travail selon la province de l'employeur, le genre de travail de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon la taille de l'entreprise, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon la taille de l'entreprise, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents du travail selon la taille de l'entreprise, le genre de travail de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents du travail et du volume de l'emploi selon la taille de l'entreprise ;
- Distribution des accidents de travail avec prévision d'incapacité permanente et du volume de l'emploi selon la taille de l'entreprise.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- *Caractéristiques des accidents du travail selon le secteur d'activité économique*

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents du travail selon le secteur d'activité économique (code NACE), le genre de la victime et les suites encourues présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon le secteur d'activité économique, le genre de la victime et les suites encourues présentée pour les années 2010 et 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution des accidents du travail selon le secteur d'activité économique et les suites encourues et part relative de chaque secteur pour chaque suite ;
- Distribution des accidents du travail selon le secteur d'activité économique et les suites encourues et part relative des suites pour chaque secteur d'activité ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon le secteur d'activité économique, la génération de la victime et les suites encourues ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon le secteur d'activité économique, la génération de la victime et les suites encourues ;
- Distribution des accidents du travail selon le secteur d'activité économique, le genre de travail de la victime et les suites encourues.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail

a. Ventilées par sexe

- Taux de fréquence, de gravité réels et de gravité globaux selon le secteur d'activité (NACE 2 positions) et le genre de la victime présenté annuellement de 2006 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Taux de fréquence, de gravité réels et de gravité globaux selon le secteur d'activité ;
- Taux de fréquence, de gravité réels et de gravité globaux selon le secteur d'activité (NACE 2 positions) et l'âge de la victime ;
- Taux de fréquence, de gravité réels et de gravité globaux selon le secteur d'activité (NACE 2 positions) et la taille de l'entreprise ;
- Taux de fréquence, de gravité réels et de gravité globaux selon le secteur d'activité (NACE 2 positions) et le type de travail de la victime.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Accidents sur le chemin du travail dans le secteur privé

Toutes les données présentées pour ce domaine sont exclusivement disponibles dans les tableaux statistiques.

- Caractéristiques personnelles des victimes d'accident sur le chemin du travail

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le genre de la victime présentée annuellement de 2003 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le genre de la victime et les suites encourues présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la durée de l'incapacité temporaire et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le taux d'incapacité permanente prévu et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon l'âge de la victime, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail et de l'emploi selon l'âge et le genre de la victime présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente et de l'emploi selon l'âge et le genre de la victime présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la province du domicile, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la nationalité et le genre de la victime et les suites encourues présentée annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Caractéristiques professionnelles de la victime

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la catégorie professionnelle et le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la durée de l'incapacité temporaire et le genre et la catégorie professionnelle de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le taux d'incapacité permanente prévu, la catégorie professionnelle et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la génération, le genre et la catégorie professionnelle de la victime présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la profession, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon l'ancienneté, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution des accidents du travail selon l'âge et la catégorie professionnelle de la victime ;
- Distribution des accidents du travail selon la profession et la durée de l'incapacité temporaire de travail ;
- Distribution des accidents du travail selon la profession et le taux d'incapacité permanente.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Caractéristiques spatio-temporelles des accidents sur le chemin du travail

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon l'heure de survenance de l'accident du travail, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents du travail selon l'horaire de travail, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2008 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le jour de survenance, les suites de l'accident et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le mois de survenance, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la province de survenance, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2006 à 2011.

b. Non ventilées par sexe

- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon l'heure de survenance de l'accident, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon l'heure de survenance de l'accident, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon l'heure de survenance de l'accident du travail, le genre de travail et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon l'heure de survenance de l'accident du travail et la durée de l'incapacité temporaire de travail ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon l'heure de survenance de l'accident du travail et le taux d'incapacité permanente prévu ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents du travail selon l'horaire de travail, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents du travail selon l'horaire de travail, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents du travail selon l'horaire de travail de la victime, le genre de travail et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents du travail selon l'horaire de travail et la durée de l'incapacité temporaire de travail ;
- Distribution des accidents du travail selon l'horaire de travail et le taux d'incapacité permanente prévu ;

- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon le jour de survenance, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon le jour de survenance, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le jour de survenance, le genre de travail de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le jour de survenance et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le jour de survenance et le taux d'incapacité permanente prévu ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon le mois de survenance, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon le mois de survenance, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le mois de survenance, le genre de travail et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le mois de survenance et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le mois de survenance et le taux d'incapacité permanente prévu ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon la province de survenance, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon la province de survenance, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la province de survenance, le genre de travail et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la province de survenance et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la province de survenance et le taux d'incapacité permanente prévu.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- *Caractéristiques du processus accidentel des accidents sur le chemin du travail*

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la déviation, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon l'agent matériel lié à la déviation, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la modalité de la blessure, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon la déviation, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon la déviation, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon la déviation, le genre de travail et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon la déviation, le genre de travail et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon la déviation et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon la déviation et le taux d'incapacité permanente ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon l'agent matériel lié à la déviation, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon l'agent matériel lié à la déviation, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon l'agent matériel lié à la déviation, le genre de travail de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon l'agent matériel lié à la déviation et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon l'agent matériel lié à la déviation et le taux d'incapacité permanente ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon la modalité de la blessure, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon la modalité de la blessure, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon la modalité de la blessure, le genre de travail et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon la modalité de la blessure, le genre de travail et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la modalité de la blessure et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la modalité de la blessure et le taux d'incapacité permanente.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- *Caractéristiques des lésions causées par les accidents sur le chemin du travail*

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la nature de la blessure, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;

- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la localisation de la blessure, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon le genre de la victime et les suites présentée annuellement de 2008 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la province de l'employeur, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la taille de l'entreprise, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le secteur d'activité économique, le genre de la victime et les suites encourues présentée annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon la nature de la blessure, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon la nature de la blessure, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la nature de la blessure, le genre de travail et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la nature de la blessure et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la nature de la blessure et le taux d'incapacité permanente ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon la localisation de la blessure, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon la localisation de la blessure, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la localisation de la blessure, le genre de travail et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la localisation de la blessure et la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la localisation de la blessure et le taux d'incapacité permanente prévu.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- *Accidents mortels sur le chemin du travail*

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents mortels sur le chemin du travail selon la déviation et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail mortels selon l'agent matériel lié à la déviation et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail mortels selon le contact-modalité de la blessure et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;

- Distribution des accidents mortels sur le chemin du travail selon la nature de la blessure et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents mortels sur le chemin du travail selon la localisation de la blessure et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution des accidents mortels sur le chemin du travail selon la déviation et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents mortels sur le chemin du travail selon la déviation et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents mortels sur le chemin du travail selon l'agent matériel lié à la déviation et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents mortels sur le chemin du travail selon le contact-modalité de la blessure ;
- Distribution des accidents mortels sur le chemin du travail selon la modalité de la blessure et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents mortels sur le chemin du travail selon la nature de la blessure et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents mortels sur le chemin du travail selon la nature de la blessure et le genre de travail ;
- Distribution des accidents mortels sur le chemin du travail selon la localisation de la blessure et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents mortels sur le chemin du travail selon la localisation de la blessure et le genre de travail.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- *Accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente*

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la déviation et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon l'agent matériel lié à la déviation et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon le contact-modalité de la blessure et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la nature de la blessure et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la localisation de la blessure et le genre de la victime présentée annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe

- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la déviation et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la déviation et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon l'agent matériel lié à la déviation et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon l'agent matériel lié à la déviation et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon le contact-modalité de la blessure et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon le contact-modalité de la blessure et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la nature de la blessure et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la nature de la blessure et le genre de travail de la victime ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la localisation de la blessure et la génération de la victime ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente selon la localisation de la blessure et le genre de travail de la victime.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- *Caractéristiques des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail*

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon le genre de la victime et les suites présenté annuellement de 2008 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon la génération de la victime et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon le genre de travail de la victime et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon l'horaire de travail de la victime et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon le jour de l'accident et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon l'heure de survenance et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon le mois de l'accident et les suites ;

- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon la province de l'accident et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon la province de l'employeur et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon le secteur d'activité économique de l'employeur ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon la durée de l'incapacité temporaire ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon le taux de l'incapacité permanente prévu ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon le type de travail effectué au moment de l'accident et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon la déviation ayant mené à l'accident et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon l'agent matériel lié à la déviation et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon le contact-modalité de la blessure et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon la nature de la blessure et les suites ;
- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon la localisation de la blessure et les suites.

c. Non ventilées et non disponibles

Néant.

– *Caractéristiques des entreprises où surviennent les accidents sur le chemin du travail*

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la province de l'employeur, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la taille de l'entreprise, le genre de la victime et les suites de l'accident présentée annuellement de 2006 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la province de l'employeur ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la province de l'employeur et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon la province de l'employeur, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon la province de l'employeur, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la province de l'employeur, le genre de travail de la victime et les suites de l'accident ;

- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la taille de l'entreprise et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon la taille de l'entreprise, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon la taille de l'entreprise, la génération de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon la taille de l'entreprise, le genre de travail de la victime et les suites de l'accident ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail et du volume de l'emploi selon la taille de l'entreprise ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail avec prévision d'incapacité permanente et du volume de l'emploi et la taille de l'entreprise.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Caractéristiques des accidents sur le chemin du travail selon le secteur d'activité économique

a. Ventilées par sexe

- Distribution des accidents de la circulation survenus sur le chemin du travail selon le genre de la victime et les suites présentée annuellement de 2009 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le secteur d'activité économique et les suites encourues et part de chaque secteur dans chaque suite ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le secteur d'activité économique et les suites encourues et part des suites dans chaque dans secteur ;
- Distribution en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail selon le secteur d'activité économique, la génération de la victime et des suites encourues ;
- Distribution en fréquence relative des accidents sur le chemin du travail selon le secteur d'activité économique, la génération de la victime et des suites encourues ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail selon le secteur d'activité économique, le genre de travail de la victime et des suites encourues ;
- Distribution des accidents sur le chemin du travail des travailleurs intérimaires selon le secteur d'activité économique des entreprises utilisatrices et des suites encourues.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.3. Accidents de travail dans le secteur de la construction

Toutes les données présentées pour ce domaine sont exclusivement disponibles dans l'étude « Les accidents de travail dans le secteur de la construction ».

a. Ventilées par sexe

- Distribution en fréquence absolue et relative des suites des accidents du travail selon le sexe de la victime par secteur en Nace 2 et 3 positions dans la construction présentée pour l'année 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Comparaison de l'évolution de l'emploi, du nombre des accidents du travail et du nombre des accidents avec séquelles permanentes dans le secteur privé et dans la construction ;
- Evolution du nombre de déclarations, d'accidents acceptés, d'accidents sur le chemin du travail et sur le lieu du travail dans la construction ;
- Distribution en fréquence relative et absolue des suites des accidents du travail dans le secteur de la construction ;
- Evolution de l'emploi annuel, des accidents et taux de fréquence et de gravité dans la construction ;
- Taux de fréquence et de gravité dans les secteurs de la construction sur base annuelle ;
- Distribution en fréquence absolue et relative des suites des accidents dans les secteurs de la construction en Nace-Bel 2 et 3 positions ;
- Distribution en fréquence absolue et relative des suites des accidents du travail selon l'âge de la victime par secteur en Nace 2 et 3 positions dans la construction ;
- Distribution des accidents du travail survenus dans le secteur de la construction selon la profession de la victime et les suites encourues ;
- Distribution en fréquence absolue et relative des suites des accidents du travail selon la nationalité de la victime par secteur en Nace 2 et 3 positions dans la construction ;
- Distribution en fréquence absolue et relative des suites des accidents du travail selon l'expérience dans l'entreprise de la victime par secteur en Nace 2 et 3 positions dans la construction ;
- Distribution en fréquence absolue et relative des suites des accidents du travail selon leur moment de survenance dans l'horaire de travail de la victime par secteur en Nace 2 et 3 positions dans la construction ;
- Distribution en fréquence absolue et relative des suites des accidents du travail selon le jour de survenance de l'AT par secteur en Nace 2 et 3 positions dans la construction ;
- Distribution en fréquence absolue et relative des suites des accidents du travail selon le mois de survenance de l'AT par secteur en Nace 2 et 3 positions dans la construction ;
- Distribution en fréquence absolue et relative des suites des accidents du travail selon la province de survenance de l'AT par secteur en Nace 2 et 3 positions dans la construction ;
- Distribution en fréquence absolue et relative des suites des accidents du travail selon la province de l'entreprise de la victime par secteur en Nace 2 et 3 positions dans la construction ;
- Distribution en fréquence absolue des agents matériels liés à la déviation les plus fréquents par suite encourue selon les sous-secteurs dans la construction ;
- Distribution en fréquence absolue des contacts blessants par suite encourue selon les sous-secteurs dans la construction ;
- Distribution en fréquence absolue des natures de blessures par suite encourue selon les sous-secteurs dans la construction ;

- Distribution en fréquence absolue des 5 types de travail les plus fréquents des accidents survenus suite à des chutes ;
- Distribution en fréquence absolue des 5 agents matériels liés à la déviation les plus fréquents des accidents survenus suite à des chutes ;
- Distribution en fréquence absolue des 5 natures de blessures les plus fréquentes des accidents survenus suite à des chutes.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.4. Accidents de travail dans le secteur du bois

Toutes les données présentées pour ce domaine sont exclusivement disponibles dans l'étude « Les accidents de travail dans le secteur du bois ».

a. Ventilées par sexe

- Comparaison du volume de l'emploi annuel en équivalents temps plein (ETP) selon le sexe dans le secteur privé et le bois présentée annuellement de 2001 à 2008 ;
- Distribution de l'emploi en équivalents temps pleins (ETP) selon le sexe des travailleurs dans les secteurs du bois présentée pour la seule année 2008 ;
- Taux de fréquence et de gravité selon le sexe de la victime dans les secteurs du bois sur base annuelle présenté pour la seule année 2008 ;
- Distribution en fréquence absolue et relative des suites des accidents par sexe selon le secteur d'activité économique dans le secteur du bois présentée pour la seule année 2008.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Comparaison du volume de l'emploi annuel en équivalents temps plein (ETP) dans le secteur privé et le secteur du bois ;
- Comparaison du volume de l'emploi annuel en équivalents temps plein (ETP) selon la catégorie des travailleurs dans le secteur privé et dans le bois ;
- Comparaison de la distribution en fréquence absolue du volume de l'emploi en équivalent temps plein (ETP) dans le secteur privé et dans le bois selon la taille de l'entreprise ;
- Distribution en fréquence absolue et relative des employeurs selon la taille de l'entreprise dans le bois et dans le secteur privé ;
- Comparaison du volume de l'emploi annuel en équivalents temps pleins (ETP) dans le secteur privé et dans le bois selon la génération des travailleurs ;
- Comparaison de la distribution en fréquence absolue du volume de l'emploi en équivalents temps pleins (ETP) dans le secteur privé et dans le bois selon l'âge des travailleurs ;
- Distribution de l'emploi en équivalents temps plein (ETP) selon le genre de travail des travailleurs dans les secteurs du bois ;
- Distribution de l'emploi en équivalents temps pleins (ETP) selon la génération du travailleur dans les secteurs du bois ;
- Distribution en fréquence absolue de l'emploi en équivalents temps plein (ETP) selon l'âge de la victime dans les secteurs du bois ;

- Distribution en fréquence absolue de l'emploi en équivalents temps plein (ETP) selon la taille des entreprises des travailleurs dans les secteurs de la construction ;
- Comparaison de l'évolution de l'emploi, du nombre des accidents du travail et du nombre des accidents avec séquences dans le secteur privé et dans le bois ;
- Evolution du nombre de déclarations, d'accidents acceptés, d'accidents sur le chemin du travail et sur le lieu du travail dans le secteur du bois ;
- Taux de fréquence et de gravité dans les secteurs du bois sur base annuelle ;
- Taux de fréquence et de gravité selon le genre de travail de la victime dans les secteurs du bois sur base annuelle ;
- Taux de fréquence et de gravité selon la génération de la victime dans les secteurs du bois sur base annuelle ;
- Taux de fréquence et de gravité selon la classe d'âge de la victime dans les secteurs du bois sur base annuelle ;
- Distribution en fréquence absolue et relative des suites des accidents par genre de travail selon le secteur d'activité économique dans le secteur du bois ;
- Distribution en fréquence absolue et relative des suites des accidents par génération de la victime selon le secteur d'activité économique dans le secteur du bois ;
- Distribution en fréquence absolue des suites des accidents par classe d'âge de la victime selon le secteur d'activité économique dans le secteur du bois ;
- Distribution en fréquence absolue des suites des accidents par nationalité de la victime selon le secteur d'activité économique dans le secteur du bois ;
- Distribution en fréquence absolue des suites des accidents par moment de l'AT dans l'horaire de la victime selon le secteur d'activité économique dans le secteur du bois.

c. *Non ventilées par sexe et non disponibles*

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Anifa Olombé

Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

Toutes ces données sont disponibles sur demande expresse auprès du service statistique du FAT. Celles-ci ne sont pas systématiquement disponibles par sexe par souci de lisibilité.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Aucun projet n'est en cours.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

- Pour les statistiques présentées dans les tableaux statistiques, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données est le souci de lisibilité.
- Pour les statistiques sur le secteur de la construction et du bois, la raison de la lisibilité a aussi été invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

Néant.

Suggestions :

Pour les statistiques présentées dans les tableaux statistiques, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

Pour les statistiques présentées dans les publications « Les accidents de travail dans le secteur de la construction » et « Les accidents de travail dans le secteur du bois », il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

21. Banque Carrefour de Sécurité Sociale

1. Missions²¹

« La Banque Carrefour est le moteur et le coordinateur de l'e-government dans le secteur social. L'e-government implique que les relations entre les services publics (au sens large du terme, c'est-à-dire également les institutions privées chargées d'une mission d'intérêt général telles les mutualités ou les caisses d'assurances sociales pour travailleurs indépendants), les citoyens et les entreprises soient profondément repensées, en utilisant les opportunités offertes par les technologies modernes, l'Internet et les nouveaux médias. L'utilisation des technologies ne constitue cependant qu'un moyen; en effet, l'e-government vise à offrir aux citoyens des services rapides, efficaces et intégrés, en fonction de leur cadre de vie, tout en garantissant le moins de formalités administratives possible. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/bcss/home/index.html>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web de la Banque propose une rubrique « Datawarehouse marché du travail et protection sociale »

(http://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/bcss/nodepage/content/websites/belgium/statistics/statistics_01.html)

Cette rubrique propose différentes sous-rubriques telles que :

- chiffres globaux (http://www.bcss.fgov.be/sami/2/fr/sami/sami_01.html)
- chiffres locaux : (http://www.bcss.fgov.be/sami/2/fr/le/le_01.html)
- mobilité socio-économique : (<http://www.bcss.fgov.be/sem/?language=fr>)

2.3. Documents consultés

La Banque-Carrefour de Sécurité Sociale ne propose pas de publications sur son site web.

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Sécurité sociale

A. Rubrique « chiffres globaux »

a. Ventilées par sexe

- Nombre de salariés présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;

²¹ L'aperçu des missions de la Banque-Carrefour de Sécurité Sociale provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/bcss/page/content/websites/belgium/about/mission/egovernment.html>

- Nombre d'indépendants présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre d'aidants présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre de salariés et d'indépendants/aidants - salariés à titre principal présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre de salariés et d'indépendants/aidants - indépendants à titre principal présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre de salariés et d'indépendants/aidants - aidants à titre principal présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre de demandeurs d'emploi après travail à temps plein, avec allocation de chômage présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre de demandeurs d'emploi après un emploi à temps partiel volontaire, avec allocation de chômage présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre de demandeurs d'emploi après étude, avec allocation d'attente ou allocation de transition présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre de demandeurs d'emploi avec allocations d'accompagnement présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre d'interruptions complètes de carrière présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre de demandeurs d'emploi dispensés présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre de bénéficiaires de pension (sans emploi) présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre de pré-pensionnés complets présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre de personnes en incapacité de travail connue auprès des mutuelles présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre d'incapacités de travail pour cause d'invalidité présenté trimestriellement de 2003 à 2010 ;
- Nombre d'incapacités de travail pour cause de maladie professionnelle présenté trimestriellement de 2003 à 2010.

Toutes ces données sont désagrégées selon la classe d'âge, classe d'âge détaillée, la nationalité, le régime de travail, le pourcentage de travail à temps partiel, le pourcentage de travail à temps partiel cumulé, le secteur, la classe de salaire journalier, le code d'importance de l'employeur (taille de l'entreprise), le travail intérimaire, le code de travail, la description du code de travail, le code NACE, le code de la Commission Paritaire, la description du code de la Commission Paritaire ou la durée du chômage.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Rubrique « chiffres locaux »

a. Ventilées par sexe

- Nombre de salariés présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre d'indépendants présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre d'aidants présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre de salariés et d'indépendants/aidants - salariés à titre principal présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre de salariés et d'indépendants/aidants - indépendants à titre principal présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre de salariés et d'indépendants/aidants - aidants à titre principal présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre de demandeurs d'emploi après travail à temps plein, avec allocation de chômage présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre de demandeurs d'emploi après un emploi à temps partiel volontaire, avec allocation de chômage présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre de demandeurs d'emploi après étude, avec allocation d'attente ou allocation de transition présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre de demandeurs d'emploi avec allocations d'accompagnement présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre d'interruptions complètes de carrière présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre de demandeurs d'emploi dispensés présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Revenu d'intégration sociale- aide financière présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Bénéficiaires de pension sans travail présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre de bénéficiaires de pension (sans emploi) présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre de pré-pensionnés complets présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales présenté annuellement de 2005 à 2010 ;
- Nombre de personnes en incapacité de travail connue auprès des mutuelles présenté annuellement de 2005 à 2010.

Toutes ces données sont désagrégées selon la classe d'âges, le régime de travail, le pourcentage de travail à temps partiel, la classe de salaire journalier ou la durée du chômage.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Rubrique « mobilité socio-économique »

a. Ventilées par sexe

- Mobilité des salariés présentée annuellement de 1998 à 2009 ;
- Mobilité des indépendants présentée annuellement de 1998 à 2009 ;
- Mobilité des aidants présentée annuellement de 1998 à 2009 ;

- Mobilité des salariés et d'indépendants/aidants - salariés à titre principal présentée annuellement de 1998 à 2009 ;
- Mobilité des salariés et d'indépendants/aidants - indépendants à titre principal présentée annuellement de 1998 à 2009 ;
- Mobilité des salariés et d'indépendants/aidants - aidants à titre principal présentée annuellement de 1998 à 2009 ;
- Mobilité des personnes en emploi après travail à temps plein, avec allocation de chômage présentée annuellement de 1998 à 2009 ;
- Mobilité des demandeurs d'emploi après un emploi à temps partiel volontaire, avec allocation de chômage présentée annuellement de 1998 à 2009 ;
- Mobilité des demandeurs d'emploi après étude, avec allocation d'attente ou allocation de transition présentée annuellement de 1998 à 2009 ;
- Mobilité des demandeurs d'emploi avec allocations d'accompagnement présentée annuellement de 1998 à 2009 ;
- Mobilité des personnes en interruption complète de carrière présentée annuellement de 1998 à 2009 ;
- Mobilité des demandeurs d'emploi dispensés présentée annuellement de 1998 à 2009 ;
- Mobilité des bénéficiaires de pension (sans emploi) présentée annuellement de 1998 à 2009 ;
- Mobilité des pré-pensionnés complets présentée annuellement de 1998 à 2009.

Toutes ces données sont désagrégées selon le pays, la classe d'âge, le régime de travail ou le nombre de personnes décédées.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Chris Brijs

Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

Il existe une procédure à suivre en vue de l'obtention de données « sur mesure » (micro-données anonymes, lien vers le [schéma de base pour la demande de données](#)). Depuis février 2009, il est, de plus, possible de demander que les données du Datawarehouse soient couplées avec un nombre restreint de variables collectées par la DGSIE.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

De nouvelles sources sont constamment intégrées au Datawarehouse de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale telles que la banque de données des pensions complémentaires (DB2P) développée par l'association SIGeDIS (cfr. chapitre 3 sur les sources administratives).

5. *Biais de genre et suggestions*

Le site web de la Banque-Carrefour de Sécurité Sociale présente une ventilation par sexe pour toutes les données publiées sur celui-ci. D'autres données non publiées sont disponibles sur demande auprès de celle-ci. La variable du sexe peut être prise en compte systématiquement.

22. Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

1. Missions²²

« L'INAMI organise, gère et contrôle l'assurance obligatoire en Belgique. L'INAMI est placé sous l'autorité du Ministre des Affaires sociales. Il organise aussi la concertation entre les différents acteurs de l'assurance soins de santé et indemnités. » ...

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.inami.be/homefr.htm>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web de l'Institut propose une rubrique « Statistiques » (<http://www.inami.be/information/fr/statistics/>). Celle-ci prévoit un ensemble de sous-rubrique :

- Statistiques des soins de santé (<http://www.inami.be/information/fr/statistics/health/index.htm>) ;
- Statistiques des indemnités (<http://www.inami.be/information/fr/statistics/allowances/index.htm>) ;
- Statistiques des personnes affiliées à une mutuelle (effectifs) (<http://www.inami.be/information/fr/statistics/people/index.htm>). Cette rubrique se présente sous forme d'un portail interactif ;
- Statistiques des travailleurs frontaliers (http://www.inami.be/information/fr/statistics/cross_border_worker/index.htm).

D'autres sous-rubriques sont disponibles mais nous avons choisi de ne pas les aborder car elles ne présentent pas de statistiques qui peuvent être ventilées par sexe.

Le site web présente aussi une rubrique « Etudes et recherche » (<http://www.inami.be/information/fr/studies/index.htm>).

2.3. Documents consultés :

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE, *Facteurs explicatifs de l'augmentation du nombre d'invalides – travailleurs salariés*, 2011, Bruxelles

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE, *Géographie de la consommation médicale : Variation des dépenses de l'assurance soins de santé en Belgique*, 2009, Bruxelles

²² L'aperçu des missions de l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.inami.be/presentation/fr/missions/index.htm>

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Soins de santé

Les statistiques présentées pour ce thème sont uniquement disponibles dans la rubrique « Statistiques des soins de santé »

a. Ventilées par sexe

- Dépenses de l'assurance soins de santé par régime, âge et sexe présentées annuellement de 2006 à 2011;
- Effectif des bénéficiaires des soins de santé par régime, âge et sexe présenté annuellement de 2006 à 2011;
- Coût moyen par bénéficiaire par régime, âge et sexe présenté annuellement de 2006 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Recensement des professionnels en droit de prester et des praticiens de soins par profession/spécialité de 2006 à 2011;
- Nombre de praticiens de soins avec une pratique attestée par profession et par spécialité présenté annuellement de 2006 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Indemnités

(1) Régime général

– Incapacité primaire

A. Rubrique « Statistiques des indemnités »

a. Ventilées par sexe

- Effectif des titulaires indemnifiables par statut et sexe ; par groupe d'âge et sexe présenté annuellement de 1998 à 2010 ;
- Nombre de journées indemnifiées et dépenses correspondantes par sexe et statut présenté annuellement de 1998 à 2010 ;
- Nombre de cas de maladie répartis par groupe d'âge, état social et sexe présenté annuellement de 1998 à 2010 ;
- Nombre de cas de maladie répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue par statut et sexe présenté annuellement de 1998 à 2010 ;
- Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladies par 1000 titulaires par sexe et état social présenté annuellement de 1998 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication « Facteurs explicatifs de l'augmentation du nombre d'invalides – travailleurs salariés »

a. Ventilées par sexe

- Evolution de la population belge ventilée par sexe et par classe d'âge présenté annuellement de 1989 à 2009 ;
- Evolution du nombre de titulaires indemnissables (moins les prépensionnés) ventilée par sexe, statut et groupe d'âge présenté annuellement de 1989 à 2009 ;
- Evolution du taux de participation ventilée par sexe et par classe d'âge présenté annuellement de 1989 à 2009.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Invalidité

A. Rubrique « Statistiques des indemnités »

a. Ventilées par sexe

- Effectif des invalides par sexe et statut ; par groupe d'âge, sexe et statut ; présentés annuellement de 1998 à 2010;
- Nombre d'invalides indemnisés selon la charge de famille présenté annuellement de 1998 à 2010;
- Effectif des invalides par groupe de maladie et par sexe présenté annuellement de 1998 à 2010 ;
- Effectif des invalides par année du début de la maladie et par sexe présenté annuellement de 1998 à 2010;
- Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) par sexe et statut présenté annuellement de 1998 à 2010;
- Nombre de jours indemnisés en période d'invalidité par statut et sexe présenté annuellement de 1998 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication « Facteurs explicatifs de l'augmentation du nombre d'invalides – travailleurs salariés »

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre d'invalides âgés de moins de 60 ans ventilée par sexe présentée annuellement de 1989 à 2009;
- Evolution du taux d'invalidité ventilée par sexe, classe d'âge et par statut social présentée annuellement de 1989 à 2009;
- Evolution du nombre d'entrées en invalidité ; de l'âge moyen de l'entrée en invalidité et de la durée de l'invalidité ; ventilée par statut et sexe présentée annuellement de 1999 à 2009;
- Evolution des sorties de l'invalidité ventilée par statut, cause de sortie et sexe présentée annuellement de 1999 à 2009.

b. Non ventilées par sexe

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

(2) Régime des indépendants

Toutes les statistiques traitant du régime des indépendants sont disponibles dans la rubrique « Statistiques des indemnités ».

– Incapacité primaire

a. Ventilées par sexe

- Effectif des titulaires indemnissables primaires par groupe d'âge et par sexe présenté annuellement de 1998 à 2010 ;
- Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euros) par statut et sexe présenté annuellement de 1998 à 2010 ;
- Nombre de cas de maladie répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue et le sexe présenté annuellement de 1998 à 2010 ;
- Nombre de cas de maladie répartis selon l'âge et le sexe présenté annuellement de 1998 à 2010 ;
- Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladies par 1000 titulaires présenté annuellement de 1998 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Invalidité

a. Ventilées par sexe

- Effectif des invalides par statut et sexe présenté annuellement de 1998 à 2010 ;
- Effectif des invalides par groupe d'âge, statut et sexe présenté annuellement de 1998 à 2010;
- Effectif des invalides par groupe de maladie et sexe présenté annuellement de 1998 à 2010 ;
- Effectif des invalides par année du début de la maladie, statut et sexe présenté annuellement de 1998 à 2010 ;
- Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) par état social et par sexe présenté annuellement de 1998 à 2010 ;
- Nombre de jours indemnisés par sexe selon que le titulaire ait ou non arrêté son entreprise présenté pour l'unique année 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.3. Effectifs

Toutes les données traitant des effectifs sont disponibles dans la rubrique « Statistiques des effectifs ».

a. Ventilées par sexe

- Nombre d'assurés par sexe présenté semestriellement de 2006 à 2012.

Le tableau interactif permet de croiser cette statistique avec un nombre important de variables telles que le bénéfice ou non d'une intervention majorée, le bénéfice ou non du statut Omnio, la qualité ou non de mineur étranger non accompagné, la mutualité, le numéro d'organisme assureur, le numéro de mutualité, l'organisme assureur, la qualité de titulaire, le régime, la province, la région, la tranche d'âge de 5 ans ou 10 ans et le type de bénéficiaire.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.4. Dépenses de l'assurance soins de santé en Belgique

Toutes les données traitant des dépenses de l'assurance soins de santé en Belgique sont présentées dans la publication « Géographie de la consommation médicale : Variation des dépenses de l'assurance soins de santé en Belgique »

a. Ventilées par sexe

- Dépense moyenne observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des patients ambulatoires ou hospitalisés observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des remboursements du maximum à facturer (MAF) observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des institutions psychiatriques observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des dépenses résidentielles et dépenses dans des communautés observées en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne de long terme, chroniques et de revalidation observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des avis, consultations et visites (y compris les forfaits des maisons médicales) observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des avis, consultations et visites auprès des généralistes, des spécialistes 1 ou des spécialistes 2 ; observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne du dossier médical global (hors prorogation administrative) observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des honoraires dentistes ou des honoraires infirmiers (y compris les forfaits des maisons médicales) ; observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des spécialités pharmaceutiques délivrées en officine publique observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des spécialités délivrées par les pharmacies des hôpitaux aux bénéficiaires non hospitalisés ou aux bénéficiaires hospitalisés observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des spécialités pharmaceutiques, catégorie de remboursement A ou catégorie de remboursement B, patients non hospitalisés observé en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des autres spécialités pharmaceutiques, patients non hospitalisés observé en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des prix de journée des hôpitaux (généraux et/ou psychiatriques) observé en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des prestations spéciales observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne de la chirurgie totale ; de la grande chirurgie ; de la chirurgie moyenne ou de la petite chirurgie observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;

- Dépense moyenne des honoraires de biologie clinique ; d'imagerie médicale observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des implants observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne de la logopédie observée en fonction de l'âge et du sexe pour les années 2006 et 2009.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Dépense moyenne observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des patients ambulatoires ou hospitalisés observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des remboursements du maximum à facturer (MAF) observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des institutions psychiatriques observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des dépenses résidentielles et dépenses dans des communautés observées en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne de long terme, chroniques et de revalidation observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des avis, consultations et visites (y compris les forfaits des maisons médicales) observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des avis, consultations et visites auprès des généralistes, des spécialistes 1 ou des spécialistes 2 ; observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne du dossier médical global (hors prorogation administrative) observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des honoraires dentistes ou des honoraires infirmiers (y compris les forfaits des maisons médicales) ; observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des spécialités pharmaceutiques délivrées en officine publique observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des spécialités délivrées par les pharmacies des hôpitaux aux bénéficiaires non hospitalisés ou aux bénéficiaires hospitalisés observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des spécialités pharmaceutiques, catégorie de remboursement A ou catégorie de remboursement B, patients non hospitalisés observé en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des autres spécialités pharmaceutiques, patients non hospitalisés observé en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des prix de journée des hôpitaux (généraux et/ou psychiatriques) observé en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des prestations spéciales observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;

- Dépense moyenne de la chirurgie totale ; de la grande chirurgie ; de la chirurgie moyenne ou de la petite chirurgie observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des honoraires de biologie clinique ; d'imagerie médicale observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne des implants observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009 ;
- Dépense moyenne de la logopédie observée en fonction de l'âge et du statut pour les années 2006 et 2009.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.5. Travailleurs frontaliers

Les statistiques sur les travailleurs frontaliers sont disponibles dans la rubrique « Statistiques sur les travailleurs frontaliers »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de travailleurs frontaliers présenté annuellement de 2007 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Mickael Daubie

Type de contact : E-Mail

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.1

Les statistiques sur les professionnels des soins de santé sont disponibles par sexe sur demande auprès du service Soins de santé de l'INAMI. Le délai d'obtention de ces données est de 15 jours.

Rodrigo Ruz Torres

Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.4

Toutes les statistiques par sexe peuvent être obtenues sur demande auprès de l'INAMI. Elles ne sont pas systématiquement publiées dans le rapport par souci de lisibilité.

Maud Renier

Type de contact : Téléphone, E-mail

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Les statistiques sont disponibles par sexe sur demande auprès du service des relations internationales de l'INAMI

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Concernant les statistiques sur les effectifs, nous avons pu constater fin janvier 2013 qu'une application interactive dont la variable « sexe » est standard avait été mise en place sur le site web de l'INAMI.

Pour les autres services, aucun projet futur visant à mettre en avant la dimension du sexe n'est à l'ordre du jour.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

- Pour les statistiques sur les professionnels de soins de santé, l'Institut n'a pas donné de raison particulière pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données.
- Pour les statistiques sur les dépenses de l'assurance soins de santé en Belgique, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe est le souci de lisibilité.
- Pour les statistiques sur les travailleurs frontaliers, l'Institut n'a pas donné de raison particulière pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

Néant.

Suggestions :

Pour les statistiques sur les professionnels de soins de santé, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

Pour les statistiques sur les dépenses de l'assurance soins de santé en Belgique, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

Pour les statistiques sur les travailleurs frontaliers, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

23. Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés

1. Missions²³

« L'Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés se consacre à :

- à la gestion efficiente du régime des allocations familiales pour travailleurs salariés, afin que chaque famille reçoive les allocations familiales auxquelles elle a droit. L'ONAFTS pilote à cet effet le fonctionnement de 16 caisses d'allocations familiales. Celles-ci ont pour tâche de payer annuellement quelque 4,4 milliards EUR d'allocations familiales à plus de 1,1 million de familles;
- au développement et à l'application optimale de flux de données électroniques pour l'ensemble du régime. Ces données électroniques permettent d'examiner automatiquement le droit aux allocations familiales. Les familles elles-mêmes ne doivent fournir qu'un minimum d'informations;
- au paiement ponctuel, correct et ininterrompu des prestations familiales à quelque 250.000 familles, pour un montant de plus de 1 milliard EUR par an. » ...

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.rkw.be/fr/index.php>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web de l'Office propose une rubrique « Portail statistique »
(http://www.rkw.be/Fr/PortalStat/Evolution/stat08_01_00_01.php).

Celle-ci propose une sous-rubrique « Portail Interactif »
(http://www.rkw.be/Fr/PortalStat/Evolution/stat08_01_02_01.php).

Le site web propose aussi une rubrique « Publications »
(<http://www.rkw.be/Fr/Documentation/Publication/publicationsFolders.php>).

2.3. Documents consultés :

OFFICE NATIONAL D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR TRAVAILLEURS SALARIES, *Statistiques des travailleurs de nationalité étrangère résidant en Belgique avec leur famille*, De 2004 à 2011, Bruxelles

OFFICE NATIONAL D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR TRAVAILLEURS SALARIES, *Statistiques par caisse d'allocation familiale*, De 2005 à 2011, Bruxelles

OFFICE NATIONAL D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR TRAVAILLEURS SALARIES, *Statistiques semestrielles*, Du 2^{ème} semestre de 2003 au 1^{er} semestre de 2012, Bruxelles

²³ L'aperçu des missions de l'Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur :
<http://www.onaf.ts.be/Fr/Info/Who/whoMission.php>

OFFICE NATIONAL D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR TRAVAILLEURS SALARIES, *Répartition géographique des allocations familiales*, De 2009 à 2011, Bruxelles

OFFICE NATIONAL D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR TRAVAILLEURS SALARIES, *Changements sociaux : une riche diversité d'attributaires*, De 2006 à 2011, Bruxelles

OFFICE NATIONAL D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR TRAVAILLEURS SALARIES, *Rapport démographique*, De 2003 à 2011, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Attributaires dans le régime des travailleurs salariés

A. Portail statistique interactif

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre d'attributaires selon le nombre d'enfants bénéficiaires ;
- Nombre d'attributaires par caisse, selon le nombre d'enfants ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume, par taux, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume, selon le fondement légal, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume par taux, conventions bilatérales ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume, dérogations générales ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume, dérogations individuelles ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume selon le nombre d'enfants, au taux ordinaire, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume selon le nombre d'enfants, au taux majoré pour chômeurs et pensionnés, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume selon le nombre d'enfants, fondement légal: invalide - taux majoré, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume, selon le nombre d'enfants, au taux des allocations d'orphelins, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume, selon le nombre d'enfants, fondement légal: prestations de travail et chômage temporaire - taux ordinaire, Etats membres de l'Espace économique européen ;

- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume selon le nombre d'enfants, fondement légal: orphelin - taux ordinaire, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume selon le nombre d'enfants, fondement légal: chômeur de moins de six mois - taux ordinaire, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume selon le nombre d'enfants, fondement légal: chômeur de plus de six mois - taux ordinaire, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume selon le nombre d'enfants, fondement légal: pensionné - taux ordinaire, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume selon le nombre d'enfants, fondement légal: invalide - taux ordinaire, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume selon le nombre d'enfants, fondement légal: chômeur - taux majoré, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume selon le nombre d'enfants, fondement légal: pensionné - taux majoré, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume, selon le nombre d'enfants, au taux majoré pour invalides, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'enfants élevés hors du Royaume selon le nombre d'enfants, fondement légal: orphelin - allocations d'orphelins, Etats membres de l'Espace économique européen ;
- Nombre d'attributaires d'origine étrangère selon le nombre d'enfants bénéficiaires, par taux ;
- Nombre d'attributaires d'origine étrangère selon le nombre d'enfants bénéficiaires et selon le fondement légal.

B. Publication « Statistiques des travailleurs de nationalité étrangère résidant en Belgique avec leur famille »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Evolution de la part des attributaires étrangers et de leurs enfants bénéficiaires dans le total du régime des travailleurs salariés ;
- Attributaires de nationalité étrangère et leurs enfants bénéficiaires : les principaux pays ;
- Evolution des attributaires de nationalité étrangère des 5 pays les plus importants ;

- Répartition des attributaires de nationalité étrangère selon le nombre d'enfants bénéficiaires ;
- Attributaires et enfants bénéficiaires des nouveaux Etats membres de l'Union européenne.

C. Publication « Statistiques par caisse d'allocation familiale »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre d'attributaires par caisse d'allocation familiale.

D. Publication « Statistiques semestrielles »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre d'attributaires selon le nombre d'enfants dans la famille.

E. Publication « Changements sociaux : une riche diversité d'attributaires »

a. Ventilées par sexe

- Nombre d'attributaires qui ne sont pas les parents de l'enfant selon le lien de parentalité avec l'enfant et le sexe présentée tous les deux ans de 2003 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'attributaires séparés selon le sexe présentée annuellement de 1989 à 2011 ;
- Evolution des autres attributaires féminins prioritaires présentée annuellement de 1991 à 2011 ;
- Nombre d'attributaires par cession de la priorité présenté annuellement de 1989 à 2011 ;
- Nombre d'attributaires ayant un statut particulier présenté tous les deux ans de 2003 à 2011 ;
- Nombre de femmes dans le régime des travailleurs salariés ayant un partenaire indépendant vs nombre d'attributaires dans le régime des travailleurs indépendants présenté tous les deux ans de 1987 à 1991 et annuellement de 1991 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'attributaires masculins par catégorie présentée tous les deux ans de 1987 à 1991 et annuellement de 1991 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'attributaires féminins par catégorie présentée pour les années 1987 et 2007 ;

- Répartition selon le sexe des attributaires qui ne sont ni le père, ni la mère de l'enfant présentée pour les années 1987 et 2007 ;
- Evolution des attributaires beaux-parents selon le sexe présentée pour les années 1987 et 2007 ;
- Evolution des attributaires parents adoptifs selon le sexe présentée pour les années 1987 et 2007 ;
- Evolution des attributaires grands-parents selon le sexe présentée pour les années 1987 et 2007 ;
- Evolution des attributaires oncles et tantes selon le sexe présentée pour les années 1987 et 2007 ;
- Evolution des attributaires frères et sœurs hors ménage selon le sexe présentée pour les années 1987 et 2007 ;
- Répartition des attributaires séparés ou divorcés selon le sexe présentée pour les années 1987 et 2007 ;
- Evolution du nombre de femmes attributaires par priorité présentée pour les années 1987 et 2007.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Attributaires qui ne sont pas les parents de l'enfant - Pourcentage des sous-catégories ;
- Attributaires qui ne sont pas les parents de l'enfant - Evolution du nombre de beaux-parents attributaires ;
- Evolution du nombre d'attributaires qui ne sont pas les parents de l'enfant qui accueillent des enfants dans leur ménage ;
- Part des attributaires bénéficiaires d'une pension de survie dans l'art. 50 bis ;
- Nombre d'attributaires d'allocations familiales selon le nombre d'enfants bénéficiaires.

F. Publication « Rapport démographique »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Répartition des attributaires selon le nombre d'enfants.

3.2. Attributaires des prestations familiales garanties

A. Portail statistique interactif

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre d'attributaires, selon le nombre d'enfants bénéficiaires.

B. Publication « Statistiques des travailleurs de nationalité étrangère résidant en Belgique avec leur famille »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Principales nationalités dans les prestations familiales garanties pour les personnes de nationalité étrangère.

C. Publication « Statistiques semestrielles »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre d'attributaires selon le nombre d'enfants dans la famille.

3.3. Paiements de l'ONAFTS aux attributaires pour compte de tiers

A. Portail statistique interactif

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre d'attributaires selon le nombre d'enfants.

B. Publication « Statistiques semestrielles »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Anciens agents de l'Etat, des Communautés et des Régions : Nombre d'attributaires selon le nombre d'enfants dans la famille ;
- Enseignants : Nombre d'attributaires selon le nombre d'enfants dans la famille ;
- Enseignants temporaires dans la Communauté flamande, française et germanophone : Nombre d'attributaires selon le nombre d'enfants dans la famille ;
- Enseignants définitifs dans la Communauté flamande, française et germanophone : Nombre d'attributaires selon le nombre d'enfants dans la famille ;
- Personnel des organismes publics : Nombre d'attributaires selon le nombre d'enfants dans la famille ;
- Victimes de guerre : Nombre d'attributaires selon le nombre d'enfants dans la famille.

3.4. Allocataires dans le régime des travailleurs salariés

A. Portail statistique interactif

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre de familles allocataires selon le nombre d'enfants ;
- Nombre de familles allocataires, selon le nombre d'enfants et le taux ;
- Nombre de familles allocataires, selon le nombre d'enfants et le fondement légal ;
- Nombre de familles allocataires par caisse ;
- Nombre de familles allocataires par caisse et par taux ;
- Nombre de familles allocataires par caisse et selon le fondement légal ;
- Nombre de familles allocataires par caisse et selon le nombre d'enfants ;
- Nombre de familles allocataires par région ;
- Nombre de familles allocataires par région et par taux ;
- Nombre de familles allocataires par région et selon le fondement légal ;
- Nombre de familles allocataires par région, selon le nombre d'enfants.

B. Publication « Statistiques semestrielles »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre des allocataires et des bénéficiaires de l'ONAFTS et des caisses primaires dans le régime des travailleurs salariés ;
- Répartition des familles allocataires par catégorie de droit et selon le nombre d'enfants dans la famille.

C. Publication « Répartition géographique des allocations familiales »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Répartition géographique des familles allocataires par catégorie (en chiffres absolus) ;
- Répartition géographique des familles allocataires par catégorie (en pourcentage par rapport au total des allocataires par catégorie) ;
- Répartition géographique des familles allocataires par catégorie (en pourcentage par rapport au total des allocataires par région).

D. Publication « Rapport démographique »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Répartition des familles allocataires selon le nombre d'enfants.

3.5. Allocataires des prestations familiales garanties

A. Portail statistique interactif

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre de familles allocataires selon le nombre d'enfants ;
- Nombre de familles allocataires par taux ;
- Nombre moyen de familles allocataires par taux et selon le nombre d'enfants ;
- Nombre de familles allocataires par région ;
- Nombre de familles allocataires par région et par taux ;
- Nombre de familles allocataires par région, selon le nombre d'enfants ;
- Nombre de familles allocataires par région et selon le nombre d'enfants, au taux ordinaire ;
- Nombre de familles allocataires par région et selon le nombre d'enfants, au taux de l'allocation spéciale pour enfants placés ;
- Nombre de familles allocataires par région et selon le nombre d'enfants, au taux des travailleurs indépendants ;
- Nombre de familles allocataires par région et selon le nombre d'enfants, au taux des prestations familiales garanties ;
- Nombre de familles allocataires par région et selon le nombre d'enfants, au taux des allocations d'orphelins.

B. Publication « Statistiques semestrielles »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre d'allocataires selon le nombre d'enfants dans la famille.

C. Publication « Rapport démographique »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Répartition des familles allocataires selon le nombre d'enfants.

3.6. Paiements de l'ONAFST aux allocataires pour compte de tiers

A. Publication « Statistiques semestrielles »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Anciens agents de l'Etat, des Communautés et des Régions : Répartition des familles allocataires par catégorie de droit et selon le nombre d'enfants dans la famille ;
- Enseignants : Nombre d'allocataires selon le nombre d'enfants dans la famille ;
- Enseignants temporaires dans la Communauté flamande, française et germanophone : Nombre d'allocataires selon le nombre d'enfants dans la famille ;
- Enseignants définitifs dans la Communauté flamande, française et germanophone : Nombre d'allocataires selon le nombre d'enfants dans la famille ;
- Personnel des organismes publics : Nombre d'allocataires selon le nombre d'enfants dans la famille ;
- Victimes de guerre : Nombre d'allocataires selon le nombre d'enfants dans la famille.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Michel Bomboir

Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

Toutes les statistiques que l'organisme possède par sexe est présentée dans la publication « Changements sociaux : une riche diversité d'attributaires ». Toutes les données sur les attributaires et les allocataires présentées dans le portail statistique interactif et les diverses publications ne sont pas disponibles par sexe.

Cela s'explique par le fait que toutes les caisses d'allocations familiales transmettent leur donnée à l'organisme via un fichier Excel dans lequel la variable sexe n'est pas reprise. L'Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés a eu un projet qui visait à réformer complètement la procédure de récolte des données et qui aurait rendu systématique la disponibilité de la variable du sexe mais la réforme de l'Etat qui transfèrera les allocations familiales aux entités fédérées a stoppé le processus.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Aucun projet n'est en cours.

5. Biais de genre et suggestions

- a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

Néant.

- b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

- Pour les statistiques présentées dans le portail statistique interactif et les publications, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données est le fait que les caisses d'allocations familiales ne leur fournissent pas l'information. Il est regrettable que le projet de réformer complètement la procédure de collecte de ces données ait été abandonné.

Suggestions :

Pour les statistiques sur les attributaires et allocataires présentées dans le portail statistique interactif et les publications, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

VII. SANTÉ PUBLIQUE

24. SPF Santé Publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement

1. Missions²⁴

« Le SPF Santé Publique développe une politique transparente, dynamique, scientifique, durable et novatrice garante de la santé publique, d'une alimentation saine et d'un meilleur environnement maintenant et à l'avenir, en concertation avec les partenaires concernés. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.health.belgium.be/eportal/index.htm>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web du SPF Santé Publique présente une rubrique « Soins de santé » (<http://www.health.belgium.be/eportal/Healthcare/index.htm>).

2.3. Documents consultés :

La rubrique « Soins de santé » présente une publication qu'il convient d'analyser dans le cadre de notre recherche. Il s'agit de :

SPF SANTE PUBLIQUE, *Statistiques annuelles des professionnels des soins de santé en Belgique*, De 2006 à 2012, Bruxelles

Le rapport annuel de l'organisme public n'est pas repris dans l'analyse car il ne présente pas de statistiques qu'il convient d'analyser.

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

Toutes les statistiques présentées ci-dessous sont disponibles dans la publication « Statistiques annuelles des professionnels des soins de santé en Belgique ».

3.1. Professions de soins de santé

– Médecins généralistes

a. Ventilées par sexe

- Nombre de médecins généralistes agréés en Belgique, par région (sur base du lieu de domicile officiel) suivant l'âge et le sexe présenté annuellement de 2005 à 2011 ;

²⁴ L'aperçu des missions du SPF Santé Publique provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.health.belgium.be/eportal/Aboutus/ourorganisation/missionandvalues/index.htm#UUASdY01Pw>

- Nombre de candidats médecins généralistes par région (sur base du lieu de domicile officiel) suivant le sexe présenté annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de médecins domiciliés en ou hors de Belgique par catégorie de base ;
- Nombre de médecins généralistes agréés en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel (en unités physiques et en %).

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Médecins spécialistes

a. Ventilées par sexe

- Nombre de médecins spécialistes agréés en Belgique par région (sur base du lieu de domicile officiel) suivant l'âge et le sexe présenté annuellement de 2005 à 2011 ;
- Nombre de médecins spécialistes agréés, domiciliés en Belgique par spécialité et sexe sans médecine légale et/ou médecine d'assurance et expertise médicale comme spécialités complémentaires présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de médecins agréés spécialisés en 'médecine légale' ou 'médecine d'assurance et expertise médicale' comme spécialité principale ou spécialité complémentaire en Belgique par spécialité et par sexe présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de candidats médecins spécialistes domiciliés en Belgique par spécialité et sexe présenté annuellement de 2005 à 2011 ;
- Nombre de médecins avec compétence particulière domiciliés en Belgique, par compétence particulière suivant le sexe présenté annuellement de 2005 à 2011 ;
- Nombre de médecins avec compétence particulière en formation suivant le sexe présenté annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de médecins spécialistes agréés en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel ;
- Nombre de candidats médecins spécialistes en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel ;
- Nombre de médecins avec compétence particulière agréés en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel ;
- Nombre de médecins avec compétence particulière en formation en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Dentistes

a. Ventilées par sexe

- Nombre de dentistes généralistes agréés en Belgique par région (sur base du lieu de domicile officiel) suivant l'âge et le sexe présenté annuellement de 2005 à 2011 ;
- Nombre de dentistes généralistes en formation en Belgique par région (sur base du lieu de domicile officiel) suivant l'âge et le sexe présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de dentistes agréés spécialisés en orthodontie en Belgique par région, suivant l'âge et le sexe présenté annuellement de 2005 à 2011 ;
- Nombre de dentistes candidats spécialistes en orthodontie en Belgique par région (sur base du lieu de domicile officiel), suivant l'âge et le sexe présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre de dentistes agréés spécialisés en parodontologie par région, suivant l'âge et le sexe présenté annuellement de 2005 à 2011 ;
- Nombre de dentistes candidats spécialistes en parodontologie en Belgique, par région (sur base du lieu de domicile officiel) suivant l'âge et le sexe présenté annuellement de 2008 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de dentistes domiciliés en ou hors de Belgique par catégorie de base ;
- Nombre de dentistes généralistes agréés en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel (en unités physiques et en %) ;
- Nombre de dentistes généralistes en formation en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel (en unités physiques et en %) ;
- Nombre de dentistes agréés spécialisés en orthodontie en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel ;
- Nombre de dentistes candidats spécialistes en orthodontie en Belgique par région, sur base du lieu de domicile officiel ;
- Nombre de dentistes agréés spécialisés en parodontologie en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel ;
- Nombre de dentistes candidats spécialistes en parodontologie en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– *Kinésithérapeutes*

a. Ventilées par sexe

- Nombre de kinésithérapeutes agréés en Belgique, par région (sur base du lieu de domicile officiel) suivant l'âge et le sexe présenté annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de kinésithérapeutes agréés, domiciliés en et hors de Belgique suivant le lieu de domicile officiel ;
- Nombre de kinésithérapeutes agréés en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel (en unités physiques et en %).

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Aides-soignants

a. Ventilées par sexe

- Nombre d'aides-soignants enregistrés en Belgique, par région (sur base du lieu de domicile officiel) suivant l'âge et le sexe présenté annuellement de 2007 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre d'aides-soignants enregistrés en Belgique suivant le lieu de domicile officiel ;
- Nombre d'aides-soignants enregistrés en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel (en unités physiques et en %).

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Infirmiers

a. Ventilées par sexe

- Nombre d'infirmiers en Belgique par région (sur base du lieu de domicile officiel) suivant l'âge et le sexe présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Nombre d'infirmiers en Belgique par titre professionnel particulier ou par qualification professionnelle particulière suivant le sexe présenté annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre d'infirmiers domiciliés en et hors de Belgique selon le titre professionnel particulier ou la qualification professionnelle particulière ;
- Nombre d'infirmiers en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Sages-femmes

a. Ventilées par sexe

- Nombre de sages-femmes en Belgique par région (sur base du lieu de domicile officiel) suivant l'âge et le sexe (visas de sage-femme ou infirmière) présenté annuellement de 2008 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de sages-femmes en Belgique suivant le lieu de domicile officiel (visas de sage-femme ou infirmière) ;
- Nombre de sages-femmes en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Pharmaciens

a. Ventilées par sexe

- Nombre de pharmaciens en Belgique par région (sur base du lieu de domicile officiel) suivant l'âge et le sexe présenté annuellement de 2010 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de pharmaciens suivant le lieu de domicile officiel ;
- Nombre de pharmaciens en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Assistants pharmaceutico-techniques

a. Ventilées par sexe

- Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques agréés en Belgique, par région (sur base du lieu de domicile officiel), suivant l'âge et le sexe présenté pour la seule année 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques agréés en Belgique suivant le lieu de domicile officiel ;
- Nombre d'assistants pharmaceutico-techniques agréés en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

– Diététiciens

a. Ventilées par sexe

- Nombre de diététiciens agréés en Belgique par région (sur base du lieu de domicile officiel), suivant l'âge et le sexe présenté pour la seule année 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de diététiciens agréés en Belgique suivant le lieu de domicile officiel ;
- Nombre de diététiciens agréés en Belgique par région ou province, sur base du lieu de domicile officiel.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Influx dans la profession médicale

- Médecins

a. *Ventilées par sexe*

Néant.

b. *Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande*

- Nombre d'agrément et de formations débutées concernant les spécialités et les compétences particulières pour les médecins, sur base du lieu de domicile officiel ;
- Nombre de médecins agréés au cours de l'année 2011 par spécialité et par communauté ;
- Nombre de formations de stage débutées en médecine par spécialité et par communauté ;
- Nombre d'agrément par compétence particulière en Belgique, par communauté ;
- Nombre de formations débutées durant l'année concernant les compétences particulières en Belgique, par communauté.

c. *Non ventilées par sexe et non disponibles*

Néant.

- Dentistes

a. *Ventilées par sexe*

Néant.

b. *Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande*

- Nombre d'agrément de dentistes domiciliés en Belgique, selon la spécialité et par communauté ;
- Nombre d'agrément et de formations débutées durant l'année de dentistes domiciliés en Belgique, selon la spécialité et par communauté.

c. *Non ventilées par sexe et non disponibles*

Néant.

- Kinésithérapeutes

a. *Ventilées par sexe*

Néant.

b. *Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande*

- Nombre de visas pour kinésithérapeutes au cours de l'année sur base du domicile officiel ;
- Nombre de visas de kinésithérapeutes domiciliés en Belgique par communauté.

c. *Non ventilées par sexe et non disponibles*

Néant.

- Aides-soignants

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre d'enregistrements d'aides-soignants sur base du lieu de domicile officiel ;
- Nombre d'enregistrements d'aides-soignants domiciliés en Belgique, par communauté.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Infirmiers

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de visas d'infirmiers durant l'année sur base du lieu de domicile officiel ;
- Nombre de visas d'infirmiers durant l'année domiciliés en Belgique, par communauté ;
- Nombre d'agrément d'infirmiers durant l'année sur base du lieu de domicile officiel ;
- Nombre d'agrément durant l'année d'infirmiers domiciliés en Belgique, selon le titre professionnel particulier ou la qualification professionnelle particulière et selon la communauté.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Pharmaciens

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de visas pour pharmaciens durant l'année sur base du lieu de domicile officiel ;
- Nombre de visas de pharmaciens durant l'année domiciliés en Belgique, par communauté.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Sages-femmes

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de visas pour sages-femmes durant l'année sur base du lieu de domicile officiel ;

- Nombre de visas de sages-femmes durant l'année domiciliées en Belgique, par communauté.

c. *Non ventilées par sexe et non disponibles*

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Pascale Steinberg

Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

Toutes les statistiques sur les professions de santé sont disponibles par sexe sur demande auprès de la Commission de Planification. Celles-ci ne sont pas publiées systématiquement par sexe par souci de lisibilité.

Concernant les statistiques sur les influx dans la profession médicale, la Commission dispose des données par sexe en interne et peut les fournir sur demande. La raison pour laquelle ces statistiques ne sont pas publiées automatiquement par sexe provient du fait que ces données seront reprises par sexe l'année suivante dans la partie traitant des statistiques sur les professions de santé.

Kurt Doms

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la disponibilité de données par sexe :

Le SPF Santé Publique ne récolte pas les données traitant des drogues. Il se base sur trois différentes sources :

- Le Résumé Hospitalier Minimum ;
- Les données du Belgian Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (BMCCDA) de l'Institut Scientifique de Santé Publique ;
- L'enquête de santé belge.

Les données dont l'organisme dispose ne sont pas systématiquement ventilées par sexe.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

La Cellule Drogues du SPF Santé Publique a précisé qu'un Arrêté Royal était prévu pour le courant de l'année 2013. Celui-ci obligerait l'organisme à récolter lui-même les données sur les toxicomanes à partir de 2014. Celles-ci seront systématiquement collectées par sexe.

5. Biais de genre et suggestions

- a. **Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :**

- Pour les statistiques sur les professions de soins de santé présentées dans la publication « Statistiques annuelles des professionnels des soins de santé en Belgique », la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données présentées est le souci de lisibilité ;
- Pour les statistiques sur les influx dans la profession médicale présentées dans la publication « Statistiques annuelles des professionnels des soins de santé en Belgique », la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données présentées est le fait que ces données sont ventilées par sexe l'année suivante. L'organisme ne juge donc pas pertinent de ventiler systématiquement ces données.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

Néant.

Suggestions :

Pour les statistiques présentées dans la publication « Statistiques annuelles des professionnels des soins de santé en Belgique », il est nécessaire de rendre systématique la ventilation des données par sexe.

25. Institut Scientifique de Santé Publique

1. Missions²⁵

« Le WIV-ISP assure un soutien à la politique de santé publique grâce à la recherche scientifique, à des avis d'experts et à des tâches de services. Sur la base de recherches scientifiques, le WIV-ISP formule des recommandations et des solutions quant aux priorités pour une politique de santé proactive aux niveaux belge, européen et international.

Le WIV-ISP évalue l'état de la santé et les indicateurs de santé de la population belge sur la base de méthodes scientifiques innovatrices, qu'il développe, valide et analyse au sein d'un système de qualité certifié.

Le WIV-ISP élabore des solutions avancées en matière de diagnostic, de prévention et de traitement de maladies émergentes actuelles ainsi qu'en matière d'identification et de prévention de risques pour la santé, y compris ceux issus de l'environnement. »...

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<https://www.wiv-isp.be/Pages/FR-Home.aspx?pflg=1036>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web de l'Institut propose une rubrique « Publications » (<https://www.wiv-isp.be/Publications/Pages/fr-reports-and-scientific-advice.aspx>). On retrouve au sein de cette rubrique un sous-point « Rapports et avis scientifiques » (<https://www.wiv-isp.be/Publications/Pages/fr-reports-and-scientific-advice.aspx>).

Le site web de l'Institut propose aussi une rubrique « SPMA – statistiques d'état civil » (<https://www.wiv-isp.be/epidemiology/spma/index.htm>).

Le site web propose enfin une rubrique « Belgian Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction » (BMCDDA) (<https://workspaces.wiv-isp.be/BMCDDA/default.aspx>).

2.3. Documents consultés :

INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SANTE PUBLIQUE, *Epidémiologie du SIDA et de l'infection à VIH en Belgique*, De 2006 à 2012, Bruxelles

INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SANTE PUBLIQUE, *Surveillance des Infections Sexuellement Transmissibles au sein de la population générale en Belgique et dans les Régions*, De 2005 à 2010, Bruxelles

INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SANTE PUBLIQUE, *Caractéristiques des Médecins Vigies et de leur pratique*, 2001-2010, Bruxelles

²⁵ L'aperçu des missions de l'Institut Scientifique de Santé Publique provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <https://www.wiv-isp.be/About-wiv-isp/Pages/FR-Introduction.aspx>

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. SIDA/VIH

Les données disponibles sur ce domaine proviennent exclusivement du rapport « Epidémiologie du SIDA et de l'infection à VIH en Belgique »

a. Ventilées par sexe

- Répartition par sexe et âge des personnes infectées au VIH présentée tous les 3 ans de 2004 à 2011 ;
- Répartition des patients infectés au VIH par sexe présentée annuellement de 1985 à 2011 ;
- Répartition (en pourcentage) des patients par mode probable de transmission et par sexe présentée tous les 3 ans de 2000 à 2011 ;
- Répartition des patients par groupe d'âges, sexe et mode probable de transmission présentée tous les 2 ans de 2004 à 2011 ;
- Evolution des diagnostics VIH par mode probable de transmission et sexe présentée annuellement de 1997 à 2011 ;
- Répartition par sexe et âge des personnes infectées au VIH de nationalité belge présentée tous les 3 ans de 2004 à 2011 ;
- Répartition des patients belges infectés au VIH par sexe présentée annuellement de 1985 à 2011 ;
- Répartition (en pourcentage) des patients belges par mode probable de transmission et par sexe présentée tous les 2 ans de 2000 à 2011 ;
- Evolution des diagnostics VIH des patients belges par mode probable de transmission et sexe présentée annuellement de 1997 à 2011 ;
- Répartition des patients belges par groupe d'âges, sexe et mode probable de transmission présentée tous les 2 ans de 2004 à 2011 ;
- Répartition par sexe et âge des personnes infectées au VIH de nationalité étrangère présentée tous les 2 ans de 2004 à 2011 ;
- Répartition par sexe et âge des malades du SIDA de nationalité belge présentée tous les 3 ans de 2004 à 2011 ;
- Répartition des malades du SIDA belges par sexe et mode probable de transmission présentée pour les années 2007 et 2011 ;
- Répartition par sexe et année de diagnostic des malades du SIDA de nationalité belge présentée annuellement de 1986 à 2006 ;
- Répartition par sexe et âge des malades du SIDA de nationalité étrangère présentée tous les 3 ans de 2004 à 2011 ;
- Distribution par âge et sexe des patients infectés par le VIH en suivi médical présentée tous les 3 ans de 2006 à 2011 ;
- Distribution des modes de transmission de l'infection au VIH parmi les patients en suivi médical présentée annuellement de 2008 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de nouveaux séropositifs par nationalité et par année de diagnostic ;

- Age moyen et âge médian des adultes séropositifs ;
- Evolution de la distribution des patients infectés au VIH par région ;
- Répartition des patients par mode probable de transmission et région ;
- Répartition des patients par année de diagnostic et mode probable de transmission ;
- Age moyen et âge médian des adultes belges séropositifs ;
- Evolution de la distribution des patients belges infectés au VIH par région ;
- Répartition des patients belges par mode probable de transmission et région ;
- Répartition des patients belges par année de diagnostic et mode probable de transmission ;
- Répartition des patients étrangers par région et pays d'origine ;
- Répartition des patients étrangers par année de diagnostic et mode probable de transmission ;
- Répartition des patients étrangers par mode probable de transmission et région d'origine ;
- Répartition des patients étrangers vivant en Belgique par catégorie de transmission et région ;
- Nombre de nouveaux malades du SIDA par année de diagnostic ;
- Nombre de nouveaux malades du SIDA belges par année de diagnostic et par région ;
- Nombre de décès par année parmi les malades de nationalité belge et nombre de patients suivis en fin d'année ;
- Répartition des malades du SIDA par région ;
- Répartition par nationalité et catégorie de transmission des malades non belges ;
- Nombre de décès par année et nombre de patients suivis en fin d'année parmi les malades étrangers ;
- Nombre de patients infectés par le VIH en suivi médical en Belgique ;
- Distribution des nationalités (par région) des patients infectés par le VIH en suivi médical.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Infections sexuellement Transmissibles

Les données disponibles sur ce domaine proviennent exclusivement du rapport « Surveillance des Infections Sexuellement Transmissibles au sein de la population générale en Belgique et dans les Régions »

- IST en général

a. Ventilées par sexe

- Répartition des diagnostics IST par sexe présentée annuellement de 2004 à 2009 ;
- Répartition des patients IST par sexe et tranche d'âge présentée annuellement de 2005 à 2009 ;
- Répartition des patients IST selon l'âge et le sexe présentée pour la seule année 2010 ;
- Nombre de patients IST, âge moyen et médian par région présenté pour la seule année 2010 ;
- Répartition du nombre d'IST enregistrées selon le type de site médical et le sexe présentée pour les années 2010 et 2011 ;
- Répartition des IST enregistrées par sexe présentée pour les années 2010 et 2011 ;

- Répartition des IST les plus fréquemment signalées par groupe d'âge pour les hommes ou les femmes présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Répartition des IST les plus fréquemment signalées par groupe d'âge pour les hommes ou les femmes en Flandre présentée annuellement de 2009 à 2011 ;
- Répartition des IST les plus fréquemment signalées par groupe d'âge pour les hommes ou les femmes en Wallonie et à Bruxelles présentée annuellement de 2009 à 2011 ;
- Raison de la consultation par IST selon le sexe présenté pour les années 2010 et 2011 ;
- Répartition des patients IST selon le sexe et le nombre de partenaires au cours des 6 derniers mois précédant la consultation IST présentée pour les années 2010 et 2011 ;
- Répartition des patients IST, infectés à l'étranger, selon le sexe et la nationalité présentée annuellement de 2005 à 2010 ;
- Répartition des patients IST selon le sexe et les circonstances du test VIH présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Répartition des diagnostics IST enregistrés chez les patients avec un statut VIH positif, par sexe et par orientation sexuelle pour les hommes présentée annuellement de 2005 à 2007 ;
- Répartition des diagnostics IST chez les patients VIH positifs selon l'orientation sexuelle et le sexe présentée annuellement de 2008 à 2010 ;
- Répartition des diagnostics IST par sexe et par motif de la consultation présentée annuellement de 2005 à 2009 ;
- Répartition des symptômes par diagnostic IST et sexe présentée annuellement de 2005 à 2009 ;
- Répartition des patients HPV selon le sexe, la nationalité et par région présentée pour la seule année 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des patients IST selon le niveau d'instruction dans les 3 régions ;
- Répartition des patients IST selon le niveau d'instruction par groupe d'âge en Belgique ;
- Répartition des patients IST selon le niveau d'instruction par groupe d'âge en Flandre ;
- Répartition des patients IST selon le niveau d'instruction par groupe d'âge en Wallonie ;
- Répartition des patients IST selon le niveau d'instruction par groupe d'âge à Bruxelles.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Chlamydia

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre de cas d'infection à la Chlamydia selon le sexe en Belgique présentée annuellement de 2002 à 2011 ;
- Répartition des cas d'infection à la Chlamydia selon le sexe et l'âge en Belgique présentée pour les années 2010 et 2011 ;
- Evolution du nombre de cas d'infection à la Chlamydia chez les femmes ou chez les hommes par groupe d'âge présentée annuellement de 2002 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'infections à la chlamydia chez les femmes ou chez les hommes par groupe d'âge en Flandre présentée annuellement de 2007 à 2011 ;

- Evolution du nombre d'infections à la chlamydia chez les femmes ou chez les hommes par groupe d'âge en Wallonie présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'infections à la chlamydia chez les femmes ou chez les hommes par groupe d'âge à Bruxelles présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des patients infectés à la Chlamydia selon le sexe et la nationalité présentée annuellement de 2008 à 2010 ;
- Répartition des patients atteints d'une infection à Chlamydia selon le sexe et la nationalité en Flandre présentée pour les années 2009 et 2010 ;
- Répartition des patients atteints d'une infection à Chlamydia selon le sexe et la nationalité en Wallonie présentée pour les années 2009 et 2010 ;
- Répartition des patients atteints d'une infection à Chlamydia selon le sexe et la nationalité à Bruxelles présentée pour les années 2009 et 2010 ;
- Répartition des patients masculins atteints d'une infection à Chlamydia selon l'orientation sexuelle et le groupe d'âge présentée pour les années 2009 et 2010 ;
- Nombre de diagnostics d'infections à Chlamydia par sexe, année d'enregistrement et par orientation sexuelle pour les hommes présentée annuellement de 2005 à 2007 ;
- Evolution du nombre de diagnostics d'infections à Chlamydia par sexe, année d'enregistrement et orientation sexuelle pour les hommes présentée annuellement de 2005 à 2009 ;
- Evolution du nombre d'infections à la chlamydia selon le sexe en Flandre présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'infections à la chlamydia selon le sexe en Wallonie présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'infections à la chlamydia selon le sexe à Bruxelles présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des cas d'infection à la Chlamydia selon le sexe et l'âge en Flandre présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition des cas d'infection à la Chlamydia selon le sexe et l'âge en Wallonie présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition des cas d'infection à la Chlamydia selon le sexe et l'âge à Bruxelles présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition selon l'âge et le sexe des patients présentant une infection à la chlamydia dans les 43 sites médicaux de Belgique présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition selon l'âge et le sexe des patients présentant une infection à la chlamydia dans les 18 sites médicaux de Flandre présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition selon l'âge et le sexe des patients présentant une infection à la chlamydia dans les 13 sites médicaux de Wallonie présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition selon l'âge et le sexe des patients présentant une infection à la chlamydia dans les 22 sites médicaux de Bruxelles présentée pour la seule année 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

- Gonorrhée

a. *Ventilées par sexe*

- Evolution du nombre de cas de gonorrhée selon le sexe en Belgique présentée annuellement de 2002 à 2011 ;
- Evolution du nombre de cas de gonorrhée selon le sexe en Flandre présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Evolution du nombre de cas de gonorrhée selon le sexe en Wallonie présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Evolution du nombre de cas de gonorrhée selon le sexe à Bruxelles présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des cas de gonorrhée selon le sexe et l'âge en Belgique présentée pour les années 2010 et 2011 ;
- Répartition des cas de gonorrhée selon le sexe et l'âge en Flandre présentée pour les années 2010 et 2011 ;
- Répartition des cas de gonorrhée selon le sexe et l'âge en Wallonie et à Bruxelles présentée pour la seule année 2010 ;
- Répartition des cas de gonorrhée selon le sexe et l'âge en Wallonie présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition des cas de gonorrhée selon le sexe et l'âge à Bruxelles présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition des patients atteints de gonorrhée selon le sexe et la nationalité présentée annuellement de 2008 à 2010 ;
- Répartition des patients atteints de gonorrhée selon le sexe et la nationalité en Flandre présentée annuellement de 2009 à 2010 ;
- Répartition des patients atteints de gonorrhée selon le sexe et la nationalité en Wallonie présentée annuellement de 2009 à 2010 ;
- Répartition des patients atteints de gonorrhée selon le sexe et la nationalité à Bruxelles présentée annuellement de 2009 à 2010 ;
- Répartition selon l'âge et le sexe des patients atteints de gonorrhée dans les 43 sites médicaux de Belgique présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition selon l'âge et le sexe des patients atteints de gonorrhée dans les 18 sites médicaux de Flandre présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition selon l'âge et le sexe des patients atteints de gonorrhée dans les 18 sites médicaux de Wallonie présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition selon l'âge et le sexe des patients atteints de gonorrhée dans les 22 sites médicaux de Bruxelles présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition selon l'âge des homosexuels parmi les patients atteints de la gonorrhée dans les 43 sites médicaux de Belgique présentée pour les années 2010 et 2011.

b. *Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande*

Néant.

c. *Non ventilées par sexe et non disponibles*

Néant.

- Herpès génital

a. *Ventilées par sexe*

- Répartition des patients atteints d'un herpès génital selon le sexe et la nationalité présentée annuellement de 2008 à 2010.

b. *Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande*

Néant.

c. *Non ventilées par sexe et non disponibles*

Néant.

- Syphilis

a. *Ventilées par sexe*

- Répartition des patients atteints de syphilis selon le sexe et la nationalité présentée annuellement de 2008 à 2010 ;
- Répartition des patients atteints de syphilis selon la nationalité dans les 3 régions présentée pour les années 2009 et 2010 ;
- Evolution du nombre de cas de syphilis selon le sexe en Belgique présentée annuellement de 2002 à 2011 ;
- Evolution du nombre de cas de syphilis selon le sexe en Flandre présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Evolution du nombre de cas de syphilis selon le sexe en Wallonie présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Evolution du nombre de cas de syphilis selon le sexe à Bruxelles présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'infections et de réinfections de syphilis chez l'homme et la femme en Belgique présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'infections et de réinfections de syphilis chez l'homme et la femme en Flandre présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'infections et de réinfections de syphilis chez l'homme et la femme en Wallonie présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'infections et de réinfections de syphilis chez l'homme et la femme à Bruxelles présentée annuellement de 2007 à 2011 ;
- Répartition des cas de syphilis selon le sexe et l'âge en Belgique présentée pour les années 2010 et 2011 ;
- Répartition des cas de syphilis selon le sexe et l'âge en Flandre présentée pour les années 2010 et 2011 ;
- Répartition des cas de syphilis selon le sexe et groupe d'âge en Wallonie et à Bruxelles présentée pour la seule année 2010 ;
- Répartition des cas de syphilis selon le sexe et groupe d'âge en Wallonie présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition des cas de syphilis selon le sexe et groupe d'âge à Bruxelles présentée pour la seule année 2011 ;

- Evolution du nombre de premières infections de syphilis selon le sexe en Belgique présentée annuellement de 2002 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des patients atteints de syphilis selon la nationalité dans les 3 régions ;
- Répartition des cas de syphilis VIH positifs selon la nationalité en Belgique.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.3. Etat civil/Mortalité

Les données disponibles sur ce domaine proviennent exclusivement de la rubrique « SPMA – statistiques d'état civil ».

a. Ventilées par sexe

- Population en milieu d'année en Belgique par âge et sexe présentée annuellement de 1987 à 2009 ;
- Population en milieu d'année en Belgique par âge, sexe et nationalité présentée annuellement de 1987 à 2009 ;
- Population en milieu d'année par groupe d'âge et sexe pour les statistiques périnatales présentée annuellement de 1987 à 2009 ;
- Population en milieu d'année par groupe d'âge, sexe et nationalité pour les statistiques périnatales présentée annuellement de 1987 à 2009 ;
- Nombre de décès par âge, sexe et nationalité présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Taux de mortalité brut et ajusté par sexe et par âge et erreur standard présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Nombre de décès par mort naturelle ou non-naturelle par âge, sexe et nationalité présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Taux de mortalité brut et ajusté pour des morts naturelles ou non-naturelles par sexe et par âge et erreur standard présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Années potentielles de vie perdues pour les morts naturelles ou non-naturelles selon le sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Taux de mortalité ajusté (/100000) pour les 10 ou 20 principales causes de décès selon le sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Ratio proportionnel de mortalité (en %) pour les 10 ou 20 principales causes de décès selon l'âge et le sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Années potentielles de vie perdues ajustées aux personnes de 15 à 64 ans pour les 10 ou 20 principales causes de décès selon le sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Années potentielles de vie perdues ajustées aux personnes de 1 à 74 ans pour les 10 ou 20 principales causes de décès selon le sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Gain potentiel en espérance de vie à la naissance par élimination à 100 % des 10 ou 20 principales causes de décès selon le sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Nombre et proportion de naissances selon le type de naissance par sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;

- Poids à la naissance du nouveau-né selon le sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Nombre et proportion de naissances avec un faible poids selon le sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Nombre et proportion de décès selon le sexe et la période du décès présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Taux de mortalité par période de décès en fonction du sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Nombre et proportion de naissances selon le type de naissance par sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Poids à la naissance du nouveau-né selon le sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Nombre et proportion de naissances avec un faible poids selon le sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Nombre et proportion de décès selon le sexe et la période du décès présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Taux de mortalité par période de décès en fonction du sexe présenté annuellement de 1987 à 2008 ;
- Espérance de santé avec ou sans limitation d'activité selon le sexe et l'âge présentée annuellement de 2001 à 2008 ;
- Espérance de santé avec ou sans limitation d'activité par niveau de gravité selon le sexe et l'âge présentée annuellement de 2001 à 2008 ;
- Espérance de santé avec ou sans morbidité chronique selon le sexe et l'âge présentée annuellement de 2001 à 2008 ;
- Espérance de santé : auto-évaluation de la santé selon l'âge et le sexe présentée annuellement de 1987 à 2008.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.4. Médecins vigies

a. Ventilées par sexe

- Sexe des Médecins Vigies généralistes comparé au sexe des médecins généralistes non Vigies d'après la région présenté annuellement de 2006 à 2010 ;
- Comparaison entre les Médecins Vigies flamands et les généralistes flamands (non Vigies) d'après les critères de l'âge et du sexe présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Comparaison entre les Médecins Vigies flamands et les généralistes wallons (non Vigies) d'après les critères de l'âge et du sexe présentée annuellement de 2006 à 2010 ;
- Comparaison des Médecins Vigies aux médecins généralistes belges d'après les critères de l'âge et du sexe présentée annuellement de 2006 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- La répartition du type de pratique (en solo ou en groupe) des médecins vigies ;

- La présence de médecins en formation dans la pratique, enregistrant ou non ;
- L'utilisation d'un Dossier Médical Informatisé homologué par région ;
- Le nombre de nouveaux participants et d'abandons du réseau des Médecins Vigies.

c. Non ventilées et non disponibles

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

André Sasse

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.1, 3.2

La raison pour laquelle toutes les données statistiques ne sont pas systématiquement ventilées par sexe dans les rapports traitant du SIDA/VIH et des Infections Sexuellement Transmissibles peut s'expliquer par le fait qu'à chaque publication, l'Institut scientifique de Santé Publique demande un compte-rendu à ses principaux partenaires afin de connaître les principales variables dont ils ont besoin. Cette absence de ventilation par sexe s'explique donc par la non-nécessité pour ces derniers de les obtenir. Néanmoins, ces données sont disponibles par sexe sur demande auprès de la Direction Opérationnelle Santé publique et surveillance.

Nathalie Bossuyt

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Ces données sont disponibles par sexe sur demande auprès de la Direction Opérationnelle Santé Publique et Surveillance. Elles ne sont pas systématiquement disponibles par sexe par souci de lisibilité.

Johan Van Bussel

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la disponibilité de données par sexe :

Le Belgian Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction récolte les données traitant de la consommation de drogue. Plusieurs projets sont à l'étude pour rendre ces statistiques disponibles.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Le Belgian Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction met actuellement trois projets en place :

- Le projet « Belgian Treatment Demand Indicator Register » qui prévoit de mettre en place un portail statistique interactif pour la fin du mois d'avril 2013 et qui permettra d'obtenir systématiquement toutes les données par sexe pour les années 2011 et 2012 ;
- Le projet « Belgian Early Warning System on Drugs » où un ensemble de paramètres doivent encore être mis au point. Ce projet devrait être opérationnel pour 2014 et rendra systématiquement disponible toutes les données par sexe ;
- Un projet qui se focalise sur les données traitant des différentes infections dues à l'usage de drogues et qui ne sera opérationnel qu'à partir de 2015 et où la dimension de genre sera prise en compte.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

- Pour les statistiques présentées dans les rapports « Epidémiologie du SIDA et de l'infection à VIH en Belgique » et « Surveillance des Infections Sexuellement Transmissibles au sein de la population générale en Belgique et dans les Régions », la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données est le choix de ne publier que les statistiques qui sont jugées utiles par les partenaires de l'Institut qui se servent de ces rapports.
- Pour les statistiques présentées dans la publication « Caractéristiques des Médecins Vigies et de leur pratique », la raison invoquée par l'Institut pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données est le souci de lisibilité.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

Néant.

Suggestions :

Pour les statistiques disponibles dans les rapports « Epidémiologie du SIDA et de l'infection à VIH en Belgique » et « Surveillance des Infections Sexuellement Transmissibles au sein de la population générale en Belgique et dans les Régions », il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

Pour les statistiques disponibles dans la publication « Caractéristiques des Médecins Vigies et de leur pratique », il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

26. Agence fédérale des médicaments et des produits de santé

1. Missions²⁶

« L'Agence assure *de leur conception à leur utilisation* la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments à usage humain et des médicaments à usage vétérinaire (y compris les médicaments homéopathiques, les médicaments à base de plantes, les préparations magistrales et les

²⁶ L'aperçu des missions de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.fagg-afmps.be/fr/afmps/#mission>

préparations officinales) ainsi que des dispositifs médicaux et accessoires et des matières premières pour la préparation et la production des médicaments.

L'Agence assure **de leur prélèvement à leur utilisation** la qualité, la sécurité et l'efficacité de toutes les opérations effectuées avec le sang, les cellules et les tissus. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.fagg-afmps.be/fr/>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web de l'Agence ne présente pas de rubriques « Publications ».

2.3. Documents consultés :

AGENCE FEDERALE DES MEDICAMENTS ET DES PRODUITS DE SANTE, *Rapport annuel*, De 2007 à 2011, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

Le rapport annuel de l'Agence ne présente pas de statistiques mis à part des données traitant du personnel de l'organisme.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Dominique Leyh

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

L'Agence ne publie aucune statistique ventilée par sexe. Cela s'explique par le fait que l'organisme a pour missions principales l'autorisation de mise sur le marché des médicaments et l'inspection et le contrôle de ceux-ci ensuite. Il n'y a donc aucune statistique qui présente un intérêt à être ventilé par sexe.

4.2. Travaux en cours de réalisations :

Aucun projet concernant la dimension du sexe n'est à l'ordre du jour.

5. Biais de genre et suggestions

L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé ne collecte pas de statistiques et ne présente aucune donnée sur son site.

27. Centre fédéral d'expertise des soins de santé

1. Missions²⁷

« La mission du Centre est de produire des analyses et des rapports pour documenter les pouvoirs publics dans leur prise de décision en matière de politiques de santé et d'assurance-maladie. Le Centre n'intervient pas dans les décisions en elles-mêmes, ni dans leur implémentation, mais il entre dans sa mission de suggérer les solutions les plus performantes. Son rôle principal est donc d'œuvrer à la plus grande accessibilité des soins de haute qualité en tenant compte de la croissance des besoins et de la limitation des budgets disponibles. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<https://kce.fgov.be/fr>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web du Centre fédéral d'expertise des soins de santé présente une rubrique « Publications » (https://kce.fgov.be/fr/search/apachesolr_search/?filters=type:biblio&retain-filters=1)

2.3. Documents consultés :

La rubrique « Publications » présente un ensemble de rapports traitant de thèmes variés. Ceux-ci ne présentent aucune périodicité. Ils ne font donc pas partie de notre analyse.

Le rapport annuel du Centre n'a pas été pris en considération car il ne présente aucune statistique hormis celles traitant du personnel de l'organisation.

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

Après avoir consulté les différentes rubriques du site web de l'organisme, nous avons constaté que ceux-ci ne présentent aucune statistique qu'il convient d'analyser dans le cadre de l'enquête.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Gudrun Briat

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la disponibilité de données par sexe :

²⁷ L'aperçu des missions du Centre fédéral d'expertise des soins de santé provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <https://kce.fgov.be/fr/content/mission>

Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé ne récolte pas de statistiques. Les différents rapports qui sont présentés sur le site de celui-ci sont basés sur des données fournies par d'autres organismes comme l'Institut National d'Assurances Maladie-Invalidité, le SPF Santé Publique, etc.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Aucun projet n'est en cours.

5. ***Biais de genre et suggestions***

Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé ne collecte pas de statistiques et ne présente aucune donnée sur son site.

VIII. MOBILITE ET TRANSPORTS

28. SPF Mobilité et transports

1. Missions²⁸

«Le Service Public fédéral Mobilité et transports a pour mission de préparer et de mettre en œuvre une politique fédérale concertée de mobilité et de transport au service de la population, des entreprises et de l'économie du pays. En réalisant cette mission, le SPF est soucieux de la sécurité, de l'environnement, de la concurrence, des enjeux sociaux et de l'intégration des modes de transport terrestre, maritime et aérien.

Dans l'exercice de ce rôle unique, situé au carrefour des instances supranationales, régionales et locales, le SPF peut faire valoir ses compétences dans les contacts aux niveaux européen et international, sa connaissance du secteur et son expertise dans les domaines de la sécurité, de la réglementation et du contrôle. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.mobilit.fgov.be/fr/index.htm>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web du SPF Mobilité et transports propose une rubrique « Mobilité en Belgique » (http://mobilit.belgium.be/fr/mobilite_en_belgique/). Dans celle-ci, on trouve une sous-rubrique « Mobilité en chiffres » (http://mobilit.belgium.be/fr/mobilite_en_belgique/chiffres/).

La rubrique « Mobilité en chiffres » met à disposition du visiteur du site l'enquête de mobilité « Beldam ». Celle-ci est analysée dans le 2^{ème} chapitre de ce rapport.

Cette même rubrique permet d'avoir accès à l'enquête « Diagnostic des déplacements des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail ».

Cette dernière ne tient pas compte de la dimension genre dans le questionnaire. Il n'est pas possible de savoir comment se déplacent les hommes et les femmes travaillant dans les entreprises sondées dans l'enquête. On sait cependant que parmi les 1.488.792 membres du personnel concernés par la vague 2011 de l'enquête, il y avait 46,9% de femmes. De plus, selon les résultats de l'enquête, les femmes travaillant dans les entreprises sondées sont plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes (50,5% des salariées travaillaient à temps partiel contre 13,5% des hommes). Il faudrait ventiler par sexe les questions portant sur le temps de trajet et les horaires de travail dans le but d'évaluer si les problèmes de mobilité peuvent expliquer le taux de travail à temps partiel plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

²⁸ L'aperçu des missions du SPF Mobilité et transports provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <https://www.mobilit.fgov.be/fr/index.htm>

On retrouve une autre sous-rubrique « Publications » (http://mobilit.belgium.be/fr/mobilite_en_belgique/publications/).

2.3. Documents consultés :

Le rapport annuel n'a pas été repris car il ne présente pas de statistiques.

SPF MOBILITE ET TRANSPORT, *Indicateurs mensuels de mobilité conjoncturels*, De novembre 2011 à décembre 2012, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Transport routier

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la publication « Indicateurs mensuels de mobilité conjoncturels ».

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre de personnes décédées sur place lors d'accidents.

3.2. Transport ferroviaire

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de la publication « Indicateurs mensuels de mobilité conjoncturels ».

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Voyageurs en transport ferroviaire national ;
- Voyageurs en transport ferroviaire international.

3.3. Mobilité domicile – travail

Les données présentées pour ce domaine proviennent exclusivement de l'enquête « Diagnostic des déplacements des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail ».

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre de travailleurs utilisant un mode de transport par province, commune et type de transport ;
- Rapport du nombre de travailleurs utilisant un moyen de transport, par province, commune et type de transport, au nombre de total de travailleurs ayant le même domicile ou lieu de travail ;
- Nombre de travailleurs utilisant un mode de transport par province, commune et type de transport / nombre de km² de la commune.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Marc Kwanten

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.1 et 3.2

Les données sur le nombre personnes décédés sur place proviennent de l'IBSR. Le SPF Mobilité et transports ne demande pas ces données par sexe. Les données sur le transport ferroviaire national proviennent de la SNCB. Ces données ne peuvent pas être ventilées par sexe car on ignore le sexe de toutes les personnes voyageant en train. Les données sur le transport ferroviaire international ne peuvent pas être ventilées par sexe. Depuis peu, ces informations sont devenues confidentielles en raison de leur caractère commercial.

Salomé Dandenne

Type de contact : Entretien

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.3

L'enquête « Diagnostic des déplacements domicile-travail » est menée auprès des entreprises employant plus de 100 salariés. C'est sur base des résultats de cette enquête que les entreprises ont l'obligation de présenter un plan de mobilité durable. La dimension de genre n'est cependant pas prise en compte dans l'enquête.

4.2. Travaux en cours de réalisations

Le SPF Mobilité va prochainement être amené à renégocier avec les services statistiques communaux l'accès aux données sur les accidents de la route. Le SPF Mobilité demandera à obtenir des informations sur le sexe des personnes présentes dans le véhicule lors d'accidents de la route ce qui devrait permettre une ventilation par sexe du nombre de personnes par véhicule publié dans les futurs recensements quinquennaux.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

Néant.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

- Pour les statistiques sur le nombre de personnes décédées sur place, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe est le fait que ces données lui sont fournies par l'IBSR.
- Pour les statistiques sur le nombre de voyageurs en transport ferroviaire national et international, le SPF Mobilité et transports a invoqué deux raisons pour expliquer l'absence de ventilation par sexe :
 - o Ces données sont fournies par la SNCB ;
 - o Pour le transport ferroviaire national, il n'est pas possible de les ventiler par sexe car on ignore le sexe de tous les voyageurs prenant le train. Pour le transport ferroviaire international, les données sur les voyageurs sont confidentielles.
- Pour les statistiques tirées de l'enquête « Diagnostic des déplacements domicile-travail », le SPF Mobilité et transports n'a pas invoqué de raison particulière à la non prise en compte de la dimension de genre dans le questionnaire.

Suggestions :

Pour les statistiques présentées dans la publication « Indicateurs mensuels de mobilité conjoncturels », il est nécessaire de demander systématiquement à l'IBSR de fournir les données sur les personnes décédées dans les accidents de la route afin de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

Pour les statistiques sur les déplacements domicile-travail, il est nécessaire de prendre en compte la dimension de genre dans le questionnaire pour les enquêtes futures afin de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

IX. INTEGRATION SOCIALE, LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ECONOMIE SOCIALE ET POLITIQUE DES GRANDES VILLES

29. SPP Intégration sociale, lutte contre la pauvreté, économie sociale et politique des grandes villes

1. Missions²⁹

« Le SPP Intégration sociale s'efforce de garantir une existence digne à toute personne passée entre les mailles du filet de la sécurité sociale et vivant en situation de pauvreté.

Il s'emploie à accomplir cette mission en participant à la conception, l'exécution et l'évaluation de la politique en la matière. C'est ainsi que le SPP IS est étroitement impliqué dans la mise au point de la réglementation. Il informe et conseille son public-cible et ses partenaires sur les mesures et actions et gère les flux financiers de et vers ses partenaires.

Ses principaux partenaires sont les CPAS. Ils travaillent sur le terrain pour permettre aux personnes les plus faibles de notre société au niveau socio-économique de prendre part à la vie sociale.

Le SPP Intégration sociale est également actif dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. Il est chargé du suivi du Rapport général sur la Pauvreté et il est responsable de la mise au point et du suivi du Plan d'action national d'Inclusion sociale, qui est coordonné par la Commission européenne. » ...

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.mi-is.be/be-fr/start>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le SPP Intégration sociale présente un ensemble de statistiques dans la rubrique « Publications, études et statistiques » (<http://www.mi-is.be/be-fr/publications-etudes-et-statistiques>). Nous appellerons celle-ci Rubrique « Statistiques » dans la troisième partie consacrée aux variables.

2.3. Documents consultés :

L'organisme publie de nombreux rapports sur son site. Nous avons choisi de nous consacrer aux plus récents.

SPP INTEGRATION SOCIALE, *Publication statistique semestrielle*, de 2011 à 2012, Bruxelles

SPP INTEGRATION SOCIALE, *Note hélicoptère*, 2012, Bruxelles

²⁹ L'aperçu des missions du SPP Intégration sociale provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.mi-is.be/be-fr/spp-is/vision-mission-et-valeurs>

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Bénéficiaires du revenu d'intégration sociale

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Répartition des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale par genre présentée annuellement et mensuellement de 1999 à 2011 ;
- Répartition des étudiants bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale par genre présentée annuellement de 1999 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale par groupe de nationalités
- Répartition des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale par classe d'âge
- Répartition des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale par catégorie.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Publication statistique semestrielle

a. Ventilées par sexe

- Répartition hommes/femmes des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale selon la catégorie présentée pour la seule année 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Note hélicoptère

a. Ventilées par sexe

- Répartition des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale selon le genre présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Répartition des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale selon la catégorie et le sexe présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition des étudiants bénéficiaires du revenu d'intégration sociale selon le genre présentée annuellement de 2002 à 2011.

b. Non ventilées par sexe mais disponibles sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

D. Bulletin statistique

a. Ventilées par sexe

- Répartition des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de la population belge selon le sexe présentée pour la seule année 2011.

b. Non ventilées par sexe mais disponibles sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

E. Rapport annuel

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale par sexe présenté annuellement de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale par catégorie ;
- Répartition des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale par classe d'âge ;
- Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale présenté mensuellement de 2005 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Bénéficiaires d'un droit à l'intégration sociale

La publication statistique semestrielle et le bulletin statistique ne sont pas repris car ils ne présentent pas de statistiques sur ce thème.

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Répartition des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale par genre présentée annuellement et mensuellement de 1999 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale par classe d'âge.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Note hélicoptère

a. Ventilées par sexe

- Répartition des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale par genre (en chiffres absolus) présentée annuellement de 2002 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Rapport annuel

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale présenté mensuellement de 2005 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.3. Bénéficiaires d'une aide sociale

La publication statistique semestrielle et le bulletin statistique ne sont pas repris car ils ne présentent pas de statistiques sur ce thème.

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Répartition des bénéficiaires du droit à l'aide sociale par genre présentée annuellement et mensuellement de 1999 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des bénéficiaires du droit à l'aide sociale par classe d'âge présentée annuellement de 1999 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Note hélicoptère

a. Ventilées par sexe

- Répartition des bénéficiaires de l'aide sociale selon le genre (en chiffres absolus) présentée annuellement de 2002 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Rapport annuel

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution du nombre d'ayants droit à l'aide sociale de 2005 à 2011 ;
- Nombre d'ayants droit à l'aide sociale présenté mensuellement.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.4. Bénéficiaires d'une aide sociale financière

La publication statistique semestrielle n'est pas reprise car elle ne présente pas de statistiques sur ce thème.

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

- Répartition des bénéficiaires d'une aide financière par genre présentée annuellement et mensuellement de 1999 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des bénéficiaires d'une prime d'installation par nationalité et par âge ;
- Répartition des bénéficiaires d'une aide financière par statut ;
- Répartition des bénéficiaires d'une aide financière par groupe de nationalités ;
- Répartition des bénéficiaires d'une aide financière par classe d'âge ;
- Répartition des bénéficiaires d'une aide financière par catégorie.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Note hélicoptère

a. Ventilées par sexe

- Répartition des bénéficiaires de l'aide financière selon le sexe présentée annuellement de 2005 à 2011 ;
- Répartition des bénéficiaires de l'aide sociale financière par catégorie et sexe présentée pour la seule année 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Bulletin statistique

a. Ventilées par sexe

- Répartition hommes/femmes des bénéficiaires d'une prime d'installation présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition hommes/femmes des bénéficiaires de l'aide financière selon la catégorie présentée pour la seule année 2011 ;
- Répartition des bénéficiaires de l'aide sociale financière et du revenu d'intégration sociale selon le sexe présentée pour la seule année 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

D. Rapport annuel

a. Ventilées par sexe

- Evolution du nombre d'ayants droit à une aide financière selon le sexe de 2005 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Evolution du nombre d'ayants droit à une aide financière de 2005 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'ayants droit à une aide financière par catégorie de 2005 à 2011 ;
- Evolution du nombre d'ayants droit aux frais médicaux de 2005 à 2011 ;
- Nombre d'ayants droits droit aux frais médicaux présenté mensuellement de 2005 à 2011.
- Evolution du nombre d'ayants droit à une aide financière par classe d'âge de 2005 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.5. Mesures d'activation

Le bulletin statistique et le rapport annuel ne sont pas repris car ils ne présentent pas de statistiques sur ce thème.

A. Rubrique « Statistiques »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des bénéficiaires de toutes les mises au travail ;
- Répartition des bénéficiaires d'une mise au travail via l'article 60 §7 ;
- Répartition des bénéficiaires des autres mises au travail.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Note hélicoptère

a. Ventilées par sexe

- Répartition des personnes mises au travail selon le genre présentée annuellement de 2002 à 2011 ;
- Répartition des personnes mises au travail via l'article 60 § 7 selon le genre présentée annuellement de 2002 à 2011 ;
- Répartition des personnes mises au travail via l'article 61 selon le genre présentée annuellement de 2002 à 2011.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

C. Publication statistique semestrielle

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des bénéficiaires d'une mise au travail via l'article 60 §7 selon la classe d'âge ;
- Répartition des bénéficiaires d'une mise au travail via l'article 61 selon la classe d'âge.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.6. Bénéficiaires d'une aide médicale

Ces statistiques sont disponibles dans la rubrique « statistiques ».

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Répartition des bénéficiaires d'une aide médicale ;
- Répartition des bénéficiaires d'une aide médicale selon le statut.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide médicale d'urgence.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Frédéric Swaelens

Type de contact : E-mail, téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : toutes les rubriques.

Les données présentes sur le site web du SPP Intégration sociale sont disponibles par sexe sur demande auprès du service statistiques. Celles qui sont publiées dans la rubrique « statistiques » ne représentent qu'une extraction des données disponibles en interne. Pour les données qui ne sont pas publiées par sexe dans les différentes publications, la lisibilité explique cette absence. De plus, la variable du sexe n'est pas considérée comme essentielle puisqu'elle ne constitue pas une condition d'octroi des aides sociales. Les seules statistiques non disponibles par sexe sont celles traitant des bénéficiaires de l'aide médicale urgente. Cela s'explique par le fait que ces bénéficiaires sont traités sur base anonyme, il n'est donc pas possible de les ventiler par sexe.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Le SPP Intégration sociale travaille actuellement à une nouvelle procédure de mise en ligne qui devrait entrer en application dans le courant de l'année 2013 et où la variable du sexe devrait être reprise systématiquement.

5. Biais de genre et suggestions

- a. Données non ventilées par sexe mais qui sont disponibles sur demande :

- Dans la rubrique « Statistiques », la raison de l'absence de ventilation par sexe pour les données du point 3 est que les données présentées ne sont qu'une extraction de ce qui est disponible en interne. L'organisme travaille à une nouvelle procédure qui rendra la variable de sexe systématique.
 - Dans le rapport annuel et la publication statistique semestrielle, deux raisons ont été invoquées par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe :
 - Le souci de lisibilité ;
 - La variable du sexe n'est pas considérée comme primordiale par l'organisme car elle ne constitue pas une condition d'octroi des différentes aides.
- b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :
- Dans la rubrique « Statistiques », les statistiques sur les bénéficiaires de l'aide médicale d'urgence ne sont pas disponibles par sexe car ceux-ci sont pris en charge de manière anonyme.

Suggestions :

Pour la rubrique « Statistiques » et les différentes publications, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données présentées.

30. Agence fédérale d'Accueil des Demandeurs d'Asile

1. Missions³⁰

« Fedasil est l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Elle octroie une aide matérielle aux demandeurs d'asile et organise, directement ou avec ses partenaires, un accueil et un accompagnement de qualité. Fedasil organise également l'observation et l'orientation des mineurs étrangers non accompagnés, demandeurs d'asile ou non. Fedasil contribue à la conception, la préparation et l'exécution de la politique d'accueil. L'agence coordonne également les programmes de retour volontaire et est l'autorité responsable, en Belgique, du Fonds européen pour les Réfugiés (FER). Enfin, Fedasil veille à l'intégration des centres d'accueil dans la communauté locale. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.fedasil.be/fr/>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web de l'Agence présente une rubrique « Chiffres » (<http://www.fedasil.be/fr/home/cijfers>)

Au sein de cette rubrique « Chiffres », il est possible de consulter :

- Les statistiques traitant de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique ;
- Les statistiques traitant des retours volontaires.

Le site présente aussi une rubrique « Publications » (<http://www.fedasil.be/fr/home/publications>)

2.3. Documents consultés :

Au sein de la rubrique « Publications », nous avons choisi de nous concentrer sur le rapport annuel car celui-ci présente des statistiques qui conviennent à notre analyse.

FEDASIL, *Rapport annuel*, de 2008 à 2011, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Accueil des demandeurs d'asile

A. Rapport annuel

a. Ventilées par sexe

- La composition des ménages accueillis (en pourcentages) présentée annuellement de 2008 à 2011 ;

³⁰ L'aperçu des missions de l'Agence fédérale d'Accueil des Demandeurs d'Asile provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.fedasil.be/fr/home/overfedasil>

- Le sexe des mineurs étrangers non accompagnés (en pourcentages) présenté annuellement de 2008 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Evolution des demandes d'asile + équivalent-personnes en Belgique ou en Europe ; présentée annuellement de 1990 à 2011 ;
- Continent d'origine des résidents des structures d'accueil présenté annuellement de 2008 à 2011 ;
- Pays d'origine des résidents des structures d'accueil présenté annuellement de 2008 à 2010 ;
- L'âge des mineurs étrangers non accompagnés présenté pour la seule année 2008 ;
- Les principaux pays d'origine des mineurs étrangers non-accompagnés arrivés dans les 2 centres d'orientation et d'observation de Fedasil présentés annuellement de 2008 à 2011.

B. Statistiques sur l'accueil en Belgique de la rubrique « Chiffres »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Etat de procédure des personnes accueillies dans le réseau d'accueil (en pourcentages) présenté pour l'année 2012.

3.2. Retours volontaires

A. Rapport annuel

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de retours volontaires par catégorie de migrant présenté pour les années 2010 et 2011 ;
- Nombre de retours volontaires par centre d'accueil Fedasil présenté pour la seule année 2011 ;
- Nombre de retours volontaires avec aide à la réintégration présenté mensuellement pour l'année 2011 ;
- Top 10 des nationalités des personnes qui retournent volontairement présenté pour la seule année 2011.

- Top 10 des nationalités pour l'aide à la réintégration des personnes présenté pour la seule année 2011.
- Principaux pays de destination des personnes ayant ou non demandé l'asile retournant au pays via le programme Reab présentés pour la seule année 2008 ;
- Pays de destination via le programme de réintégration présentés annuellement de 2008 à 2011.
- Evolution des retours volontaires et de l'aide à la réintégration pour les années 2006 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

B. Statistiques sur les retours volontaires de la rubrique « Chiffres »

a. Ventilées par sexe

Néant.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de retours volontaires présenté mensuellement de 2011 à 2012 ;
- Evolution des retours volontaires présentée annuellement de 2006 à 2011 ;
- Principaux pays de destination pour les retours volontaires organisés par Fedasil présentés mensuellement pour l'année 2012 ;
- Pays les plus représentés pour les retours volontaires organisés par Fedasil présentés pour la seule année 2011 ;
- Profil des migrants procédant aux retours volontaires organisés par Fedasil présenté pour la seule année 2011 ;
- Nombre de retours volontaires avec aide à la réintégration présenté annuellement de 2006 à 2011.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Benoit Mansy

Type de contact : E-mail, téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

L'Agence Fédérale d'Accueil des Demandeurs d'Asile ne se charge pas des données statistiques sur les demandes d'asile, celles-ci sont prises en charge par le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides. Cela s'explique par le fait que l'Agence se charge des demandeurs d'asile durant l'examen de leur demande par le Commissariat. Tous les réfugiés ne sont pas hébergés par l'Agence et ce, pour

plusieurs raisons comme, par exemple, le refus de ceux-ci d'être hébergés ou parce que ceux-ci n'ont pas droit à l'accueil. C'est la raison pour laquelle ils renvoient aux chiffres du Commissariat sur ce thème.

Pour les retours volontaires, les données présentées dans le rapport annuel ne sont pas systématiquement ventilées par sexe par souci de lisibilité. De plus, l'Agence ne publie pas systématiquement ces données par sexe dans la rubrique « Chiffres » mais les possède en interne et les fournit sur demande. Cela peut s'expliquer par le fait que la problématique des retours volontaires gagne en importance et que le gouvernement souhaite principalement que la variable de la nationalité et de la catégorie de migrant soit mise en avant sur le site web. La ventilation par sexe n'est pas une priorité.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Le service Communication de l'Agence Fédérale d'Accueil des Demandeurs d'Asile développe un nouveau site web qui publiera un nombre plus important de chiffres sur les thèmes abordés ci-dessus. Nous déplorons que la dimension de genre ne fait pas partie des préoccupations lors de l'élaboration de ce site.

5. Biais de genre et suggestions

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

- Pour les statistiques sur les retours volontaires présentées dans les rapports annuels, la raison invoquée par l'Agence pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données est le souci de lisibilité.
- Pour les statistiques sur les retours volontaires présentées dans la rubrique « Chiffres », la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données est le choix de ne publier que les statistiques qui sont jugées pertinentes par celle-ci, la variable du sexe n'en faisant pas partie.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

- Pour les statistiques sur l'accueil des demandeurs d'asile, l'Agence renvoie aux statistiques du Commissariat Général au Réfugiés et aux Apatrides qui est compétente pour ce domaine.

Suggestions :

Pour les statistiques sur les retours volontaires, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données publiées.

Pour les statistiques sur l'accueil des demandeurs d'asile, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données publiées puisqu'elles sont disponibles par sexe sur le site du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides.

31. Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

1. Missions³¹

« Les missions du Centre telles que reprises dans la loi:

Le Centre a pour mission de promouvoir l'égalité des chances et de combattre toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur : la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, la conviction religieuse ou philosophique, l'état de santé actuel ou futur, le handicap, la conviction politique, la caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale. (...)

Le Centre a également pour mission de veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, d'éclairer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur des flux migratoires et de développer la concertation et le dialogue avec tous les acteurs publics et privés concernés par les politiques d'accueil et d'intégration des immigrés. Le Centre est en outre chargé de stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains ».

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.diversite.be>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web du Centre présente une rubrique « Publications »

(http://www.diversite.be/?action=publicatie_list)

2.3. Documents consultés :

Le Centre publie de nombreux rapports sur son site. Nous avons choisi de nous consacrer aux plus récents. Le rapport d'activité du Centre n'a pas été repris dans notre analyse car il ne contient pas de statistiques.

CENTRE POUR L'EGALITE DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME, *Rapport annuel Migration*, De 2007 à 2011, Bruxelles

CENTRE POUR L'EGALITE DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME, *Rapport annuel statistique et démographique*, De 2007 à 2010, Bruxelles

CENTRE POUR L'EGALITE DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME, *Rapport annuel sur la traite des êtres humains*, De 2005 à 2011, Bruxelles

CENTRE POUR L'EGALITE DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME, *Rapport annuel Discrimination/Diversité*, De 2006 à 2011, Bruxelles

³¹ L'aperçu des missions du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.diversite.be/?action=onderdeel&onderdeel=49&titel=Fonctionnement+du+Centre>

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Migration

Les statistiques présentées pour ce domaine sont reprises exclusivement dans le rapport annuel « Migration ». Les autres rapports ne présentent pas de données sur ce thème.

a. Ventilées par sexe

- Rapport de masculinité des flux migratoires en Belgique présenté annuellement de 1988 à 2009 ;
- Comparaison des rapports de masculinité des courants d'immigration pour les années 1990-1991 et 2006-2007
- Pourcentage de femmes et d'hommes étrangers en Belgique et dans les pays de l'UE 27 présenté annuellement de 1998 à 2008 ;
- Nombre de permis de séjour selon les trois principaux motifs par classes d'âge et par sexe, toutes nationalités confondues présenté pour la seule année 2010 ;
- Répartition par âge et sexe du nombre de visas de longue durée pour les principaux motifs déclarés présentée pour la seule année 2011 ;
- Pyramide par âge et par sexe des personnes interceptées présentée pour la seule année 2008 ;
- Part des femmes dans les immigrations d'étrangers présenté annuellement de 1990 à 2005 ;
- Structures par âge et comparée des populations étrangères de la population des personnes nées étrangères ou ayant un parent né étranger présentées pour la seule année 2004 ;
- Répartition par âge et par sexe des nouveaux candidats réfugiés présentée annuellement de 2009 à 2010 ;
- Rapport de masculinité des premiers permis de travail B délivrés présenté annuellement de 2000 à 2009.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Statistiques sur les 1^{er} titres de séjour selon le motif de délivrance ;
- Statistiques sur les 1^{er} titres de séjour selon le motif de délivrance et la nationalité ;
- Statistiques sur les demandes d'asile ;
- Statistiques sur les populations en séjour irrégulier.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Démographie

Les statistiques présentées pour ce domaine sont reprises exclusivement dans le « rapport annuel statistique et démographie ». Les autres rapports ne présentent pas de données sur ce thème.

a. Ventilées par sexe

- Part des femmes dans les immigrations d'étrangers présentée annuellement de 1990 à 2009 ;
- Part des femmes dans les immigrations d'étrangers selon la nationalité présentée annuellement de 2005 à 2009 ;
- Proportion d'hommes parmi les nouveaux demandeurs d'asile selon le pays d'origine présenté pour la seule année 2010 ;
- Répartition par âge et par sexe des nouveaux candidats réfugiés présentée pour la seule année 2010 ;
- Evolution du pourcentage de femmes dans la population étrangère présenté annuellement de 1960 à 2010 ;
- Part des femmes dans la population étrangère selon la nationalité présentée annuellement de 2005 à 2009 ;
- Evolution de la part des femmes parmi les nouveaux Belges (%) présentée annuellement de 1991 à 2009 ;
- Pyramide par âge et par sexe des personnes interceptées en situation irrégulière présentée annuellement de 2008 à 2010.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Statistiques sur l'évolution de l'immigration des étrangers par grands groupes de nationalité ;
- Statistiques sur les populations étrangères vivant en Belgique selon la nationalité et l'âge ;
- Statistiques sur les demandeurs d'asile et les réfugiés en Belgique ;
- Statistiques sur les populations étrangères vivant en Belgique ;
- Statistiques sur l'évolution des populations « nouvellement Belges » selon leur nationalité précédente.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.3. Discrimination selon la race, l'orientation sexuelle, l'âge, la conviction religieuse

Les statistiques présentées pour ce domaine sont reprises exclusivement dans le rapport annuel « Discrimination ». Les autres rapports ne présentent pas de données sur ce thème.

a. Ventilées par sexe

- Répartition des signalements (en %) selon le sexe du requérant présentée annuellement de 2009 à 2011 ;
- Nombre de signalements par motif de discrimination selon le sexe présenté pour la seule année 2008.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Nombre de signalements par an ;

- Répartition des nouveaux dossiers où le Centre est compétent selon le domaine social et/ou le critère de discrimination ;
- Répartition des nouveaux dossiers d'antisémitisme ; d'islamophobie ; pour un handicap ; pour une conviction religieuse ; pour l'âge ; pour l'emploi ; les médias ; l'enseignement ; la vie en société ; la police et la justice ;
- Répartition des signalements lorsque la variable de la langue du requérant ou le mode de contact sont pris en considération.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.4. Traite des êtres humains

Les statistiques présentées pour ce domaine sont reprises exclusivement dans le rapport annuel « Traite des êtres humains ». Les autres rapports ne présentent pas de données sur ce thème.

a. Ventilées par sexe

- Décisions de séjour du bureau MINTEH concernant des victimes de traite et de trafic d'êtres humains selon le sexe présentées pour la seule année 2011 ;
- Victimes de la traite des êtres humains pour lesquelles un accompagnement a été initié en 2011, selon le sexe, la nationalité et le secteur d'exploitation présentées pour la seule année 2011 ;
- Victimes de trafic des êtres humains, pour lesquelles un accompagnement a été initié en 2011, selon le sexe et la nationalité, présentées pour la seule année 2011 ;
- Répartition du nombre de victimes de la traite d'êtres humains selon le secteur d'exploitation et le genre des victimes présentée pour la seule année 2010 ;
- Nouveaux accompagnements assurés par les trois centres (Pag-Asa, Payoke, Sürya), selon l'âge et le genre présenté pour la seule année 2010 ;
- Nombre de permis B délivrés en Belgique, selon le sexe présenté pour la seule année 2006.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Répartition du nombre de victimes de la traite des êtres humains selon l'âge et le secteur d'exploitation ;
- Répartition du nombre de victimes de trafic des êtres humains selon l'âge.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Julie Lejeune

Type de contact : téléphone, E-mail

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.1 et 3.2

Les données statistiques présentes sur le site du Centre sont fournies par des organismes extérieurs à celui-ci. Le Centre ne collecte pas lui-même des statistiques.

Pour la partie Migration

En ce qui concerne les **statistiques pour les premiers titres de séjour**, il s'agit de données disponibles sur Eurostat. Elles sont disponibles par sexe sur demande auprès de l'Office des Etrangers qui fournit ces données à Eurostat.

Pour les **statistiques sur les demandes d'asile**, ces données sont disponibles par sexe depuis 2008 sur le site d'Eurostat et sont disponibles, là aussi, sur demande auprès de l'Office des Etrangers.

Enfin, pour les **statistiques sur les populations en séjour irrégulier**, celles-ci sont, comme pour les deux autres, disponibles par sexe sur demande auprès de l'Office des Etrangers.

Pour la partie Démographie

Les statistiques non ventilées par sexe décrites ci-dessus sont produites par la DGSIE et sont uniquement disponibles par sexe pour les années récentes (2008-2010).

Patrick Charlier

Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.3

Les statistiques non ventilées par sexe sont disponibles par sexe sur demande auprès du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Elles ne sont pas systématiquement publiées par sexe par souci de lisibilité. Il a longtemps été question au sein du département Discrimination de soumettre le projet de rapport final à l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes pour qu'il en fasse une lecture critique du point de vue gender mainstreaming mais cela ne s'est jamais concrétisé par manque de temps.

Le département réfléchit actuellement à la possibilité de mettre à disposition sur le site du Centre un nombre plus important de données par sexe qui ne seraient pas reprises dans le rapport annuel.

Koen Dewulf

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : 3.4

Le département ne collecte pas ses propres statistiques. Il dépend des autres organismes qui les lui fournissent. Lorsque les données par sexe sont disponibles, elles sont systématiquement publiées dans le rapport annuel. La non-ventilation par sexe s'explique par l'absence de cette variable dans les statistiques que le Centre reçoit.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Une publication traitant des demandes d'asile et qui tiendra compte des différences hommes/femmes sera disponible fin avril 2013.

5. ***Biais de genre et suggestions***

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

- Pour les statistiques sur la migration présentées dans le rapport « Migration », le Centre a invoqué deux raisons pour expliquer l'absence de ventilation par sexe :
 - o Les données sont collectées par l'Office des Etrangers. Le Centre ne fait que publier les données que celui-ci lui fournit ;
 - o Le souci de lisibilité.
- Pour les statistiques sur la démographie présentées dans le rapport « Démographie », le Centre a invoqué deux raisons pour expliquer l'absence de ventilation par sexe :
 - o Les données sont collectées par la DGSIE. Le Centre ne fait que publier les données que celui-ci lui fournit ;
 - o Le souci de lisibilité.
- Pour les statistiques sur la discrimination, la raison invoquée par le Centre pour expliquer l'absence de ventilation par sexe est le souci de lisibilité. Le projet de mettre à disposition un plus grand nombre de données par sexe permettra d'améliorer la visibilité de la dimension de genre.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

- Pour les statistiques sur la traite des êtres humains, la raison invoquée par le Centre pour expliquer l'absence de ventilation par sexe est que les organismes qui fournissent ces données au Centre ne les collectent pas par sexe.

Suggestions :

Pour les statistiques sur la migration, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données publiées puisqu'elles sont disponibles auprès de l'Office des Etrangers.

Pour les statistiques sur la démographie, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données publiées puisqu'elles sont disponibles auprès de la DGSIE.

Pour les statistiques sur la discrimination, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données publiées.

X. POLITIQUE SCIENTIFIQUE

32. SPP Politique Scientifique fédérale

1. Missions³²

« Le SPP Politique Scientifique fédérale veut contribuer aux progrès vers l'objectif de Barcelone (consacrer 3% du PIB à la recherche et au développement), participer à la création d'emplois et au bien-être par l'innovation, optimiser le fonctionnement de l'Espace belge de la recherche, lutter contre les changements climatiques: tels sont quelques grands enjeux auxquels la Belgique doit faire face. Le Département de la Politique scientifique fédérale, fort de ses quelque 2.800 collaborateurs, apporte une contribution majeure à la rencontre de ces objectifs. »...

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

http://www.belspo.be/belspo/index_fr.stm

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web du SPP Politique Scientifique fédérale présente une rubrique « Statistiques et indicateurs d'activités scientifiques, technologiques et d'innovation » (http://www.belspo.be/belspo/stat/index_fr.stm).

2.3. Documents consultés :

Les publications présentées sur le site web du SPP Politique Scientifique fédérale n'ont pas été repris dans notre analyse car ils ne présentent aucune périodicité.

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

3.1. Personnel R&D

Les statistiques présentées pour ce domaine sont reprises exclusivement dans la rubrique « Statistiques et indicateurs d'activités scientifiques, technologiques et d'innovation ».

– Secteur des entreprises

a. Ventilées par sexe

- Personnel (en unités physiques et en équivalents temps plein) par profession présenté annuellement de 2002 à 2009 ;
- Personnel (en unités physiques) par niveau de qualification présenté annuellement de 2002 à 2009 ;

³² L'aperçu des missions du SPP Politique Scientifique fédérale provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : http://www.belspo.be/belspo/organisation/intro_fr.stm

- Chercheurs (en unités physiques) par niveau de qualification présentés annuellement de 2002 à 2009 ;
- Personnel et chercheurs (en unités physiques) par région présentés annuellement de 1998 à 2009 ;
- Chercheurs (en équivalents temps plein) par région présentés annuellement de 1998 à 2009 ;
- Personnel (en unités physiques) par activité économique présenté annuellement de 1998 à 2009 ;
- Chercheurs (en unités physiques) par activité économique présentés annuellement de de 2007 à 2009 ;
- Chercheurs (en équivalents temps plein) par activité économique présentés annuellement de de 2005 à 2009 ;
- Chercheurs par groupe de taille d'entreprise en équivalent temps plein de 2006 à 2009.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Personnel (en équivalents temps plein) par niveau de qualification ;
- Chercheurs (en équivalents temps plein) par niveau de qualification ;
- Chercheurs (en équivalents temps plein) par niveau de qualification, par secteur du produit ou groupe de produit ;
- Chercheurs (en équivalents temps plein) des filiales sous contrôle étranger pour l'industrie manufacturière par pays de contrôle.

– Secteur de l'Etat

a. Ventilées par sexe

- Personnel (en unités physiques) par profession présenté annuellement de 2002 à 2009 ;
- Personnel (en équivalents temps plein) par profession présenté annuellement de 2000 à 2009 ;
- Personnel (en unités physiques) par niveau de qualification présenté annuellement de 2002 à 2009 ;
- Chercheurs (en unités physiques) par niveau de qualification présenté annuellement de 2002 à 2009 ;
- Personnel (en unités physiques) par domaine scientifique présenté annuellement de 2002 à 2009 ;
- Personnel (en équivalents temps plein) par domaine scientifique présenté annuellement de 2000 à 2009 ;
- Chercheurs (en unités physiques) par domaine scientifique présenté annuellement de 2002 à 2009 ;
- Chercheurs (en équivalents temps plein) par domaine scientifique présenté annuellement de 2000 à 2009 ;
- Personnel et chercheurs (en unités physiques) par région présentés annuellement de 2002 à 2009 ;
- Chercheurs (en équivalents temps plein) par région présentés annuellement de 1998 à 2009.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

- Personnel en équivalent temps plein par niveau de qualification ;
- Chercheurs en équivalent temps plein par niveau de qualification.

- Enseignement supérieur

a. Ventilées par sexe

- Personnel en unités physiques par profession et par niveau de qualification de 2002 à 2009 ;
- Personnel en équivalent temps par profession, domaine scientifique de 2000 à 2009 et par région de 1998 à 2009 ;
- Chercheurs en unités physiques par domaine scientifique de 2002 à 2009 et niveau de qualification de 2004 à 2009 ;
- Chercheurs en équivalent temps plein par région de 1998 à 2009 et par domaine scientifique de 2000 à 2009 ;
- Personnel total en unités physiques dans les centres de recherche universitaires par fonction et qualification de 2000 à 2009 ;
- Personnel de R&D dans les universités en unités physiques par fonction et qualification de 2000 à 2009 ;
- Personnel (de R&D, S&T et autres activités) dans les universités en équivalent temps plein par domaine scientifique, fonction et qualification de 2000 à 2009 ;
- Personnel de R&D dans les hautes écoles en unités physiques par fonction et qualification de 2000 à 2009 ;
- Personnel de R&D dans les hautes écoles en équivalent temps plein par domaine scientifique de 2000 à 2009 ;
- Personnel total (dont R&D) dans les centres de recherche publics en unités physiques par fonction et qualification de 2000 à 2009 ;
- Personnel total (dont R&D, S&T et autres activités) dans les centres de recherche publics en équivalent temps plein par fonction et qualification de 2000 à 2009 ;
- Personnel total (dont R&D) dans les centres de recherche collectifs en unités physiques par fonction et qualification de 2000 à 2009 ;
- Personnel total (dont R&D, S&T et autres activités) dans les centres de recherche collectifs en équivalent temps plein par fonction et qualification de 2000 à 2009.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Personnel en équivalent temps plein par niveau de qualification ;
- Chercheurs en équivalent temps plein par niveau de qualification.

- Secteur privé sans but lucratif

a. Ventilées par sexe

- Personnel en unités physiques par profession, domaine scientifique et par niveau de qualification de 2002 à 2009 ;
- Personnel en équivalent temps plein par profession, domaine scientifique de 2000 à 2009 et par région de 2002 à 2009 ;
- Chercheurs en unités physiques par domaine scientifique de 2000 à 2009 et niveau de qualification de 2004 à 2009 ;
- Chercheurs en équivalent temps plein par région de 1998 à 2009.

b. Non ventilées par sexe

- Personnel en équivalent temps plein par niveau de qualification ;
- Chercheur en équivalent temps plein par niveau de qualification.

○ Tous secteurs d'exécution

a. Ventilées par sexe

- Personnel en unités physiques par profession, région et domaine scientifique de 2002 à 2009 et niveau de qualification de 2004 à 2009 ;
- Personnel en équivalent temps plein par profession et domaine scientifique de 2000 à 2009 et par région de 2002 à 2009 ;
- Chercheurs en unités physiques par région, domaine scientifique de 2002 à 2009 par niveau de qualification de 2004 à 2009 ;
- Chercheurs en équivalent temps plein par région de 1998 à 2009 et par domaine scientifique de 2000 à 2009.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

Néant.

3.2. Titulaires d'un diplôme de doctorat

Les statistiques présentées pour ce domaine sont reprises exclusivement dans la rubrique « Statistiques et indicateurs d'activités scientifiques, technologiques et d'innovation ».

a. Ventilées par sexe

- Nombre de titulaires d'un doctorat par classe d'âge, nationalité et pays de naissance de 2005 à 2009 ;
- Récents titulaire d'un doctorat : âge au moment du diplôme et temps pour achever par domaine principal du doctorat de 2005-2009 ;
- Nombre de travailleurs titulaires d'un doctorat par secteur, domaine du doctorat en 2009 ;
- Nombre de travailleurs titulaires d'un doctorat engagés comme chercheur par domaine du doctorat en 2005 ;
- Travailleurs titulaires d'un doctorat : médiane et revenus annuels bruts de 2005 à 2009 ;

- Travailleurs titulaires d'un doctorat : moyenne des revenus annuels bruts en 2009 ;
- Travailleurs titulaires d'un doctorat : perception concernant leur qualification professionnelle par l'année de la bourse doctorale de 1990 à 2008 et par domaine du doctorat en 2009 ;
- Travailleurs titulaires d'un doctorat : satisfaction quant à leur situation professionnelle par critère de satisfaction de 2005 à 2009 ;
- Production moyenne de titulaires d'un doctorat travaillant comme chercheur durant les 3 dernières années par citoyenneté ou statut résidentiel en 2005.

b. Non ventilées par sexe, mais pouvant l'être sur demande

Néant.

c. Non ventilées par sexe et non disponibles

- Nombre de titulaires de doctorat par domaine du doctorat, type citoyenneté, statut résidentiel, région de la bourse doctorale, lieu de l'enseignement précédent, première source de revenus durant l'achèvement du doctorat et statut d'emploi ;
- Nombre de récents titulaires d'un doctorat par statut d'emploi et première source de revenus durant l'achèvement du doctorat ;
- Travailleurs titulaire d'un doctorat par domaine du doctorat et occupations ;
- Travailleurs titulaires d'un doctorat : mobilité du travail au cours des 10 dernières années par secteur de l'emploi ;
- Titulaires d'un doctorat : satisfaction quant à leur situation d'emploi par statut de recherche et critère de satisfaction, raisons pour se déplacer dans le pays durant les 10 dernières années par citoyenneté et fréquence et durée de la mobilité par citoyenneté ;
- Intentions de mobilité l'année prochaine par pays visé et raisons de mobilité l'année prochaine ;
- Mobilité du travail : temps de carrière avec un même employeur ;
- Nombre de titulaire d'un doctorat ayant quitté le pays durant les cinq ou six dernières années par citoyenneté/statut résidentiel et pays de destination ;
- Raison de quitter le pays dans les cinq ou six dernières années ;
- Production moyenne de titulaires d'un doctorat travaillant comme chercheur durant les 3 dernières années par domaine du doctorat et par âge.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Karl Boosten

Type de contact : E-mail

Réponse obtenue quant à la non ventilation de données par sexe :

Rubriques concernées : Toutes les rubriques

Les statistiques du SPP Politique Scientifique reprises sous le premier thème ci-dessus ont été produites à la demande d'Eurostat. La ventilation par sexe des données en équivalent temps plein traitant du personnel R&D et des chercheurs par niveau de qualification n'était pas demandée par Eurostat. Ces données ne sont donc pas disponibles par sexe.

Les données relatives aux détenteurs de doctorat ont également été produites à la demande d'Eurostat. Toutes les informations ne sont pas systématiquement ventilées par sexe en raison des règles de confidentialité imposées par la Commission de Protection de la Vie Privée.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Aucun projet n'est en cours.

5. ***Biais de genre et suggestions***

a. Données non ventilées par sexe mais disponibles sur demande :

Néant.

b. Données non ventilées par sexe et non disponibles :

- Pour les statistiques en équivalent temps plein sur le personnel en Recherche et Développement, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe est que le SPP Politique Scientifique fédérale produit ces données à la demande d'Eurostat qui ne les a pas exigées par sexe.
- Pour les statistiques sur les titulaires d'un doctorat, la raison invoquée par l'organisme pour expliquer l'absence de ventilation par sexe des données est que l'on peut porter atteinte à la confidentialité lorsque le niveau de désagrégation est élevé.

Suggestions :

Pour les statistiques sur le personnel en Recherche et Développement et les titulaires d'un doctorat, il est nécessaire de rendre systématique la ventilation par sexe des données publiées même si celles-ci ne sont pas exigées par Eurostat.

XI. DÉVELOPPEMENT DURABLE

33. SPP Développement durable

1. Missions³³

« Le SPP Développement durable veut :

- Etre le moteur, en Belgique, de la politique de développement durable ;
- Etre reconnu comme une référence, en Belgique, en matière de politique de soutien de la responsabilité sociétale ;
- Etre le vecteur de l'intégration de la stratégie fédérale (à court, moyen et long termes) de développement durable dans toutes les politiques ;
- Intégrer le développement durable dans la gestion interne. »

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'organisme :

<http://www.sppdd.be/fr>

2.2. Rubriques consultées sur le site :

Le site web du SPP Développement durable propose une rubrique « Publications » (<http://www.poddo.be/fr/content/pubilcations>).

2.3. Documents consultés :

SPP DEVELOPPEMENT DURABLE, *Rapport annuel*, De 2005 à 2010, Bruxelles

3. Variables disponibles sur le site ou publiées dans les rapports présentées par domaine

Aucune donnée présentée sur le site web ou dans le rapport annuel ne présente une possibilité de ventilation par sexe.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Veerle Custers

Type de contact : téléphone

Réponse obtenue quant à la non-ventilation de données par sexe :

³³ L'aperçu des missions du SPP Développement durable provient de la description de celles-ci sur le site web de l'organisme. Celui-ci est disponible sur : <http://www.poddo.be/fr/content/objectifs>

Le SPP Développement durable ne possède aucune donnée qu'il est possible d'obtenir par sexe hormis des statistiques sur le personnel de l'organisme.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Aucun projet n'est prévu.

5. *Biais de genre et suggestions*

Le SPP Développement durable ne collecte pas de statistiques et ne présente aucune donnée sur son site.

CONCLUSION

L'analyse des statistiques récoltées et publiées par les différents organismes publics fédéraux a permis d'identifier des différences dans le degré de prise en compte de la dimension de genre. Sur base de ces différences, nous avons dressé une typologie en quatre groupes des organismes.

Une première catégorie inclut les organismes publics où toutes les données présentées dans la rubrique « statistiques » sur le site web de ces organismes sont systématiquement ventilées par sexe. C'est le cas seulement pour 3 des 33 organismes qui ont fait l'objet de notre étude :

- La Banque-Carrefour de la Sécurité sociale ;
- Le Service des Pensions du Secteur Public ;
- L'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants.

Les rapports annuels des deux derniers organismes présentent une combinaison de données ventilées et non-ventilées par sexe.

Une seconde catégorie reprend les organismes publics qui ne présentent pas systématiquement toutes les données par sexe dans la rubrique « statistiques » de leurs sites web et dans les rapports publiés mais qui les mettent à disposition sur demande. Ce deuxième groupe rassemble le plus grand nombre des organismes analysés, il en compte treize :

- Le SPF Intérieur ;
- Le SPF Affaires étrangères ;
- La Coopération Technique Belge ;
- L'Office National des Pensions ;
- L'Office National de Sécurité Sociale ;
- L'Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales ;
- L'Office National de Vacances Annuelles ;
- L'Office National de l'Emploi ;
- Le Fonds des Maladies Professionnelles ;
- Le Fonds des Accidents du Travail ;
- L'Institut National d'Assurances Maladie-Invalidité ;
- Le SPF Santé Publique ;
- L'Institut Scientifique de Santé Publique.

Une troisième catégorie se compose des organismes publics qui publient à la fois un ensemble de statistiques par sexe dans leurs rubriques « statistiques » et rapports et un autre ensemble de statistiques qui ne sont pas ventilées par sexe et qui ne sont pas disponibles sur demande. Ce groupe compte onze organismes :

- Le SPF Justice ;
- Le SPF Finances ;
- La Banque Nationale de Belgique ;
- Le Bureau Fédéral du Plan ;
- Le SPF Emploi ;
- Le SPF Sécurité Sociale ;

- L'Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés ;
- Le SPP Intégration Sociale ;
- L'Agence Fédérale d'Accueil des Demandeurs d'Asile ;
- Le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme ;
- Le SPP Politique Scientifique.

Enfin, une quatrième catégorie inclut tous les organismes publics qui ne publient aucune statistique ventilée par sexe et qui n'en disposent pas en interne. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette absence totale de données par sexe. Tout d'abord, certains organismes ne collectent pas de données. Ensuite, d'autres ont fait le choix de ne pas utiliser comme unité statistique l'individu. Enfin, certains organismes traitent de matières très spécifiques et où la dimension de genre n'est pas considérée comme pertinente. Six organismes peuvent être rassemblés dans ce dernier groupe :

- L'Institut National de Criminalistique et Criminologie ;
- La Police Fédérale ;
- L'Agence Fédérale des médicaments ;
- Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé ;
- Le SPF Mobilité ;
- Le SPP Développement durable.

La Banque Nationale de Belgique se rapproche plus de la quatrième catégorie puisqu'elle ne publie que très peu de données ventilées par sexe sur son site web et dans ses diverses publications.

L'argument récurrent utilisé par les différents organismes publics pour expliquer la non-ventilation systématique par sexe de toutes les données qu'ils publient sur leur site web ou dans leurs publications est celui de la lisibilité. Cet argument peut se justifier pour les rapports et publications que produit chaque organisme mais perd tout son sens lorsqu'il s'agit de rubriques statistiques.

Un constat majeur qui ressort de l'examen de l'ensemble des sites web des organismes publics et des publications présentées sur ceux-ci est que seul un organisme – le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale – s'attache à rassembler et à présenter sous un onglet précis une série d'indicateurs relatifs à l'égalité des sexes. Ces indicateurs correspondent à ceux adoptés et suivis dans le cadre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi et concernent la discrimination de genre dans l'emploi et la discrimination salariale de genre. Le Programme d'action adopté en 1995 lors de la quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes à Pékin définit des mesures à prendre à l'échelon national et international pour la promotion de la femme à travers 12 domaines d'action:

- La persistance de la pauvreté
- L'éducation et la formation des femmes
- Les femmes et la santé
- La violence à l'égard des femmes
- Les femmes et les conflits armés
- Les femmes et l'économie
- Les femmes et la prise de décisions
- Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme
- Les droits fondamentaux de la femme
- Les femmes et les médias

- Les femmes et l'environnement
- Les filles enfants

L'Union Européenne a adopté des indicateurs dans 9 des 12 domaines d'action. Il est étonnant que les organismes publics belges compétents pour les matières, autres que l'emploi, reprises dans ces domaines d'action, ne participent pas au monitoring des progrès en publiant systématiquement ces indicateurs pour la Belgique.

De plus, force est de constater que peu d'organismes publient des études traitant spécifiquement de la dimension de genre. Les rares publications qui s'y rapportent sont souvent le fruit d'une volonté politique du ministre en charge de l'organisme. L'exemple de l'Office National des Pensions permet d'illustrer un phénomène caractéristique. Cet organisme publiait en 2005 et 2006 une étude sur les femmes et la pension sous l'impulsion du ministre en fonction à l'époque, Bruno Tobback. Les changements gouvernementaux ont entraîné la non reconduction de cette publication.

Il est, enfin, important de préciser que cette recherche aura eu un certain impact. En effet, les nombreuses prises de contacts menées auprès des personnes responsables des statistiques au sein des différents organismes auront permis, tout d'abord, de rappeler à certaines l'importance de la dimension de genre et, dans certains cas, faire changer les choses. Le SPF Sécurité sociale ou le SPP Intégration sociale, par exemple, se sont engagés à rendre systématique la ventilation par sexe des données publiées dans le futur. L'INAMI a modifié sa rubrique statistique traitant des effectifs pour en faire un portail statistique interactif où la variable du sexe est systématiquement disponible. Enfin, le département Discrimination du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme s'est engagé à publier davantage de données par sexe lors des futures publications de leur rapport annuel.

CHAPITRE II : INVENTAIRE DES DONNEES PAR SEXE DANS LES ENQUETES STATISTIQUES

INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre est d'analyser la prise en compte de la dimension de genre dans les enquêtes menées en Belgique. Il s'agit à la fois d'analyser la mesure dans laquelle les données issues d'enquêtes sont ventilées par sexe et de vérifier l'existence de biais de genre dans la méthodologie des enquêtes.

Les enquêtes analysées dans ce chapitre sont présentées selon les thèmes dont elles relèvent et selon qu'elles sont menées auprès d'entreprises ou d'individus et de ménages.

Bon nombre de ces enquêtes vont être réorganisées autour de deux pôles structurels : un pôle social, à savoir les statistiques SILC sur les revenus et les conditions de vie (n° 19 ci-après) et un pôle emploi autour de l'enquête sur les forces de travail (n° 11 ci-après). Les ménages participant à l'une de ces deux grandes enquêtes seront invités à répondre à d'autres enquêtes parallèles. L'enquêteur des forces de travail propose déjà aux individus participant à l'enquête de prendre part à d'autres enquêtes telles que l'enquête sur l'éducation des adultes (n° 13 ci-après), l'enquête sur le budget des ménages (n° 7 ci-après), et l'enquête TIC Ménages (n° 12 ci-après). Cette restructuration va permettre de recouper davantage de variables. Elle pourrait contribuer à une plus grande individualisation des données et ouvrir de nouvelles possibilités en termes d'analyses de genre.

L'analyse de chaque enquête suit un même schéma.

Premièrement, nous présentons le cadre général de l'enquête : les enquêtes belges s'inscrivent souvent dans un exercice de récolte de données européen.

Deuxièmement, nous identifions les sources qui ont été consultées pour la description et l'analyse de l'enquête.

Troisièmement, nous indiquons les données qui sont ventilées par sexe et celles qui ne le sont pas.

Nous traitons, **dans un quatrième temps**, de la représentativité de l'échantillon et du choix de la méthode de sondage, deux éléments déterminants de la qualité des informations issues d'une enquête statistique. L'échantillonnage doit viser à représenter au mieux la population ciblée par l'enquête sans introduire de biais statistique. La méthode de sondage intervient également dans la représentativité de l'enquête : au niveau ex ante, pour éviter une sous-représentation ou une surreprésentation d'une tranche spécifique de la population, des méthodes de pré-stratification peuvent être utilisées ; au niveau ex post, les déséquilibres dans l'échantillon induits par la non-réponse peuvent être corrigés à travers l'extrapolation (aussi appelée calibration) des données.

D'autres pratiques d'échantillonnage peuvent entraîner des biais. **Dans un cinquième temps**, nous analysons le niveau auquel les informations sont récoltées. Dans de nombreuses enquêtes statistiques, on procède d'abord au tirage de ménages avant de sélectionner au sein de chaque ménage les personnes participant à l'enquête. L'unité primaire d'échantillonnage est donc le ménage

et l'unité secondaire le ou les individu(s). Cette pratique peut être motivée par des raisons budgétaires (plusieurs personnes contactées à un même domicile). Elle permet d'étudier des phénomènes socio-économiques liés à la composition du ménage (par exemple, le revenu ou niveau d'éducation des partenaires et des cohabitants). Cependant, les critères utilisés pour choisir dans chacun des ménages la ou les personnes qui participeront à l'enquête ne sont pas toujours neutres en termes de genre et peuvent aboutir à une surreprésentation d'hommes parmi les répondants à l'enquête. La méthode qui base le choix du répondant sur un critère d'âge ou de revenu risque de biaiser l'échantillon en faveur des hommes. Le choix selon la proximité de la date d'anniversaire est préférable car elle n'entraîne pas de biais de genre.

Dans une sixième section, nous analysons le recours à une personne de référence et sa définition. La méthode utilisée pour désigner la personne de référence qui répondra aux questions relatives au ménage peut induire un biais de genre. Si la personne de référence pour le ménage est le membre qui participe le plus aux revenus du ménage ou correspond à la personne de référence pour le ménage dans le Registre National, les hommes sont plus nombreux à répondre au questionnaire ménage que les femmes. Afin de minimiser ce biais, les questions posées dans le questionnaire ménage doivent être strictement limitées à des informations qui ne peuvent être récoltées au niveau de chacun des membres. Elles devraient être réduites au maximum afin de privilégier la récolte de données individuelles.

Quand une personne tierce répond à la place du répondant on parle de réponse par proxy. Le recours aux « proxy » doit être évité au maximum du fait des biais que cette pratique peut introduire dans les résultats de l'enquête. Il est essentiel que les personnes sondées répondent personnellement aux questions qui les concernent. Si le recours aux proxy se justifie il doit s'accompagner d'analyses qui permettent de comparer les résultats de l'enquête avec et sans utilisation de proxy.

La disponibilité des données fait l'objet d'**un septième point**.

Une huitième partie synthétise les contacts établis avec les responsables des enquêtes, les questions posées et les réponses obtenues. Y sont également présentés les modifications prévues ou en cours dans chaque enquête.

Enfin, la description et l'analyse de chaque enquête se terminent par un récapitulatif des biais de genre et la formulation de suggestions d'amélioration.

La description des enquêtes est largement reprise des sites internet [Statistics Belgium](#) et [Eurostat](#) pour les enquêtes « Accès au financement », « Production Communautaire », l'« Enquête sur la structure des entreprises », « TIC entreprises », « Budget des ménages », « Coût de la main d'œuvre », « Enquête annuelle sur les salaires », « Formation professionnelle continue », l'« Enquête sur les forces de travail » « TIC ménages », « Education des adultes », « Statistiques sur les revenus et condition de vie », « Programme génération et genre », « Déchets », « Gaz, électricité et chaleur », « Prix du gaz naturel », « Enquête agricole de mai », « Tourisme et hôtellerie », « Transport routier ».

Le descriptif de l'enquête « Programme génération et genre » est repris du site Programme génération et genre Belgique ([lien vers le site de l'enquête](#)), l'« Enquête de santé de Belgique » du site de l'Institut scientifique de santé publique ([lien vers le site de l'Institut](#)), l'enquête « SHARE » du site

belge et international de l'enquête ([lien vers le site SHARE](#)), le « Moniteur de Sécurité » du site de la Police fédérale belge ([lien vers le site de la Police fédérale](#)), l'enquête « BELDAM » du site du SPP Politique scientifique ([lien vers le site BELSPO](#)) et du site consacré à l'enquête ([lien vers le site BELDAM](#)), et enfin, la description l'enquête sur le financement et la consommation des ménages est reprise du site de la Banque Centrale Européenne ([lien vers le site de la Banque Centrale Européenne](#)).

I. JUSTICE

Néant.

II. INTERIEUR

Enquête auprès d'individus

1. Moniteur de Sécurité

1. Contexte

Le Moniteur de Sécurité est une enquête belge organisée à la demande du Ministre de la Justice.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/monitor_fr.php

2.2. Documents consultés :

- Van Den Steen, Isabelle, Ellen Van Den Bogaerde Ellen, Annelies De Bie, Patrizia Klinckhamers (dir.), et Marc Vandendriessche (dir.). 2008. « *Moniteur de sécurité 2008-2009 : Manuel du moniteur de sécurité* ». En ligne. 20p. <http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/2008_2009/notes/manuel_2008.pdf>. Consulté le 15 février 2013
- Van Den Steen, Isabelle, Ellen Van Den Bogaerde Ellen, Annelies De Bie, Patrizia Klinckhamers (dir.), et Marc Vandendriessche (dir.). 2008. « *Moniteur de sécurité 2008-2009 : Questionnaire* ». En ligne. 70 p. <http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/2008_2009/notes/questionnaire_2008.pdf>. Consulté le 15 février 2013
- Van Den Steen, Isabelle, Ellen Van Den Bogaerde Ellen, Annelies De Bie, Patrizia Klinckhamers (dir.), et Marc Vandendriessche (dir.). 2008. « *Moniteur de sécurité 2008-2009 : Instructions pour la lecture des rapports de tableaux* ». En ligne. 30 p. <http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/2008_2009/notes/manuel_instructions_2008.pdf>. Consulté le 15 février 2013

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

Le Moniteur de Sécurité traite des problèmes de quartier, de l'appréciation des services de police, du sentiment d'insécurité, de la victimisation, du signalement de délit, du fonctionnement des services de police ainsi que des contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation.

3.2. Données ventilées

Toutes les informations sont ventilées par sexe à l'exception des données relatives aux « délits commis contre le ménage », à savoir cambriolage, vol et destructions de voitures, vélos, mobylettes et motos.

3.3. Représentativité

Le Moniteur de Sécurité est une enquête à double volet. On distingue le Moniteur de Sécurité fédéral qui représente l'échelon national et le Moniteur de Sécurité local qui reprend un grand nombre d'enquêtes et d'initiatives locales.

L'enquête fédérale de sécurité est menée auprès de 12.000 individus répartis sur l'ensemble du territoire national. Cet échantillon est enrichi sur base des sondages réalisés dans les Moniteurs locaux de Sécurité pour constituer l'échantillon du Moniteur de Sécurité fédéral. L'échantillon net du Moniteur fédéral est de 36.948 individus de plus de 15 ans.

Le Moniteur local de sécurité réunit 141 enquêtes locales menées dans les communes et zones de police belges. Un minimum de 350 personnes sont interrogées dans chacune de ces entités locales (et 400 pour les grandes villes belges). L'ensemble de ces échantillons totalise 61000 individus.

Le taux de non-réponse à l'enquête de Sécurité varie entre 30 et 40%.

Le Moniteur de Sécurité fédéral opte pour un échantillon stratifié au niveau des régions et des huit types de communes (une typologie des communes a été élaborée par le service général d'appui policier ; les huit types de communes sont : grandes villes, Bruxelles-18, villes régionales, communes d'agglomération, petites villes, commune à urbanisation morphologique forte, commune à urbanisation morphologique moyenne et commune à urbanisation morphologique faible/rurale) ainsi que l'âge et le sexe des personnes sondées. L'unité d'échantillonnage est le numéro de téléphone, sélectionné à partir du fichier téléphonique d'Infobel.

Les données brutes récoltées dans l'enquête sont pondérées par les mêmes critères que ceux utilisés lors de la pré-stratification (critères géographiques, âge et sexe).

Les femmes sont généralement légèrement surreprésentées dans l'échantillon. Lors de la dernière vague de l'enquête, elles représentaient 54.8% des personnes sondées.

3.4. Méthode de sondage

Le sondage de l'enquête de Sécurité est réalisé exclusivement par entretien téléphonique. Les questions du sondage portent sur le sentiment d'insécurité individuel ainsi que les délits commis contre le ménage.

L'utilisation de proxy n'est pas autorisée. Si le membre du ménage désigné pour répondre au questionnaire est absent ou occupé lors de l'appel de l'enquêteur, celui-ci est amené à rappeler plus tard ou à prendre rendez-vous avec cette personne.

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données sont principalement collectées au niveau des individus. Les données relatives aux délits commis contre le ménage (cambriolage, vol et destructions de voitures, vélos, mobylettes et motos) sont cependant récoltées au niveau du ménage. La personne sélectionnée répond alors au nom de l'ensemble du ménage.

3.6. Personne de référence

La personne sélectionnée par l'enquêteur est le membre du ménage de plus de 15 ans qui fête son anniversaire en premier lieu.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête de Sécurité est organisée en Belgique depuis 1997 tous les deux ans (à l'exception des deux premières vagues en 1997 et 1998).

La Police fédérale publie sur son site internet des rapports commentant les résultats de l'enquête ([lien internet vers les rapports](#)).

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s)

Patrizia Klinckhamers

Type de contact : E-mail

Annelies De Bie

Type de contact : E-mail

a) Objet du contact :

Des éclaircissements ont été demandés quant à la taille de l'échantillon et à la manière dont le sexe des répondants est collecté.

Les questions suivantes relatives au biais de genre dans l'enquête ont également été posées :

1. Pourquoi les données relatives aux vols et destructions de véhicules, motos, etc. ne sont-elles pas récoltées au niveau des individus ?
2. Pourquoi récolter des données relatives au revenu total du ménage et non relatives aux revenus individuels ?
3. Pourquoi se limiter aux caractéristiques du chef de ménage ?

b) Réponse obtenue :

Mme Klinckhamers a détaillé la structure de l'échantillon. Le sexe des répondants était identifié sur base du timbre de voix lors de l'entretien par téléphone avec l'enquêteur.

Mme De Bie nous a fourni des explications concernant les biais de genre dans l'enquête. Les données relatives aux vols et destructions de véhicules, motos, etc. sont récoltées au niveau du ménage car l'on considère que c'est le ménage qui est victime de ce type de délit.

On collecte le revenu au niveau du ménage et non des individus afin d'obtenir une meilleure représentation de la situation financière du ménage. On demande au ménage d'indiquer le revenu total du ménage (y compris les revenus provenant de la mise en location de biens immobiliers, etc.).

Enfin, les résultats sont présentés selon les caractéristiques du chef du ménage pour les délits commis contre le ménage. On considère que cette présentation permet de mieux rendre compte des caractéristiques du ménage.

4.2. Travaux en cours de réalisation

Le questionnaire de l'enquête Moniteur de Sécurité va être révisé en prévision de la prochaine vague de l'enquête. Il sera possible de réévaluer les biais de genre soulignés lors de la prise de contact.

5. Biais de genre et suggestions

Un certain nombre de délits (cambriolage, vols et destruction de voiture, motos, mobylettes et vélos) sont considérés comme étant commis au niveau du ménage et non des individus. On peut regretter que les données relatives aux vols et à la destruction de véhicules ne soient pas récoltées au niveau des individus qui en sont propriétaires.

Les statistiques relatives aux délits contre les ménages sont présentés sur base des caractéristiques du chef du ménage (les répondants désignent eux-mêmes, celui ou celle considérée comme le chef de ménage et donnent les caractéristiques de cette personne). Il serait souhaitable que les caractéristiques de chacun des membres du ménage soient récoltées pour permettre une analyse plus correcte des délits commis.

Le revenu est également récolté au niveau du ménage et non des individus qui le composent ce qui est regrettable.

Ceci introduit un biais de genre dans l'analyse des résultats de l'enquête si la corrélation est calculée entre le revenu du ménage et les caractéristiques de son chef et les principales variables liées au sentiment d'insécurité qui sont individuelles.

III. AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Néant.

IV. FINANCES & ECONOMIE

Enquêtes auprès d'entreprises

2. Accès au financement

1. Contexte

L'enquête sur l'accès au financement, organisée en 2010, fait partie d'une série annuelle de sondages menés auprès des entreprises et portant sur le fonctionnement du marché européen. Cette enquête est organisée en Belgique et 19 autres pays de l'Union européenne (Allemagne, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie, Suède et Royaume-Unis) en conformité avec le règlement numéro 295/2008 de la Commission Européenne.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/acces_financement/

2.2. Documents consultés :

- Eurostat. 13 octobre 2011. « Accès au financement ». In *Statistiques structurelles sur les entreprises : sujets spéciaux*. En ligne. < http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/european_business/special_sbs_topics/access_to_finance> . Consulté le 15 février 2013
- Statistics Belgium. s.d. « Accès au financement ». En ligne. < http://statbel.fgov.be/fr/binaries/ATF%20vragenlijst%20F_tcm326-101169.pdf> . Consulté le 15 février 2013.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'enquête sur l'accès au financement étudie l'impact de la récente crise économique sur le besoin de financement des petites et moyennes entreprises et plus particulièrement les contraintes pesant sur la disponibilité de financement, les prévisions des entreprises en matière de financement et les sources auprès desquelles les entreprises espèrent obtenir des fonds.

3.2. Données ventilées

Aucune donnée n'est ventilée par sexe.

3.3. Représentativité

L'enquête sur l'accès au financement couvre 1913 entreprises dont 1616 PME conventionnelles, 241 entreprises à forte croissance et 56 gazelles (jeunes entreprises à forte croissance). Le taux de non-réponse de l'enquête est de 68,2% (l'échantillon brut comprend 5120 PME, 744 entreprises à forte croissance et 147 gazelles).

L'échantillon de l'enquête est stratifié par type d'entreprise et secteur d'activité. Les gazelles sont sélectionnées d'office.

3.4. Méthode de sondage

Les entreprises sélectionnées peuvent répondre à l'enquête par internet ou en complétant un questionnaire papier.

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données sont collectées auprès des entreprises. Le questionnaire est adressé à toute personne qui peut s'exprimer au nom de l'entreprise (directeur, senior manager, propriétaire).

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête sur le financement fait partie d'une série annuelle de sondages portant sur le marché européen. Cette étude est ponctuelle et n'est pas amenée à être renouvelée. L'enquête traite des besoins de financement des entreprises entre 2007 et 2010 et perspectives à l'horizon 2013.

Un rapport de Statistics Belgium commentant les résultats de l'enquête est disponible sur le site internet de l'organisme ([lien internet vers le rapport de Statistics Belgium](#)). Les données européennes harmonisées sont disponibles sur Eurostat ([lien vers les données européennes](#)).

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Lydia Merckx

a) Objet du contact :

Absence de prise en compte du genre dans l'enquête.

b) Réponse obtenue :

La prise en compte du genre impliquerait un travail beaucoup trop lourd pour les entreprises.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. Biais de genre et suggestions

Il est regrettable que cette enquête ne permette pas de mesurer l'influence du sexe des dirigeants de l'entreprise sur leur accès au financement.

3. Production Communautaire (PRODCOM)

1. Contexte

L'enquête sur la production communautaire (PRODCOM) est organisée en Belgique en conformité avec le règlement numéro 3924/91 du Conseil Européen et l'arrêté royal du 28 janvier 1994. Une enquête similaire est organisée dans tous les pays membres de l'Union européenne, la Norvège, la Croatie et l'Islande.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/prodcom/

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'enquête PRODCOM porte sur la production industrielle des états membres de l'Union européenne. L'objectif de l'enquête est d'uniformiser les statistiques récoltées dans le domaine de la production industrielle en utilisant une même classification de produits.

3.2. Données ventilées

Aucune donnée n'est ventilée par sexe.

3.3. Représentativité

L'enquête sur la production industrielle est menée auprès de toutes les entreprises ou établissements industriels employant plus de 20 personnes ou dont le chiffre d'affaire est supérieur à 3.500.00€. Tous les mois, on interroge environ 5000 entreprises. Les entreprises sont sélectionnées à partir de leurs déclarations de l'année précédente auprès de l'ONSS. Les entreprises nouvellement créées sont sélectionnées sur base des informations disponibles auprès de l'ONSS et de la Banque Carrefour des Entreprises pour l'année en cours. Il n'y a pas de non-réponse. L'enquête est obligatoire.

3.4. Méthode de sondage

Le questionnaire est complété à l'aide d'une application internet par l'entreprise, pour chacune de ses unités locales de production (une unité locale de production est définie comme une entreprise ou une partie d'entreprise située dans un lieu topographiquement identifié. Dans ce lieu ou à partir de ce lieu sont exercées des activités économiques dans lesquelles, sauf exception, une ou plusieurs personnes travaillent, éventuellement à temps partiel, pour le compte d'une même entreprise).

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données sont collectées au niveau des entreprises.

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête sur la production industrielle est organisée tous les mois depuis 1993.

Les données agrégées belges sont disponibles sur le site de la Banque Nationale belge ([lien internet vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées sont disponibles sur le site d'Eurostat ([lien internet vers les données européennes](#)).

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Yvan Bergmans

a) Objet du contact :

Absence de prise en compte du genre dans l'enquête.

b) Réponse obtenue :

Avant 2008, on demandait aux entreprises le nombre de travailleurs, d'heures ouvrées et les salaires des travailleurs des entreprises participant à l'enquête PRODCOM. Ces données étaient ventilées par sexe. L'enquête PRODCOM a été simplifiée en 2008 et ces informations ne sont plus demandées aux entreprises car elles sont disponibles auprès de l'Office National de la Sécurité Sociale.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. Biais de genre et suggestions

Il serait intéressant de mesurer l'influence du sexe des dirigeants de l'entreprise sur la production industrielle. Dans la mesure où les entreprises sélectionnées pour cette enquête le sont à partir de la base de données de l'ONSS, il serait peut-être possible, en couplant les données PRODCOM avec celles de l'ONSS, d'analyser le lien entre la composition par sexe de l'emploi et la production industrielle.

4. Enquête sur la Structure des entreprises (ESE) / Enquête structurelle sur les entreprises (SSE)

1. Contexte

L'enquête sur la Structure des entreprises (Structural Business Statistics, SBS) est organisée en Belgique en conformité avec le règlement numéro 295/2008 du Parlement européen et de l'arrêté royal du 18 juillet 2008. Une enquête similaire est organisée tous les ans dans tous les pays membres de l'Union européenne, les pays candidats à l'adhésion, la Norvège et la Suisse.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/ses/

2.2. Documents consultés :

- Statistics Belgium. s.d. « Enquête sur la structure des entreprise : description et information méthodologique ». En ligne. 10 p.
<http://statbel.fgov.be/fr/binaries/ATF%20vragenlijst%20F_tcm326-101169.pdf> . Consulté le 15 février 2013.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'enquête sur la structure des entreprises collecte des données portant sur l'économie de marché et plus particulièrement l'activité, l'emploi, les recettes, les dépenses et les investissements des entreprises. L'objectif de l'enquête est d'établir des statistiques sur la structure des entreprises qui soient complètes, fiables et comparables au niveau européen.

3.2. Données ventilées par sexe

Aucune donnée n'est ventilée par sexe.

3.3. Représentativité

L'enquête est menée auprès de 30.000 entreprises appartenant aux sections B à N et P à S de la Nace Rev.2. Les entreprises sont sélectionnées à partir du Registre des entreprises de la Banque Carrefour des Entreprises. Une entreprise fait partie de la population de l'enquête si elle répond au moins à un des critères repris ci-dessous pendant la période de référence :

- un chiffre d'affaires positif déclaré à la TVA ;
- de l'emploi déclaré à l'ONSS ou à l'ONSSAPL ;
- des comptes annuels déposés à la Centrale des Bilans de la Banque Nationale de Belgique ;
- pour les personnes physiques, des produits déclarés à l'impôt des personnes physiques.

Il existe deux restrictions supplémentaires. Les entreprises n'ayant qu'un chiffre à la TVA (pas d'emploi, pas une profession libérale ou pas de comptes annuels), dont le chiffre d'affaires déclaré à

la TVA est inférieur à 5.580€ ne sont pas reprises dans la population. Les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 5.580€ ne sont en effet pas obligées d'introduire une déclaration. De plus, les entreprises sélectionnées doivent être orientées vers l'économie de marché (on détermine si une entreprise est orientée vers l'économie de marché sur base de la liste des secteurs institutionnels de la Banque Nationale de Belgique).

L'échantillon est stratifié selon le chiffre d'affaires à la TVA, le secteur d'activité et la classe de taille (déterminé en fonctions de deux facteurs : volume de l'emploi selon l'ONSS et chiffre d'affaires à la TVA). L'échantillon est composé de deux parties. La première partie est exhaustive et reprend toutes les entreprises de plus de 50 employés et entreprises nouvellement créées. Lorsque l'ensemble des entreprises employant plus de 50 personnes n'atteint pas 50% du chiffre d'affaires du secteur, on ajoute des entreprises appartenant à une classe de taille inférieure (à savoir, employant de 20 à 49 salariés ou ayant un chiffre d'affaire de plus de 8 millions d'euros). La seconde partie de l'échantillon est sélectionnée par sondage auprès d'entreprises de plus petite taille (moins de 50 salariés) et interrogées de manière aléatoire au moyen d'un échantillon rotatif (dans la mesure du possible, on sélectionne les entreprises qui n'ont pas participé au cycle précédent).

L'enquête est obligatoire. Le taux de non-réponse oscille entre 14 et 15%.

Les données brutes sont calibrées sur base des critères de pré-stratification (chiffre d'affaires, secteur d'activité et classe de taille). Les imputations des données manquantes s'opèrent à l'aide de données administratives ou sur base d'un ratio d'une entreprise d'une même strate.

3.4. Méthode de sondage

Les données sont récoltées via une plateforme internet. Des données administratives issues des comptes annuels déposés à la Banque Nationale de Belgique sont exploitées afin d'alléger la charge administrative pour les entreprises participant au sondage.

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données sont récoltées au niveau des entreprises en tant qu'entité juridique, caractérisée par un numéro de TVA et/ou numéro à l'ONSS. La définition utilisée pour l'unité statistique de l'enquête belge est une adaptation du règlement 696/93.

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête sur la Structure des entreprises est organisée depuis 1996, tous les ans.

Pour des raisons de confidentialité, seuls la Banque Nationale de Belgique et le Bureau fédéral du Plan ont accès aux données brutes. Les données agrégées belges sont disponibles sur le site Statistics Belgium ([lien vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées sont disponibles sur le site d'Eurostat ([lien vers les données européennes harmonisées](#)).

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Pour Marc Vos :
Lydia Merckx

a) Objet du contact :

Absence de prise en compte du genre dans l'enquête.

b) Réponse obtenue :

La prise en compte du genre impliquerait un travail beaucoup trop lourd pour les entreprises.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. Biais de genre et suggestions

Les données relatives à l'activité et à l'emploi devraient être ventilées par sexe.

5. TIC Entreprises (Technologies de l'information et des communications)

1. Contexte

L'enquête TIC Entreprises est organisée en Belgique en conformité avec le règlement numéro 808/2004 du Parlement et du Conseil Européen. Ce sondage est un sous-univers appartenant à l'enquête sur la structure des entreprises. Une enquête similaire est menée dans tous les états membres de l'Union européenne, les pays candidats à l'adhésion ainsi que l'Islande et la Norvège.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/TIC_entreprises/

2.2. Documents consultés :

- Eurostat. 2011 « Methodological manual for survey for statistics on Information Society ». En ligne. 200 p. <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BG-06-004/EN/KS-BG-06-004-EN.PDF>. Consulté le 15 février 2013

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

Le but de l'enquête est de tracer l'usage des Technologies de l'information et des communications qui est l'un des principaux moteurs de changement au sein de la société et des entreprises depuis plus de 10 ans. Plus particulièrement, les statistiques relatives à la société de l'information évaluent trois aspects : la réalisation d'un espace européen unique de l'information, l'innovation et l'investissement dans la recherche en matière de TIC, la réalisation d'une société européenne inclusive de l'information. Ces aspects correspondent aux principaux objectifs de i2020, une société européenne de l'information pour la croissance et l'emploi.

L'enquête TIC Entreprises porte sur la fracture numérique dans les entreprises belges à travers les thèmes suivants : l'utilisation d'ordinateurs et de réseaux informatiques, l'accès et l'utilisation de l'internet, l'échange de données informatisées, le partage électronique d'informations relatives à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'échange d'information par voie électronique au sein de l'entreprise et le commerce électronique.

3.2. Données ventilées par sexe

Aucune donnée n'est ventilée par sexe.

3.3. Représentativité

L'enquête est menée auprès de 7500 entreprises appartenant aux secteurs C-J et L-M, divisions 69 à 74 et classes 641, 6492, 651, 652, 6612 et 6619 de la NACE Rev. 2. Le taux de non-réponse est de 40%. L'enquête est obligatoire.

L'échantillon provient de l'enquête sur la structure des entreprises, stratifié selon la région d'implantation de l'entreprise, sa taille (en classes) et son secteur d'activité. Les probabilités d'échantillonnage sont différentes selon la combinaison région et taille de l'entreprise. Les entreprises de grande taille (employant 250 salariés ou plus) sont systématiquement sélectionnées.

3.4. Méthode de sondage

Les entreprises reçoivent d'abord une lettre les invitant à prendre part au sondage via une application internet. Les entreprises qui n'ont pas répondu dans le mois suivant cet envoi reçoivent un formulaire papier par la poste.

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données sont récoltées au niveau des entreprises. Le questionnaire est adressé au service informatique de l'entreprise.

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête est organisée depuis 2003 et a lieu tous les ans.

Les données agrégées belges sont disponibles sur le site de Statistics Belgium ([lien internet vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées sont disponibles sur le site d'Eurostat ([lien internet vers les données européennes](#)).

4. ***Prises de contact***

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Pour Marc Vos :
Lydia Merckx

a) Objet du contact :

Absence de prise en compte du genre dans l'enquête.

b) Réponse obtenue :

La prise en compte du genre impliquerait un travail beaucoup trop lourd pour les entreprises.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. ***Biais de genre et suggestions***

Les variables suivantes devraient être récoltées par sexe :

- Le pourcentage du nombre total de personnes occupées qui utilisaient l'ordinateur au moins une fois par semaine lors de la période de référence ;
- Le pourcentage du nombre total de personnes occupées qui utilisaient l'ordinateur avec un accès à l'internet au moins une fois par semaine lors de la période de référence ;
- Pourcentage du nombre total de personnes occupées disposant d'un appareil portable permettant une connexion mobile à l'internet à des fins professionnelles lors de la période de référence ;
- Estimation du pourcentage du chiffre d'affaires total lors de la période de référence provenant des commandes reçues qui sont passées sur internet (si applicable) ;
- Estimation du pourcentage du chiffre d'affaires total lors de la période de référence provenant des commandes reçues qui sont passées au moyen de messages de type EDI, échange de données informatisées (si applicable).

Enquête auprès de ménages ou d'individus

6. Enquête sur le financement et la consommation des ménages (HFCS)

Remarque : La première vague de l'enquête sur le financement et la consommation des ménages a eu lieu début 2011. Les données et notes méthodologiques relatives à l'enquête devraient être disponibles dans le courant du mois d'avril 2013. L'enquête est organisée dans 15 pays européens. La description faite ci-dessous de l'enquête belge se base sur les informations publiées sur le site internet de la Banque Centrale Européenne. Certaines informations sur l'organisation de l'enquête belge ne sont pas encore disponibles.

1. Contexte

L'enquête sur le financement et la consommation des ménages (Household Finance and Consumption Survey en anglais, HFCS) est organisée en Belgique et dans 14 autres pays de l'Eurosystème (l'enquête n'est pas encore organisée en Estonie et en Irlande) à l'initiative du Conseil des gouverneurs du 18 septembre 2008.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://www.ecb.int/home/html/researcher_hfcn.en.html

2.2. Documents consultés :

- Mathä Thomas, Alessandro Porpiglia et Michael Ziegelmeier. (2012). « The Luxembourg Household and consumption survey (LU-HFCS) : Introduction and results ». En ligne. 54 p. http://www.bcl.lu/fr/publications/cahiers_etudes/73/BCLWP073.pdf >. Consulté le 17 mars 2013.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'objectif de l'enquête est de récolter des données sur les caractéristiques micro-économiques des ménages. L'enquête porte sur les actifs réels et financiers détenus par les ménages, les passifs, la consommation et l'épargne, le revenu et l'emploi, les plans de retraite, les transferts intergénérationnels et les dons, et enfin, l'attitude face au risque.

3.2. Données ventilées par sexe

La plupart des données concernent les ménages. Elles ne sont pas individualisées et donc pas disponibles pour chacun des membres du ménage. Il s'agit des informations sur les actifs réels et financiers du ménage, les passifs, les contraintes de crédit, les transferts intergénérationnels, les dons, la consommation et l'épargne. Seules quelques données sont disponibles au niveau

individuel et ventilées par sexe: le statut marital, le niveau d'éducation, les données concernant l'emploi, les plans de retraite et les revenus du chômage.

3.3. Représentativité

Lors de la première vague de l'enquête (début 2011) 2364 ménages furent interrogés. Les ménages furent sélectionnés à partir du répertoire téléphonique et du répertoire des rues (pour la seconde vague de l'enquête en 2014, le Registre National servira de base de sondage). L'échantillon est stratifié par région et classe de revenu (dans chacune des trois régions belges, on opère une division en 8 classes de revenus). Les classes de revenu les plus aisées sont sur-représentées.

L'utilisation de proxy est permise.

Les données subissent une correction pour la non-réponse. Elles sont calibrées sur base de l'âge et du sexe des individus, de la taille du ménage et de la région d'habitation.

3.4. Méthode de sondage

Les ménages sont interrogés lors d'entretiens face-à-face avec l'enquêteur. Le questionnaire comprend deux parties :

- Une première partie s'adresse à l'ensemble du ménage. Les questions portent sur les actifs réels et financiers, les passifs, les contraintes de crédit, les transferts intergénérationnels et les dons, la consommation et l'épargne.
- La seconde partie s'adresse aux membres du ménage individuellement. Les questions s'intéressent à l'emploi (statut, heures de travail, secteur d'activité, expérience, ...), aux plans de retraite et au revenu du travail, aux pensions et aux allocations de chômage. Toutes les autres composantes du revenu sont collectées au niveau du ménage.

Tous les membres du ménage sont interrogés. Seuls les membres de plus de 16 ans doivent répondre aux questions sur l'emploi, les futurs plans de retraite et les revenus du travail, pensions et allocations de chômage.

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données sont collectées au niveau du ménage et des individus mais l'unité principale de l'enquête reste le ménage. Toutes les informations concernant les avoirs financiers du ménage sont collectées au niveau du ménage.

3.6. Personne de référence

La personne de référence, chargée de répondre aux questions portant sur la situation financière de l'ensemble du ménage, est définie comme la personne s'occupant le plus des finances du ménage. Cette personne est désignée par les membres du ménage sur base des indications de l'enquêteur. Il peut s'agir du membre du ménage qui est propriétaire ou locataire du logement. La personne de référence peut également être quelqu'un d'extérieur au ménage, par exemple, l'avocat ou le comptable du ménage.

Si aucune personne n'est désignée par les membres du ménage, la personne de référence est par défaut le membre du ménage le plus proche des 45 ans.

3.7. Disponibilité des données

La première vague de l'enquête a eu lieu début 2011. Une seconde vague est prévue pour 2014. L'enquête sera normalement organisée tous les 3 ans.

Les données de la première vague devraient être disponibles à partir d'avril 2013. Les données individualisées seront accessibles à des fins scientifiques, sur demande, auprès de la Banque Centrale Européenne ([lien vers le site de la Banque Centrale Européenne](#)).

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Philip Du Caju

Type de contact : Email

a) Objet du contact

L'objet du contact fut essentiellement l'état d'avancement de l'enquête, les échéances de publication et les caractéristiques de l'enquête belge.

b) Réponse obtenue

Les données et notes méthodologiques de l'enquête doivent être présentées au Conseil du gouverneur dans le courant du mois d'avril avant d'être publiées.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. Biais de genre et suggestions

Il est impossible de savoir, sur base des données récoltées dans l'enquête, quels sont les actifs (réels et financiers) et passifs enregistrés sous le nom de chacun des membres du ménage. Il faudrait demander qui, au sein du ménage, est le propriétaire des actifs réels (bien immobiliers, véhicules) et financiers (actions, obligations, dépôts bancaires) et qui est débiteur des créances contractées par le ménage (prêts hypothécaires, lignes de crédit, contrats de leasing).

L'inclusion de certaines variables dans le questionnaire de l'enquête est optionnelle. Le choix de les inclure est laissé à la discrétion des pays organisant l'enquête. Parmi celles-ci on retrouve des questions portant sur la prise de décision au sein du ménage en matière de financement (par qui et comment les décisions de financement sont-elles prises) et sur les liens financiers liant les membres du ménage (existence d'un contrat de mariage, régime matrimonial). Exclues de la vague 2011, il importe que ces variables soient incluses dans la prochaine vague de l'enquête belge en 2014.

7. Budget des Ménages (HBS)

1. Contexte

L'enquête sur le budget des ménages (Household Budget Survey en anglais, HBS) est organisée sur base d'un accord informel du Comité de Programme Statistique de 1989. Chaque pays membre de l'Union européenne a le choix de mener ou non une enquête sur la consommation de biens et services des ménages privés sur son territoire. L'enquête budget des ménages est organisée dans 31 pays hors et de l'Union européenne (Belgique, Bulgarie, République Tchèque, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Roumanie, Portugal, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède, Royaume-Unis, Hong-Kong, Macédoine, Turquie et Norvège).

L'enquête Budget des Ménages est couplée à l'enquête sur les forces de travail depuis 2012. L'objectif à long terme poursuivi par Eurostat est d'organiser un maximum d'enquêtes européennes autour de deux grands pôles, qui sont, l'enquête sur les forces de travail (LFS) et les statistiques sur les revenus et conditions de vie (SILC). Cette pratique devrait permettre de coupler un certain nombre de statistiques (sur le marché du travail, l'éducation formelle, non-formelle et l'apprentissage informel, l'utilisation des nouvelles technologies) et d'augmenter la quantité de variables contextuelles. Outre l'enquête Budget des Ménages, l'enquête TIC Ménages et l'enquête sur l'Education des Adultes ont été couplées à l'enquête sur les forces de travail, respectivement en 2009 et en 2011.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/budget_des_menages/

2.2. Documents consultés :

- Eurostat. 2003. « Household budget surveys in the EU : Methodology and recommendations for harmonisation - 2003 ». En ligne. 217p p.
<http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/statmanuals/files/KS-BF-03-003-__-N-EN.pdf>.
Consulté le 15 février 2013

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'enquête est axée sur les dépenses supportées par les ménages en vue de l'acquisition de biens et de services. Elle dresse un tableau des conditions de vie dans l'Union européenne. Elle est menée par chaque État membre et est utilisée pour définir la pondération d'importants indicateurs macroéconomiques, comme les indices des prix à la consommation et la comptabilité nationale.

Les données des enquêtes sont ventilées en fonction des caractéristiques des ménages: revenus, caractéristiques socioéconomiques, taille et composition, degré d'urbanisation, région, etc.

La collecte des données implique la combinaison d'un ou plusieurs entretiens et d'un journal complété par les ménages et/ou les individus, généralement quotidiennement. L'unité de base pour la collecte et l'analyse des données est le ménage.

3.2. Données ventilées

L'unité principale étudiée dans l'enquête est le ménage. Toutes les données touchant aux dépenses sont collectées au niveau du ménage et il n'est pas possible d'identifier ce qui est consommé par chacun des membres du ménage. Certaines dépenses peuvent cependant être ventilées par sexe sur base de leur nature (à titre d'exemple, les dépenses pour les vêtements de femmes et d'hommes).

3.3. Représentativité

a) Jusqu'en 2010

Lors de la vague 2010, 3700 ménages privés domiciliés en Belgique ont participé à l'enquête. Les ménages étaient sélectionnés à partir du Registre National et avaient la possibilité de se porter volontaires pour participer à l'enquête. Les ménages sondés recevaient une compensation pécuniaire en contrepartie de leur participation à l'enquête (l'indemnité perçue variait en fonction de la taille du ménage. Un ménage composé de une à deux personnes recevait 74,37€). Le principe de dédommagement des participants fut introduit en 2004 pour remédier au taux de non-réponse élevé. En 2010, 77,6% des ménages portés volontaires pour participer à l'enquête ont répondu aux questionnaires.

L'échantillonnage de l'enquête sur le budget des ménages se déroulait en deux phases. On présélectionnait un certain nombre de ménages à partir du Registre National par un tirage aléatoire, stratifié par la région et la taille du ménage. L'enquête était présentée à l'ensemble des ménages présélectionnés qui avaient alors la possibilité de se porter volontaires pour participer au sondage. On opérait ensuite une sélection parmi les ménages candidats sur base de leurs caractéristiques socio-économiques. Lors de la vague 2010 de l'enquête budget des ménages 51.5% des répondants au questionnaire individuel étaient des femmes et elles étaient 37.1% des répondants au questionnaire ménage.

Le calibrage des données et les imputations des valeurs manquantes se font selon les caractéristiques du ménage et non de ses membres. Le sexe n'est pas pris en compte lors du traitement des données brutes.

b) A partir de 2012

A partir de 2012, cette enquête n'a plus recours à un échantillon séparé mais est couplée à l'enquête sur les forces de travail. Les participants au sondage sur le budget des ménages sont tirés de l'échantillon de l'enquête sur les forces de travail. L'enquêteur des forces de travail propose aux ménages sondés, lors de sa visite à domicile, de participer également à l'enquête budget des ménages.

La méthode d'échantillonnage de l'enquête sur le budget des ménages est modifiée depuis 2012. L'enquête est désormais couplée avec l'enquête sur les forces de travail. Il n'y a plus de questionnaire individuel. Ces informations proviennent désormais de l'enquête sur les forces de travail.

La nomenclature utilisée dans l'enquête sur le budget des ménages a aussi été modifiée. On utilise désormais la nomenclature COICOP (Classification of Individual Consumption According to Purpose).

L'enquête aura lieu à présent tous les deux ans mais sera menée sur un plus grand échantillon. La définition de la personne de référence reste cependant inchangée. Il n'y aura pas de révision profonde du questionnaire.

3.4. Méthode de sondage

a) Jusqu'en 2010

Les ménages participant ont trois obligations principales :

- 4.1. remplir un questionnaire par ménage portant sur le logement, les biens d'équipement et les dépenses périodiques,
- 4.2. compléter un carnet reprenant les dépenses et revenus du ménage pendant un mois,
- 4.3. remplir un questionnaire individuel, pour tous les membres du ménage de plus de 12 ans, concernant l'emploi, l'activité professionnelle, le niveau d'étude, le statut familial, la formation et l'état de santé (à partir de 2012, ces informations sont tirées de l'enquête sur les forces de travail).

Le sondage s'effectue par des entretiens en tête-à-tête avec les enquêteurs. Un membre peut éventuellement répondre pour tout le ménage.

b) A partir de 2012

Depuis 2012, il n'y a plus de questionnaire individuel. Ces informations sont récoltées dans l'enquête sur les forces de travail.

Les ménages doivent, en plus du carnet reprenant les dépenses et revenus du ménage, compléter un questionnaire par ménage. Le questionnaire « ménage » a été modifié. Des questions sur l'activité professionnelle et le niveau d'éducation des membres du ménage ont été ajoutées au questionnaire ménage

3.5. Niveaux auxquels les données sont collectées

Les données de l'enquête sur le budget des ménages sont récoltées auprès des ménages (questions sur le logement, les biens du ménage et les dépenses) et de tous leurs membres de plus de 12 ans (questions sur l'emploi, l'activité, le niveau d'étude, la santé et le revenu). L'unité principale de l'enquête est le ménage. Il n'est pas possible d'identifier les montants relatifs aux revenus et aux dépenses de consommation des membres individuels du ménage.

3.6. Personne de référence

Une personne de référence est désignée au sein du ménage pour compléter le questionnaire « ménage ». Il s'agit de la personne qui contribue le plus aux revenus du ménage, pour autant que celle-ci soit en emploi. On privilégie les membres actifs du ménage par rapport aux personnes inactives. Si plusieurs générations cohabitent, on privilégie le propriétaire ou le locataire du logement

par rapport aux autres habitants. La définition de la personne de référence est restée inchangée après la réforme de 2012.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête budget des ménages est organisée depuis 1999 et a lieu tous les ans. A partir de 2012, l'enquête est organisée sur un échantillon de plus grande taille (celui de l'enquête sur les forces de travail) et devient biennale.

Les données brutes sont disponibles avec l'accord de la Commission de la Protection de la Vie Privée ([lien vers le site internet de la Commission](#)). Des données agrégées belges sont également publiées sur le site internet Statistics Belgium ([lien vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées sont publiées sur le site d'Eurostat ([lien vers les données européennes](#)).

4. Prises de contact

4.1. Personnes(s) contactée(s) :

Lydia Merckx

Type de contact : entretien face-à-face

Geneviève Geenens

Type de contact : entretien face-à-face

- Objet du contact :

L'objet du contact était d'identifier les biais de genre liés à cette enquête et de voir quelles mesures pourraient être adoptées pour y remédier.

- Réponse obtenue

Le couplage avec l'EFT devrait permettre de faire le lien entre la consommation du ménage et les caractéristiques individuelles de ses membres. Les données relatives à la consommation restent toujours agrégées au niveau du ménage car techniquement il est très difficile d'individualiser les dépenses faites par chacun des membres.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Les résultats de la vague 2012 de l'enquête sur le budget des ménages seront disponibles en juin 2013. L'échantillon de l'enquête comportera quelques 5000 ménages.

5. Biais de genre et suggestions

Tous les postes relatifs à la consommation des individus sont agrégés au niveau du ménage. Il n'est pas possible d'identifier ce qui est consommé par chacun des membres du ménage. La seule analyse possible serait d'étudier les ménages constitués d'un homme ou une femme vivant seul(e). Une telle étude ne concernerait cependant qu'un groupe restreint de la population.

L'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (Groupe de travail du Conseil Supérieur des Statistiques, Présentation Power Point du 19/06/2012) a déjà souligné que les questions du

formulaire « ménage » étaient rédigées au singulier alors que le questionnaire s'adresse à l'ensemble du ménage.

De plus, on retrouvait dans le questionnaire individuel des préjugés sexistes par rapport au niveau des questions sur les fonctions (les fonctions dirigeantes étaient proposées au masculin, les fonctions intermédiaires au masculin et au féminin et les fonctions inférieures au féminin). Dans la mesure où le questionnaire individuel a été supprimé ce problème ne se pose plus.

Le choix de la personne de référence, chargée de répondre au questionnaire sur le ménage, n'est pas sexuellement neutre. Selon les données récoltées dans l'enquête SILC 2006, le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme dans 77.49% des couples belges (Genre et revenu, Analyse et développement d'indicateurs, p.131).

Comme mentionné précédemment, depuis 2012 l'enquête sur le budget des ménages est couplée à l'enquête sur les forces de travail. La définition de la personne de référence chargée de répondre au questionnaire « ménage » de l'enquête budget des ménages reste cependant inchangée.

V. EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Enquêtes auprès d'entreprises

8. Coût de la main d'œuvre (LCS)

1. Contexte

L'enquête sur le coût de la main d'œuvre (Labor Cost Survey, LCS) est organisée sur la base des règlements numéro 530/1999 et numéro 1737/2005 de la Commission Européenne. Une enquête similaire est organisée dans les 26 autres pays membres de l'Union européenne ainsi qu'en Croatie, Turquie, Macédoine, Norvège et Islande.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/lcs/

2.2. Documents consultés :

- Documents consultés : Eurostat. s.d. « Labor cost survey (LCS) 2008 : Synthesis of quality reports ». En ligne.
<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/Annexes/lcs_esms_an3.pdf>. Consulté le 15 février 2013

3. Description de l'enquête

3.1. Thème de l'enquête

L'enquête sur le coût de la main d'œuvre fournit des données sur la structure et le niveau des coûts de la main-d'œuvre, les heures prestées et les heures rémunérées. Les données collectées par la statistique sur le coût de la main d'œuvre incluent le nombre total de salariés, le nombre d'heures ouvrées réelles, le nombre d'heures payées et le montant total des coûts salariaux. Le montant total des coûts salariaux englobe la rémunération des salariés (les salaires et les cotisations sociales patronales), les formations professionnelles, les autres dépenses de l'employeur et les impôts moins les subventions reçues.

3.2. Données ventilées

Aucune donnée n'est ventilée par sexe.

3.3. Représentativité

En 2008, l'échantillon de l'enquête sur le coût de la main d'œuvre comprenait 9500 unités locales des sections B-N et P-S de la NACE Rev.2 (C à K et M à O de la Nace avant 2008) et de plus de dix salariés. L'échantillon est tiré de la Banque Carrefour des entreprises. Le taux de non-réponse était de 46% en 2008. L'enquête est menée auprès des unités locales de production. Cette unité statistique est définie comme une entreprise ou une partie d'entreprise (atelier, usine, magasin,

bureau, mine, entrepôt) sise en un lieu topographiquement identifié. Dans ce lieu, ou à partir de ce lieu sont exercées des activités économiques pour lesquelles, sauf exception, une ou plusieurs personnes travaillent (éventuellement, à temps partiel) pour le compte d'une même entreprise.

L'échantillon de l'enquête sur le coût de la main d'œuvre est stratifié sur la base de l'activité économique, du nombre de travailleurs et de la région.

Les données brutes ne sont pas calibrées sur la base du sexe des travailleurs.

3.4. Méthode de sondage

Les données de l'enquête sur le coût de la main d'œuvre sont recueillies via un questionnaire papier.

Deux types de formulaires existent :

- 1) Un questionnaire abrégé est envoyé aux entreprises appartenant aux secteurs B à N de la Nace Rev. 2 (C à K de la Nace avant 2008). Les données administratives disponibles auprès de l'Office National de Sécurité Sociale, l'Office National de Sécurité Sociale des Administration Locales et Provinciales et la Banque Nationale Belge pour les entreprises des secteurs B-N de la Nace Rev. 2 sont exploitées pour compléter les informations collectées par le questionnaire abrégé.
- 2) Un questionnaire complet est envoyé aux entreprises des secteurs P à S de la Nace Rev.2 (M à O de la Nace avant 2008).

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données sont collectées au niveau des entreprises.

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête sur les coûts de la main d'œuvre est organisée tous les 4 ans depuis 1996. Les données brutes ne sont pas disponibles mais les données agrégées belges sont disponibles sur Statistics Belgium ([lien internet vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées sont disponibles sur le site d'Eurostat ([lien vers les données européennes](#)).

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Lydia Merckx

Type de contact : entretien face-à-face

a) Objet du contact

Absence de prise en compte du genre dans l'enquête.

b) Réponse obtenue :

La prise en compte du genre impliquerait un travail beaucoup trop lourd pour les entreprises. Les informations individuelles par sexe se retrouvent dans l'Enquête sur la Structure des Salaires.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. Biais de genre et suggestions

Les données de cette enquête devraient être récoltées par sexe.

9. Enquête annuelle sur les salaires / L'enquête sur la Structure des Salaires (SES)

1. Contexte

L'enquête annuelle sur les salaires est organisée en conformité avec l'arrêté royal du 17 février 2000. Un sondage similaire, l'enquête sur la structure des salaires, (Structure of Earnings Survey, SES), est menée tous les 4 ans dans tous les pays membres de l'Union européenne, les pays candidats à l'adhésion ainsi que les membres de l'Association Européenne de Libre-Echange.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/ses/

2.2. Documents consultés :

- Statistics Belgium. s.d. « Enquête salaires : Note explicative ». En ligne. 11 p.
« http://statbel.fgov.be/fr/binaries/A4_F_Note%20explicative_tcm326-59594.pdf ».
Consulté le 15 février 2013

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'objectif de l'enquête sur la structure des salaires est de disposer d'informations précises et harmonisées sur les salaires des pays membres de l'Union Européenne et sur le lien entre le niveau de rémunération et les caractéristiques individuelles des travailleurs et leur employeur.

En Belgique, l'enquête sur la structure des salaires revêt une importance toute particulière. C'est sur base des données récoltées dans l'enquête qu'est rédigé, tous les ans, le rapport sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes par la DGSIE et l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.

Au niveau Européen, c'est sur base des résultats de l'enquête qu'Eurostat calcule les indicateurs européens sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes (Eurostat. 5 février 2013. *Gender pay gap statistics*. En ligne (Consulté le 20 février):

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Gender_pay_gap_statistics>.

Eurostat publie aussi un rapport sur les bas salaires (Eurostat, 20 décembre 2012, *Travailleurs à bas salaires* proposant une ventilation homme/femme sur base des données récoltées dans l'enquête. En ligne (Consulté le 20 février 2013) :

< http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-20122012-AP/FR/3-20122012-AP-FR.PDF>.

3.2. Données ventilées par sexe

Toutes les données sont ventilées par sexe. Le sexe des travailleurs participant à l'enquête est déduit du Registre National.

3.3. Représentativité

En 2010, l'enquête annuelle sur les salaires reprenait 9.465 unités locales appartenant à 6.772 entreprises des secteurs B à N et P à S de la Nace Rev.2 et employant plus de 10 employés. Les entreprises sont tirées de la Banque Carrefour des Entreprises. Le taux de non-réponse est de 15%. La participation à l'enquête est obligatoire.

L'échantillon de l'enquête annuelle sur les salaires est stratifié selon la taille, la région et le secteur d'activité de l'entreprise.

Tous les 4 ans, l'échantillon de l'enquête annuelle sur les salaires est étendu au secteur de l'administration publique. Les résultats sont alors communiqués à Eurostat et harmonisés au niveau européen.

On distingue donc deux enquêtes. L'enquête belge organisée tous les ans et menée sur un nombre restreint de secteurs et l'enquête européenne, quadriennale, couvrant tous les secteurs de l'économie. L'administration publique est incluse dans l'enquête européenne depuis 2010. Tous les travailleurs liés à l'entreprise par un contrat de travail sont éligibles pour participer à l'enquête (indépendamment du type de contrat et durée de temps de travail).

Les données brutes ne sont pas calibrées sur la base du sexe des travailleurs. Cependant, l'imputation des valeurs manquantes se fait à partir de groupes homogènes de travailleurs constitués sur les critères du sexe, du métier, du secteur, de la classe d'âge et du salaire des employés.

Le pourcentage de femmes parmi les travailleurs couverts par l'enquête est de 42,3% (2010).

3.4. Méthode de sondage

Les entreprises sélectionnées reçoivent un questionnaire papier mais sont encouragées à répondre au sondage par internet. Les entreprises ont l'obligation de répondre elles-mêmes pour chacune de leurs unités locales (définies dans le formulaire comme tous les établissements d'une entreprise où il s'agit d'un lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse). L'entreprise doit remplir un questionnaire par unité locale (la liste des unités locales pour lesquelles l'entreprise doit fournir des informations est communiquée à l'entreprise en même temps que le questionnaire de l'enquête).

Les entreprises participant au sondage doivent elles-mêmes sélectionner les travailleurs pour lesquelles elles communiquent des informations à partir des instructions de la Direction Générale Statistique et Information Economique (DGSIE). Tous les travailleurs salariés liés à l'entreprise par un contrat de travail sont éligibles (ce qui exclut les catégories suivantes : les intérimaires, les administrateurs occupés dans l'entreprise mais non-salariés, les travailleurs empruntés temporairement par d'autres entreprises, les personnes occupées en permanence dans un établissement à l'étranger, les aidants, les travailleurs à domicile et les indépendants). L'entreprise doit fournir des informations pour un échantillon de ses travailleurs. La taille relative de cet échantillon par rapport à la population totale de travailleurs dans l'entreprise est fixée par la DGSIE.

L'entreprise sélectionne les travailleurs sur la base de leurs noms de famille (on fournit aux entreprises participant une lettre de l'alphabet à partir de laquelle elle constitue son échantillon).

La DGSIE projette de modifier la méthode de sélection des travailleurs à partir de 2014. Les entreprises recevront la liste détaillée des travailleurs pour lesquels elles doivent fournir des informations en même temps que le questionnaire. Cet échantillon sera constitué à partir de la base de données Dmfa de l'ONSS.

3.5. Niveaux auxquels les données sont collectées

Les données sont communiquées par les entreprises pour chacune de leurs unités locales et un nombre prédéterminé de travailleurs.

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête sur la structure des salaires existe depuis 1995. Les dernières années de référence de l'enquête sont 2002, 2006 et 2010. L'enquête est maintenant organisée tous les 4 ans. En 2002 et 2006, l'enquête sur la structure des salaires couvrait les secteurs C-K et M-O de la NACE. Depuis 2010, le secteur de l'administration publique est également couvert par l'enquête.

Depuis 1999, une enquête annuelle sur les salaires est également organisée les années où l'enquête sur la structure des salaires n'a pas lieu. Comme mentionné précédemment, cette enquête porte sur un nombre restreint de secteurs (le secteur de l'administration publique n'est pas couvert dans l'enquête annuelle).

Pour l'enquête annuelle sur les salaires, les données agrégées belges sont disponibles sur le site Statistics Belgium ([lien internet vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées pour l'enquête quadriennale sur la structure des salaires sont disponibles sur le site d'Eurostat ([lien vers les données européennes](#)). On y trouve également le rapport sur les bas salaires en Europe ([lien vers le rapport d'Eurostat sur les bas salaires](#)).

4. ***Prises de contact***

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Lydia Merckx

Type de contact : entretien face-à-face

a) Objet du contact :

Couverture sectorielle et biais de genre.

b) Réponse obtenue

La sous-représentation des femmes due à la non prise en compte du secteur public dans l'enquête annuelle est compensée par l'inclusion du secteur public dans l'enquête européenne menée tous les 4 ans. Il reste que les entreprises de moins de 10 travailleurs ne sont pas couvertes par l'enquête.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

A partir de 2014, la méthode de sélection des employés sera modifiée (voir ci-dessus).

5. ***Biais de genre et suggestions***

On observe un biais de genre dû à une sous-représentation des femmes parmi les travailleurs repris dans l'échantillon de l'enquête sur la structure des salaires. Les femmes représentaient 42.3% des travailleurs de l'échantillon net de l'enquête en 2010. A titre de comparaison, les femmes constituaient 45.60% des salariés, tous secteurs confondus au dernier semestre de 2010 selon l'ONSS. Ce biais n'est pas corrigé lors de la calibration des données.

Cette sous-représentation des salariées dans l'échantillon s'explique par le fait que les femmes sont plus nombreuses à travailler dans les entreprises de petite taille (inférieure ou égale à 10 salariés). Fin 2010, 22.5% des salariées du secteur privé travaillaient dans des entreprises de petite taille contre 19% des hommes salariés.

L'enquête sur la structure des salaires récolte des informations quant au salaire brut total, les rémunérations pour les heures supplémentaires, primes pour travail en équipe, de nuit ou le week-end et primes de rendement, gratifications et commissions. Il serait intéressant d'élargir l'ensemble des variables récoltées relatives au salaire pour y inclure des informations sur les avantages extra-légaux, régimes complémentaires de retraite et d'assurance maladie.

10. Enquête sur la Formation Professionnelle Continue (CVTS)

1. Contexte

L'enquête sur la Formation Professionnelle Continue (Continuing Vocational Training Survey en anglais, CVTS) est organisée par le règlement numéro 577/98 du Conseil Européen et l'arrêté royal du 10 janvier 1999. Une enquête similaire est organisée dans tous les pays membres de l'Union européenne ainsi qu'en Croatie et en Norvège.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/cvts/

2.2. Documents consultés :

- Eurostat. 2006. « Synthesis of national quality reports for the 3rd Continuing Vocational Training Survey (CVTS3) : European Union manual ». En ligne. 156 p. <http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/3d_Continuing_Vocational_Training_Survey_Manual.pdf>. Consulté le 15 février 2013.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

Le but de l'enquête sur la formation professionnelle continue est de faire l'inventaire des efforts de formation dans les entreprises européennes. Ce type de formation est défini dans le formulaire de l'enquête sur base des critères suivants : la formation est planifiée à l'avance et est toujours suivie dans le cadre de la profession, la formation a pour but d'apprendre au travailleur de nouvelles compétences ou d'améliorer ses compétences existantes, la formation est partiellement ou intégralement financée par l'entreprise (ce qui peut se faire de manière indirecte, par exemple, par le biais des cotisations versées à des fonds de formations ou par la mise à disposition du temps de travail).

Cette enquête collecte des données structurelles sur l'entreprise et les stratégies en matière de formation professionnelle continue ainsi que des informations portant sur les caractéristiques des formations organisées en entreprises et les cours internes et externes offerts aux salariés. Le sondage évalue par ailleurs la qualité de ces cours, leurs résultats et les obstacles à l'organisation de telles formations.

3.2. Données ventilées par sexe

L'enquête sur la formation professionnelle continue est menée auprès des entreprises. Seules deux variables sont ventilées par sexe : le nombre de personnes actives dans l'entreprise et le nombre de salariés participant à un ou plusieurs cours internes ou externes. Les autres variables sont agrégées au niveau de l'entreprise.

3.3. Représentativité

L'échantillon de l'enquête est composé de 3 434 entreprises des secteurs C-K & O de la Nace (après 2008, B-N et R-S de la Nace Rev. 2) et de plus de 10 employés. Ces entreprises sont sélectionnées à partir de la Banque Carrefour des Entreprises. Le taux de non-réponse est de 62,4%.

L'échantillon est stratifié selon la région, la taille de l'entreprise et le secteur.

Le modèle retenu pour la calibration des données tient compte des mêmes variables de stratification que celles utilisées lors de l'échantillonnage (à savoir, la région, le secteur et la taille de l'entreprise) et du nombre moyen de salariés dans le secteur. Aucune extrapolation sur la base du sexe des salariés n'est effectuée.

3.4. Méthode de sondage

La méthode de collecte des données est mixte. Les organisateurs de l'enquête font une distinction entre les entreprises de grande taille (plus de 380 employés) et les plus petites.

Les entreprises de taille inférieure reçoivent un questionnaire papier par courrier. La lettre accompagnant le questionnaire signale à la personne concernée la possibilité de répondre au questionnaire par internet.

Une approche personnalisée est préconisée pour les entreprises de plus grande taille. Ces entreprises reçoivent l'assistance d'un groupe d'enquêteurs pour les aider à répondre au questionnaire dans le but d'alléger la charge administrative pesant sur celles-ci.

3.5. Niveau auquel les données sont récoltées

Les données sont récoltées au niveau de l'entreprise. Le questionnaire est adressé au responsable de la formation en entreprise

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête sur la formation professionnelle continue existe depuis 2005 et est organisée tous les 5 ans. L'enquête n'est pas amenée à être reconduite après 2010. Elle sera, dans le futur, intégrée à l'enquête sur la structure des entreprises et/ou à l'enquête sur l'éducation des adultes.

Les données brutes ne sont pas disponibles mais les données agrégées belges sont disponibles sur le site Statistics Belgium ([lien internet vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées sont accessibles sur le site d'Eurostat ([lien internet vers les données européennes](#)).

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Lydia Merckx

Type de contact : entretien face-à-face

a) Objet du contact :

Données non ventilées par sexe.

b) Réponse obtenue :

La prise en compte du genre impliquerait un travail beaucoup trop lourd pour les entreprises.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. Biais de genre et suggestions

Les données suivantes devraient être collectées par sexe :

- Nombre total d'heures travaillées de tous les travailleurs de l'entreprise ;
- Total des coûts salariaux directs et indirects pour l'ensemble des salariés de l'entreprise ;
- Le nombre de salariés à qui l'entreprise a proposé des formations par mode de formation professionnelle ;
- **Le nombre d'heures payées lors de la période de référence qui ont été consacrées à l'organisation de cours internes ou externes ;**
- Le nombre de participants au sein de l'entreprise aux formations professionnelles initiales (les formations professionnelles initiales sont des formations en alternance du type apprentissage).

Il serait nécessaire de récolter le nombre d'heures consacrées aux cours internes et externes de formation par sexe. C'est sur base de cette variable qu'est calculée la durée moyenne des formations en entreprise. Les pays membres de l'Union Européenne ont l'obligation de fournir à Eurostat des données sur la durée des formations par sexe. En Belgique, la durée moyenne des formations par sexe est calculée en prenant le ratio de la durée totale de formation par le nombre de participants. Il est donc impossible de connaître la durée des formations suivies par les hommes et les femmes séparément.

La dimension genre est essentielle dans l'analyse des formations professionnelles continues : les résultats de l'enquête montrent que les femmes sont moins nombreuses à participer aux formations professionnelles que les hommes (le taux de participation aux formations professionnelles atteignait 49% chez les femmes contre 53% chez les hommes en 2010 selon Eurostat).

Enquêtes auprès de ménages ou d'individus

11. Enquête sur les Forces de Travail (LFS)

1. Contexte

L'enquête sur les forces de travail (Labor Force Survey en anglais, LFS) est organisée en conformité avec le règlement numéro 577/98 du Conseil Européen et l'arrêté royal du 10 janvier 1999. Une enquête similaire est menée dans tous les pays membres de l'Union européenne, les pays candidats à l'adhésion à l'Union et les membres de l'Association Européenne de Libre-Echange.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/

2.2. Documents consultés :

- Eurostat. 2011. « Quality report of the European Labor Force Survey : 2009 ». En ligne. < http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-RA-11-020/EN/KS-RA-11-020-EN.PDF>. Consulté le 15 février 2013

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'enquête sur les forces de travail fournit des données annuelles et trimestrielles sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. L'objectif de l'enquête sur les forces de travail est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes exhaustifs et distincts (personnes occupées, chômeurs et inactifs) sur base des définitions du Bureau International du Travail. Elle fournit, sur chacune de ces catégories, des données descriptives et explicatives. Cette enquête fait partie des enquêtes par sondage sur la population active, organisées au niveau de l'Union européenne et coordonnées par l'office statistique des Communautés européennes Eurostat en collaboration avec les instituts nationaux de statistique. Le but en est de collecter des informations qui soient comparables au niveau européen, en particulier concernant le taux de chômage et le taux d'emploi.

L'enquête apporte un grand nombre d'informations portant entre autres sur :

- le travail à temps partiel et ses motivations,
- la durée du travail chez les salariés et les non-salariés,
- les différentes formes de travail temporaire,
- la recherche par certains travailleurs d'un autre emploi qui pourrait indiquer une situation de sous-emploi quantitatif (désir de travailler plus d'heures hebdomadaires) ou qualitatif (recherche d'un emploi plus en rapport avec les qualifications ou de meilleures conditions de travail),
- les chômeurs découragés (personnes qui souhaiteraient travailler mais estiment qu'aucun emploi n'est disponible)

- les raisons pour lesquelles certain, bien que en cherchant un emploi, ne seraient pas disponibles pour commencer dans un bref délai, ou, au contraire, se déclarent disposés à travailler mais ne cherchent pas d'emploi,
- les formations (générales ou professionnelles, en ou hors entreprises),
- la mobilité géographique des travailleurs selon leurs caractéristiques individuelles.

L'enquête revêt aussi une importance particulière d'un point de vue genre. C'est sur base des informations récoltées dans l'enquête forces de travail que sont calculés les indicateurs européens relatifs à l'égalité des sexe sur le marché du travail (taux d'emploi, de chômage, travail à temps partiel et travail temporaire) et la garde des enfants (taux d'emploi et travail à temps partiel selon le nombre et l'âge des enfants, voir Eurostat, 6 décembre 2011, Gender equality indicators, < http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/employment_social_policy_equality/equality/gender_indicators>. Consulté le 20 février 2013).

3.2. Données ventilées par sexe

Toutes les données sont ventilées par sexe.

3.3. Représentativité

En 2010, environ 84.000 individus (issus de 42.176 ménages privés) tirés du Registre National ont participé à l'enquête. Tous les membres de plus de 15 ans des ménages sélectionnés sont interrogés. Contrairement au plan d'échantillonnage d'autres pays européens, l'échantillon de l'enquête belge des forces de travail n'est pas rotatif. Seuls les individus n'ayant pas participé à l'enquête lors des 10 derniers mois sont éligibles au sondage. Le taux de non-réponse oscille autour de 25%. L'enquête est obligatoire.

Un sondage à deux degrés est réalisé. Le territoire national est divisé en provinces (en y assimilant la Région de Bruxelles-Capitale) formant 11 strates. A l'intérieur de chaque strate, on constitue des sections statistiques qui sont les unités primaires d'échantillonnage. Une section correspond soit à un quartier en milieu urbain ou à un hameau en zone rurale. On sélectionne, à l'intérieur de chaque strate, un nombre de sections proportionnel au volume de la population de chaque strate. Dans chaque section choisie lors de la première phase d'échantillonnage, on tire au hasard 20 ménages pour participer à l'enquête. L'enquête sur les forces de travail est un sondage continu tout au long de l'année.

Les données trimestrielles sont calibrées et imputées pour la non-réponse sur base de la province, du sexe et de l'âge des répondants.

Le pourcentage de femmes dans l'échantillon est de 51% (en 2010).

3.4. Méthode de sondage

Le sondage s'effectue dans la plupart des cas par entretien en tête-à-tête avec l'enquêteur. Les ménages constitués exclusivement de personnes de plus de 65 ans hors emploi sont interrogés par téléphone.

En cas d'absence lors de la visite de l'enquêteur, un membre du ménage, majeur d'âge, peut répondre au questionnaire au nom de l'absent(e) ou des absent(e)s. Le tableau ci-dessous reprend

des informations plus détaillées sur les personnes interrogées via un autre membre du ménage. En 2011, 20.2% des participants furent interrogés via une tierce personne. L'utilisation de proxy est plus fréquente pour les hommes (20,6% des réponses sont obtenues par l'intermédiaire d'un autre membre du ménage) que pour les femmes (19,9%). De manière générale, on constate que l'utilisation de proxy est plus fréquente pour les classes d'âge inférieures par rapport aux classes d'âge plus âgées, les personnes en emploi par rapport à celles au chômage et les travailleurs à temps plein par rapport aux travailleurs à temps partiel.

Tableau 1. Caractéristiques des individus interrogés via un autre membre du ménage

Caractéristique du répondant	% de réponses obtenues par une tierce personne		
	Le répondant est une femme	Le répondant est un homme	Les deux sexes confondus
Statut sur le marché du travail			
Chômeurs (définition ILO)	15.2%	20.4%	18%
En emploi	17.6%	19.6%	18.7%
Inactif	22.5%	22%	22.3%
Groupe d'âge			
15-24 ans	43.7%	48.1%	46%
Temps de travail			
Travailleurs à temps plein	18.8%	20.2%	20.1%
Travailleurs à temps partiel	16.1%	14.6%	15.8%
Total	19.9%	20.6%	20.2%

Source : DGISE

3.5. Niveaux auxquels les données sont collectées

Les données sont collectées auprès de tous les membres des ménages de plus de 15 ans.

3.6. Personne de référence

Un membre est désigné comme personne de référence au sein du ménage. La personne de référence sert ici uniquement à établir des liens entre les différents membres du ménage. Contrairement à d'autres enquêtes telles que l'enquête sur le budget des ménages ou sur les revenus et conditions de vie, la personne de référence n'a pas la charge de répondre à un questionnaire au nom du ménage. Il s'agit de la personne active en emploi la plus âgée ou, à défaut, le membre du ménage disposant des revenus les plus élevés (dans le cas où aucun membre du ménage ne serait en emploi). La personne de référence désignée par l'enquêteur des forces de travail selon cette définition ne correspond donc pas nécessairement à la personne de référence retenue dans le Registre National.

3.7. Disponibilité des données

La Belgique organise une enquête sur les forces de travail sur son territoire depuis 1983. L'enquête se déroule de manière continue.

Les résultats sont disponibles trimestriellement et annuellement. Les données brutes sont accessibles sous réserve de l'accord de la Commission de la Protection de la Vie Privée ([lien vers le site internet de la Commission](#)). Les données agrégées belges sont disponibles sur le site Statistics Belgium ([lien internet vers les données agrégées](#)). Finalement, les données européennes harmonisées et plus particulièrement les indicateurs européens sur l'écart salarial se trouvent sur le site d'Eurostat ([lien vers les données européennes](#), [lien vers les indicateurs européens sur l'écart salarial](#)).

4. Prises de contact

4.1. Personnes contactés

Lydia Merckx

Type de contact : entretien face-à-face

Nicolas Rogister

Type de contact : entretien face-à-face, téléphone

a) Objet du contact :

- rôle de la personne de référence
- disponibilité des données individuelles sur les revenus

b) Réponse obtenue :

Le revenu des individus sondés lors de l'enquête sur les forces de travail est disponible depuis 2010. Avant 2010, le taux de non-réponse était trop élevé pour publier cette variable. Les données sont maintenant corrigées par les informations collectées dans l'enquête sur la structure des salaires.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. Biais de genre et suggestions

L'utilisation de proxy introduit un biais de genre. Dans l'enquête sur les forces de travail, on constate que l'utilisation de proxy a tendance à sous-estimer le taux de chômage et que cet effet est plus prononcé pour les femmes que pour les hommes. Si on exclut les réponses obtenues par proxy, le taux de chômage passe de 7.1% à 7.455% pour les hommes et de 7.3% à 7.91% pour les femmes interrogées au dernier trimestre de 2011.

La définition de la personne de référence n'est pas sexuellement neutre. Dans l'enquête sur les forces de travail, la personne de référence sert seulement à établir des liens entre les membres du ménage. On peut, dès lors, facilement opter pour une définition plus neutre de la personne de référence (telle que le membre du ménage majeur d'âge dernier en date à avoir eu son anniversaire).

L'enquête sur les forces de travail étudie les raisons du travail à temps partiel. Selon Eurostat, le temps partiel est involontaire lorsque la personne travaille à temps partiel car elle n'a pas pu trouver

de travail à temps plein. Il faudrait établir une distinction entre le travail à temps partiel *librement choisi*, lorsque le travailleur choisit de travailler à temps partiel pour des raisons personnelles, et le travail à temps partiel *subi* ou *contraint*, lorsque la situation du marché du travail ou la situation familiale du travailleur ne lui laisse pas d'autres choix que de travailler à temps partiel (Valenduc, Gérard. 2012. *Les femmes et l'emploi atypique* ». Bruxelles : Etude réalisée par la fondation Travail-Université pour les Femmes CSC, 104 p.).

12. TIC Ménages (ICT-HH)

1. Contexte

L'enquête TIC Ménages (Survey on ICT use by households and individuals en anglais, ICT-HH) est organisée en conformité avec le règlement numéro 808/2004 du Parlement et du Conseil Européen. Une étude similaire est menée dans tous les pays membres de l'Union européenne, les pays candidats à l'adhésion ainsi que l'Islande et la Norvège.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/TIC_menages/

2.2. Documents consultés :

- Eurostat. 2011 « Methodological manual for survey for statistics on Information Society ». En ligne. 200 p. <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BG-06-004/EN/KS-BG-06-004-EN.PDF>. Consulté le 15 février 2013

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

Tout comme l'enquête TIC Entreprises, l'objectif de l'enquête TIC Ménages est de tracer l'usage des Technologies de l'information et des communications ainsi que d'établir des indicateurs nationaux sur la fracture numérique. L'enquête s'inscrit dans la stratégie i2020 pour une société européenne de l'information pour la croissance et l'emploi.

3.2. Données ventilées par sexe

Toutes les données sont ventilées par sexe hormis celles relatives à l'infrastructure informatique du ménage.

3.3. Représentativité

Ce sondage est mené auprès de 6431 individus (taille de l'échantillon en 2011) ayant participé à l'enquête sur les forces de travail et dont au moins un membre a entre 16 et 74 ans.

L'échantillon brut du sondage est composé des participants à l'enquête sur les forces de travail. Il s'agit donc d'un échantillon stratifié selon les régions belges (on dénombre 12 strates, Liège est divisé en 2). En 2011, le taux de non-réponse était de 67% (soit 55% par rapport à l'échantillon brut de l'enquête sur les forces de travail).

Les données brutes de l'enquête TIC Ménages sont calibrées sur les critères du sexe, des classes d'âge, du niveau d'éducation et de la province. Seules les classes de revenus du ménage sont imputées, les autres non-réponses restent telles quelles.

Les femmes représentent 44% des répondants (vague 2007).

3.4. Méthode de sondage

Lors de son entretien avec le ménage, l'enquêteur des forces de travail remet au membre désigné pour répondre à l'enquête TIC Ménages les codes digitaux pour accéder au questionnaire en ligne. Deux à trois semaines après la visite de l'enquêteur, les individus qui n'ont pas participé au sondage reçoivent un questionnaire papier par courrier. Avant 2009, les individus étaient interrogés oralement par l'enquêteur des forces de travail.

3.5. Niveaux auxquels les données sont collectées

Les données sont principalement collectées au niveau des individus. Les questions relatives à l'infrastructure informatique et le revenu sont cependant collectées au niveau du ménage.

3.6. Personne de référence

La personne chargée par l'enquêteur des forces de travail de remplir le questionnaire est le membre du ménage entre 16 et 74 ans qui est le dernier en date à avoir eu son anniversaire. Cette personne est seule habilitée à répondre au questionnaire mais elle peut se faire aider par les autres membres du ménage pour la partie du questionnaire relative l'infrastructure informatique du ménage.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête TIC Ménages existe depuis 2005 et est organisée tous les ans.

Les données brutes sont disponibles avec l'accord de la Commission de Protection de la Vie Privée ([lien internet vers le site de la Commission](#)). Les données agrégées belges sont disponibles sur le site Statistics Belgium ([lien internet vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées sont accessibles sur Eurostat ([lien vers les données européennes](#))

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Lydia Merckx

Type de contact : entretien face-à-face

a) Objet du contact :

Biais de genre dans l'enquête

b) Réponse obtenue :

L'enquête est largement individualisée sauf en ce qui concerne l'infrastructure informatique du ménage.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. Biais de genre et suggestions

Les données relatives à l'infrastructure informatique sont agrégées au niveau du ménage. Il n'est donc pas possible d'identifier avec précision les ordinateurs et autres appareils informatiques en possession de et utilisés par chacun des membres du ménage. Il faudrait revoir la formulation de la première partie du formulaire afin d'individualiser les questions portant sur l'infrastructure informatique du ménage.

Le revenu est récolté au niveau du ménage et non de ses membres.

13. Education des Adultes (AES)

1. Contexte

L'enquête sur l'éducation des adultes (Adult Education Survey en anglais, AES) est organisée sur base du règlement numéro 577/98 du Conseil Européen et l'arrêté royal du 10 janvier 1999. Une enquête similaire est organisée dans tous les pays membres de l'Union européenne ainsi qu'en Croatie.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/aes/

2.2. Documents consultés :

Néant

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

Ce sondage porte sur la participation à l'éducation formelle et non-formelle, l'absence de participation et obstacles à la formation, les emplois créés grâce à l'éducation non-formelle, le volume d'heures de cours dans l'éducation formelle et non-formelle, les employeurs finançant le coût de la formation, la formation en langues et compétences en TIC, la participation sociale et culturelle de la population.

Le questionnaire de l'enquête sur l'éducation des adultes définit l'éducation formelle comme la formation menant à un diplôme ou certificat reconnu par l'administration générale de l'enseignement ou le ministère de la défense (Ecole Royale Militaire). Par éducation non-formelle, on entend la formation menant à un diplôme ou certificat qui n'est pas nécessairement reconnu par un ministère mais qui peut être requis pour l'exercice d'une profession, par exemple. Enfin, l'apprentissage informel peut se pratiquer aussi bien avec un accompagnement que de façon autonome. Cette dernière méthode d'apprentissage s'effectue de manière consciente et planifiée mais en dehors d'un établissement ou d'une organisation.

3.2. Données ventilées

Cette enquête est menée auprès des individus. On détermine le sexe des participants à partir du Registre National. Toutes les données sont ventilées par sexe.

3.3. Représentativité

a) Première vague (2007)

Lors de la première vague (2007), l'enquête sur l'éducation des adultes était menée sur un échantillon de 4.850 individus domiciliés en Belgique et ayant entre 25 et 64 ans. Les individus participant à l'enquête étaient directement sélectionnés à partir du Registre National. Le taux de non-réponse de 63% (le taux de non-réponse au questionnaire internet atteignait 90%).

L'échantillon est stratifié en 18 niveaux selon les trois régions belges, les 2 sexes et 3 classes d'âge (25-34 ; 35-49 et 50-64). Les données brutes sont calibrées pour refléter la répartition hommes/femmes dans la population totale belge ainsi que la pyramide des âges.

b) A partir de la deuxième vague (2011)

A partir de la deuxième vague (2011), l'enquête sur l'éducation des adultes est devenue un module ad hoc quadriennal de l'enquête sur les forces de travail. L'unité primaire d'échantillonnage est le ménage (issu de l'échantillon de l'enquête sur les forces de travail). L'unité secondaire d'échantillonnage est l'individu. Un seul membre du ménage est désigné pour répondre au questionnaire.

L'utilisation de proxy n'est pas autorisée.

3.4. Méthode de sondage

Les participants à l'enquête sur l'éducation des adultes sont invités en premier lieu à répondre au questionnaire via internet. Un formulaire papier est ensuite envoyé aux personnes qui tardent à compléter l'enquête sur internet. A partir de la seconde vague de l'enquête (2011), le questionnaire est déposé au domicile des ménages participant à l'enquête sur les forces de travail par l'enquêteur LFS lors de sa visite.

Le questionnaire doit être complété personnellement; l'utilisation de proxy n'est pas autorisée.

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données sont collectées au niveau des individus. Le revenu et le montant des dépenses liées aux activités d'apprentissage sont cependant récoltés au niveau des ménages.

3.6. Personne de référence

La personne désignée au sein du ménage pour répondre au questionnaire est le membre ayant entre 25 et 64 ans qui est le dernier en date à avoir eu son anniversaire.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête sur l'éducation des adultes est organisée depuis 2007 et a lieu tous les 4 ans.

Les données brutes sont disponibles sur demande après approbation de la Commission de Protection de la Vie Privée ([lien vers le site internet de la Commission](#)). Les données agrégées belges, concernant les motifs de participation à l'apprentissage et à la formation formelle et informelle, sont également accessibles sur le site internet Statistics Belgium ([lien internet vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées sont accessibles sur le site d'Eurostat ([lien vers les données européennes](#)).

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Lydia Merckx

Type de contact : entretien face-à-face

a) Objet du contact :

Biais de genre dans l'enquête

b) Réponse obtenue :

L'enquête est largement individualisée.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Les données de la seconde vague (2011) seront disponibles en mars/avril 2013.

5. Biais de genre et suggestions

Il faudrait récolter le revenu au niveau des individus et non du ménage. Il faudrait aussi établir une distinction entre les dépenses relatives aux activités d'apprentissage que la personne sondée a assumée seule et l'intervention éventuelle d'autres membres du ménage.

L'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (Groupe de travail du Conseil Supérieur des Statistiques, Présentation Power Point du 19/06/2012) a souligné que la liste des orientations d'étude reprise dans le formulaire de l'enquête est répartie de manière déséquilibrée. La liste propose davantage de détails pour les orientations comptant un nombre d'élèves masculins plus élevé.

VI. SECURITE SOCIALE

Néant.

VII. SANTÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Enquêtes auprès de ménages ou d'individus

14. Enquête de Santé Belge (HIS)

1. Contexte

L'enquête de santé belge (Health Interview Survey, HIS) est un sondage organisé sur la base du règlement numéro 1338/2008 de la Commission européenne du 16 décembre 2008. Une enquête similaire est menée dans 18 autres pays européens (Autriche, Estonie, Slovénie, Suisse, Bulgarie, République Tchèque, Chypre, France, Lettonie, Malte, Roumanie, Turquie, Allemagne, Grèce, Espagne, Hongrie, Pologne, Slovaquie).

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

<https://www.wiv-isp.be/epidemiologie/epifr/index4.htm>

2.2. Documents consultés :

- Institut scientifique de santé publique. Mars 2005. « Health Interview Survey: Research Protocol ». En ligne. 22 p. «http://www.stes-apes.med.ulg.ac.be/Documents_electroniques/MET/MET-DON/ELE%20RAP%20MET-DON%206945.pdf ». Consulté le 15 février 2013.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

Les objectifs de l'enquête sont d'identifier des priorités en matière de santé, de décrire l'état de santé et les besoins en matière de santé de la population, d'estimer la prévalence et la répartition des indicateurs de santé, d'analyser les inégalités sociales en matière de santé et d'accès aux soins de santé, d'étudier la consommation des soins et ses déterminants et d'observer les tendances au cours du temps concernant la santé de la population.

L'enquête de santé belge est divisée en 6 thèmes principaux : état de santé, style de vie et prévention, consommation des soins de santé, relation entre la santé et l'environnement social, santé des personnes âgées, inégalités sociales.

3.2. Données ventilées

Les données relatives à la santé et aux conditions de vie des individus sont ventilées par sexe. Le formulaire de l'enquête contient en plus des questions spécifiques à chacun des deux sexes portant sur la prise d'hormones contrant les effets de la ménopause, la grossesse, les troubles prostatiques.

3.3. Représentativité

En 2008, l'échantillon final de l'enquête de santé belge comptait 11.254 individus issus de 5.805 ménages privés domiciliés en Belgique. L'unité primaire d'échantillonnage est le ménage sélectionné à partir du Registre National. A partir de 2004, un sur-échantillonnage des classes d'âges supérieures (à partir de 65 ans) est opéré pour mieux évaluer l'état de santé des personnes âgées. Un sous-échantillon de 1250 ménages dits « âgés » (à savoir, dont au moins un membre a plus de 65 ans) est ajouté à l'échantillon. La moitié de ces ménages comprend un membre de plus de 85 ans. Au sein de chaque ménage, on sélectionne ensuite maximum 4 individus sur base de leur date d'anniversaire (voir ci-après). Le taux de non-réponse de l'enquête était de 55%.

L'échantillon est stratifié selon des critères géographiques (régions, provinces, communes) et démographiques, sur la base de l'âge des membres du ménage (afin d'opérer le sur-échantillonnage des ménages âgés). Dans chaque commune sélectionnée, on tire au hasard 50 ménages à partir de la personne de référence du Registre National (*de facto* le membre du ménage ayant notifié le dernier changement d'adresse).

Les données brutes récoltées par l'enquête sont calibrées pour refléter la structure de la population. La post-stratification de l'échantillon se base sur le sexe, l'âge, le lieu de résidence des répondants et la taille du ménage. Il n'y a pas de méthode d'imputation des données manquantes.

En 2008, le pourcentage de femmes dans l'échantillon était de 53,4%. La répartition hommes/femmes dans l'échantillon de l'enquête est stable à travers le temps (51,2% de femmes en 1997, 51,3% en 2001, 53% en 2004).

3.4. Méthode de sondage

Le medium de sondage privilégié par les organisateurs de l'enquête est l'entretien face-à-face. Cette pratique est cependant rendue difficile en milieu urbain. C'est pourquoi les enquêteurs sont parfois amenés à interroger les participants par téléphone. Le sondage comporte 3 parties :

- 1) Un questionnaire « ménage » est complété par l'enquêteur, lors de l'entretien, le plus souvent sur la base des réponses fournies par la personne de référence du ménage. Les questions de ce formulaire portent sur la composition du ménage, le revenu mensuel, les dépenses pour la santé.

Tous les membres du ménage doivent répondre à deux questionnaires individuels.

- 2) Le premier questionnaire individuel est soumis oralement aux participants et complété par l'enquêteur. Ce formulaire porte sur les affections chroniques et les limitations physiques.
- 3) Le second questionnaire individuel est complété par écrit par les personnes sondées. Les questions de ce formulaire sont considérées comme davantage sensibles (et portent, entre autres, sur la consommation d'alcool, de drogue ou la santé mentale).

Dans chaque ménage, on interroge la personne de référence, son ou sa partenaire au cas échéant, et 2 ou 3 autres membres du ménage sélectionnés sur base de leur date d'anniversaire. On n'interroge pas plus de 4 personnes par ménage.

L'utilisation de proxy est obligatoire pour les membres du ménage de moins de 15 ans, les personnes gravement malade ou mentalement perturbées et pour les personnes âgées vivant en institution mais toujours officiellement domiciliées à l'adresse du ménage. Un tiers peut servir de proxy lorsque la personne sélectionnée est absente pour plus d'un mois ou refuse explicitement de participer à l'interview. L'utilisation de proxy est autorisée seulement pour le premier questionnaire individuel. Lors de l'enquête 2008, 23% des répondants furent interrogés par l'intermédiaire d'un autre membre du ménage et 2% via une personne extérieure au ménage.

3.5. Niveaux auxquels les données sont collectées

L'enquête de santé belge récolte des données au niveau des ménages (un questionnaire ménage est soumis à une personne de référence) et de leurs membres (un nombre défini de membres par ménages est interrogés individuellement sur leur état de santé).

3.6. Personne de référence

La personne de référence est la personne de référence indiquée pour le ménage dans le Registre National. Le questionnaire ménage est le plus souvent complété par cette personne de référence mais les autres membres du ménage ont également la possibilité d'y répondre.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête de santé belge est organisée depuis 1997 et a lieu tous les quatre ans.

Les données brutes sont disponibles sur demande après accord de la Commission de Protection de la Vie Privée ([lien internet vers le site de la Commission](#)). Les résultats agrégés belges sont disponibles via la base de données interactive de l'Institut Scientifique de Santé Publique ([lien vers la base de données interactive](#)). Les données européennes harmonisées sont disponibles sur le site d'Eurostat ([lien vers les données européennes](#)).

Une analyse commentant les résultats de l'enquête est disponible sur le site de l'Institut Scientifique de la Santé publique ([lien vers les rapports de l'ISP](#)). Chacun des 6 thèmes de l'enquête est repris et analysé dans un rapport séparé.

4. **Prises de contact**

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Jean Tafforeau

Type de contact : E-mail

a) Objet du contact

- Impact de l'utilisation de proxy et biais de genre

- Choix de la personne de référence
- Calcul du niveau d'éducation et du revenu au niveau du ménage

b) Réponse obtenue :

Aucune étude n'a été menée à propos de l'impact de l'utilisation de proxy sur les réponses obtenues.

La personne de référence du ménage est la personne de référence du Registre National. C'est à partir de cette personne que le ménage est sélectionné. Bien que cette personne soit le plus souvent celle qui répond au questionnaire ménage, les autres membres du ménage ont aussi la possibilité de répondre au questionnaire ménage.

Les résultats de l'enquête sont présentés selon le niveau d'éducation du ménage (on attribue au ménage le niveau d'éducation le plus élevé des membres du ménage). Cela permet d'évaluer avec davantage de précision le lien entre l'état de santé et le niveau d'éducation pour les enfants et jeunes adultes, qui n'ont pas encore terminé leurs études.

Lors de précédentes vagues de l'enquête, le revenu était collecté au niveau des individus plutôt qu'au niveau du ménage. Cependant, il fut constaté que les membres du ménage ne répondaient pas avec la même précision aux questions sur le revenu ce qui menait à une sur- ou sous-évaluation du revenu total du ménage. L'Institut Scientifique de Santé Publique considère que de demander le revenu total du ménage plutôt que le revenu de chacun de ses membres améliore la précision des données collectées dans l'enquête ayant trait au ménage.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

En 2013, l'Institut de Santé Publique organisera la cinquième vague de l'enquête. A partir de 2013, il sera possible de savoir le nombre d'hommes et de femmes qui ont répondu au questionnaire « ménage ».

5. Biais de genre et suggestions

La personne de référence chargée de répondre au questionnaire ménage est la personne de référence du Registre National. Or, il existe une prépondérance d'hommes parmi les personnes de référence du Registre National (66.24% des personnes de référence du Registre National sont des hommes). La personne de référence est interrogée sur le revenu du ménage, les dépenses de soins de santé du ménage, le tabagisme chez les femmes enceintes.

Toutes les données de l'enquête sont analysées en fonction du niveau d'éducation et, pour les points concernant l'état de santé des personnes âgées, du revenu équivalent du ménage. Le niveau d'éducation est construit sur base du plus haut niveau d'éducation atteint, soit par la personne de référence du ménage, soit par son ou sa partenaire. Ce niveau d'éducation est alors attribué à l'ensemble des membres du ménage. Le revenu équivalent du ménage est calculé en pondérant le revenu de chacun des membres du ménage (un poids de 1 est attribué au revenu de la personne de référence, 0,5 pour tout autre adulte du ménage et 0,3 pour les enfants du ménage). Il faudrait utiliser le niveau de revenu et d'éducation individuel plutôt que celui du ménage.

Il faudrait utiliser les niveaux d'éducation de chacun des membres du ménage plutôt que d'extrapoler le niveau d'éducation du répondant à tous les membres du ménage.

Bien que l'on évite l'utilisation de proxy pour des questions trop sensibles, il serait intéressant de mener une étude pour évaluer l'impact de l'utilisation de proxy sur les réponses obtenues.

15. Survey of Health Ageing and Retirement in Europe (SHARE)

1. Contexte

L'enquête SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe en anglais), aussi dénommée « 50+ en Europe » est organisée à l'initiative d'un consortium international de chercheurs. La coordination centrale (à Munich, Allemagne) est financée sur budget européen (programme ESFRI) depuis 2010 (auparavant, les enquêtes nationales étaient également financées par l'Europe), tandis que l'enquête nationale fut financée par Belspo pour la vague 4 (2010-2011), par les communautés et régions en vague 5 (2012-2013).

L'enquête est organisée dans 20 pays, tant de l'union communautaire qu'à l'extérieur (Suisse, Israël) et est comparable à d'autres enquêtes similaires (HRS aux USA, Elsa au Royaume-Uni). Enfin, elle inspire des enquêtes dans des pays émergents (Chine...)

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

<http://www.share-project.org/>

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'enquête SHARE vise à mettre en relation trois grands domaines de la vie des personnes de plus de 50 ans : la santé, les données financières et les relations. Plus précisément, elle collecte des données démographiques (état civil, niveau d'étude, etc.), des données sur la santé, les soins de santé, l'emploi, la retraite (et les futurs droits), l'épargne, les dons et héritages, le logement, la consommation, les relations familiales et amicales, l'activité (associative), les attentes par rapport à l'avenir, etc. Des modules spécifiques permettent également de mesurer les ressources cognitives (mémorisation, fluidité verbale, localisation temporelle et spatiale, calculs mentaux), les capacités physiques (test de poigne, de force des jambes), la dépression (échelle Euro-D).

3.2. Données ventilées

L'unité principale étudiée dans l'enquête est le ménage. Les personnes interrogées sont un membre du ménage de 50 ans et son conjoint éventuel, quel que soit l'âge. S'il y a d'autres personnes dans le ménage, elles ne sont pas interrogées, mais une estimation de leurs apports financiers est effectuée. Le questionnaire comprend des questions individuelles (et qui peuvent donc être ventilées par individu), comme celles sur la santé, les relations familiales et amicales, les différents tests (cognitifs, physiques), l'emploi, la retraite, les revenus, les dons et héritages, les données démographiques. Toutefois, certains modules ne sont posés qu'à une seule personne : composition du ménage, relations avec les enfants, caractéristiques du logement, consommation. Pour ces modules, il n'est

pas possible de clairement identifier ce qui correspond à l'un ou l'autre des membres interrogés, lorsqu'il y en a plusieurs.

3.3. Représentativité

Lors de la vague 2010, 3793 ménages privés domiciliés en Belgique ont participé à l'enquête, correspondant à de 5345 individus (1957 ménages et 2636 individus en Wallonie et dans la région de Bruxelles-Capitale et 1836 ménages et 2809 individus en Flandre). Les ménages entrés entre la vague 1 et la vague 3 ont été sélectionnés au départ de l'annuaire téléphonique. Les ménages entrés en vague 4 (2800 individus) ont été sélectionnés à partir du Registre National. Ils étaient contactés par courrier puis par sollicitation en face à face.

En 2010, 40% des nouveaux ménages échantillonnés et 80% des ménages longitudinaux (panel) ont répondu aux questionnaires.

Le plan d'échantillonnage de l'enquête SHARE se déroulait en deux phases. On présélectionnait d'abord un certain nombre de communes, préalablement réparties en strates selon leur taille. Dans chacune de ces communes, un nombre égal de ménages était tiré aléatoirement à partir du Registre National. Cela signifie donc, pour assurer le caractère représentatif, que les petites communes avaient moins de chances d'être tirées au sort. L'ensemble des ménages sélectionnés était contacté, sans autre rectification (pas de quota, par exemple). Les données sont pondérées dans une phase ultérieure (le sexe des répondants est pris en compte lors des calculs d'extrapolation des données).

L'utilisation de proxy est autorisée au cas où la personne sélectionnée éprouverait des difficultés pour répondre au questionnaire (excepté pour les modules portant sur le réseau social, les attentes par rapport à l'avenir, l'activité, les tests physiques et la santé mentale).

Le pourcentage de femmes dans l'échantillon est de 55.2%.

3.4. Méthode de sondage

Les ménages participants sont interrogés en face-à-face, par une procédure CAPI.

Un questionnaire établissant (ou vérifiant, pour les longitudinaux) la composition du ménage est d'abord proposé. Ensuite, un questionnaire individuel est administré. En cas de difficultés cognitives, un proche peut aider à remplir le questionnaire, en tout ou partie (sauf les modules personnels comme les attitudes, les tests, etc.), en aide ou en remplacement. Enfin, en cas de décès d'un ancien participant, un court questionnaire à son sujet (sur les circonstances du décès, l'héritage, les hospitalisations, etc.) est proposé à un proche. Les répondants en maison de repos sont interrogés, mais le questionnaire est écourté des modules non ou moins pertinents (caractéristiques du logement, composition du ménage, consommation...).

En 2010, il était également demandé aux ménages de remplir un court questionnaire papier, retourné par la poste à l'institut de sondage et encodé ensuite (ce questionnaire contenait quelques questions plus sensibles et les éventuelles questions spécifiques à chaque pays).

3.5. Niveaux auxquels les données sont collectées

Comme mentionné ci-dessus, les données de l'enquête SHARE sont récoltées auprès des individus et des ménages. L'unité principale de l'enquête est cependant le ménage. Il n'est pas possible d'identifier avec précision les montants relatifs aux revenus et aux dépenses de consommation des membres individuels du ménage.

3.6. Personne de référence

Une personne de référence est désignée au sein du ménage pour compléter le questionnaire « ménage ». Celle-ci est par défaut celle qui a été tirée au sort, mais toute autre personne faisant partie du ménage est acceptée pour cette étape. Ce court questionnaire ne sert en effet qu'à déterminer la composition du ménage.

Ensuite, un répondant pour les questions financières (transferts financiers, logement, patrimoine, revenu et consommation du ménage) est déterminé, au choix des répondants : celui qui s'estime le plus apte à répondre à ces questions. Cette personne est de sexe masculin dans 43.3% des ménages domiciliés en Wallonie et dans la région de Bruxelles-Capitale et 47.7% des ménages domiciliés en Flandre.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête SHARE est organisée depuis 2004 et a lieu tous les deux ans.

Les données brutes sont disponibles avec l'accord du consortium SHARE ([lien vers le site européen de SHARE](#)). L'accord est demandé à l'un des opérateurs belges (CREPP de l'ULg pour les demandes en français, Cello de l'UA pour les demandes en néerlandais).

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Claire Gavray

Type de contact : E-mail, téléphone

Jérôme Schoenmaeckers

Type de contact : E-mail, téléphone

Xavier Flawinne

Type de contact : E-mail, téléphone

a) Object du contact :

Certaines informations relatives à la méthode d'échantillonnage et de sondage n'étaient pas disponibles sur internet. Des informations supplémentaires ont dû être demandées au CREPP, institut de recherche s'occupant de l'enquête pour la Belgique francophone : la taille de l'échantillon, le base de sondage, l'unité d'échantillonnage, la méthode d'extrapolation des données, le taux de non-réponse. Existence de biais de genre.

b) Réponse obtenue :

Aucune étude n'a encore été menée sur l'utilisation de proxy. Il serait difficile pour l'enquête SHARE de ne pas avoir recours aux proxys pour pallier les déficiences de mémoire des répondants. Il est vrai que l'on constate une légère supériorité des femmes parmi les personnes de référence chargées de répondre aux questions financières. Cette surreprésentation des femmes parmi les personnes de référence doit cependant être mise en perspective avec le fait que les femmes sont plus nombreuses à participer à l'enquête.

On constate que les hommes et femmes ont le même poids dans les prises de décisions importantes et charges administratives du ménage au début de la vie active. Cet écart se creuse cependant durant la vie active au fur et à mesure que le ménage thésaurise. Cela pourrait expliquer qu'au moment de la retraite, les femmes s'occupent davantage des charges administratives (comme répondre aux questions de l'enquête) alors que les hommes s'occupent de la planification financière du ménage.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

La cinquième vague de l'enquête est en cours. On table à ce jour sur entre 2200 et 2300 ménages-participants pour la Wallonie et la région de Bruxelles-Capitale et entre 2000 et 2100 pour la Flandre). L'équipe s'occupant l'enquête SHARE compte suivre les répondants jusqu'en 2024.

5. Biais de genre et suggestions

On constate une prépondérance de femmes parmi les personnes de référence chargées de répondre aux questions financières. Cette tendance est plus forte en Belgique francophone que dans la partie néerlandophone du pays. Le questionnaire de l'enquête ne permet pas de savoir si cela signifie que les femmes ont plus souvent la charge des décisions financières que les hommes ou si elles s'occupent davantage des charges administratives du ménage.

Les femmes sont plus nombreuses à participer à l'enquête. Cela peut, entre autre, s'expliquer par une meilleure santé physique chez les personnes âgées pour les femmes. D'après l'enquête de santé belge (2008), 73.6% des femmes entre 55 et 64 ans rapportaient être en bonne (voire très bonne) condition physique contre seulement 68.9% des hommes.

VIII. MOBILITÉ ET TRANSPORTS

Enquêtes auprès d'entreprises

16. Tourisme et hôtellerie

1. Contexte

L'enquête sur le tourisme et l'hôtellerie est organisée en Belgique en conformité avec l'arrêté royal du 9 avril 1991. Une enquête similaire (Occupancy in collective accommodation establishments : domestic and inbound tourism) est menée dans tous les autres membres de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, l'Albanie, la Bosnie Herzégovine, la Croatie, l'ancienne République de Yougoslavie et la Macédoine.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/tourisme/

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'enquête tourisme et hôtellerie porte sur les caractéristiques des établissements (capacité d'accueil, dates de fermeture saisonnière, nombre de jours d'activité sur le mois) et la clientèle touristique de ces établissements, à l'exclusion de la clientèle considérée comme résidentielle. Chaque établissement fournit mensuellement le pays de résidence des touristes, leur nombre, la date de départ, le nombre de nuitées passées dans l'établissement et le motif du voyage.

3.2. Données ventilées par sexe

Aucune donnée n'est ventilée par sexe.

3.3. Représentativité

L'enquête est menée auprès de tous les établissements d'hébergement, à savoir, les hôtels et établissements assimilés (hôtels-appartements, motels, et autres logements similaires loués à la chambre et dotés de services hôteliers), les campings touristiques, à l'exclusion des emplacements résidentiels considérés comme logements privés, les parcs de vacances, les autres établissements tels que auberges de jeunesse et autres logements de groupe.

L'enquête est obligatoire, le taux de non-réponse est de 5%.

3.4. Méthode de sondage

Les établissements d'hébergement peuvent participer au sondage soit par voie électronique (une application internet), soit par courrier (un questionnaire papier). L'unité d'échantillonnage est l'unité d'activité économique au niveau local.

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données sont récoltées au niveau des entreprises (établissements d'hébergement).

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête est organisée depuis 1992 et a lieu tous les mois.

Les données agrégées belges sont disponibles sur le site Statistics Belgium ([lien internet vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées sont disponibles sur Eurostat ([lien internet vers les données européennes](#)).

4. **Prises de contact**

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Dimitri van Lierde

Type de contact : E-mail

a) Objet du contact :

Biais de genre dans l'enquête sur le tourisme et l'hôtellerie.

b) Réponse obtenue :

L'enquête s'intéresse aux flux touristiques. Les organisateurs de l'enquête n'ont pas d'explication concernant le fait que le sexe des voyageurs et propriétaires des établissements d'hébergement n'est pas récolté dans l'enquête.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. **Biais de genre et suggestions**

Il serait intéressant de demander le sexe des propriétaires des établissements d'hébergements ainsi que des voyageurs.

17. Transport routier

1. Contexte

L'enquête sur le transport routier est organisée en Belgique en conformité avec le règlement numéro 1172/98 du Conseil Européen. Une étude similaire (Road freight transport measurement) est organisée dans tous les états membres de l'Union européenne, la Norvège, la Croatie et le Liechtenstein.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/transport/

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

Cette enquête a pour but de récolter des données sur le transport routier de marchandises, effectué par des véhicules automobiles immatriculés en Belgique (les variables de base sont : le nombre de tonnes transportées, les tonnes-kilomètres prestées et les kilomètres parcourus).

3.2. Données ventilées par sexe

Aucune donnée n'est ventilée par sexe.

3.3. Représentativité

L'enquête concerne les camions et tracteurs immatriculés en Belgique auprès de la Direction d'Immatriculation de Véhicules. On tire de manière aléatoire environ 1000 camions et/ou tracteurs toutes les semaines. Les véhicules agricoles, militaires, appartenant aux administrations publiques, centrales ou locales, sont exclus de l'enquête ainsi que les véhicules routiers automobiles pour le transport des marchandises et dont la charge utile ou le poids maximal autorisé en charge est inférieur à une tonne de charge utile.

L'échantillon est stratifié selon le type de véhicule (camions ou tracteurs) et, pour les camions, le type de carrosserie (camion ouvert, camion frigorifique, camion plateau, camion avec une benne basculante) et la charge utile. Les tracteurs sont interrogés de manière exhaustive une fois par an. Les camions sont interrogés en moyenne une fois tous les deux ans. On n'interroge pas plus d'une fois par an un même tracteur ou camion.

3.4. Méthode de sondage

Le questionnaire est complété soit par internet (application internet), soit par courrier (questionnaire papier). Le questionnaire est adressé au propriétaire des camions et tracteurs inscrit comme tel auprès du SPF Mobilité. Dans les faits, il s'agit dans la plupart des cas d'une personne morale.

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données sont collectées au niveau du véhicule.

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête est organisée depuis 1999 et a lieu toutes les semaines.

Les données agrégées sont disponibles sur le site Statistics Belgium ([lien internet vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées sont disponibles sur Eurostat ([lien internet vers les données européennes](#)).

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Bruno Kestemont
Type de contact : E-mail

Rudy Vandereyt
Type de contact : E-mail

a) Objet du contact :

A qui est adressé le questionnaire sur le transport routier ? Est-il possible de connaître le sexe du conducteur du véhicule ?

b) Réponse obtenue :

Le questionnaire est adressé au propriétaire du véhicule enregistré auprès du SPF Mobilité. Dans les faits, il s'agit essentiellement de personnes morales. Il n'est donc pas possible de connaître le sexe du conducteur du véhicule. L'objectif de l'enquête est de récolter des informations sur le transport routier de marchandises. L'enquête ne porte pas sur les forces de travail du secteur des transports.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. Biais de genre et suggestions

Néant.

Enquête auprès de ménages ou d'individus

18. Enquête de Mobilité (BELDAM)

1. Contexte

L'enquête BELDAM sur la mobilité est une enquête belge menée par le SPF Mobilité le SPP Politique Scientifique. L'enquête a bénéficié de financement complémentaire de la région de Bruxelles-Capitale avec la STIB, de l'IWEP, de la Province du Luxembourg avec le TEC Namur-Luxembourg et de SNCB-Mobility.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

<http://www.beldam.be/>

2.2. Documents consultés :

- Cornelis Eric, Michel Hubert, Philippe Huynen, Kevin Lebrun et Geoffroy Patriarche. septembre 2012. «Belgian Daily Mobility – BELDAM : Enquête sur la mobilité des belges ». En ligne. 350 p. <
http://www.belspo.be/belspo/organisation/Publ/pub_ostc/agora/ragjj150_fr.pdf>. Consulté le 15 février 2013

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'enquête porte sur les déplacements des membres des ménages belges.

3.2. Données ventilées par sexe

Les données relatives aux déplacements sont ventilées par sexe. Il n'est cependant pas possible d'identifier précisément les moyens de locomotion à la disposition de chacun des membres du ménage.

3.3. Représentativité

L'enquête a été menée auprès de 8532 ménages (15821 individus) domiciliés en Belgique tirés du Registre National. Le taux de non-réponse est de 70%.

L'échantillon de l'enquête est stratifié selon la province et la taille du ménage (on marque une distinction entre les ménages constitués d'une seule personne et les ménages de plus d'une personne). Un sur-échantillonnage de Bruxelles-Capitale et de la Province du Luxembourg s'explique par la conclusion d'accords de partenariats financiers dans ces régions.

Les données brutes de l'enquête sont pondérées utilisant des critères de répartition géographique, la pyramide des âges, le sexe des répondants et la taille du ménage auquel ils appartiennent.

3.4. Méthode de sondage

Les ménages sélectionnés ont d'abord été prévenus de l'organisation de l'enquête par pli postal. Les ménages ont ensuite reçu par courrier :

- un questionnaire adressé au ménage portant sur la composition du ménage, le(s) véhicule(s) dont dispose le ménage et le quartier où il habite ;
- un formulaire pour chacun des membres du ménage de plus de 6 ans, à remplir individuellement, portant sur le comportement général vis-à-vis de la mobilité, les déplacements liés à des activités particulières et les déplacements effectués sur une journée de référence (agenda des déplacements).

Les ménages ont ensuite été contactés par téléphone par l'enquêteur peu avant et après la journée de référence pour s'assurer qu'ils complètent le formulaire de l'enquête.

Un sous-échantillon de l'enquête a été interrogé en face-à-face. Cet échantillon était limité à 6 zones urbaines (Bruxelles, Gand, Liège, Charleroi, Anvers et le Nord du Brabant Wallon). Le recours à cette méthode était motivé par des contraintes budgétaires (pratique moins coûteuse en zone urbaine) mais vise aussi à faciliter l'administration du sondage (en raison du nombre important d'allochtones et personnes peu éduquées qui pourraient éprouver des difficultés à répondre seules à l'enquête).

L'enquêteur se présentait alors au domicile du ménage sondé afin de présenter l'enquête et, éventuellement, déjà compléter une partie des questionnaires (sans les déplacements). L'enquêteur est également chargé lors de cette visite de prendre rendez-vous avec le ménage participant peu après le jour de référence pour passer en revue les questionnaires complétés et les récupérer.

Les proxy ne sont pas autorisées.

3.5. Niveaux auxquels les données sont collectées

L'enquête est menée auprès des ménages (questionnaire portant sur le lieu de résidence et véhicule(s) dont dispose le ménage) et de tous leurs membres de plus de 6 ans (questionnaire relatif aux déplacements des individus).

3.6. Personne de référence

La personne de référence, chargée de répondre au questionnaire « ménage », est la personne de référence indiquée pour le ménage dans le Registre National.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête BELDAM a été organisée en 2009-2010 et fait suite à une première vague (nommée MOBEL) menée en 1999. Les questionnaires des deux enquêtes sont profondément différents. Il n'est pas aisé d'en comparer les résultats.

Les données de l'enquête sont disponibles avec l'accord de la Commission de la Protection de la Vie privée ([lien internet vers le site de la Commission](#)). Plusieurs rapports commentant les résultats sont également publiés sur le site internet BELSPO ([lien internet vers les rapports](#)).

4. Prise de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Salomé Dandenne

Type de contact : entretien face-à-face

Kevin Lebrun

a) Objet du contact :

Serait-il possible d'identifier les moyens de locomotion à disposition de chacun des membres du ménage ?

Les données individualisées sont-elles disponibles ?

La personne de contact chargée de répondre au questionnaire est-elle la personne de référence pour le ménage du Registre National ?

Quelles sont les perspectives futures pour l'enquête ?

b) Réponse obtenue :

Les données individualisées sont disponibles sur demande après l'obtention de l'accord de la Commission de Protection de la Vie Privée.

Les données relatives aux moyens de locomotion à la disposition des individus sont collectées au niveau du ménage car, d'un point de vue théorique, la mobilité de chacun des membres du ménage est influencée par le nombre de véhicules dans le ménage (même pour les utilisateurs occasionnels du véhicule). Les individus doivent compléter un questionnaire individuel sur leurs déplacements. Dans ce questionnaire, ils doivent indiquer s'ils ont utilisé une voiture du ménage et, au cas échant, identifier par son numéro le véhicule utilisé. D'après ces informations, on peut donc évaluer l'utilisation faite par chacun des membres du ménage des véhicules du ménage. Cette information n'est cependant pas disponible pour les autres moyens de locomotion (cyclo, moto, vélo).

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Le projet d'organiser une nouvelle enquête de mobilité à l'horizon 2015 est à l'étude. L'aboutissement de ce projet est cependant incertain car il ne dispose pas encore de budget suffisant. Aucune réunion concernant les améliorations possibles de l'enquête n'a déjà été tenue.

5. Biais de genre et suggestions

Il n'est pas possible d'identifier les moyens de locomotion mis à la disposition de chacun des membres du ménage. Le nombre de vélos d'enfant et d'adulte est demandé pour l'ensemble du ménage sans en connaître les utilisateurs. L'utilisateur principal est demandé pour les voitures et camionnettes mais les ménages n'ont pas la possibilité d'indiquer si le véhicule est partagé et avec qui.

La personne de contact chargée de répondre au questionnaire est la personne de référence pour le ménage dans le Registre National. Or, il existe davantage d'homme parmi ces personnes de référence que de femmes (66.24% des personnes de référence du Registre National sont des hommes). Il faudrait modifier l'enquête pour une définition plus sexuellement neutre de la personne de référence.

IX. INTÉGRATION SOCIALE, LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, ECONOMIE SOCIALE & POLITIQUE DES GRANDES VILLES

Enquêtes auprès de ménages ou d'individus

19. Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

1. Contexte

Les statistiques sur les revenus et les conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions, SILC) font partie d'une enquête organisée en conformité avec le règlement numéro 1552/2005 du Conseil européen. Une enquête similaire est organisée dans les autres états membres de l'Union européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Croatie, Turquie et Suisse.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/

2.2. Documents consultés :

- Eurostat. s.d. « Quality Report Belgian SILC 2010 ». En ligne. 52 p. < http://statbel.fgov.be/fr/binaries/BE-QualityReport%20SILC2010_tcm326-206841.pdf>. Consulté le 15 février 2013
- Atkinson Anthony (ed) et Eric Mariel (ed.). 2010. « Income and living conditions in Europe ». En ligne. 418 p. < http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-31-10-555/EN/KS-31-10-555-EN.PDF>. Consulté le 15 février 2013.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

SILC (statistiques européennes sur le revenu et les conditions de vie) est la source de référence européenne en matière de statistiques comparées sur la répartition des revenus, des conditions de vie et de l'inclusion sociale au niveau européen. Les résultats de cette enquête visent à dresser un état des lieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale des ménages privés. L'enquête rassemble des données sur le logement, les biens du ménage, le niveau de confort et les privations matérielles. L'enquête permet également d'évaluer les différentes composantes du revenus des ménages (revenus issus du travail, revenu locatifs, patrimoine, prestations familiales, bourses d'études, pensions alimentaires, ...) en relation avec l'activité professionnelle, le niveau d'éducation et de santé des individus.

3.2. Données ventilées par sexe

Les données relatives à l'emploi, l'activité professionnelle, les revenus, la santé et l'éducation sont disponibles par sexe. Les données portant sur le logement, les biens, la situation financière (y

compris bourse d'étude et prestations familiales) et l'accueil des enfants du ménage sont collectées au niveau du ménage et sont pas ventilées par sexe.

3.3. Représentativité

En 2010, 11861 individus issus de 6132 ménages privés tirés du Registre National ont participé à l'enquête. Le taux de non-réponse est de 26%. Environ deux tiers (62%) des ménages participant faisaient partie du panel rotatif et avaient déjà participé à l'enquête lors des vagues précédentes. Le fait d'interroger les mêmes ménages lors de vagues successives de l'enquête permet d'étudier l'évolution des indicateurs de pauvreté, d'exclusion sociale et du niveau d'éducation de la population.

L'enquête est menée sur un échantillon stratifié à deux degrés. Le territoire belge est découpé en communes (ou en partie, si la commune est trop grande). On tire au hasard et avec remise un certain nombre de communes qui deviennent les unités primaires d'échantillonnage. Les communes sont sélectionnées au sein des 11 strates du pays (les dix provinces et la région de Bruxelles-Capitale) selon une loi de probabilité respectant la taille de la population résidant dans chaque commune. A l'intérieur de chaque commune sélectionnée, on choisit ensuite des ménages en tant qu'unités principales d'échantillonnage.

Les données sont calibrées pour refléter la proportion hommes/femmes de la population. Les données manquantes sont imputées sur base de l'âge et du sexe des répondants.

Lors de la vague 2010, les femmes représentaient 51,44% des répondants aux questionnaires individuels.

3.4. Méthode de sondage

Le sondage s'effectue en face-à-face avec l'enquêteur. L'enquête comprend deux questionnaires :

un questionnaire pour le ménage complété par le membre désigné comme personne de référence (voir ci-dessous). Ce questionnaire porte sur le logement, les revenus (les revenus locatifs, les transferts monétaires au sein du ménage, les prestations familiales, les bourses d'étude, ...), la situation financière et le patrimoine du ménage, et l'accueil des enfants.

Un questionnaire individuel complété individuellement par chacun des membres du ménage de plus de 16 ans. Ce questionnaire traite du travail et des activités quotidiennes des individus, des caractéristiques de l'emploi, des activités professionnelles, des revenus issus du travail ou non, de l'état de santé, de l'éducation et de l'intégration sociale.

Les proxy sont autorisés. Au besoin, une personne peut se faire remplacer par un autre membre du ménage pour répondre au questionnaire individuel.

3.5. Niveaux auxquels les données sont collectées

Les données sont récoltées auprès des ménages et de tous leurs membres de plus de 16 ans.

3.6. Personne de référence

La personne de référence qui répond au questionnaire « ménage » est le membre ayant le plus de connaissance à propos des revenus et du logement du ménage, cette personne est désignée par le ménage.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête sur les revenus et les conditions de vie est organisée en Belgique depuis 2003 et a lieu tous les ans. Avant 2003, les données sur les conditions de vie étaient récoltées par le panel communautaire des ménages (European Community Household Panel, ECHP). Les résultats des enquêtes SILC et ECHP ne sont cependant pas comparables.

Les données brutes de l'enquête sont disponibles sur demande avec l'accord de la Commission de Protection de la Vie Privée ([lien vers le site internet de la Commission](#)). Les données agrégées belges sont également accessibles sur le site internet Statistics Belgium ([lien internet vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées sont publiées sur le site d'Eurostat ([lien vers les données européennes](#)).

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Lydia Merckx

Type de contact : entretien face-à-face

Geneviève Geenens

Type de contact : entretien face-à-face

a) Objet du contact :

- impact de l'utilisation de proxy
- données non ventilées par sexe récoltées au niveau du ménage

b) Réponse obtenue :

Une étude spécifique aura lieu en juin sur l'impact de l'utilisation de proxy sur les réponses obtenues. Le cadre général de l'enquête est défini par Eurostat, la DGSIE n'a pas le pouvoir de s'en écarter.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Dans les prochaines vagues de l'enquête, on veillera à améliorer les informations récoltées sur la composition du ménage. Des questions sur les enfants en garde alternée (appelés enfants fantômes car ils ne résident pas à temps-plein dans le ménage), seront intégrées dans le questionnaire.

5. Biais de genre et suggestions

Les indicateurs de pauvreté et risques d'exclusion sont traditionnellement mesurés au niveau du ménage. On fait l'hypothèse que les ressources du ménage sont également partagées entre ses membres. Une personne est considérée comme en situation de risque de pauvreté si elle appartient

à un ménage à risque. Cette pratique mène cependant à une sous-estimation du taux de risque de pauvreté pour les femmes. Il faudrait pouvoir individualiser les différentes sources de revenu collectées au niveau du ménage afin d'évaluer le taux de risque de pauvreté individuel des individus. Le groupe de travail BGIA (Belgian Gender and Income Analysis) a identifié les principales variables relatives au revenu qui doivent être transformées en vue d'individualiser le revenu disponible :

- Le revenu du patrimoine doit être individualisé en divisant les revenus provenant d'investissements financiers et le montant des intérêts sur l'emprunt hypothécaire par le nombre d'adultes dans le ménage. Pour les revenus provenant de la location d'un terrain ou bâtiment, les variables « première personne responsable du logement » et « deuxième personne responsable du logement » peuvent être exploitées pour une désagrégation plus précise des revenus du ménage.
- Le montant des pensions alimentaires payées ou reçues doivent être divisées par le nombre d'adultes dans le ménage.
- Le montant des allocations familiales et de la prime de naissance/d'adoption reçue doivent être divisés par le nombre d'adultes dans le ménage.
- Le montant des taxes payées par le ménage doivent être individualisés en fonction des taxes individuelles.

L'individualisation du revenu doit, de plus, se faire à l'aune de la composition du ménage. Il s'agit d'analyser les relations de couple et de parenté au sein du ménage pour identifier les enfants (éventuellement majeurs d'âge) à charge, les adultes, les parents et les grands-parents.

L'utilisation de proxy implique qu'un membre de la famille peut être amené à répondre à la place d'un membre absent ce qui biaise les réponses, particulièrement lorsque celles-ci impliquent une certaine subjectivité (état de santé, statut sur le marché du travail tel que défini par le répondant, le choix de travailler à temps partiel). Une analyse approfondie de l'impact de l'utilisation de proxy en termes de biais de genre sera disponible auprès de la DGSIE en juin 2013.

Il serait intéressant de mener une étude pour savoir s'il existe une prépondérance d'hommes ou de femmes parmi les personnes de références désignées par les membres du ménage pour répondre au questionnaire.

20. Programme Génération et Genre (PGG)

1. Contexte

L'enquête programme génération et genre (Generation and Gender Panel Study en anglais, GGPS) est élaborée à l'initiative des Nations-Unies sur base d'un accord informel de l'UNECE-PAU. Cette étude a été mise en œuvre dans d'autres pays (Autriche, Bulgarie, France, Géorgie, Allemagne, Hongrie, Pays-Bas, Norvège, Roumanie, Russie, Estonie).

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

<http://www.ggps.be/>

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'étudier les conséquences du vieillissement de la population, de la dénatalité et de la réduction de la taille des ménages sur les rapports au sein du couple et sur les relations entre les générations.

Le sondage met l'accent sur différentes thématiques liées de directement ou non au genre: l'organisation du ménage et du couple, les caractéristiques du couple, la fécondité, le foyer parental, l'activité professionnelle et le revenu au sein du couple. Les individus sont également interrogés sur leur conception du rôle que jouent l'homme et la femme dans le couple, le ménage et la famille.

3.2. Données ventilées par sexe

Toutes les données sont ventilées par sexe.

3.3. Représentativité

L'échantillon de l'enquête génération et genre est constitué de 7171 personnes âgées entre 18 et 79 ans tirées du Registre National.

Le sondage est mené sur un échantillon stratifié à deux degrés sur base de la région, du sexe et de l'âge des individus. On sélectionne d'abord les communes avant de tirer au hasard les individus en tant qu'unité finale d'échantillonnage. Les participants appartiennent à des ménages privés (ce qui exclut de l'enquête les personnes institutionnalisées ou incarcérées et les résidents de maison de repos ou de soins). Le taux de non-réponse pour la première vague de l'enquête est de 59,8%. Ce taux est assez élevé, ce qui est un problème car les personnes sondées seront appelées à l'être de nouveau lors des prochaines vagues de l'enquête.

Les données brutes de l'enquête sont calibrées pour refléter la structure par sexe de la population totale belge. Il n'y a pas eu d'imputation des réponses manquantes sur la base du sexe des répondants.

Le pourcentage de femme dans l'échantillon est de 52%.

3.4. Méthode de sondage

Le sondage s'est effectué exclusivement par entretien face-à-face avec l'enquêteur. Le questionnaire est individuel.

L'utilisation de proxy est autorisée. Dans 7.3% des entretiens, l'intervention d'une tierce personne a été nécessaire pour répondre au formulaire. L'utilisation de proxy a été plus fréquente lors d'entretiens avec des répondants masculins. Les proxy furent essentiellement utilisés pour palier à des problèmes de mémoire.

3.5. Niveaux auxquels les données sont collectées

Les données sont récoltées au niveau des individus. Certaines questions portent cependant sur le ménage (unité d'habitation, garde d'enfant, organisation du ménage par rapport à la répartition des tâches ménagères et aux prises de décisions).

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête programme génération et genre aurait dû se dérouler en trois vagues. La première vague a eu lieu en 2010.

Les données brutes de l'enquête sont disponibles avec l'accord de la Commission de Protection de la Vie Privée ([lien vers le site internet de la Commission](#)). Certains rapports et « policy briefs » sont disponibles sur le site de l'enquête ([lien vers les rapports](#)).

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Karel Neels

Type de contact : E-mail

a) Objet du contact :

Des précisions ont été demandées sur la méthode d'échantillonnage. Nous avons également demandé si une analyse sur l'impact des proxy sur les réponses obtenues était disponible.

b) Réponse obtenue :

Les participants sont directement sélectionnés à partir du Registre National. Aucune étude n'a été menée sur l'impact des proxy sur les réponses obtenues.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

La deuxième et troisième vague auraient dû être organisées respectivement en 2015 et 2020 mais sont, pour l'instant, ajournées sine die.

5. Biais de genre et suggestions

L'enquête traite spécifiquement du genre. Il n'y a pas de biais de genre.

X. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Enquêtes auprès d'entreprises

21. Enquête sur les déchets

1. Contexte

L'enquête sur les déchets est organisée en Belgique en conformité avec le règlement numéro 2150/2002 du Parlement Européen. Une enquête similaire (Waste generation and treatment) est menée dans tous les pays membres de l'Union européenne, les pays de l'espace économique européen et les pays candidats à l'adhésion.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/dechets/

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'enquête sur les déchets traite de la production, récupération et traitement des déchets dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

3.2. Données ventilées par sexe

Aucune donnée n'est ventilée par sexe.

3.3. Représentativité

L'enquête sur les déchets utilise des données administratives concernant les déchets des ménages provenant, pour la région flamande de la société OVAM et pour Bruxelles et la Wallonie, des régions. Ces données administratives sont enrichies par un sondage auprès des acteurs de l'industrie et de l'agriculture pour Bruxelles et la Wallonie.

L'enquête est menée au niveau des régions NUTS1 (Bruxelles-Capital, Région flamande et Région wallonne).

Le taux de non-réponse de l'enquête sur les déchets est de 60% dans l'industrie et de 40% dans le secteur agricole.

3.4. Méthode de sondage

Le formulaire de l'enquête est envoyé par la poste aux entreprises qui ont la possibilité d'y répondre via une application internet.

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données de l'enquête statistique sont collectées au niveau des entreprises.

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête est organisée tous les deux ans depuis 2004.

Les données agrégées belges sont disponibles sur le site Statistics Belgium ([lien vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées sont disponibles sur Eurostat ([lien vers les données européennes](#)).

4. Prises de contact

Nous n'avons pas pris contact avec les organisateurs de l'enquête car toutes les informations relatives au déroulement de l'enquête sont disponibles sur le site internet de Statistics Belgium.

5. Biais de genre et suggestions

L'objectif de l'enquête est d'évaluer la quantité de déchets produits et traités. Il n'y a pas de biais de genre de ce point de vue.

22. Gaz, électricité et chaleur

1. Contexte

L'enquête « Gaz, électricité et chaleur » est organisée en Belgique en conformité avec l'arrêté ministériel du 8 mai 2008. Des données similaires sont collectées dans les autres états membres de l'Union européenne, les pays candidats ainsi que la Norvège.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/energie/

2.2. Documents consultés :

Néant

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'enquête porte sur le prix du gaz et de l'électricité et l'état de la concurrence sur les marchés connexes.

3.2. Données ventilées par sexe

Aucune donnée n'est ventilée par sexe.

3.3. Représentativité

L'enquête est menée auprès de tous les déclarants du marché du gaz naturel, à savoir, les fournisseurs autorisés de gaz naturel, de l'électricité et de la chaleur (producteur autonomes, auto-producteurs, gestionnaires de réseaux de transport et de distribution). L'échantillon est exhaustif. L'enquête est obligatoire.

3.4. Méthode de sondage

Le questionnaire doit être complété via une application internet ou sur formulaire papier et envoyé par la poste.

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données de l'enquête statistique sont collectées au niveau des fournisseurs d'énergie.

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données

L'enquête est organisée depuis 2005. Les données sont trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Les données européennes agrégées sont disponibles sur Eurostat ([lien vers les données européennes](#)) ainsi que dans plusieurs rapports et bilans énergétiques publiés sur le site Statistics Belgium (lien vers les rapports publiés sur [Statistics Belgium](#)).

4. Prises de contact

Nous n'avons pas pris contact avec les organisateurs de l'enquête car toutes les informations relatives au déroulement de l'enquête sont disponibles sur le site internet de Statistics Belgium.

5. Biais de genre et suggestions

Il n'y a pas de biais de genre.

23. Prix du gaz naturel

1. Contexte

L'enquête sur le prix du gaz naturel est organisée en conformité avec la Directive européenne 2008/92/CE du Parlement européen. Des données similaires sont collectées dans les autres états membres de l'Union européenne, les pays candidats à l'adhésion ainsi que la Norvège.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/prix_gaz/

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'enquête porte sur le prix du gaz naturel dans le secteur domestique et industriel. L'enquête collecte des informations sur trois niveaux de prix : prix hors taxes et prélèvements, prix hors TVA et autres taxes récupérables, prix tous prélèvements, taxes et TVA compris.

3.2. Données ventilées par sexe

Aucune donnée n'est ventilée par sexe.

3.3. Représentativité

Les données sont récoltées auprès de tous les fournisseurs de gaz. Toutefois, le système exclut au niveau industriel, les consommateurs qui utilisent du gaz pour la production d'électricité dans les centrales, y compris la production combinée pour des usages non énergétiques et au-dessus de 4.000.000 de GJ par an.

3.4. Méthode de sondage

Les informations sont communiquées par le biais d'une application internet.

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données sont récoltées auprès des entreprises (fournisseurs de gaz).

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données

Les données sont collectées deux fois par an, depuis 1999.

Les données européennes agrégées sont disponibles sur Eurostat ([lien vers les données européennes](#)) ainsi que dans plusieurs rapports et bilans énergétiques publiés sur le site de Statistics Belgium ([lien vers les rapports publiés sur Statistics Belgium](#)).

4. Prises de contact

Nous n'avons pas pris contact avec les organisateurs de l'enquête car toutes les informations relatives au déroulement de l'enquête sont disponibles sur le site internet de Statistics Belgium.

5. Biais de genre et suggestions

Il n'y a pas de biais de genre.

24. Enquête agricole de mai

1. Contexte

L'enquête agricole de mai est organisée en Belgique en conformité avec l'arrête royal du 2 avril 2001. Une enquête similaire, Livestock and Meat, est organisée dans les autres pays membres de l'Union européenne.

2. Sources consultées

2.1. Site web de l'enquête :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/enquete_agricole_de_mai/

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de l'enquête

3.1. Thèmes de l'enquête

L'objectif de l'enquête agricole de mai est de dresser un portrait instantané, complet et détaillé de l'agriculture. L'enquête fournit des informations diverses et variées à tous les niveaux géographiques : superficies des cultures, nombre d'animaux élevés, ... Elle permet aussi de mesurer l'impact des politiques agricoles et notamment de la Politique Agricole Commune sur les pratiques agricoles et l'environnement.

3.2. Données ventilées par sexe

Les données relatives à la main d'œuvre familiale et non-familiale occupée dans l'exploitation agricole sont ventilées par sexe.

3.3. Représentativité

L'enquête est menée auprès des exploitants agricoles dont la production agricole est destinée à la vente et le siège est situé en Belgique, les institutions publiques ou semi-publiques (instituts de recherche, hôpitaux, communautés religieuses, écoles et prisons, ...) qui exploitent au moins un are ou détiennent des animaux ainsi que les entreprises dont les terres ne sont pas exploitées mais maintenues dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, en vue de bénéficier d'une aide financière dans le cadre de la Politique Agricole Commune.

Avant 2012, l'enquête était exhaustive. Afin d'alléger la charge administrative pesant sur les agriculteurs, seulement 75% d'entre eux sont à présent soumis à l'enquête (les participants sont tirés au hasard). L'enquête est obligatoire.

En 2010, les femmes représentaient 22% de la main d'œuvre occupée à temps plein dans les exploitations agricoles et 45% de la main d'œuvre à temps partiel.

3.4. Méthode de sondage

Depuis 2012, l'enquête agricole de mai ne se déroule plus par l'intermédiaire des administrations communales mais les agriculteurs ont la possibilité de compléter le questionnaire par internet (une version papier du questionnaire leur est également envoyée par la poste).

3.5. Niveau auquel les données sont collectées

Les données sont récoltées auprès des entreprises (exploitants agricoles, institutions publiques, semi-publiques et entreprises).

3.6. Personne de référence

Il n'y a pas de personne de référence.

3.7. Disponibilité des données.

L'enquête agricole de mai est organisée depuis 1846 et a lieu tous les ans.

Les données agrégées belges sont disponibles sur le site Statistics Belgium ([lien vers les données agrégées](#)). Les données européennes harmonisées sont accessibles sur le site d'Eurostat ([lien vers les données européennes](#)).

4. **Prises de contact**

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Etienne Verhaegen

Type de contact : E-mail

a) Objet du contact :

Quelles sont les données qui sont récoltées par sexe dans l'enquête ?

b) Réponse obtenue :

On récolte le sexe de l'exploitant agricole, de son conjoint ainsi que de la main d'œuvre (familiale et extérieure à la famille). Toutes ces données sont publiées dans les tableaux de la DGISE.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. **Biais de genre et suggestions**

Toutes les informations relatives au sexe des exploitants agricoles et la main d'œuvre qu'ils emploient sont disponibles par sexe. Il n'y a pas de biais de genre évident.

CONCLUSION

Les enquêtes statistiques décrites ci-dessus diffèrent en termes de prise en compte de la dimension de genre. Sur base des biais de genre identifiés et analysés, nous avons tenté d'établir un classement des enquêtes.

Une distinction est faite entre les enquêtes menées auprès d'individus et/ou de ménages et celles menées auprès d'entreprises.

Enquêtes auprès d'entreprises

Concernant les enquêtes menées auprès d'entreprises, le critère que nous avons retenu pour classer les enquêtes est celui de la ventilation des données par sexe.

Deux enquêtes se distinguent par le fait que toutes les données collectées sont ventilées par sexe : l'enquête annuelle sur les salaires et l'enquête agricole de mai.

Dans d'autres enquêtes une partie seulement des données sont récoltées par sexe : l'enquête TIC entreprises et l'enquête sur la formation continue.

Enfin, dans les autres enquêtes, aucune information n'est collectée par sexe. Il s'agit des enquêtes sur l'accès au financement, la production communautaire, la structure des entreprises, le coût de la main d'œuvre, le tourisme et l'hôtellerie et le transport routier³⁴.

Evaluation du biais de genre dans les enquêtes auprès des entreprises

	Biais de genre
Enquête annuelle sur les salaires	0
Enquête agricole de mai	0
TIC entreprises	1
Enquête sur la formation professionnelle continue	1
Accès au financement	2
Production communautaire	2
Enquête sur la structure des entreprises	2
Coût de la main d'œuvre	2
Tourisme et hôtellerie	2
Transport routier	2

³⁴ Les données des enquêtes sur les déchets, Gaz, électricité et chaleur et Prix du gaz naturel ne sont également pas ventilées par sexe. Cependant, les données récoltées dans ces enquêtes sont essentiellement administrative, la prise en compte de la dimension du genre n'a pas de sens.

Enquêtes auprès d'individus et/ou de ménages

Pour ces enquêtes, le classement se base sur trois critères: le niveau auquel les données sont collectées, la définition de la personne de référence et l'utilisation de proxy.

A partir de ces trois critères, une grille d'évaluation est établie en vue d'évaluer l'importance du biais de genre.

Grille d'évaluation du biais de genre

Données individualisées	Les données sont-elles récoltées au niveau des individus?
Points = 0	Toutes les données sont récoltées au niveau des individus.
Points = 1	Les variables de contexte (revenu, niveau d'éducation) sont collectées au niveau du ménage.
Points = 2	Les variables centrales sont collectées au niveau du ménage.
Personne de référence	Utilise-t-on une personne de référence pour répondre au nom du ménage? Comment cette personne de référence est-elle désignée?
Points = 0	Il n'y a pas de personne de référence ou il y a une personne de référence mais celle-ci est définie de manière sexuellement neutre.
Points = 1	Une personne de référence est désignée pour répondre à des questions portant sur le ménage. Cette personne n'est pas définie de manière sexuellement neutre.
Utilisation de proxy	L'utilisation de proxy est-elle autorisée et, le cas échéant, sous quelles conditions?
Points = 0	L'utilisation de proxy n'est pas autorisée.
Points = 1	L'utilisation de proxy est autorisée mais restreinte.
Points = 2	L'utilisation de proxy est toujours autorisée.

On regarde premièrement si toutes les données de l'enquête sont individualisées. Dans certaines enquêtes, un nombre important de variables sont collectées au niveau du ménage. Par exemple, dans l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), certaines composantes du revenu sont collectées au niveau du ménage et non des individus ce qui masque les inégalités de revenus qui existent au sein du ménage. C'est pourquoi, il est essentiel que toutes les variables de l'enquête soient collectées au niveau des individus.

De plus, si certaines informations sont collectées au niveau du ménage, un membre du ménage, appelé personne de référence, est désigné pour répondre aux questions portant sur le ménage. Pour éviter tout biais de genre, il est nécessaire d'appliquer des règles sexuellement neutres pour sélectionner la personne de référence.

Enfin, l'utilisation de proxy est autorisée dans un certain nombre d'enquêtes. On interroge un tiers à la place de la personne sélectionnée si cette dernière est absente ou refuse de répondre. L'utilisation de proxy biaise inévitablement les réponses obtenues. Quand le recours aux proxy ne peut pas être évité, il est nécessaire d'étudier l'impact de leur utilisation sur les données collectées.

En assignant des points à chaque enquête sur base des critères présentés ci-dessus, on établit une classification des enquêtes selon de la prise en compte du genre.

Evaluation du biais de genre dans les enquêtes auprès des individus et des ménages

	Données individualisées	Personne de référence	Utilisation de proxy	Biais de genre
PGG	0	0	0	0
Education des adultes	1	0	0	1
Moniteur de sécurité	1	0	0	1
TIC Ménages	1	0	0	1
Enquête sur les forces de travail	0	0	2	2
Enquête de mobilité	1	1	0	2
Enquête de santé belge	1	1	1	3
SHARE	1	1	1	3
Enquête sur le financement et la consommation des ménages	2	1	1	4
SILC	2	1	2	5
Budget des ménages	2	1	2	5

L'enquête Programme génération et genre est la seule enquête qui ne présente aucun biais de genre. Cette enquête traite spécifiquement du genre, les individus sont interrogés personnellement, il n'y a ni proxy, ni personne de référence.

Les individus sont également interrogés personnellement (ni proxy, ni personne de référence) dans l'enquête sur l'éducation des adultes, le moniteur de sécurité et l'enquête TIC Ménages. Si dans ces enquêtes, la plupart des données sont ventilées par sexe, il faudrait encore individualiser certaines variables de contexte comme le revenu (toujours demandé au niveau du ménage).

Dans l'enquête sur les forces de travail, un biais important est introduit par l'utilisation de proxy. A titre illustratif, l'utilisation de proxy a tendance à sous-évaluer le taux de chômage, particulièrement parmi les femmes.

Pour l'enquête de mobilité, l'enquête de santé belge et l'enquête sur les personnes âgées SHARE, la définition de la personne de référence chargée de répondre au questionnaire ménage n'est pas sexuellement neutre. Il s'agit, pour l'enquête de mobilité et l'enquête de santé belge, de la personne de référence du Registre National et, pour SHARE, de la personne ayant le plus de connaissances sur les revenus du ménage. La non-utilisation de proxy dans l'enquête de mobilité explique qu'elle est mieux classée que l'enquête de santé belge et SHARE.

L'enquête sur le financement et la consommation des ménages, bien que récente, est fortement biaisée du point de vue du genre. Il n'est pas possible d'identifier ce qui est détenu, consommé et épargné par chacun des membres du ménage dès que le ménage compte plus d'un membre. Le choix de la personne de référence n'est pas sexuellement neutre : il s'agit de la personne s'occupant le plus des finances du ménage, ce qui revient souvent à désigner le propriétaire ou locataire du logement comme personne de référence ou le membre du ménage qui est le plus proche des 45 ans.

Les statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SILC) et l'enquête sur le budget des ménages sont également très critiquables du point de vue du genre. Un nombre important de données y sont récoltées au niveau du ménage, la définition de la personne de référence a tendance à privilégier des répondants masculins et l'utilisation de proxy est autorisée.

Il faut, pour finir, souligner que bon nombre de ces enquêtes statistiques vont être réorganisées autour de deux pôles structurels, les statistiques SILC sur les revenus et les conditions de vie et l'enquête sur les forces de travail. Cette restructuration va permettre de recouper davantage de variables. Cette réforme pourrait contribuer à une plus grande individualisation des données et ouvrir de nouvelles possibilités en termes d'analyses de genre.

CHAPITRE III : INVENTAIRE DES DONNEES PAR SEXE DANS LES SOURCES ADMINISTRATIVES

INTRODUCTION

Ce dernier chapitre est consacré aux données disponibles dans différentes sources administratives belges. L'objectif est de vérifier si toutes les données sont ventilées par sexe, de déterminer la portée des informations contenues dans chaque source et d'identifier l'origine des données. Nous aborderons aussi l'utilisation qui est faite de la source administrative par les organismes publics et dans les enquêtes statistiques menées en Belgique et les biais de genre engendrés par cette utilisation.

On retrouve dans ce chapitre une description détaillée des banques de données administratives portant sur la population résidant en Belgique et les travailleurs qui y exercent une activité professionnelle. On constate en Belgique une volonté de centraliser un grand nombre d'informations à caractère administratif. Cet effort commença à la fin des années 60 avec l'informatisation des registres de population, pour créer ce que l'on appelle aujourd'hui le Registre National, et continua avec l'élaboration la base de données salaires-carrières de l'Office National de la Sécurité Sociale et plus récemment le projet de base de données des pensions complémentaires, mise en œuvre par l'association SIGeDIS. Depuis 2002, l'Institut National d'Assurance Sociale pour Travailleurs Indépendants dispose également d'une base de données sur les travailleurs indépendants, nommée Répertoire Générale des Travailleurs Indépendants. Contrairement aux enquêtes statistiques, ces banques de données couvrent la totalité de la population résidant en Belgique. Elles peuvent donc être des sources importantes d'information pour un travail scientifique. Elles sont directement exploitées lors d'enquêtes statistiques comme l'enquête sur le coût de la main d'œuvre. Le Registre National sert de base de sondage à un nombre important d'enquêtes.

Pour chaque source administrative, on retrouve d'abord une description générale du contenu de la source ainsi qu'une section sur les données qui y sont disponibles par sexe. Ensuite la population-cible de la source administrative est décrite. Certaines sources, comme le Registre National, sont exhaustives et couvrent la totalité de la population résidant en Belgique alors que d'autres ne visent qu'une partie de la population. Il est également important de connaître la provenance des informations contenues dans la source afin d'évaluer les possibles biais de genre et de comprendre pourquoi certaines données ne sont pas ventilées par sexe. Enfin, des informations pratiques sur la disponibilité des données et le niveau d'agrégation sont présentées. La description de la source administrative se conclut par l'analyse des éventuels biais de genre et suggestions pour y remédier.

La description faite ci-dessous des sources administratives est largement reprise d'un rapport publié par l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et du site de la Direction Générale Institutions et Population pour le Registre National, du site de l'Office National de Sécurité Sociale pour la base de données salaires-carrière (Dmfa), du site de l'asbl SIGeDIS pour la base de données des pensions complémentaires (DB2P), la base de données des carrières du secteur privé et la base de données des pensions du secteur public (CAPELO), du site de l'Institut national d'assurances sociales pour

travailleurs indépendants pour le Répertoire général des travailleurs indépendants (RGTI), du site de la Banque Nationale de Belgique pour les comptes nationaux et de Statistics Belgium pour le Censur 2011.

1. Registre National (RN)

1. Contexte

Le Registre National des personnes physiques (Rijksregister en Néerlandais) est organisé en conformité avec la loi du 8 août 1983.

2. Sources consultées

2.3. Site web de la source :

<http://www.ibz.rn.fgov.be/index.php?id=2490>

2.4. Documents consultés :

- Bruxelles-Capitale-Région. Janvier 2011. « Méthodologie : Population ». En ligne . 7 p. <<http://www.brussels.irisnet.be/files-fr/ibsa/1-themes/population/methodo-population>> . Consulté le 16 février 201

3. Description de la source

3.1. Contenu de la source

Le Registre National fournit des renseignements détaillés sur la population belge. Les informations reprises dans le Registre National portent sur les identifiants (nom, prénoms, date et lieu de naissance), le sexe, la nationalité, le lieu de résidence principale, le lieu et la date du décès, la profession et l'état civil des individus ainsi que la composition familiale, la situation administrative pour les personnes qui sont inscrites dans le registre d'attente, l'existence d'un certificat d'identité et la cohabitation légale.

3.2. Données ventilées par sexe

Toutes les informations portant sur les individus peuvent être ventilées sur demande.

3.3. Population concernée

Le Registre National couvre tous les inscrits, belges ou étrangers dans les registres communaux et registres d'étrangers ainsi que les belges immatriculés auprès d'un poste diplomatique ou consulaire à l'étranger.

On dénombre 50,8% de femmes parmi les inscrits aux registres communaux (registre de population, registre d'attente et registre des étrangers).

3.4. Provenance des informations

L'information contenue dans le Registre National provient des registres de population communaux, des registres étrangers et des registres des missions diplomatiques et des postes consulaires pour les belges résidant à l'étranger.

3.5. Disponibilité des données

Ces informations sont disponibles auprès de la [Direction Générale Institutions et Population du SPF Intérieur](#) sous réserve de l'accord de la Commission de Protection de la Vie Privée ([lien internet vers le site de la Commission](#)). Le coût de la demande dépend du travail d'exploitation ([lien vers la liste des travaux d'exploitation les plus demandés](#) ; [lien vers la liste des prix](#)).

3.6. Niveaux d'agrégation des données

Le Registre National comprend des informations sur les individus et les ménages. Plusieurs individus sont considérés comme appartenant à un même ménage s'ils partagent une même résidence principale. La position de chaque individu dans le ménage (par rapport à la personne de référence, voir ci-dessous) est indiquée dans le Registre. Si un lien, de parenté ou non, existe entre les membres du ménage, le ménage est caractérisé comme « privé ». Dans le cas contraire, le ménage est dit « collectif ». De nombreuses enquêtes statistiques opèrent une distinction entre ces deux types de ménages sur base des informations du Registre National.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Zoé Borakis

Type de contact : E-mail, téléphone

a) Objet du contact :

Quel est la définition officielle de la personne de référence du Registre National ?

b) Réponse obtenue :

L'information relative à la composition du ménage comporte deux aspects : la personne de référence, auparavant appelée « chef du ménage », et les membres du ménage.

Lorsqu'une personne vit seule, elle sera d'office considérée comme étant le chef de ménage.

Lorsque le ménage se compose de plusieurs personnes, seule l'une de ces personnes sera considérée comme étant la personne de référence. Aucune règle particulière ne guide la désignation de la personne de référence, si ce n'est la logique et le bon sens. La personne de référence sera néanmoins le plus souvent l'un des époux ou partenaires, le ou l'un des deux parents, ou la personne qui ouvre le droit à différentes allocations.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. Biais de genre et suggestions

Pour chaque ménage, une personne de référence est indiquée dans le Registre. Il s'agit de celui ou celle qui est en relation avec l'administration publique (*de facto*, la personne ayant déclaré le dernier changement d'adresse). Cette notion administrative sert, entre autres, à sélectionner les ménages

lors d'enquêtes statistiques. Il existe cependant une majorité d'hommes parmi les personnes de référence du Registre National (66.24% des personnes de référence sont des hommes).

2. Office National de Sécurité Sociale (ONSS) : Base de données salaires-carrières (Dmfa)

1. Contexte

La base de données salaires-carrière de l'ONSS était appelée « LATG » (abréviation de l'appellation « loon-en arbeidstijdgegevens ») jusqu'en 2002 avant d'être renommée « Dmfa » (abréviation de « Déclaration multifonctionnelle ») en 2003.

2. Sources consultées

2.5. Site web de la source :

<http://www.onss.be/fr/statistiques>

2.6. Documents consultés :

- Office National de Sécurité Sociale. 4eme trimestre 2012. « Instructions administratives aux employeurs de l'ONSS ». En ligne. 561 p. <
https://www.socialsecurity.be/instructions/binaries/dmfa/pdf/2012_04/fr/pdf_complet.pdf
>. Consulté le 16 février 201

3. Description de la source

3.1. Contenu de la source

La base de données sur l'emploi salarié contient des informations concernant les caractéristiques des travailleurs occupés en Belgique et la nature de leurs prestations. L'ONSS dispose également de statistiques sur les caractéristiques propres aux employeurs.

3.2. Données ventilées par sexe

Toutes les statistiques de la base de données peuvent être ventilées par sexe (éventuellement sur demande) à l'exception des montants qui ne sont pas déclarés au niveau du travailleur comme certaines cotisations et composantes de rémunération telles que le double pécule de vacances (voir « Niveaux auxquels les données sont collectées » ci-après »).

3.3. Population concernée

La population concernée est l'ensemble des travailleurs qui doivent être déclarés à l'ONSS. Les travailleurs qui relèvent d'autres institutions publiques de sécurité sociale, à savoir, les travailleurs occupés par les pouvoirs publics locaux (qui ressortissent de l'ONSSAPL) ne sont donc pas repris dans cette base de données. Les marins de la marine marchande (dépendant de la CSPM) et les ouvriers mineurs et personnes assimilées (dépendant du FNROM) relèvent de la compétence de l'ONSS depuis le premier semestre 1999 et sont donc repris dans les statistiques à partir de cette période.

Au 31 décembre 2011, 46.7% des travailleurs occupés déclarés auprès de l'ONSS étaient des femmes.

3.4. Provenance des informations

Les statistiques sont réalisées sur base des déclarations multifonctionnelles remplies par l'employeur.

3.5. Disponibilité des données

Les statistiques contenues dans cette source sont disponibles sous leur forme trimestrielle et annuelle dans des brochures en ligne sur le site de l'ONSS ([lien internet vers les brochures](#)). Des informations complémentaires peuvent également être demandées à l'ONSS. Cette demande est néanmoins payante sauf pour les organismes publics fédéraux chargés de mission statistique et les étudiants de l'enseignement supérieur (10€ pour un fichier inférieur à 300kB, [lien vers le formulaire de demande](#)).

3.6. Niveaux d'agrégation des données

Le principe de la DmfA est que le calcul des cotisations (qu'il s'agisse des cotisations ordinaires, des cotisations spéciales ou des réductions de cotisations) s'effectue au niveau du travailleur. En ce qui concerne les cotisations spéciales ci-après, l'employeur ne doit pas scinder par travailleur mais doit reprendre le total pour l'ensemble de l'entreprise dans la déclaration :

- Retenues sur le double pécule de vacances du secteur privé et sur le pécule de vacances du secteur public ;
- Cotisation de 8,86 % sur les pensions extra-légales (l'employeur doit payer une cotisation patronale de 8,86% sur tout versement qu'il effectue pour financer, pour ses travailleurs, un avantage extra-légal en matière de pension et sur tout versement qu'il effectue en complément à la pension légale de ses ex-travailleurs) ;
- Participation aux bénéfices (Certaines participations aux bénéfices ne constituent pas de la rémunération passible du calcul des cotisations ordinaires de sécurité sociale mais sont soumises à une retenue de 13.07%. L'employeur doit donner la base de calcul et le montant total de cette retenue pour tous les travailleurs qui ont reçu une participation aux bénéfices pendant la période couverte par la déclaration) ;
- Cotisations de solidarité sur les voitures de société.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Pierre Dmitrevsky

Type de contact : E-mail

a) Object du contact :

Quelles sont les données de la base de données qui ne sont pas disponibles par sexe ?

b) Réponse obtenue :

Toutes les informations sont disponibles par sexe à part les postes qui ne sont pas déclarés au niveau du travailleur dans la DmfA.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

Néant.

5. Biais de genre et suggestions

Il s'agit de données administratives. Il n'y a pas de biais de genre évident.

3. Base de données des carrières du secteur privé de SIGeDIS

1. Contexte

L'association SIGeDIS (anciennement CIMIRE) est responsable de trois bases de données sur la gestion des carrières :

1. La base de données des carrières du secteur privé
2. La base de données des carrières du secteur public (CAPELO)
3. La base de données des pensions complémentaires (DB2P)

Les deux dernières bases de données font l'objet d'une présentation séparée dans les sections 4 et 5 de ce chapitre.

La base de données des carrières du secteur privé est organisée en conformité avec l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 12 juin 2006. Cette base de données enregistre toutes les informations essentielles relatives aux prestations des travailleurs salariés du secteur privé. L'objectif de la base de données est que les travailleurs puissent faire valoir leurs droits sociaux à la fin de leur carrière.

2. Sources consultées

2.1. Site web de la source :

<http://www.sigedis.be/siteindex.aspx?lng=fr&id=633255840000000001&subid=633263337518760006>

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de la source

3.1. Contenu de la source

On retrouve dans la base de données des carrières du secteur privé des informations sur les salaires et le temps de travail des salariés du secteur privé ainsi que des données relatives aux périodes sans activité de travail (maladie, invalidité, congés ouvrier, chômage, ...).

3.2. Données ventilées par sexe

Toutes les données sont ventilées par sexe.

3.3. Population concernée

La population concernée est l'ensemble des travailleurs du secteur privé.

3.4. Provenance des informations

Les informations centralisées dans cette base de données proviennent de plusieurs sources :

- des institutions qui perçoivent les cotisations sociales (ONSS, OSSOM) pour les données relatives aux prestations effectives,
- du Service Public fédéral de la Sécurité Sociale pour les données relatives aux bénéficiaires d'allocations pour personnes handicapées,
- de l'ONEm pour les données relatives aux périodes assimilées et aux interruptions de carrières.

3.5. Disponibilité des données

Les données sont disponibles via le datawarehouse de la Banque Carrefour la Sécurité Sociale ([lien vers le datawarehouse de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale](#)).

3.6. Niveaux d'agrégation des données

Toutes les données sont collectées au niveau des individus.

4. Prises de contact

La base de données des carrières du secteur public n'a pas fait l'objet d'une prise de contact. Toute l'information nécessaire à la description de la source se trouve sur le site internet de l'association SIGeDIS. Il n'y a pas de biais de genre évident.

5. Biais de genre et suggestions

Il s'agit de données administratives. Il n'y a pas de biais de genre.

4. Base de données des carrières du secteur public (CAPELO) de SIGeDIS

1. Contexte

En 2007, l'association SIGeDIS a reçu la mission de créer une base de données sur les carrières du secteur public (CAPELO pour « Carrière Publique Electronique », « Electronische loopbaan overheid » en Néerlandais). Cette base de données est organisée en conformité avec l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 12 juin 2006.

L'objectif est de mettre en œuvre une banque de données permettant de récolter et de gérer électroniquement toutes les données concernant les carrières des salariés du secteur public, en ce compris le personnel contractuel.

2. Sources consultées

2.1. Site web de la source :

http://www.capelo.be/fr/home_fr.html

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de la source

3.1. Contenu de la source

La banque de données des carrières du secteur public contient des informations sur les prestations, les absences, les traitements et les suppléments de traitement des salariés du secteur public.

3.2. Données ventilées par sexe

Toutes les données sont ventilées par sexe.

3.3. Population concernée

La population concernée est l'ensemble des travailleurs salariés du secteur public (y compris le personnel contractuel).

3.4. Provenance des informations

Les informations contenues dans la source proviennent des déclarations multifonctionnelles déposées auprès de l'Office National de la Sécurité Sociale et l'Office de la Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales (ONSSAPL).

3.5. Disponibilité des données

Les données sont disponibles via le datawarehouse de la Banque Carrefour la Sécurité Sociale ([lien vers le datawarehouse de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale](#)).

3.6. Niveaux d'agrégation des données

Toutes les données sont collectées au niveau des individus.

4. Prises de contact

La base de données des carrières du secteur public n'a pas fait l'objet d'une prise de contact. Toute l'information nécessaire à la description de la source se trouve sur le site internet de l'association SIGeDIS. Il n'y a pas de biais de genre évident.

5. Biais de genre et suggestions

Il s'agit de données administratives. Il n'y a pas de biais de genre.

5. Base de données des Pensions Complémentaires (DB2P) de SIGeDIS

1. Contexte

La banque de données des pensions complémentaires (abrégée « DB2P ») est organisée en conformité avec l'article 306 de la Loi Programme I. Bien que son élaboration soit toujours en cours (davantage d'informations y seront incorporées dans le futur), la banque de donnée est déjà fonctionnelle.

Cette base de données est gérée par l'association SIGeDIS (anciennement CIMIRE). SIGeDIS est également responsable de la banque de données des carrières des travailleurs du secteur privé et de la banque de données des carrières des travailleurs du secteur public (CAPELO). Ces deux bases de données contiennent des informations sur le temps de travail et les rémunérations des travailleurs ouvrant droit à la pension.

2. Sources consultées

2.1. Site web de la source :

<http://www.db2p.be/fr>

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de la source

3.1. Contenu de la source

La banque de donnée des Pensions complémentaires contient des informations relatives aux régimes de pensions organisés par un employeur, le régime de pension sectoriel, l'engagement de pension individuel, engagement de solidarité organisé par un employeur, engagement de solidarité sectoriel et engagement de pension individuel financé en interne.

D'autres informations doivent encore être incorporées à la banque de données. Ces informations portent sur les contrats réduits, la structure d'accueil (régime article 69, continuation à titre personnel), les régimes de la loi programme (I) du 24 décembre 2002, régimes INAMI (voir article 54§1 de la loi INAMI), les régimes des chefs d'entreprises indépendants, les régimes des membres du personnel statutaire.

3.2. Données ventilées pas sexe

Toutes les données peuvent être ventilées par sexe.

3.3. Population concernée

Le contenu de la banque de données concerne tous les travailleurs indépendants et salariés affiliés à une assurance ou un fonds de pension ainsi que les travailleurs salariés des entreprises finançant en interne un engagement de pension.

3.4. Provenance des informations

L'obligation de déclaration incombe aux organisateurs et organismes de pensions et de solidarité. D'autre part, des informations déjà présentes dans le réseau de la sécurité sociale seront intégrées dans la banque de données. Par exemple, les données relatives aux droits de pension (du premier et deuxième pilier) se trouvent déjà dans la banque de données du Cadastre des Pensions. La déclaration au Cadastre des Pensions et la déclaration de paiements de pension à la DB2P seront fusionnées.

3.5. Disponibilité des données

Il n'a pas encore été déterminé si les données de la DB2P seront rendues disponibles au travers du datawarehouse de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale ou directement avec l'accord de la Commission de Protection de la Vie Privée.

3.6. Niveaux d'agrégation des données

Toutes les données sont collectées au niveau des individus.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Steven Janssen

Type de contact : E-mail

a) Objet du contact :

Les données individualisées anonymes seront-elles disponibles.

b) Réponse obtenue :

Les données individualisées anonymes seront disponibles soit via la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale ou via une procédure spécifique auprès de la Commission de Protection de la Vie Privée.

4.2. Travaux en cours de réalisation :

La base de données est toujours en cours d'élaboration. Des données supplémentaires doivent encore être incorporées dans la banque de données.

5. Biais de genre et suggestions

Il s'agit de données administratives. Il n'y a pas de biais de genre.

6. Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI): Répertoire général des travailleurs indépendants (RGTI)

1. Contexte

Depuis 2002, l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants dispose d'une base de données sur ses affiliés appelée Répertoire général des travailleurs indépendants ou RGTI (en néerlandais « Algemeen Repertorium Zelfstandige Arbeiders, ARZA).

2. Source consultées

2.1. Site web de la source :

<http://www.rsvz-inasti.fgov.be/fr/index.htm>

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de la source

3.1. Contenu de la source

Le répertoire général des travailleurs indépendants de l'INASTI contient des informations détaillées sur l'ensemble des travailleurs indépendants en Belgique, aidants et conjoints aidants. Les statistiques portant sur les travailleurs indépendants peuvent être désagrégées par qualité d'indépendant ou d'aidant, nature de l'activité (principale, complémentaire, après-pension) par branche d'activité, par sous-branche d'activité, par pays de résidence, par secteur et par caisse d'assurance sociale.

3.2. Données ventilées par sexe

Toutes les données relatives aux individus peuvent être ventilées par sexe.

3.3. Population concernée

La population concernée est l'ensemble des assujettis au statut social des travailleurs indépendants, à savoir, les personnes physiques exerçant une activité professionnelle en qualité de travailleurs d'indépendants ou d'aidants.

En 2011, les femmes représentaient 31% des travailleurs indépendants et 58% des aidants (tous types d'activité confondus).

3.4. Provenance des informations

Les informations reprises dans cette base de données proviennent essentiellement des caisses d'assurance sociale (mais aussi, de manière secondaire du SPF Finances, du Registre National, du Registre bis de la Banque Carrefour de la sécurité sociale et de la Commission de dispense des cotisations).

3.5. Disponibilité des données

Les informations dont dispose le répertoire général des travailleurs indépendants remontent à l'année 2000.

La consultation de la base de données est réservée aux institutions publiques faisant partie du réseau de la sécurité sociale. Une base de données interactive est cependant en ligne sur le site internet de l'INASTI ([lien vers la base de données interactive](#)).

3.6. Niveaux d'agrégation des données

Les données de la source portent sur des individus (assujettis au statut social d'indépendant) et sociétés.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Julie Devlaminck

Type de contact : E-mail

Le Répertoire Générale des Travailleurs Indépendants n'a fait l'objet d'une prise de contact particulière avec l'INASTI. Nous avons déjà contacté l'INASTI concernant les données qu'ils publient sur leur site internet (et proviennent de la RGTI)

5. Biais de genre et suggestions

Il s'agit de données administratives. Il n'y a pas de biais de genre.

7. Statistiques fiscales des revenus de la Direction Générale Statistique et Information Economique du SPF Economie

1. Contexte

Les statistiques fiscales des revenus sont des données administratives provenant du SPF Finances. La Direction Générale Statistiques et Information Economique publie les données fiscales relatives aux personnes physiques sur son site internet depuis 1976.

2. Sources consultées

2.1. Site web de la source :

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/fisc/>

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de la source

3.1. Contenu de la source

Les données de cette source administrative portent sur les revenus imposables de l'année antérieure. On retrouve des informations sur :

- le revenu total net imposable,
- le nombre de déclarations introduites,
- le revenu moyen et médian imposable par déclaration,
- le taux moyen d'imposition,
- le nombre de déclarations communes introduites,
- les revenus nets imposables globalisés,
- la différence interquartile, l'asymétrie interquartile, le coefficient interquartile,
- les revenus nuls,
- l'impôt des personnes physiques,
- le nombre total de personnes à charges,
- le total des revenus professionnels immobiliers, mobiliers nets,
- les dépenses déductibles,
- l'indice de richesse.

3.2. Données ventilées par sexe

Toutes les données sont disponibles par sexe.

3.3. Population concernée

La population concernée est l'ensemble des contribuables remplissant une déclaration d'impôt sur les personnes physiques.

3.4. Provenance de l'information

Les informations de cette source proviennent des déclarations d'impôt sur les personnes physiques récoltées par le SPF Finances.

3.5. Disponibilité des données

Toutes les données sont disponibles par sexe sur demande auprès de la DGSIE. Ces données sont gratuites. Cependant, il est possible que certaines informations ne puissent pas être ventilées par sexe à un niveau de désagrégation avancé pour des questions de confidentialité.

Les données agrégées non-ventilées par sexe sont disponibles sur le site Statistics Belgium ([lien vers les données non-ventilées par sexe](#)).

3.6. Niveau d'agrégation des données

Les données sont récoltées au niveau des individus et des ménages.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Lien Tam Co

Type de contact : Email

a) Objet du contact

Les données fiscales de la DGSIE sont-elles disponibles par sexe sur demande ?

b) Réponse obtenue :

En principe, toutes les données sont disponibles gratuitement par sexe sur demande. Il est cependant possible que ces données ne puissent pas être divulguées à cause de problèmes de confidentialité au cas où un niveau de désagrégation détaillé est demandé.

5. Biais de genre et suggestions

Toutes les données sont individualisées. Il n'y a pas de biais de genre évident.

8. Census 2011

1. Contexte

La Belgique a l'obligation d'organiser un recensement de la population tous les 10 ans d'après le règlement européen 763/2008 du 9 juillet 2008.

2. Sources consultées

2.1. Site web de la source :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/recensement/Census2011/

2.2. Documents consultés :

Néant.

3. Description de la source

3.1. Contenu de la source

Le recensement de la population fournit nombre d'informations à caractère socio-économique sur la population résidant en Belgique comme le logement, le niveau d'éducation et la mobilité ainsi que la démographie du pays (taux de fécondité par âge), le marché du travail, le lieu de travail et la sécurité sociale.

3.2. Données ventilées par sexe

Toutes les données relatives aux individus sont ventilées par sexe.

3.3. Population concernée

Le recensement de la population porte sur l'ensemble des résidents belges.

3.4. Provenance de l'information

Un certain nombre de bases de données administratives ont été utilisées lors de la réalisation du Census : le Registre National des personnes physiques, la base de données de la Banque Carrefour des entreprises, le datawarehouse « Marché du travail et protection sociale » de la Banque-carrefour de la sécurité sociale, l'administration générale de la Documentation patrimoniale (ex-cadastre), les données des communautés relatives à l'enseignement, le « Centraal Referentie Adressenbestand », les données fiscales du SPF Finances.

Ces données administratives ont été enrichies d'informations issues d'enquêtes statistiques telles que l'enquête sur les forces de travail. La liste complète des enquêtes exploitées n'a pas encore été arrêtée.

3.5. Disponibilité des données

Démarrée en 2011, la réalisation du nouveau recensement de la population est toujours en cours. Une fois le recensement terminé, les données agrégées seront mises en ligne sur le site Statistics

Belgium. Les données brutes seront disponibles avec l'accord de la Commission de Protection de la Vie Privée ([lien vers le site de la Commission](#)) pour la conduite de recherches scientifiques.

3.6. Niveaux d'agrégation des données

Les données du recensement portent sur les individus, les ménages et des entreprises.

4. Prises de contact

4.1. Personne(s) contactée(s) :

Pieter Dewitte

Type de contact : Téléphone, E-mail

a) Object du contact :

Quand les résultats du Census seront-ils disponibles ?

b) Réponse obtenue :

Au moment où nous l'avons contacté, Monsieur Dewitte ne pouvait prédire quand les résultats du recensement seront disponibles. Il devait recevoir l'aide d'un méthodologue au premier trimestre 2013 pour avancer dans l'exploitation des sources administratives.

5. Biais de genre et suggestions

Il s'agit de données administratives. Il n'y a pas de biais de genre évident.

CONCLUSION

Depuis la fin des années 60, des efforts importants ont été déployés en Belgique afin de centraliser les informations administratives dans des bases de données exhaustives. On retrouve dans ces sources administratives un nombre important de statistiques ventilées par sexe mises à la disposition des citoyens, des centres de recherche et des autorités.

Les données issues des sources administratives sont de plus en plus exploitées pour établir des indicateurs économiques officiels tels que les indices de conjoncture, le PIB, etc.

Un grand nombre d'enquêtes statistiques menées en Belgique utilisent les données du Registre National lors de l'échantillonnage. Les ménages sélectionnés pour participer à l'enquête sont souvent tirés à partir de la personne de référence indiquée pour le ménage dans le Registre National. Cette pratique porte atteinte à la neutralité de genre si la personne de référence est amenée à répondre à des questions au nom de l'ensemble de son ménage car les hommes sont prépondérants parmi les personnes de référence du Registre National.

La base de données Dmfa de l'Office National de la Sécurité Sociale contient de nombreuses informations relatives au temps de travail et à la rémunération des employés salariés des entreprises actives en Belgique. Ces informations sont exploitées dans les enquêtes statistiques menées auprès des entreprises afin d'alléger la charge administrative pesant sur celles-ci. Les informations reprises dans cette source proviennent de la déclaration multifonctionnelle des entreprises. Presque toutes les données sont collectées au niveau des travailleurs et ventilées par sexe, à l'exception de certaines cotisations spéciales (qui doivent être déclarées au niveau de l'unité de l'entreprise).

Le répertoire général des travailleurs indépendants géré par l'Institut d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants est un outil important pour évaluer l'activité des indépendants et des aidants en Belgique. Toutes les données de cette source sont disponibles par sexe.

Enfin, deux sources administratives sont en cours d'élaboration. Il s'agit de la base de données des pensions complémentaires développées par l'association SIGeDIS et le Censur 2011. On y retrouvera des statistiques ventilées par sexe sur les brevets de retraite, pour la base de données des pensions complémentaires, et sur les caractéristiques socio-économiques de la population belge, pour le Censur 2011.

CONCLUSION GENERALE

Les résultats de l'analyse des statistiques et indicateurs de genre ont été structurés dans ce rapport autour de trois grands axes :

1. Les données et indicateurs publiés par les organismes publics belges
2. Les données et indicateurs récoltées dans les enquêtes statistiques belges
3. Les données disponibles dans les sources administratives

L'analyse des statistiques récoltées et publiées par les différents organismes publics fédéraux a permis d'identifier des différences dans le degré de prise en compte de la dimension de genre. Sur base de ces différences, nous avons dressé une typologie en quatre groupes des organismes.

Une première catégorie inclut les organismes publics où toutes les données présentées dans la rubrique « statistiques » sur le site web de ces organismes sont systématiquement ventilées par sexe. C'est le cas seulement pour 3 des 33 organismes qui ont fait l'objet de notre étude.

Une seconde catégorie reprend les organismes publics qui ne présentent pas systématiquement toutes les données par sexe dans la rubrique « statistiques » de leurs sites web et dans les rapports publiés mais qui les mettent à disposition sur demande. Ce deuxième groupe rassemble le plus grand nombre des organismes analysés, il en compte treize.

Une troisième catégorie se compose des organismes publics qui publient à la fois un ensemble de statistiques par sexe dans leurs rubriques « statistiques » et rapports et un autre ensemble de statistiques qui ne sont pas ventilées par sexe et qui ne sont pas disponibles sur demande. Ce groupe compte onze organismes.

Enfin, une quatrième catégorie inclut tous les organismes publics qui ne publient aucune statistique ventilée par sexe et qui n'en disposent pas en interne. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette absence totale de données par sexe. Tout d'abord, certains organismes ne collectent pas de données. Ensuite, d'autres ont fait le choix de ne pas utiliser comme unité statistique l'individu. Enfin, certains organismes traitent de matières très spécifiques et où la dimension de genre n'est pas considérée comme pertinente. Six organismes peuvent être rassemblés dans ce dernier groupe.

La Banque Nationale de Belgique se rapproche plus de la quatrième catégorie puisqu'elle ne publie que très peu de données ventilées par sexe sur son site web et dans ses diverses publications.

L'argument récurrent utilisé par les différents organismes publics pour expliquer la non-ventilation systématique par sexe de toutes les données qu'ils publient sur leur site web ou dans leurs publications est celui de la lisibilité. Cet argument peut se justifier pour les rapports et publications que produit chaque organisme mais perd tout son sens lorsqu'il s'agit de rubriques statistiques.

Il est déplorable que seul un organisme – le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale – s'attache à rassembler et à publier une série d'indicateurs relatifs à l'égalité des sexes.

De plus, force est de constater que peu d'organismes publient des études traitant spécifiquement de la dimension de genre.

Un résultat positif auquel nous sommes arrivés dans notre étude est qu'en contactant les personnes responsables des statistiques au sein des différents organismes nous avons pu rappeler à certaines

l'importance de la dimension de genre et, dans certains cas, faire changer les choses. Le SPF Sécurité sociale ou le SPP Intégration sociale, par exemple, se sont engagés à rendre systématique la ventilation par sexe des données publiées dans le futur. L'INAMI a modifié sa rubrique statistique traitant des effectifs pour en faire un portail statistique interactif où la variable du sexe est systématiquement disponible. Enfin, le département Discrimination du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme s'est engagé à publier davantage de données par sexe lors des futures publications de leur rapport annuel.

Les enquêtes statistiques diffèrent également en termes de prise en compte de la dimension de genre. Sur base des biais de genre identifiés et analysés, nous avons établi un classement des enquêtes.

Une distinction est faite entre les enquêtes menées auprès d'individus et/ou de ménages et celles menées auprès d'entreprises.

Concernant les enquêtes menées auprès d'entreprises, le critère que nous avons retenu pour classer les enquêtes est celui de la ventilation des données par sexe.

Deux enquêtes se distinguent par le fait que toutes les données collectées sont ventilées par sexe : l'enquête annuelle sur les salaires et l'enquête agricole de mai.

Dans d'autres enquêtes une partie seulement des données sont récoltées par sexe : l'enquête TIC entreprises et l'enquête sur la formation continue.

Enfin, dans les autres enquêtes, aucune information n'est collectée par sexe. Il s'agit des enquêtes sur l'accès au financement, la production communautaire, la structure des entreprises, le coût de la main d'œuvre, le tourisme et l'hôtellerie et le transport routier³⁵.

Pour les enquêtes menées auprès d'individus et/ou de ménages, le classement se base sur trois critères: le niveau auquel les données sont collectées, la définition de la personne de référence et l'utilisation de proxy.

L'enquête Programme génération et genre est la seule enquête qui ne présente aucun biais de genre. Cette enquête traite spécifiquement du genre, les individus sont interrogés personnellement, il n'y a ni proxy, ni personne de référence.

Les individus sont également interrogés personnellement (ni proxy, ni personne de référence) dans l'enquête sur l'éducation des adultes, le moniteur de sécurité et l'enquête TIC Ménages. Si dans ces enquêtes, la plupart des données sont ventilées par sexe, il faudrait encore individualiser certaines variables de contexte comme le revenu (toujours demandé au niveau du ménage).

Dans l'enquête sur les forces de travail, un biais important est introduit par l'utilisation de proxy. A titre illustratif, l'utilisation de proxy a tendance à sous-évaluer le taux de chômage, particulièrement parmi les femmes.

³⁵ Les données des enquêtes sur les déchets, Gaz, électricité et chaleur et Prix du gaz naturel ne sont également pas ventilées par sexe. Cependant, les données récoltées dans ces enquêtes sont essentiellement administrative, la prise en compte de la dimension du genre n'a pas de sens.

Pour l'enquête de mobilité, l'enquête de santé belge et l'enquête sur les personnes âgées SHARE, la définition de la personne de référence chargée de répondre au questionnaire ménage n'est pas sexuellement neutre. Il s'agit, pour l'enquête de mobilité et l'enquête de santé belge, de la personne de référence du Registre National et, pour SHARE, de la personne ayant le plus de connaissances sur les revenus du ménage. La non-utilisation de proxy dans l'enquête de mobilité explique qu'elle est mieux classée que l'enquête de santé belge et SHARE.

L'enquête sur le financement et la consommation des ménages, bien que récente, est fortement biaisée du point de vue du genre. Il n'est pas possible d'identifier ce qui est détenu, consommé et épargné par chacun des membres du ménage dès que le ménage compte plus d'un membre. Le choix de la personne de référence n'est pas sexuellement neutre : il s'agit de la personne s'occupant le plus des finances du ménage ce qui revient souvent à désigner le propriétaire ou locataire du logement comme personne de référence ou le membre du ménage qui est le plus proche des 45 ans.

Les statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SILC) et l'enquête sur le budget des ménages sont également très critiquables du point de vue du genre. Un nombre important de données y sont récoltées au niveau du ménage, la définition de la personne de référence a tendance à privilégier des répondants masculins et l'utilisation de proxy est autorisée.

Le projet de regroupement des enquêtes statistiques autour de deux pôles structurels, les statistiques SILC sur les revenus et les conditions de vie et l'enquête sur les forces de travail, laisse espérer qu'une individualisation plus systématique des données sera opérée à l'avenir.

La conclusion principale qui peut être faite sur base de notre analyse des données administratives est que la ventilation par sexe de ces données est systématique. Des biais de genre peuvent toutefois être décelés. Par exemple, parmi les personnes de référence indiquées par le Registre National pour les ménages, on observe une majorité d'hommes. Ce biais se répercute sur les données issues d'enquêtes qui utilisent le Registre National lors de l'échantillonnage.